

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

ANNÉE

1873

Tome





PARIS

CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire,
Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire,
Quai des Augustins, 13.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE)

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette, 9.

L'INVESTIGATEUR

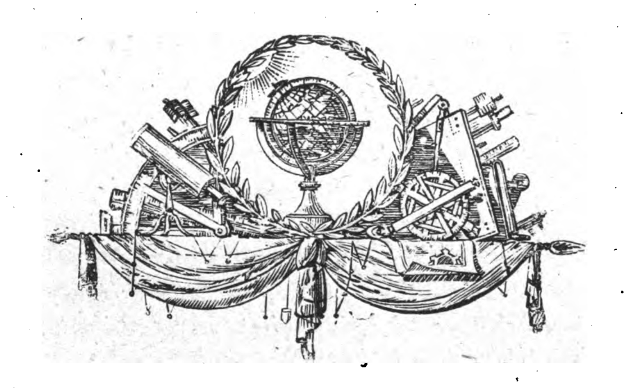
JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE)

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE



PARIS
ERNEST THORIN LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1873

39e Année. Janvier-Février 1873. N° 1.

L'INVESTIGATEUR
JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

LA MOSQUÉE DE CORDOUE

FRAGMENT D'UN VOYAGE EN ESPAGNE, 1872.

La mosquée de Cordoue, *la mezquita*, devenue cathédrale chrétienne sous le vocable de l'*Assomption de la Vierge* dès l'entrée de saint Ferdinand en 1236 et nommée aujourd'hui *Santa Maria la mayor*, est le plus ancien des monuments importants élevés en Espagne par les Arabes, et il serait le plus merveilleux si l'Alhambra n'existait pas. C'est en l'an 148 de l'hégyre, 770 après Jésus-Christ, que le khalife Abdérame Ier entreprit d'élever dans sa capitale une mosquée qui surpassât en grandeur et en magnificence toutes celles de l'Orient; l'emplacement qu'il choisit était occupé par une église arienne dédiée à saint Georges par les Goths et bâtie elle-même sur les ruines d'un temple de Janus. On assure qu'Abdérame, qui avait tracé lui-même le plan de la mosquée, venait y travailler de ses mains une heure chaque jour; il n'eut pourtant pas la joie de voir l'achèvement de son œuvre qu'il légua à son fils Hisham. Après sa mort arrivée en 787, ce dernier continua les travaux qui furent terminés en 796. Abdérame III pendant son long et paisible règne, qui dura de 912 à 961, fit à la mosquée de nombreux embellissements et reconstruisit son minaret avec plus de magnificence. En 965, Hakem II fit d'importantes additions ou réparations et c'est à lui qu'on attribue la merveilleuse décoration du sanctuaire; d'autres témoignages toutefois me font pencer que c'est plutôt à Abdérame III, son prédécesseur, que l'on doit en rapporter l'honneur.

Quelque étendu que fût le monument primitif (114m sur 77m50) il était devenu insuffisant, et vers la fin du Xe siècle, en 988, le khalife El Mansour, *Almanzor*, entreprit de l'agrandir. Huit vastes nefs élevées dans la partie orientale parallèlement à la longueur de l'édifice portèrent la largeur de la mosquée à 128m et sa superficie totale à 14,592 mètres carrés, sans compter le *Patio de los naranjos* qui la précède.

Le monument entièrement isolé est orienté du nord au sud, c'est-à-dire qu'il se trouve dans la même direction que le fameux temple de la Mecque. Les murs qui forment l'enceinte sont couronnés de créneaux dentelés sur leur hauteur qui est de 0 m 85 ; leur épaisseur varie de 2 à 3 mètres, mais leur élévation y compris les créneaux n'est que de 14 m 07 ; ils sont construits en pierre et dans quelques parties en larges briques, le tout revêtu d'un enduit. La pente naturelle du terrain dans la direction du nord au sud a nécessité d'énormes soubassements en pierre de hauteur inégale.

Les murailles sont soutenues de loin en loin par des contreforts également crénelés. C'est entre la plupart de ces contreforts que se trouvent les portes accompagnées de niches et de fenêtres réelles ou simulées. Les fenêtres ont pour fermeture soit des tablettes de pierre transparente, soit des plaques de marbre percées et découpées en treillis.

Les portes en fer-à-cheval d'une hauteur médiocre sont ornées de sculptures d'un très-léger relief et d'un goût exquis. Des vingt et une portes qu'avait la mosquée, on en reconnaît encore aujourd'hui dix-sept, mais douze de celles-ci sont condamnées. Leurs vantaux étaient, disent les historiens, revêtus de lames de cuivre travaillées merveilleusement, mais il n'en reste que les descriptions laissées par les auteurs arabes, et déjà au XIVe siècle, comme à présent, on n'y voyait que des feuilles de cuivre sans aucun ornement.

La porte principale se trouvait dans l'axe de la mosquée d'Abdérame, mais après l'addition faite par Almanzor, elle a cessé d'être placée régulièrement; c'est elle que l'on nomme *puerta del pardon* à cause de certaines indulgences accordées à ceux qui la traversent pour se rendre à la cathédrale. Des inscriptions nous apprennent qu'elle a été reconstruite ou plutôt restaurée en 1377 sous le règne de Henri II, roi de Castille, et réparée en 1739. Henri II dut employer des artistes mores ; en effet la porte décrit un arc arabe ogival de 4^m d'ouverture et 8^m de hauteur sous clé. Les battants sont entièrement couverts de petites plaques de bronze ayant la forme d'un hexagone allongé et très-ingénieusement combinées comme une marqueterie. Sur ces plaques ornées d'arabesques étaient des inscriptions arabes où ces mots : *Béni soit le nom de Dieu!* étaient répétés à l'infini ; aujourd'hui on y voit des monogrammes du Christ et de la Vierge. Deux très-beaux *aldabones* ou heurtoirs de bronze de forme ovale et de près de 0^m 60 de hauteur complè-

tent la décoration de la porte ; ces heurtoirs sont très-élevés au-dessus du sol suivant l'usage des Arabes qui les plaçaient ordinairement à la portée d'un homme à cheval; à en juger par leur style, ils doivent être l'œuvre d'un artiste more resté en Espagne, mais ils ne remontent pas au-delà du XVe siècle et on y lit en caractères gothiques : *Benedictus Dominus Deus Israel.* La porte est accompagnée des statues de saint Pierre et de saint Paul et des deux patrons de Cordoue, saint Ascicle et sainte Victoire.

C'est auprès de la *puerta del pardon* que s'élève le clocher, haute tour carrée composée de cinq étages en retraite les uns sur les autres et portant la statue en marbre doré de saint Raphaël tenant une bannière, statue placée le 24 mai 1644. Une tour avait été élevée au commencement du XVIe siècle par l'architecte Hernan Ruiz, en même temps que la nouvelle cathédrale, sur les fondements de l'ancien minaret qui était considéré, au temps des khalifes, comme une des principales merveilles du monde. Celui-ci était, dit-on, surmonté d'une barre où étaient enfilés deux énormes globes d'or pur séparés par un globe d'argent et que terminait une grenade également en or haute d'une coudée. La tour d'Hernan Ruiz ne dura pas longtemps et fut renversée par un tremblement de terre vers le milieu du XVIe siècle ; elle fut reconstruite sur les dessins de l'architecte Gaspar de la Pena de 1593 à 1653. C'est une assez maladroite imitation de la Giralda de Séville ; sa hauteur est de 73^{m} ; chacun de ses côtés a 16^{m}77 à la base ; Les fenêtres au nombre de quatorze sont ornées de colonnes de marbre blanc et rouge.

Lorsqu'on a franchi la *puerta del pardon*, on se trouve dans le *patio de los naranjos*, la cour des orangers, longue de 128^{m} et profonde de 58^{m} ; cette vaste enceinte qui précède la mosquée est en partie dallée en marbre, en partie plantée d'orangers et de citronniers énormes, de beaux palmiers et de cyprès ; la fraîcheur y est entretenue par trois fontaines jaillissantes où les musulmans faisaient leurs ablutions. Le sol de cette cour avec les arbres qu'il nourrit repose sur la voûte d'une vaste citerne qui, suivant une tradition populaire peu croyable, aurait servi, à l'époque de la domination arabe, de prison pour les esclaves chrétiens. Il est à remarquer que des citernes du même genre existent sous la cour et sous une partie de la mosquée de Sainte-Sophie à Constantinople et aussi sous la plus grande place de l'enceinte de l'Alhambra. Le *patio* qui a dû être agrandi par Almanzor en même temps que la mosquée, est entouré de trois côtés d'un beau portique soutenu par 72 colonnes.

La *puerta de los canonigos*, la porte des chanoines, est la principale de celles qui, du *patio de los naranjos*, donnent entrée dans la mosquée; à ses côtés sont debout deux tronçons de colonnes antiques portant des inscriptions en l'honneur de Tibère. Au-dessus de la porte, formée d'un grand arc à cintre outre-passé à claveaux blancs et rouges reposant de chaque coté sur deux colonnes engagées, a été ajouté, au XVIe siècle, un grand frontispice où sont deux niches accompagnées chacune de deux colonnes assez lourdes, en forme de balustres; elles contiennent deux statues représentant l'Annonciation. Des cartels placés au-dessous portent, sous l'ange : *Ave, gratiā plena, Dominus tecum;* et sous la Vierge : *Ecce ancilla Domini, fiat.* Entre les cartels sont les armes du prélat qui fit construire ce portail. Plus bas, sur un bandeau, on lit assez difficilement, parce que souvent les lettres, de dimensions variées, sont enchevêtrées les unes dans les autres, cette longue inscription en une seule ligne : *Hoc sacrum opus angelice salutationis dive Marie Virgini dicatum frater Johanes a Toledo solvendum curavit episcopatus sui ano X, nativitatis vero Domini nostri* MDXXXIII.

Le plan intérieur de la mosquée est d'une grande simplicité; Théophile Gautier dit que la plus juste idée que l'on puisse donner de cet édifice, c'est de dire qu'il ressemble à une grande esplanade fermée de murs et plantée de colonnes en quinconces. Ces colonnes forment 19 nefs ou rues, *calles*, comme disent les Espagnols, dans le sens de la profondeur de l'édifice et 29 dans le sens transversal. Chacune de ces *calles* a sa toiture particulière et porte le nom d'une des chapelles chrétiennes auxquelles elles aboutissent. Leur largeur est inégale, la nef centrale ayant 7^m, tandis que les autres ont 6^m,35, 6^m,20 et même 5^m,80 seulement dans la partie ajoutée par Almanzor. Le nombre des colonnes dépassait autrefois 1,200; mais, depuis la mutilation commise au XVIe siècle, on n'en compte plus que 840. Ces colonnes proviennent toutes de monuments antiques et présentent la collection la plus complète et la plus rare de tous les marbres précieux employés par les Romains. « Suivant la tradition, dit M. Davillier, elles proviennent, en grande partie, du temple de Janus, qui occupa l'emplacement de la mosquée; 60 furent apportées de Tarragone et de Séville (ou plutôt d'Italica); 115 appartenaient aux monuments de Nîmes et de Narbonne et 140 furent envoyées en présent par l'empereur Léon (Léon IV), qui régnait à Byzance; un assez grand nombre fut aussi enlevé aux temples de Carthage et de plusieurs autres villes du littoral africain. » Ce qui est cer-

tain, c'est que leurs diamètres, qui n'excèdent pas 0m,40, sont aussi variés que leurs matières et que c'est en les enterrant plus ou moins qu'on est arrivé à leur donner à toutes une hauteur uniforme; quelques fûts qui se trouvèrent trop courts ont seuls reçu des bases dont les autres sont privés. Quelques-uns sont cannelés, quelques-uns même le sont en spirale. Celles de ces colonnes que l'on peut croire arabes sont la plupart en marbre foncé bleuâtre, presque cylindriques, n'ayant point de renflement au centre et peu d'augmentation de diamètre à la base. Quant aux chapiteaux, tous de marbre blanc, et dont un certain nombre porte à faux sur les colonnes, ils sont plus ou moins bien adaptés aux fûts qu'ils surmontent et sont tantôt trop larges, tantôt trop étroits; les uns sont romains, d'ordre composite ou corinthien; plusieurs de ces derniers ont été grossièrement imités par les Arabes, surtout dans les nefs ajoutées par Almanzor; beaucoup aussi appartiennent au style arabe; quelques-uns ne sont qu'ébauchés. Les chapiteaux avaient tous été dorés, et, sur plusieurs, on retrouve des traces de cette ornementation. Les arcades qui reposent sur les colonnes sont quelquefois à plein cintre, mais la plupart sont des arcs moresques en fer à cheval, à cintre outre-passé. Parmi ces derniers, beaucoup sont comme dentelés et formés de plusieurs lobes ou segments de cercle toujours en nombre impair; on en compte depuis trois jusqu'à onze. La hauteur des claveaux qui composent les arcs est de près de 0m,95; quelques-uns de ces claveaux, dans certaines parties de l'édifice, sont alternativement en pierres blanches et en briques larges et épaisses. Ces arcades sont superposées sur deux rangs, et, à cause de cela même, font paraître les colonnes trop courtes; celles-ci, en effet, n'ont, compris le chapiteau, que 3m,30 de hauteur, tandis que la double arcade qui les surmonte atteint celle de 5m,60 jusqu'à la hauteur du toit. Du reste, la première impression est que l'édifice manque de hauteur; c'est peu de chose, en effet, qu'une élévation totale de 8m,90 pour un monument de la vaste dimension de 128 mètres sur 111. Je dois ajouter que le monument a perdu un peu de sa hauteur lorsqu'on a recouvert d'un ignoble pavé de briques le beau dallage de marbre qu'on n'avait pas pu ou voulu réparer par ignorance ou par économie.

La toiture de la mosquée, où les eaux étaient reçues par des canaux de plomb assez forts et assez grands pour contenir deux hommes debout, était regardée comme une merveille. On citait également la charpente entièrement faite d'*alerce* (*pinus Larix*), bois résineux fort employé par

les Arabes et les Mores, ainsi que les plafonds d'une richesse prodigieuse. Cette charpente, ces plafonds n'existent plus aujourd'hui; en 1713, les bois vermoulus s'écroulaient de toutes parts; on dut songer à une reconstruction générale et ce fut alors qu'on bâtit les voûtes légères en briques qui forment aujourd'hui une espèce de petite coupole plate au-dessus de chaque carré de l'édifice.

Les auteurs arabes nous ont laissé les descriptions les plus incroyables de l'éclairage de la mosquée; plus de 7,000 lampes, selon les uns; près de 12,000, suivant d'autres, y brûlaient jour et nuit. Parmi ces lampes, se trouvaient des cloches provenant de la cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle. Ces cloches, que le khalife Almanzor avait fait apporter de Galice sur les épaules d'esclaves chrétiens, avaient été renversées et suspendues à la voûte au moyen de chaînes d'argent; la tradition ajoute que saint Ferdinand, devenu maître de Cordoue, les fit reporter à leur place primitive par des esclaves musulmans. Je ne parle que pour mémoire des innombrables chandeliers de cuivre et d'argent dont les historiens arabes font des récits évidemment fabuleux tels, par exemple, que la mention du chandelier d'argent massif, qui avait 1454 becs.

Le *mihrab* que je décrirai tout à l'heure, situé à l'extrémité de la nef principale, était précédé d'une sorte de vestibule nommé le *maksourah.* Dans cette enceinte, autrefois pavée d'argent, était un trône pour les khalifes. Le maksourah était destiné aux pratiques et cérémonies reli-religieuses et correspondait assez à notre chœur. C'est là qu'était placée l'espèce de chaire, le *mimbar,* qui ne fut détruit qu'en 1592 et qui, dit-on, n'avait pas d'égal au monde. Le *maksourah* de Cordoue a la forme d'un rectangle allongé fermé au nord, à l'est et à l'ouest par d'élégantes arcades en fer à cheval à plusieurs lobes, richement sculptées et portées sur deux rangs de colonnes superposées, la plupart de vert antique et de marbre rouge veiné. Le 4e côté, celui du sud, est la paroi dans laquelle s'ouvre la porte du *mihrab*, arc moresque supporté par deux colonnes de marbre et surmonté d'une merveilleuse mosaïque présentant de grandes inscriptions en caractères coufiques et des ornements du goût le plus pur se détachant sur un fond d'or et d'azur. « Bien que de style arabe, dit M. Davilier, elle fut faite à Constantinople sans doute d'après les dessins d'un architecte cordouan et un célèbre géographe arabe du XIe siècle, Edrisi nous apprend que l'empereur Romain II (959-963) l'envoya en présent à un khalife de Cordoue (sans doute Abderame III). Du reste, les Arabes bien que très-avancés dans les arts

qui se rapportent à l'ornementation sont toujours restés étrangers à celui de la mosaïque. » Nous croirions bien plutôt que Romain II aurait envoyé au khalife des artistes byzantins, car évidemment les mosaïques de Cordoue durent être faites sur place. Quant à la dernière assertion propre à M. Davilier, nous regrettons d'être forcé de l'admettre encore moins; elle est démentie non-seulement par les mosaïques qui se trouvent dans divers édifices moresques de la péninsule dont les auteurs ont pu apprendre leur art des mosaïstes byzantins, mais encore par les belles mosaïques qui, en Sicile, ornent le palais sarrasin de la Zisa près-Palerme. Le *maksourah* est surmonté d'une coupole entièrement couverte de mosaïques, véritable chef-d'œuvre qui à l'élégance et la richesse des décorations réunit une qualité non moins précieuse, la parfaite solidité qui l'a conservé intact depuis neuf siècles. Cette coupole se rattache aux quatre angles du plan carré au moyen d'une combinaison d'arcs plein cintre qui lui servent de point d'appui et entre lesquels sont ménagées de gracieuses claires-voies en marbre donnant un faible accès à la lumière du jour.

Au centre du *maksourah* est une grande tombe, une simple auge de pierre couverte d'une dalle sans sculpture et sans inscription; c'est là que repose le brave Oropeza, l'un des généraux qui aidèrent saint Ferdinand à faire la conquête de Cordoue.

Par le plus grand et le plus heureux des hasards le *mihrab* de Cordoue nous est arrivé intact. Lorsque les Arabes vaincus par saint Ferdinand durent abandonner Cordoue, ils revêtirent ce lieu sacré d'une épaisse couche de briques et de chaux pour le préserver de toute profanation; ce n'est qu'en 1815 que quelques crevasses survenues dans les murs ayant nécessité des réparations, on découvrit les merveilles restées cachées pendant tant de siècles.

Ici, comme dans toutes les mosquées, le *mihrab* placé aussi exactement que possible dans la direction de la Mecque était le sanctuaire où l'on déposait le Koran. Celui que l'on conservait à Cordoue dans un coffre doublé de soie, enrichi de perles et de rubis et placé sur un support de bois d'aloës à clous d'or, passait pour avoir été tracé de la main même d'Othman, le troisième des successeurs de Mahomet. L'intérieur du *mihrab* présentant la forme d'un octogone régulier n'a que 4^{m}80 de diamètre et 9^{m} de hauteur jusqu'à la voûte formée d'un seul bloc de marbre blanc évidé en forme de coquille et orné de sculptures d'une grande délicatesse. Les murs sont revêtus de dalles de marbre blanc

veiné de rouge au-dessus desquelles règne une élégante corniche dont la frise est couverte d'inscriptions en caractères arabes. Douze colonnettes en marbre blanc d'Afrique avec bases et chapiteaux dorés portant des arcs feints trilobés décorent le tour du sanctuaire. Le Koran était placé sur son support au centre du *mihrab*, et les fidèles en faisaient sept fois le tour à genoux; aussi le pavé de marbre est-il usé circulairement par le frottement répété des genoux des nombreux pèlerins qui y accouraient des parties les plus éloignées du khalifat et même parfois de l'Afrique. Par dérision l'ancien sanctuaire musulman est appelé par les chrétiens le *zancarron* (os décharné), parce que suivant une tradition sans doute apocryphe, la mâchoire de Mahomet aurait été enterrée en ce lieu.

Aux côtés du *mihrab* sont deux chapelles latérales qui, par leur ornementation, ont beaucoup de rapport avec le *maksourah*; celle de droite a une légère coupole et des mosaïques parfaitement conservées; on croit que c'était une sorte d'oratoire particulier des khalifes; l'autre chapelle est couverte de mesquines boiseries modernes qui ne permettent pas d'apprécier sa décoration, ni même de savoir si elle existe.

Presque au centre de la mosquée d'Abdérame est un petit édifice, reposant sur une crypte, désigné de nos jours sous le nom de chapelle de Villaviciosa, de la famille à laquelle elle appartient; il est élevé de 3m au-dessus du sol de la mosquée et placé entre deux chapelles qui lui sont adossées. On dit qu'une inscription traduite en 1766 a fait connaître qu'au temps des Arabes ce lieu aurait servi aux imans docteurs de la loi pour leurs discussions sur l'interprétation du Koran. D'après sa décoration il est certain qu'il est moins ancien que le *Mihrab*, et selon toute probabilité il ne doit dater que du XIe ou du XIIe siècle. On doit ajouter que les réparations que cette salle convertie en chapelle subit au XIVe siècle sous le règne de Pierre le Cruel indiquent un remaniement presque complet de la partie inférieure, décélé au reste par l'examen des ornements eux-mêmes et surtout par celui des mosaïques de l'Alcazar de Séville que l'on sait avoir été restauré par ce prince. Des ornements en stuc délicatement travaillés et des *azulejos* (faïences) à dessins variés complètent la décoration de sa partie inférieure. Les deux grands arcs du nord et du sud reposent sur des lions sculptés servant de consoles. Une coupole où l'on a réuni toutes les combinaisons possibles et déployé un luxe d'ornementation inimaginable, surmonte

ce petit édicule long de 11m,05 sur 5m,45 et l'un des plus curieux spécimens de l'architecture arabe; la hauteur de la coupole à partir du pavé de la chapelle est de 15m,50. Sur l'autel placé à l'un des grands côtés est la statue peinte et dorée de saint Ferdinand dans une niche dont les voussures sont ornées de deux lions.

Ferdinand III devenu maître de Cordoue s'était naturellement empressé de consacrer au culte du vrai Dieu la magnifique mosquée musulmane, mais il n'y avait fait que les changements absolument indispensables, et ce n'est même que vers 1260 que fut installé le premier maître-autel. Le monument resta pendant trois siècles dans toute son intégrité; il était réservé au XVIe siècle, au siècle de la renaissance de lui faire subir la plus terrible des mutilations qu'il dût avoir à supporter, la construction dans son centre même, en 1523, par l'évêque Alonso Manrique, d'une cathédrale nouvelle. « Les membres de l'*ayuntamiento*, dit Davilier, s'y opposèrent et il paraît même que l'on menaça de la peine de mort quiconque oserait toucher à l'édifice; mais le Chapitre en ayant appelé à l'Empereur, celui-ci qui n'avait jamais vu la mosquée permit au prélat de passer outre. Trois ans plus tard, Charles-Quint étant venu à Cordoue alla visiter l'édifice qui fait l'orgueil de la ville; quand il vit qu'on avait endommagé de la sorte le chef-d'œuvre de l'architecture arabe, il entra dans une grande colère contre l'évêque et le Chapitre. « Je ne savais pas de quoi il s'agissait, s'écria-t-il, autrement je n'aurais pas permis qu'on touchât à l'œuvre ancienne; car vous faites ce que l'on peut faire partout et vous avez défait ce qui était unique au monde. » C'est fort bien dit, quoique un peu tard; d'abord il fallait savoir de quoi il s'agissait, et ensuite pourquoi Charles-Quint ne s'est-il pas souvenu de ses propres paroles lorsqu'il a fait détruire une partie de l'Alhambra pour construire ce grand et inutile palais qui n'a jamais été achevé?

Quoi qu'il en soit, acceptant le fait accompli, on ne peut se dispenser de reconnaître, que, placée partout ailleurs, la construction du XVIe siècle serait admirée comme une des œuvres remarquables de la renaissance et ferait le plus grand honneur à son architecte Hernan Ruiz de Burgos et à son fils qui continua son œuvre qui ne fut terminée qu'en 1599 et consacrée le 8 septembre 1607. L'église est régulièrement orientée. Le chœur (1) qui fait face à la *capilla mayor* est fermé par une

(1) Dans les églises espagnoles, le chœur n'est point dans le sanctuaire

magnifique grille. Les boiseries sont superbes; les stalles (*la silleria*) au nombre de 62 sont d'acajou, bois qui fut employé en Espagne avant d'être connu en France. Cet ouvrage ne date que du XVIIIe siècle ; un artiste cordouan, Pedro Duque Cornejo, sculpteur de la reine Dona Isabelle Farnese, femme de Philippe V, le termina en 1757 après lui avoir consacré dix années de sa vie, comme nous l'apprend l'inscription gravée sur sa tombe placée dans le pavé à peu de distance du chœur. A droite de *la silleria* est représentée l'histoire de la Vierge, à gauche celle de Jésus-Christ. Au fond est le siége épiscopal surmonté d'une Ascension. Le *trascoro* s'aligne avec l'ancienne nef principale de la mosquée. Un transept long de 35^m^ qui sépare le chœur de la *capilla mayor* donne à l'église la forme de la croix.

Aux côtés de la *capilla mayor* sont deux chaires d'acajou portées chacune par deux des attributs des évangélistes, sculptures polychrômes exécutées, en 1766, par le sculpteur marseillais Michel Verdiguier. Sur l'autel est un riche tabernacle dessiné par le jésuite auteur du retable dont je vais parler ; ce beau travail de pierres dures a été fait en 1653 sous la direction de Sébastien Vidal. Devant l'autel est suspendue une lampe d'argent pesant dix-sept *arrobas* (212 k. 50), don offert en 1636 par l'évêque Don Cristobal de Lobera. Le retable exécuté de 1618 à 1628 aux frais de l'évêque Diego Mardones et sur les dessins d'un jésuite nommé Fr. Matias Alonso, est d'une grande magnificence ; il est tout entier de marbre rouge de Carcabuey ; les petits membres d'architecture et les ornements sont de bronze doré. Entre les colonnes sont cinq grands tableaux du Palomino : au milieu l'Assomption, aux côtés saint Ascicle et sainte Victoire, patrons de Cordoue, saint Pélage et sainte Flore. En outre, des statues dorées représentent la Foi et l'Espérance, saint Pierre et saint Paul et dans le haut le Père éternel.

Outre la cathédrale purement chrétienne, de tous côtés, contre les murs de la mosquée, on a ménagé dans les entrecolonnements des chapelles au nombre de quarante-cinq qui n'ont guère de remarquable que d'assez belles grilles, quelques tombeaux et des retables généra-

en avant du maître-autel comme dans les autres pays catholiques ; il est placé soit comme nos orgues, sur une tribune au-dessus de la grande porte, soit plus souvent isolé dans la grande nef, fermé de trois cotés par des murs plus ou moins ornés dont celui faisant face à la porte se nomme le *trascoro*. Le 4e côté, fermé par une grille, regarde le sanctuaire la *capilla mayor*, dont il est ordinairement séparé par le transept.

lement de mauvais goût. La chapelle de sainte Agnès est l'œuvre de deux Français, l'architecte Balthazar Dreveton et le sculpteur marseillais Michel Verdiguier. Dans la chapelle de la Conception sont des statues de marbre blanc par Pedro de Mena; et dans celle de saint Paul la statue du saint, par Pablo de Cespedes. Parmi les tableaux des chapelles, on cite un saint Euloge de Vincenzo Carducci, un saint Etienne de Luis Zembrano et une Annonciation, bon ouvrage d'un peintre ancien peu connu, Pedro de Cordoba. Enfin la chapelle du *Sacrario* est ornée de fresques de César Arbasia.

Parmi les curiosités de la mosquée de Cordoue, on ne manque pas de faire remarquer aux voyageurs une colonne qui, lorsqu'on la frotte, dégage une forte odeur de soufre et qui est tout usée à force d'en faire l'expérience, et un petit crucifix très-grossièrement sculpté dans une colonne de marbre noir veiné de blanc, bas-relief qui, suivant la tradition, aurait été exécuté *avec l'ongle* et sans aucun outil par un captif chrétien qui, après avoir été longtemps enchaîné à la colonne, finit par subir le martyre. C'est pour cela qu'une lampe brûle sans cesse devant ce crucifix. Près de la colonne est un bas-relief peint, probablement du XVIe siècle représentant le captif agenouillé avec la corde au cou et des chaînes aux pieds.

La mosquée contient aussi quelques sépultures dignes d'attention. Près de la chapelle Saint-Pierre on voit un singulier tombeau ayant la forme d'une malle fermée par trois cadenas; il ne porte pas d'inscription, mais on sait qu'il contient les restes d'un évêque. « Comment, se demande Théophile Gautier, le cadavre enfermé si soigneusement fera-t-il au jour du jugement dernier pour ouvrir les serrures de pierre de son cercueil, et comment en retrouvera-t-il les clés au milieu du désordre général ? »

A la chapelle Saint-Barthélemy a été enterré, en 1623, Don Luis Gongora y Argote, chanoine de la cathédrale et chapelain de Philippe III, ce poëte bel esprit qui osa faire des épigrammes contre Cervantes et qui, à son tour, a été justement ridiculisé par Lesage (Gil-Blas, l. VII, c. 13). Enfin on remarque encore dans la mosquée un tombeau qui confirme ce que dernièrement disait notre collègue M. Desclosières, de l'aptitude des femmes à l'étude des sciences, celui de Dona Quintina de Guzman, grande d'Espagne, morte en 1803 à 35 ans, docteur en philosophie et humanités, professeur honoraire et conseillère perpétuelle

de l'université d'Alcala, académicienne honoraire de l'Académie royale espagnole, etc.

Ernest BRETON,
Membre de la 4e classe.

BIOGRAPHIE DES GRANDS INVENTEURS

DANS LES SCIENCES, LES ARTS ET L'INDUSTRIE.

(Cinquième édition).

AÉROSTATION, NAVIGATION AÉRIENNE.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES. Dès les temps les plus reculés, la curiosité humaine conçut l'ambition de s'élever dans les airs.

La fable conserve le souvenir de l'audacieuse tentative de DÉDALE, si malheureusement terminée par la punition de l'imprudent Icare.

Statuaire et mécanicien célèbre de son temps, inventeur, dit-on, du vilebrequin, de la scie, de la hache, des mâts et des voiles des vaisseaux, Dédale, constructeur, de par les ordres du roi Minos, du fameux labyrinthe, avait été enfermé dans son œuvre avec son fils Icare.

L'histoire raconte que pour s'échapper, Dédale, après avoir fabriqué des ailes composées de cire et de plumes d'oiseaux, s'enleva dans les airs avec son fils. Mais celui-ci s'étant, paraît-il, élevé à de trop grandes hauteurs, les rayons du soleil firent fondre la cire de ses ailes et il tomba dans la mer Egée, non loin de l'île qu'on appela depuis Icarie.

La tentative de Dédale fut reprise bien probablement par des imitateurs qui n'obtinrent pas un meilleur succès.

DIODORE DE SICILE, contemporain de César et d'Auguste, auteur d'une histoire universelle qui, sous le titre de bibliothèque historique, comprenait le résumé des faits connus des anciens, depuis le commencement du monde jusqu'à la soixantième année avant Jésus-Christ, prétend avoir entendu raconter dans ses voyages, qu'un Scythe du nom d'ABARIS, prêtre d'Apollon, parcourut toute la terre, sans rien manger, porté sur une flèche merveilleuse qui l'aidait à traverser les airs.

La spécialité de la navigation aérienne était-elle le privilége des prêtres d'Apollon ?

On pourrait le croire, lorsqu'on lit dans l'écrivain grec Lucien, qu'un devin du temple dédié à ce dieu, dans la ville d'Hiérapolis en Phrygie, s'élevait aussi dans les airs à des hauteurs considérables.

Faut-il accorder plus de vraisemblance à l'histoire de la colombe d'Archytas, né à Tarente en 440, d'Archytas, l'ami de Platon et qui fut à la fois astronome, philosophe, mathématicien, général et homme d'État. Aulu-Gelle décrit cet oiseau qui volait par le moyen d'une puissance mécanique et recevait l'impulsion d'un esprit occulte.

Sous Néron, l'imposteur Simon le Magicien voulant se faire passer pour le Messie, s'éleva de quelques pieds au-dessus du sol par des procédés restés inconnus ; mais il retomba bientôt lourdement et se brisa les jambes.

Vers 1040, le moine anglais Olivier de Malmesbury voulut, sans succès, imiter le vol des oiseaux.

Roger Bacon, qui possédait en physique des notions bien supérieures à son temps (1214 à 1294), prétendit dans son ouvrage : *De l'admirable pouvoir de l'art et de la nature où est traité de la pierre philosophale*, qu'il est possible de construire des instruments volants disposés de telle façon qu'un homme assis au centre de cet appareil fasse mouvoir des ailes artificielles.

Cette possibilité est restée à l'état d'affirmation chez le célèbre moine anglais, et rien ne prouve qu'il ait fait l'essai d'une semblable machine ou même qu'il en ait donné une description pratique.

Vers 1630, un évêque presbytérien de Chester, en Angleterre, John Wilkins, soutint que la navigation aérienne reposait sur les mêmes principes que la navigation ordinaire. La foi dans cette idée faisait des progrès.

En 1670, le jésuite italien Lana conçut l'idée du ballon, il comprit qu'un vaisseau dans lequel on obtiendrait le vide pèserait moins que le volume d'air déplacé et qu'il s'élèverait pouvant emporter même avec lui un certain poids. Ce pressentiment du principe sur lequel l'aérostation devait, un siècle plus tard, se fonder, ne dépassa pas les limites d'une conception purement théorique. Un mécanicien du Mans, nommé Le Besnier, parvint, ainsi que cela est raconté par le *Journal des savants* (année 1678), à descendre d'une élévation sur la terre au moyen de quatre ailes fixées à son corps et qu'il faisait mouvoir.

On pourrait encore, avant d'arriver à l'invention des Montgolfières et des ballons, en 1783, citer plusieurs essais ; mais cette énumération, sans intérêt réel, ne prouverait rien autre chose que l'espérance, jamais abandonnée par l'humanité, de s'élever et de se diriger dans les airs.

MONTGOLFIER.

(*Les frères Montgolfier, Etienne et Michel*).

Construction et ascension du premier ballon qui reçut le nom de Montgolfière (5 juin 1783).

Le nom de Montgolfier est celui d'une très-ancienne famille, originaire de l'Auvergne, qui, à la fin du règne de Henri IV, était venue s'installer à Vidalon-les-Annonay où elle s'était livrée à l'industrie pour réparer les ruines que les guerres de religion lui avaient causées.

Vers la fin du XVII[e] siècle, le chef de cette famille, Pierre de Montgolfier, administrait à Annonay une manufacture de papiers renommée dans le monde commercial. Lorsque l'âge du repos fut arrivé, il confia la direction de ses usines à ses deux fils Étienne et Michel. On peut dire que cette association fut vraiment fraternelle, tout était en commun entre Michel et Étienne Montgolfier, ressources financières et travail.

Les deux frères ont raconté eux-mêmes comment ils avaient été conduits à s'occuper d'aérostation.

Ils se livraient pour les besoins de leur fabrication, et aussi pour leur plaisir personnel, à l'étude de la physique et de la chimie.

Au nombre des phénomènes qu'ils s'efforçaient de comprendre, la composition et la marche des nuages appelaient, tout particulièrement, leur attention. C'est qu'en effet, dans le pays qu'ils habitaient, près des montagnes, le ciel offre le spectacle sans cesse varié de nuages tour à tour amoncelés, dispersés, puis reformés encore sous l'influence des variations de l'atmosphère.

Les deux frères Montgolfier avaient en tête de fabriquer des nuages artificiels; leurs premiers essais les conduisirent à remplir une enveloppe de papier de vapeur d'eau surchauffée. On conçoit que cette enveloppe, hermétiquement fermée de toutes parts et affectant une forme sphérique, s'élevait un peu en l'air tant que la vaporisation se maintenait ; mais l'action du froid condensant la vapeur, le ballon (car cette

enveloppe n'était autre chose que le rudiment du futur ballon) devenait de plus en plus lourd et redescendait à terre.

La publication des travaux du célèbre chimiste anglais Priestley sur les différentes espèces d'air vint aider puissamment les essais des frères Montgolfier. Ils ne se dissimulaient pas que le gaz le plus convenable à leurs expériences devrait être l'hydrogène qu'on nommait alors air inflammable; mais les difficultés et les dangers de la préparation de ce gaz étaient alors si grands, que les deux frères durent chercher un autre agent pour gonfler leur appareil.

Les Montgolfier avaient encore reconnu une grande difficulté à fixer ce gaz dans l'enveloppe; car il s'échappait à travers les pores du papier ou de l'étoffe servant de récipient.

Ils estimèrent avoir trouvé un gaz moins subtil, plus applicable à leur expérimentation, en brûlant avec de la laine de la paille légèrement humide.

Ces éléments ayant été disposés dans un vaste réchaud placé sous l'orifice d'un ballon mesurant une capacité de vingt mètres cubes, on vit le ballon s'élever avec tant de vigueur qu'il brisa ses amarres et s'éleva de près de trois cents mètres au-dessus du sol.

En possession désormais du résultat qu'ils avaient poursuivi, Michel et Etienne Montgolfier songèrent à offrir à leurs compatriotes le spectacle de leur invention.

Le jeudi 5 juin 1783, l'assemblée des Etats du Vivarais réunie sur la place publique d'Annonay était convoquée pour assister à l'ascension de la première Montgolfière.

L'appareil se composait d'un vaste sac de toile recouvert de papier enveloppé d'un réseau de ficelle, le tout reposant sur un châssis de seize pieds de surface, attaché aux quatre coins par des cordes qui aboutissaient au réseau.

Le sac, le réseau et le châssis pesaient environ 500 livres. Sous l'action du gaz produit par la combustion de la paille mouillée et de la laine, le sac se gonfla et s'arrondit en une sphère de cent dix pieds de circonférence. Dès que la corde qui retenait la Montgolfière fut coupée, elle s'éleva, en moins de dix minutes, à plus de mille pieds au-dessus de la tête des spectateurs ébahis.

Messieurs des Etats du Vivarais rédigèrent un procès-verbal de l'expérience du 5 juin et l'adressèrent à l'Académie des sciences de Paris, qui invita les frères Montgolfier à venir renouveler leur expérience

devant elle et à ses frais. Mais la population de la capitale dont la curiosité avait été éveillée par le récit des gazettes, craignant les lenteurs scientifiques et administratives, réclama le spectacle de la Montgolfière avec impatience.

Nous verrons, dans un instant, en racontant la biographie du physicien CHARLES comment il devança Montgolfier et émerveilla les Parisiens, dès le 27 août, deux mois à peine après l'expérience d'Annonay, par l'ascension d'un ballon gonflé avec le gaz hydrogène.

Les frères Montgolfier ne furent prêts que le 19 septembre suivant. Sur la demande du roi l'expérience, qui avait été d'abord préparée pour le 11 à Paris en présence des commissaires de l'Académie, fut ajournée avec indication que l'ascension aurait lieu à Versailles.

Les préparatifs terminés, en présence du roi, de sa famille et d'une foule immense, des décharges de mousqueterie donnèrent le signal du départ, les cordes furent coupées et la Montgolfière, après s'être élevée à quelques centaines de mètres, fut déchirée par un violent coup de vent et descendit dans le bois de Vaucresson.

Une cage d'osier, attachée à la Montgolfière, contenait un mouton, un canard et un coq. Comme ces animaux exécutèrent leur ascension sans accident, les frères Montgolfier conçurent l'idée, d'accord avec un jeune chimiste dont nous allons donner la biographie, PILASTRE DU ROZIER, de placer au-dessous de leur appareil une corbeille en osier disposée pour recevoir des voyageurs.

L'invention de la Montgolfière n'est pas le seul titre que les frères Montgolfier puissent revendiquer à la reconnaissance du monde savant. On doit à Etienne l'idée des formes pour le papier grand-monde et la confection du *vélin*. Michel construisit le *bélier hydraulique* qui peut élever l'eau à la hauteur de 20 mètres, ainsi que la presse hydraulique; il inventa encore un appareil pour dessécher les aliments et permettre leur conservation.

Etienne Montgolfier mourut à Serrières en août 1799, son frère Joseph-Michel lui survécut onze années, il devint administrateur du Conservatoire des arts et métiers, membre du conseil des arts et manufactures et conçut le projet de fonder une société d'encouragement pour l'industrie.

Joseph-Michel Montgolfier appartient aux premières promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur, il fut nommé, en 1807, membre de l'Institut, et termina sa vie en 1810.

Les Etats du Vivarais, pour perpétuer le souvenir de l'ascension du 5 juin, avaient décidé que sur la place d'Annonay un obélisque en marbre serait élevé avec cette inscription : « *Aux deux frères Montgolfier, leurs concitoyens reconnaissants.* »

L'Académie des sciences avait fait frapper une médaille à leur effigie, leur avait décerné le prix de six mille francs fondé pour l'encouragement des sciences et des arts ; des lettres patentes d'annoblissement furent concédées par le roi à Pierre de Montgolfier, père des deux inventeurs ; enfin, le juge d'armes de la noblesse française reçut ordre de régler le blason de cette famille qui porta pour devise : « *Sic itur ad astra.* »

Nous aurons plus d'une fois l'occasion de constater que les hommes utiles ont été élevés dans des familles où régnaient l'amour du travail et le respect des supériorités sociales.

Les frères Montgolfier, comme on vient de le voir, ouvrent cette liste de la façon la plus honorable.

PILASTRE DU ROZIER.

(1783-1785.)

PREMIÈRE ASCENSION EN MONTGOLFIÈRE LIBRE (21 NOVEMBRE 1783).— PILASTRE DU ROZIER PREMIÈRE VICTIME DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (5 JUIN 1785).

Rempli d'enthousiasme par la découverte des frères Montgolfier, un ancien professeur de chimie du collége de Reims, nommé PILASTRE DU ROZIER, et selon certains biographes, PILATRE DE ROZIER, né à Metz en 1756, résolut de prouver que l'homme pouvait, sans un danger certain, tenter de s'élever dans les airs à l'aide de la nouvelle machine.

Devenu, par son mérite, intendant des cabinets d'histoire naturelle et de physique de Monsieur, plus tard Louis XVIII, Pilastre du Rosier se trouvait placé dans les conditions les plus avantageuses pour suivre les expériences faites devant la cour.

Il était entré, tout naturellement, en rapport avec les frères Montgolfier et il détermina l'un d'eux, Étienne, à construire un ballon muni d'une nacelle pouvant contenir des voyageurs.

Après plusieurs essais tentés avec une montgolfière retenue par des cordes, on constata que l'appareil pouvait, obéissant à la volonté du

voyageur, monter ou descendre suivant que le foyer du réchaud était augmenté ou diminué. On conçoit facilement les appréhensions de plus d'un genre qu'inspirait la présence, sous un appareil aussi combustible, d'un brasier dont la puissance pouvait ne pas toujours être réglée à volonté.

Les objections abondent contre les inventeurs. Le public prétendit que la montgolfière serait incendiée, que l'aéronaute trouverait dans des expériences aussi périlleuses, une mort certaine, enfin, que dans la campagne, les maisons couvertes en chaume seraient exposées par la chute de l'aérostat au danger d'être brûlées.

La clameur publique s'éleva jusqu'au roi, qui prohiba toute ascension en montgolfière libre. Au nombre des personnes ayant suivi le plus attentivement les expériences des frères Montgolfier se trouvait le marquis d'Arlandes, gentilhomme renommé à la cour pour son esprit entreprenant, il avait déjà, plusieurs fois, pris place dans la nacelle à côté de Pilastre du Rozier lorsque les ascensions, limitées par la longueur des cables retenant la montgolfière, avaient été exécutées ; et cette confraternité d'un péril atténué, mais cependant encore réel remplissait le cœur du marquis d'un zèle très-actif pour combattre les obstacles opposés à Pilastre du Rozier.

Le marquis d'Arlandes possédait à la cour de hautes influences, il affirma que l'ascension ne présentait aucun péril et il offrit, pour gage de ses déclarations, d'accompagner du Rozier. Devant une attitude aussi résolue, le roi renonça à l'idée de faire exécuter le premier voyage aérien par un condamné à mort et rapporta l'interdiction qui avait été opposée à Pilastre du Rozier.

Le 21 novembre 1783, après des incidents survenus dans la manœuvre de la montgolfière et qui firent craindre l'incendie de l'appareil, les deux navigateurs, Pilastre du Rozier et le marquis d'Arlandes, s'élevèrent dans les airs aux applaudissements d'une foule immense dominée par une émotion indescriptible.

La montgolfière, partie du jardin de la Muette, fut portée par le vent dans la direction du sud et descendit près de la barrière d'Enfer.

La traversée s'opéra sans accident; mais non sans que Pilastre du Rozier et son compagnon ne fussent exposés soit à voir la montgolfière prendre feu, soit à courir le danger de se briser avec leur nacelle contre les monuments ou les maisons qu'ils rencontrèrent sur leur parcours au moment de descendre à terre.

L'anné suivante, Pilastre du Rozier exécuta en compagnie du chimiste Proust, le 23 juin 1784, une ascension qui fut considérée comme le dernier mot dont les montgolfières étaient susceptibles. Les deux aéronautes s'élevèrent à 4,000 mètres et franchirent un espace en longueur de 52 kilomètres.

Mais un astre nouveau venait de prendre possession des ondes aériennes, le ballon gonflé au moyen du gaz hydrogène, le ballon dont les conditions théoriques avaient été étudiées par le grand mathématicien Monge, un des illustres fondateurs de l'École polytechnique, avait, comme nous allons le voir ci-après, conquis par suite des expériences pratiques du physicien Charles, la place qu'il n'a pas abandonnée depuis, reléguant la montgolfière au rang des curiosités passées.

Pilastre du Rozier, qui le premier avait osé tenter les périls d'une ascension en montgolfière libre, devait aussi devenir la première vicme de la navigation aérienne.

Le 7 janvier 1785, un aéronaute du nom de Blanchard dont nous donnerons ci-après la biographie, était passé d'Angleterre en France, en ballon, avec le docteur Jeffries.

Pilastre du Rozier ne voulant pas rester en retard d'audace, annonça que lui aussi traverserait la Manche : « Je me maintiendrai, disait-il, en l'air, aussi longtemps que je voudrai ; je pourrai monter et descendre sans recourir au lest et sans perdre de gaz et cela par la combinaison de la montgolfière avec le système du ballon ; je placerai cet appareil gonflé de gaz au-dessus de la montgolfière dont le foyer sera alimenté par un feu de paille. »

Le gouvernement promit 40,000 francs pour cette expérience.

Les savants objectèrent que tenter une pareille aventure, c'était mettre un réchaud sous un baril de poudre ; mais du Rozier n'était pas homme à se laisser détourner pour si peu de chose.

Il partit de la côte de Boulogne-sur-Mer, le 5 juin 1785, en compagnie d'un jeune physicien de cette ville nommé Romain, ils parvinrent assez rapidement à 400 mètres de hauteur ; mais arrivé à ce point, le ballon se détendit brusquement, descendit sur la montgolfière et comme le foyer de celle-ci n'était pas encore en activité, elle se trouva sans puissance pour retarder la chute. Les infortunés navigateurs furent précipités sur le sol, leurs restes inanimés gisaient au milieu des débris de leur double machine.

Un monument funèbre fut élevé sur l'emplacement où les deux aéro-

nautes étaient tombés et les gazettes du temps consacrèrent des articles à la mémoire de PILASTRE DU ROZIER dont l'audace avait ouvert à la science la route des airs.

CHARLES ET LES FRÈRES ROBERT.

(1783.)

27 AOUT 1783, CONSTRUCTION DU PREMIER BALLON GONFLÉ PAR LE GAZ HYDROGÈNE. — 1er DÉCEMBRE 1783, ASCENSION DE CHARLES.

L'imprévu tient une place singulière dans l'histoire des découvertes. Un employé subalterne d'une administration de l'État, nommé CHARLES (Jacques-Alexandre-César), né le 12 novembre 1746, à Nancy, mis en disponibilité pour cause d'économie financière, résolut de chercher des moyens d'existence dans l'explication pratique des expériences physiques.

Les recherches sur l'électricité, dues au génie de Francklin, remplissaient d'enthousiasme, à cette époque, le monde savant. CHARLES, pour reproduire ces essais, avait consacré la meilleure part de son traitement d'employé à monter un cabinet de physique. Ses compatriotes s'étaient empressés de répondre à son appel et composaient un nombreux auditoire attentif à ses explications.

Au fonctionnaire mis en retrait d'emploi avait succédé un expérimentateur exercé et un professeur très-agréable. L'ouverture de cours publics rétribués ne tarda pas à conquérir au nom de CHARLES une notoriété qui lui mérita, comme première récompense, l'offre faite par le gouvernement de le réintégrer dans son emploi. CHARLES accepta cette proposition, sous cette réserve qu'il serait autorisé, selon un usage admis en ce temps, à présenter un successeur moyennant finances. Mis, par cette combinaison, en possession d'un petit capital, CHARLES augmenta son cabinet de physique et se livra tout spécialement à ses chères études.

On conçoit que l'expérience réalisée par les frères Montgolfier à Annonay ne laissa pas le physicien CHARLES indifférent; son esprit investigateur se demandait quelle pouvait bien être la nature et la puissance de CE GAZ DEUX FOIS MOINS PESANT QUE L'AIR ATMOSPHÉRIQUE, employé par les constructeurs de la montgolfière et obtenu en brûlant de la paille et

de la laine. Ne pourrait-il pas être plus avantageusement remplacé par le gaz hydrogène, nommé alors *air inflammable*? Une difficulté se présentait : ce gaz fuit à travers les corps poreux. CHARLES eut l'idée de rendre l'enveloppe de taffetas servant de récipient imperméable en la badigeonnant avec une dissolution de caoutchouc et d'essence de térébenthine.

Notre physicien en était là de ses expérimentations, lorsqu'il reçut la visite des frères ROBERT, célèbres constructeurs d'instruments de précision à Paris. Ils venaient proposer à Charles de les aider dans le projet qu'ils avaient conçu de donner à la population parisienne le spectacle d'une ascension, divertissement réclamé avec impatience par le public, depuis que les gazettes avaient raconté l'expérience des Montgolfier. Une souscription de 10,000 fr., promptement obtenue, devait couvrir les dépenses.

Le 27 août 1783, c'est-à-dire un peu moins de deux mois après l'ascension de la première montgolfière, le premier ballon gonflé à l'aide du gaz hydrogène fut lancé du Champ de Mars.

Dès cette époque, comme de nos jours, une fête publique, lorsque le courant électrique de la curiosité avait traversé les masses de la population parisienne, devenait un spectacle indescriptible.

Les endroits d'où l'on pouvait apercevoir le spectacle annoncé étaient envahis et pris d'assaut ; les points élevés, les arbres, les édifices, les toits des maisons se couvraient de monde. Le Champ de Mars avait été le lieu choisi pour l'expérience. Ce vaste espace, dominé par les hauteurs de Chaillot, devint insuffisant pour contenir les flots de population qui refluaient sur les quais et dans les avenues conduisant à l'École militaire.

Un coup de canon annonça le départ, et le ballon, s'élevant avec une effrayante rapidité, disparut bientôt dans les nuages.

A dater de ce jour, le ballon devint le rival de la montgolfière et ne tarda pas à l'emporter sur elle. Nous venons de voir que, le 21 novembre 1783, Pilastre du Rozier avait, en compagnie du marquis d'Arlandes, affronté le péril d'une ascension en montgolfière. CHARLES ne voulant pas, sur ce point, rester en retard, résolut à son tour de préparer une ascension en ballon libre. Pour y parvenir et obtenir le degré de solidité convenable, il relégua définitivement, parmi les éléments insuffisants, l'enveloppe en toile et en papier, à laquelle il substitua le taffetas enduit, comme nous l'avons dit précédemment, d'un vernis au caout-

chouc; il imagina d'entourer le globe du ballon d'un filet qui, après avoir consolidé l'enveloppe, se terminait par un ensemble de cordages où la nacelle était suspendue. Enfin, il eut l'idée d'armer l'orifice du ballon d'une soupape permettant, soit de prévenir l'excessive dilatation du gaz dans les couches supérieures de l'air, soit de faciliter la descente du ballon en diminuant la quantité de gaz.

Une provision de lest, emmagasinée dans la nacelle, servait à retarder la rapidité de l'ascension ou à l'accélérer à volonté. L'emploi du baromètre devait aussi, par les variations du mercure, révéler les hauteurs parcourues par l'aéronaute.

On le voit, aucun des éléments essentiels utilisés encore de nos jours n'avait échappé à la sagacité du physicien Charles.

Dès le 2 novembre, le public parisien put voir le ballon que devait monter Charles, en compagnie d'un des frères Robert, suspendu près de la grande allée du jardin des Tuileries.

Mais les préparatifs du gonflement définitif furent plus longs qu'on ne le supposait; le gaz hydrogène n'était pas à cette époque, fabriqué avec rapidité et en quantités immenses. Les aéronautes, après bien des incidents, ne furent prêts que le 1er décembre 1783.

Des places réservées, à quatre louis par tête, avaient été disposées autour du bassin; quant à la foule, elle n'était pas moins nombreuse le 1er décembre, aux Tuileries et dans les environs, que le 27 août au Champ de Mars. On a évalué le nombre des spectateurs à 300,000.

Le ballon s'élança dans les airs à une heure et demie, au signal donné par le canon. La nacelle portait Charles et l'un des frères Robert; en deux heures, ils parcoururent 9 lieues et le ballon descendit à Nesles, non loin de l'Isle-Adam.

Charles rédigea un procès-verbal très-détaillé de ce voyage. Ce document fut publié dans les journaux du temps. Il est écrit avec une simplicité et une vérité qui touchent parfois à l'éloquence. Nous nous bornerons à en reproduire quelques fragments:

« Le globe et le char en équilibre touchaient encore au sol qui nous portait; il était une heure trois quarts. Nous jetons 19 livres de lest et nous nous élevons au milieu du silence concentré par l'émotion et la surprise de l'un et de l'autre parti. »

Charles fait allusion ici aux deux factions qui divisaient la société parisienne, les uns tenant pour les montgolfières, les autres pour les ballons.

« Jamais rien n'égalera ce moment d'hilarité qui s'empara de mon existence lorsque je sentis que je fuyais la terre; ce n'était pas du plaisir, c'était du bonheur. »

. . . .

« Arrivés à la hauteur de Monceaux, que nous laissions un peu à gauche, nous restâmes un instant stationnaires. Notre char se retourna et enfin nous filâmes au gré du vent. Bientôt nous passons la Seine, entre Saint-Ouen et Asnières, et telle fut à peu près notre marche aérographique, laissant Colombes sur la gauche, passant presque au-dessus de Gennevilliers; nous avons passé à Franconville, Saint-Leu, Taverny, Villiers, Lisle-Adam et enfin Nesles, où nous sommes descendus. »

. . . .

» Sur notre passage et en nous rapprochant de terre nous voyions accourir vers nous les habitants des campagnes; nous entendions leurs cris d'allégresse.

» Nous criions : Vive le roi ! et toutes les campagnes répondaient à nos cris. Nous entendions très-distinctement : « Mes bons amis, n'avez-vous point peur? N'êtes-vous point malades? Dieu, que c'est beau ! — Nous prions Dieu qu'il vous conserve. Adieu mes amis ! » J'étais touché jusqu'aux larmes de cet intérêt tendre et vrai qu'inspirait un spectacle aussi nouveau.

» Nous descendîmes dans une vaste prairie. Des arbustes, quelques arbres bordaient son enceinte. Notre char s'avançait majestueusement sur un plan incliné très-prolongé. Arrivé près de ces arbres, je craignais que leurs branches ne vinssent heurter le char. Je jetai deux livres de lest et le char s'éleva par-dessus, en bondissant à peu près comme un coursier qui franchit une haie..... Les paysans couraient après nous sans pouvoir nous atteindre, comme des enfants qui poursuivent des papillons dans une prairie.

» Enfin nous prenons terre. On nous environne. Rien n'égale la naïveté rustique et tendre, l'effusion de l'admiration et de l'allégresse de tous ces villageois. »

Au moment où le ballon partait des Tuileries un groupe de cavaliers, à la tête duquel se trouvait le duc de Chartres, avait suivi au galop tendu la direction imprimée par le vent au ballon ; plusieurs crevèrent leurs chevaux ou renoncèrent à la poursuite. Le duc de Chartres, le duc Fitz-James et un Anglais du nom de Farrer arrivèrent seuls dans la plaine de Neslè au moment où les aéronautes opéraient leur descente.

Charles raconta les incidents de son voyage au duc de Chartres et termina en disant :

— Ce n'est pas tout, Monseigneur; je vais repartir !

— Comment, repartir?

— Monseigneur, vous allez voir. Il y a mieux : quand voulez-vous que je redescende?

— Dans une demi-heure.

— Eh bien, soit, Monseigneur; dans une demi-heure je suis à vous. »

En effet, M. Robert était descendu de la nacelle et Charles ayant donné ordre aux paysans qui retenaient le ballon de se retirer le globe s'élança de nouveau dans les airs.

Cette nouvelle ascension réussit aussi bien que la première et l'aérònaute reprit terre, une lieue plus loin, au milieu d'une friche près du bois de la tour du Lay.

Lorsque, le lendemain, le célèbre physicien revint chez lui à Paris, il trouva une foule nombreuse qui l'accueillit avec des cris d'enthousiasme.

Les récompenses honorifiques s'ajoutèrent à l'immense notoriété que Charles venait d'acquérir à son nom. L'Académie des sciences le comprit au nombre de ses associés, le roi Louis XVI le gratifia d'une pension de deux mille livres et voulut que son nom fût inscrit sur la médaille que l'Académie avait fait frapper à l'effigie des frères Montgolfier.

Charles fut plus tard nommé au Conservatoire des arts et métiers; il mourut à Paris en 1823 après avoir fréquemment assisté aux nombreuses expériences tentées par les aéronautes ses élèves et ses imitateurs.

BLANCHARD.

(1785.)

Application du parachute. — Première traversée de la Manche en ballon.

Montgolfier et Charles avaient été dirigés dans les tentatives que nous venons de décrire par un amour désintéressé de la science et de la gloire. Blanchard, Nicolas, né aux Andelys, Normandie, en 1753, obéissant à l'instinct qui porte généralement la race normande aux entre-

prises productives, inventa le ballon-*capital;* le ballon source de revenus. Personne n'égala son savoir-faire pour préparer et mener à bien ces représentations grandioses rendant une population tributaire de tout artiste audacieux qui promet des émotions à la curiosité publique.

Les devanciers de Blanchard étaient des savants et des physiciens, il fut le premier des aéronautes.

Nous ne devons cependant pas lui enlever le mérite d'avoir tenté un premier essai de direction des aérostats à l'aide d'un char volant dont l'idée lui était venue antérieurement à la découverte de la montgolfière. Ce char volant, fixé sous un ballon qui partit de l'École militaire le 2 mars 1784, n'obtint aucun résultat; l'ascension, elle-même, n'offrit rien de remarquable.

Blanchard parcourut l'Europe, vulgarisant, pour ainsi dire, les ascensions aérostatiques et gagnant des sommes considérables.

Pendant un séjour en Angleterre, il conçut l'idée d'appliquer un appareil en forme d'hélice à la nacelle pour tenter de la diriger ; et il annonça qu'il traverserait la Manche de Douvres à Calais, espérant se maintenir dans la direction de la France sans se laisser dériver vers l'océan Atlantique.

Ce départ eut lieu, en effet, le 7 janvier 1785 des falaises de Douvres. Un américain, le docteur Jeffries accompagnait Blanchard. Le ballon était déjà depuis une heure un quart poussé par un vent de nord-ouest, lorsque les navigateurs s'aperçurent qu'ils descendaient avec une assez grande rapidité.

En vain jetèrent-ils la plus grande partie de leur lest, l'appareil continuait à descendre et la mer leur semblait monter vers eux avec une effrayante rapidité.

Blanchard lança hors de la nacelle quelques outils et l'ancre du ballon, l'aérostat reprit une route horizontale pendant quelques instants pour redescendre encore.

L'Américain Jeffries proposait déjà de tirer au sort pour savoir lequel des deux voyageurs devrait sacrifier sa vie pour sauver celle de son compagnon, lorsqu'un coup de vent favorable les fit remonter et les porta brusquement au-dessus de Calais ; ils descendirent dans les environs de cette ville, à 3 heures, après une navigation de 2 heures de durée.

Ce voyage obtint un grand retentissement ; aux dangers courus par les précédents navigateurs était venu se joindre le péril du naufrage.

Les bourgeois de Calais offrirent à BLANCHARD et à JEFFRIES un magnifique banquet. BLANCHARD obtint la faveur d'être présenté à la cour à Versailles et il reçut de la générosité du roi une pension de 1,200 livres.

Nous avons vu comment l'infortuné PILASTRE DU ROZIER fut conduit à reproduire la tentative de BLANCHARD et paya de sa vie cette inspiration malheureuse.

BLANCHARD appliqua plusieurs fois le parachute inventé vers novembre 1783 par Sébastien LENORMAND, physicien de Montpellier. Parvenu à plusieurs centaines de mètres, BLANCHARD détachait de sa nacelle le parachute auquel il suspendait des animaux et on retrouvait à terre l'appareil et les animaux en bon état.

Blanchard, malgré les profits que lui rapportaient ces représentations, n'étant pas parvenu à maintenir dans ses dépenses l'équilibre qu'il recherchait pour son parachute, mourut pauvre.

Sa femme, Mme BLANCHARD, fut obligée, pour vivre, de continuer la profession de son mari.

Elle donna de nombreuses ascensions à Paris, au jardin de Tivoli; pour augmenter l'attrait du spectacle, elle avait coutume d'entourer sa nacelle de pièces d'artifice qu'elle faisait partir lorsque son ballon parvenait à une certaine hauteur, mais un jour, le 6 juillet 1819, la flamme des pièces d'artifice ayant rencontré un jet de gaz qui fuyait du ballon, l'aérostat prit feu et Mme BLANCHARD fut précipitée sur une maison située à l'angle des rues de Provence et Chauchat qui, circonstance particulière, était habitée par M. Hoffmann, le célèbre auteur des *Contes fantastiques*.

La nacelle du ballon après avoir glissé sur le toit s'accrocha au crampon d'une gouttière, et Mme BLANCHARD précipitée dans la rue se brisa la tête.

Si Blanchard et sa femme ne viennent que très-loin après Montgolfier et le physicien Charles il faut leur reconnaître le mérite d'avoir, en entrenant le goût des ascensions, ouvert la voie à ces hommes intrépides qui, tout en jouant leur existence pour amuser le public, n'ont cessé de tenir l'esprit du monde savant en éveil sur la question de l'aérostation.

La pléiade des Garnerin, des Testu-Brissy, des Poitevin, des Godard, de tous ces hardis aéronautes, contribua certainement à familiariser les esprits avec les voyages aériens, et ces hommes audacieux ont provoqué les expériences scientifiques des Biot, des Gay-Lussac, des Arago, des Dupuy de Lôme en même temps qu'ils ont tracé la route aux aérostiers qui, pendant le siége de Paris, ont rattaché la France à la vie de sa capi-

tale. Ces titres divers méritent à BLANCHARD le surnom de *père des aéronautes*, et lui donnent une place dans nos biographies.

G. DESCLOSIÈRES.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR ALPH. DESPINE

Messieurs,

Nous avons perdu, il y a quelques mois, l'un de nos membres correspondants, M. Alphonse Despine, avocat, chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare et officier d'Académie, mort à Annecy le 2 janvier 1872.

M. Despine appartenait à une ancienne et honorable famille de Savoie, originaire du Chatelard en Beauges et dont le nom est désormais étroitement attaché à la célébrité qui entoure les thermes d'Aix-les-Bains. C'est, en effet, au docteur Despine, père de notre regretté collègue, que l'on doit, sur l'emploi médical des eaux d'Aix, les travaux considérables par lesquels ces eaux ont acquis une notoriété méritée.

Né à Annecy le 2 avril 1818, M. Alphonse Despine fit dans cette ville ses études classiques et suivit les cours de droit à Chambéry et à Turin. Reçu docteur à vingt et un ans, il exerça brillamment la profession d'avocat à Annecy, et, dès 1840, il ouvrit dans cette ville un cours de droit très-suivi, qu'il continua pendant une vingtaine d'années.

M. Despine fut l'un des membres les plus actifs de la *Société florimontane* fondée à Annecy en 1851, et dont nous avons ici même étudié les origines au XVII[e] siècle. C'est surtout par ce côté de sa vie que M. Despine appartint à nos études. Chercheur infatigable, aimant passionnément son pays, M. Despine publia dans les annales de cette Société plusieurs travaux très-intéressants d'histoire locale.

Citons :

En 1857, dans le *Bulletin de la Société florimontane*, une *Notice historique sur le Saint-Sépulcre d'Annecy*, ordre très-ancien de chanoines hospitaliers qui subsista jusque vers la fin du dernier siècle. Cette brochure a été tirée à part.

Depuis 1861, c'est surtout dans la *Revue Savoisienne* (qui avait rem-

placé le *Bulletin de la Société florimontane*) que M. Despine publia ses travaux pour la plupart relatifs à l'histoire du pays. Tels sont : *Notes historiques sur les châteaux et localités de la Savoie appelés chatelards* (1). Ce travail, qui révèle chez son auteur les qualités de l'érudit patient et sagace, se termine par une notice intéressante sur Mgr de Rossillon de Bernex, ce prélat dont Rousseau dit dans ses *Confessions* « qu'avec » moins d'esprit que saint François de Sales il lui ressemblait sur bien » des points. »

Recherches sur les poésies en dialecte savoyard, travail malheureusement inachevé, mais plein d'érudition et d'intérêt, et où l'auteur a su pénétrer et comprendre à merveille l'art naïf de notre vieille poésie montagnarde.

Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur, et Annecy (1865 in-4° de 160 pages), forte brochure publiée à l'occasion de l'anniversaire bi-séculaire de la canonisation de saint François de Sales. Ce livre, qui renferme des documents inédits fut suivi, à peu de distance, par la *Relation des fêtes commémoratives de la canonisation de saint François de Sales, 19-29 avril* 1865. Ces deux ouvrages sont complétés par un travail curieux sur les dix-huit portraits que l'on possède de saint François de Sales; l'auteur arrive, à la suite de cet examen, à *restituer* la vraie physionomie du saint évêque.

Notice sur les anciens thermes romains de Menthon, découverts il y a quelques années; cette notice est accompagnée de dessins de M. Revon.

Plusieurs travaux de M. Despine, tirés à part, restèrent inachevés; tels sont : *Pérégrinations intra et extra muros*, dont nous avons rendu compte dans *l'Investigateur*.

La cruelle maladie qui a emporté M. Despine, à l'âge de 53 ans, lui avait rendu tout travail impossible depuis deux ans. Il laisse un grand nombre de matériaux et plusieurs ouvrages commencés.

En 1869, M. Despine fut nommé rapporteur de la commission académique chargée de décerner le prix de 1000 francs au meilleur ouvrage historique.

M. Alphonse Despine a été aussi journaliste. Il a été collaboré activement à l'*Écho du Mont-Blanc* en 1841 et à l'*Union Savoisienne* dans ces

---

(1) Tiré à part.

dernières années. Écrivain honnête et profondément convaincu, M. Despines a été, avant tout, un homme de bien.

Aussi a-t-il laissé des regrets unanimes. Les nombreuses notices biographiques (1) publiées sur la vie de cet honnête homme, quel que soit le point de vue auquel elles se placent, ont toutes fait un touchant éloge des nobles qualités de l'esprit et du cœur qui distinguaient notre regretté collègue.

Permettez-moi de terminer cette notice par quelques lignes empruntées à l'article consacré à M. Despine par le journal *les Alpes*, d'Annecy. Émanées de la plume d'un adversaire politique, ces lignes n'en ont que plus de valeur.

» Bien qu'il ne fût pas en communion d'idées avec nous, nous honorons sa mémoire, parce que : *Erat vir ille simplex et rectus*. Nous » honorons la vertu partout où nous la trouvons. Chez cet homme, il y » avait la vertu, le talent et les convictions qui font l'homme de cœur. » Il laisse plusieurs ouvrages inachevés et beaucoup de regrets. La » science perd un savant infatigable, le pays un homme d'honneur, » les pauvres un homme de bien, et sa famille un père vénéré. »

A. FOLLIET,
député à l'Assemblée nationale.

Ste CATHERINE DE FIERBOIS ET JEANNE D'ARC,

PAR M. LE BARON PAPION DU CHATEAU.

Une ode de notre collègue, M. le baron Papion du Château, dans laquelle l'histoire se mêle à la poésie, sera certainement agréable aux abonnés de *l'Investigateur*.

Le souvenir historique et national qui a inspiré l'auteur remonte au VIIIe siècle, à la mémorable victoire de CHARLES-MARTEL sur les Sarrasins, victoire dont le résultat fut, peu de temps après, l'expulsion définitive des musulmans du sol de la France. Cette grande bataille, à laquelle

(1) V. *Notice biographique sur M. A. Despine*, Annecy, imprimerie Burdet, 1872; — *les Alpes*; *le Mont Blanc*; *l'Union savoisienne*; *l'Industriel savoisien*; *le Courrier des Alpes*; *la Savoie thermale*; *l'Impartial dauphinois*, etc.

M. Papion du Château assigne la date du 22 juillet 732, n'aurait été livrée, suivant quelques historiens, qu'au mois d'octobre 733. Quoi qu'il en soit, le fait historique, avec ses conséquences si considérables, demeure certain et glorieux pour nos annales. M. Papion du Château n'est que modeste en évaluant au chiffre de 300,000 les soldats sarrasins auxquels cette sanglante bataille coûta la vie. A en croire les vieux historiens, ce chiffre s'éleva à plus de 375,000. Mais Mézerai remarque fort judicieusement « que ceux qui couchent de si prodigieuses armées « sur le papier n'ont jamais vu 300,000 hommes en bataille. » Les mêmes annalistes évaluent nos pertes, dans cette mémorable journée, à 1,500 *hommes!* On voit que l'art de faire des *bulletins de victoire* ne date pas d'hier. Mais, encore une fois, à part toutes les exagérations, *le fait* reste debout, et il est toujours bon de le rappeler en prose ou en vers et de perpétuer chez nous les traditions du patriotisme. Notre collègue a, d'ailleurs, donné une utilité de plus à son gracieux opuscule, car il se vend au profit de l'œuvre qui se poursuit en ce moment, la réparation de la vieille église de Sainte-Catherine de Fierbois, en Touraine, sous l'autel de laquelle Charles-Martel avait déposé son épée victorieuse, reprise au même lieu, sept siècles plus tard, par l'héroïque Jeanne d'Arc.

J. Barbier.

Voici la notice et l'ode de M. le baron Papion du Château :

« C'est aux environs de Tours que fut livrée, le 22 juillet 732, l'une des plus mémorables batailles où Charles Martel défit l'innombrable armée des Sarrasins, commandée par le calife Abdérame, qui y perdit la vie, ainsi que *trois cent mille* de ses soldats. L'Europe fut sauvée. La formidable invasion musulmane avait déjà envahi toutes nos provinces méridionales et l'Espagne qui, moins heureuse que la France, ne fut affranchie de la domination des Maures que quelques siècles plus tard.

» Le nom de Sainte Catherine de Fierbois se lia à ce grand événement de l'histoire dont la Touraine fut le théâtre. C'est sous l'autel de l'église de ce lieu que Charles-Martel fit sceller son épée victorieuse. Il y a quelques années, une souscription fut ouverte, sous les auspices de M. le marquis de Lussac, afin de préserver l'antique monument d'une destruction complète. Cette souscription trouva de l'écho et on put entreprendre quelques travaux de restauration; mais ils sont insuffisants.

» Le monument pour lequel nous plaidons est consacré par une double illustration, car 700 ans après la défaite des Sarrasins, en 1426, avant de se mettre à la tête des armées françaises, JEANNE D'ARC vint à Sainte Catherine de Fierbois pour y prendre l'épée de CHARLES-MARTEL et l'apporter au roi Charles VII, qui était alors à Chinon avec sa cour.

» Il n'est pas nécessaire de retracer les faits merveilleux qu'accomplit l'héroïne libératrice de la France; ces vieux souvenirs sont toujours vivants; c'est qu'ils ont le puissant intérêt qui fait vibrer, dans les cœurs vraiment français, la fibre nationale.

» A l'époque où surgit JEANNE D'ARC, la foi s'alliait au patriotisme. Hélas! pourquoi n'avons-nous point eu une nouvelle Jeanne d'Arc? Aux siècles de croyances religieuses, la foi enfantait des prodiges. En ces temps de scepticisme, le ressort des âmes est détrempé; nous tombons dans le matérialisme et dès lors dans l'impuissance. »

Non loin des champs qu'immortalise
La valeur de Charles-Martel,
S'élève une modeste église;
Un vieux glaive était sous l'autel;
C'était la formidable épée
Que ce vainqueur des Sarrasins,
De sa main dans leur sang trempée,
Avait portée en ces lieux saints.

***

Ce fer, aimé de la victoire,
Ce fer terrible à l'ennemi,
Pendant sept siècles, dit l'histoire,
Dans l'humble temple avait dormi,
Lorsque par Dieu même inspirée,
Pour mettre un terme à nos malheurs,
En cette enceinte vénérée
Vint la vierge de Vaucouleurs.

***

Cet ange, sauveur de la France,
D'un glaive, par la rouille usé
Fit une arme de délivrance;
Le joug étranger fut brisé.
Héroïne dont la patrie

Admire les exploits si grands,
Du haut des cieux Jeanne nous crie :
« Guerre aux Anglais ! guerre aux tyrans ! »

***

Dans ce monde, où tout est fragile,
Le temps ne laisse rien debout;
Il passe, et dans son vol agile,
Sa faulx en main, il détruit tout !...
De Fierbois l'édifice antique
A ses coups n'a point résisté,
Et la tour du clocher gothique
Croule sur le sol attristé.

***

Chaque pierre qui se détache
Brise en sa chute un souvenir,
Et le lierre à ces murs s'attache
Impuissant à les soutenir.
En vain de son manteau propice
Contre la rigueur des Autans,
En vain la mousse les tapisse
Ils tombent sous l'effort du temps.

***

Vous, qu'un digne pasteur appelle
A cette œuvre de piété,
Pour rebâtir l'humble chapelle
Que votre don soit apporté !
Que du fond de son presbytère
Son noble vœu soit entendu !
Ce qu'on offre à Dieu sur la terre
Dans le ciel nous sera rendu.

Baron Papion du Chateau.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Séance du 8 janvier. — Présidence de M. le baron CARRA DE VAUX.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture d'une lettre de M. JUMELIN, architecte, membre de la *Société des Études historiques* et gendre de RENZI, notre ancien administrateur, décédé.

M. JUMELIN remercie ses collègues de la pensée qu'ils ont eue de consacrer une notice biographique à son beau-père.

M. JUMELIN promet d'adresser prochainement, au secrétariat, les documents utiles pour rédiger ce travail.

M. BARBIER rappelle que la désignation d'un rapporteur chargé de rédiger une notice sur notre regretté collègue M. PARINGAULT, a été ajournée à cette séance. M. BARBIER propose de confier cette notice à M. CARRA DE VAUX. Cette désignation acceptée par M. le PRÉSIDENT est adoptée par l'assemblée.

MM. PAPION DU CHATEAU et LOUIS LUCAS présentent, comme membre de la première classe, M. Michel-Jules-Louis-Léopold LÈQUES, sous-intendant militaire en résidence à Tours. La commission chargée d'examiner les titres de M. LÈQUES est composée de MM. BARBIER, DUVERT et DESCLOSIÈRES, rapporteur.

L'ordre du jour appelle la présentation des comptes de l'année 1872 qui, aux termes des statuts, doivent être adoptés dans le premier mois de l'année nouvelle. M. LOUIS LUCAS explique les détails de notre situation financière qui s'offre pour l'année 1873 dans des conditions satisfaisantes, il établit les recettes et les dépenses de 1872 et propose un projet de budget pour 1873. Les pièces justificatives sont déposées sur le bureau. L'assemblée nomme une commission pour l'examen de ces comptes. Elle est composée de MM. CARRA DE VAUX, président, DUVERT, rapporteur, NIGON DE BERTY et DESCLOSIÈRES, membres,

M. Barbier communique un rapport sur l'examen qui lui a été confié d'une ode composée par notre collègue, M. le baron Papion du Chateau et intitulée : *Sainte Catherine de Fierbois et Jeanne d'Arc*. Cette ode, dit M. le rapporteur, dans laquelle l'histoire se mêle agréablement à la poésie, offrira certainement de l'intérêt aux lecteurs de l'*Investigateur*.

Cette lecture est renvoyée au comité du journal.

M. le Président Carra de Vaux lit un projet de règlement concernant le concours auquel donnera lieu la distribution du prix Raymond. Ce projet de règlement sera discuté dans la prochaine séance, il est, dès maintenant, à la disposition des membres qui voudraient en prendre connaissance.

Quelques observations préparatoires sont échangées à l'occasion de ce projet. L'une d'elles porte notamment sur la question de savoir si les membres résidants de la *Société des Études historiques* pourront prendre part au concours. M. Ernest Breton explique que la faculté de concourir laissée aux membres résidants pourrait avoir des inconvénients, il cite, en preuve, un exemple qui lui est personnel. Il y a plusieurs années, M. Breton ayant concouru pour un des prix proposés par l'*Institut historique* dut, sans faire connaître qu'il était candidat, s'abstenir de prendre part aux travaux du jury d'examen, il obtint ce prix, et cette circonstance montra qu'il pouvait y avoir pour la Société, difficulté à composer ses commissions de jugement si les membres résidants prenaient part au concours, il fut, en conséquence, décidé qu'ils devraient s'abstenir du concours.

M. le Secrétaire général demande à l'assemblée de déterminer la date de la séance publique. Cette fixation est utile pour mettre les collègues en demeure de préparer des travaux pour cette séance.

La date est indiquée au 27 avril.

M. Ernest Breton lit plusieurs passages de son récent voyage en Espagne. Cette communication est écoutée avec un vif intérêt et l'assemblée exprime à M. Breton le désir de voir une lecture de son voyage en Espagne préparée en vue de la séance publique.

Séance du 31 janvier. — Présidence de M. le baron Carra de Vaux.

Lecture est donnée du rapport sur la candidature de M. Léques, sous-intendant militaire en résidence à Tours, les conclusions étant favora-

bles M. LAQUES est admis par la première classe et cette admission est ensuite sanctionnée par l'assemblée générale.

L'ordre du jour appelle la communication du compte rendu de la situation financière de la *Société des Études historiques* au 31 décembre 1872. Après avoir entendu M. DUVERT, rapporteur, concluant à l'admission des recettes et dépenses présentées par l'administrateur ainsi qu'au vote du budget de 1873, l'assemblée approuve les comptes de 1872 et le budget de 1873.

M. le PRÉSIDENT donne une nouvelle lecture du règlement qu'il a préparé concernant la mise au concours du prix Raymond.

M. FOLLIET demande la parole sur la discussion générale.

Nous sommes, dit-il, d'accord sur plusieurs points, cependant, il en est d'autres sur lesquels nous pouvons différer. Nous avons à considérer : 1° quels travaux seront mis au concours; 2° quelles personnes pourront concourir; 3° quels seront les juges du concours; 4° quelle sera la nature des récompenses.

Sur le premier point, on peut proposer deux systèmes. On peut mettre au concours des sujets qui seraient empruntés aux travaux historiques rentrant dans la spécialité de chacune des classes. Ainsi, une année on proposerait une question sur l'histoire générale ou l'histoire de France. Une autre année sur l'histoire des langues et des littératures, la troisième année le concours présenterait une question sur l'histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques. Enfin la quatrième année, le prix serait décerné à une question sur l'histoire des beaux-arts.

Déterminer à l'avance les questions à traiter ne paraît pas à M. Folliet le système le plus fécond. Les travailleurs, ceux qui ont de longue main des études sur le chantier ne quittent pas leurs recherches pour se mettre immédiatement, et en vue d'un concours à bref délai, au travail sur une question proposée.

On rencontrera, en outre, dans le sein même de la Société des difficultés pour se mettre d'accord sur les sujets à proposer.

M. FOLLIET estime donc qu'il serait préférable de laisser les concurrents choisir leur sujet en les limitant, cependant chaque année, dans la spécialité des travaux de la classe à laquelle le thème général du concours serait emprunté.

La question qui vient après celle du sujet mis au concours concerne, dit M. FOLLIET, les concurrents.

Nous paraissons tous d'accord pour exclure du concours les membres résidants; les inconvénients de leur participation aux prix sont trop évidents pour qu'il soit besoin d'insister.

La troisième question concerne le choix des juges du concours. Si on adopte la liberté du choix du sujet renfermé cependant dans la limite de la spécialité de chaque classe, nous aurons un comité d'examen tout trouvé dans le personnel de chacune des classes.

Enfin, quel sera le mode de récompense?

Nous pouvons le déterminer, dès maintenant, une pour fois toutes, et dire qu'il y aura un prix et deux médailles. Si aucun mémoire n'est jugé digne le prix pourrait être ajourné; si plusieurs mémoires paraissent équivalents, le prix pourrait être partagé.

M. Carra de Vaux. La rédaction du testament semble repousser la faculté du choix laissée aux concurrents. Le testateur a dit : *pour récompenser des mémoires sur des questions que la Société jugera devoir mettre au concours.*

M. Nigon de Berty. J'avais proposé de nommer une commission pour préparer un règlement. Nous ne pouvons laisser aux concurrents le choix du sujet, sans faire une chose contraire aux usages; en outre, le jugement du concours deviendrait extrêmement difficile. Comment comparer et établir la supériorité sur tant de mémoires, n'ayant aucun lien entre eux et traitant de sujets différents? Où trouver le caractère de la supériorité? Enfin, un dernier motif pour repousser la proposition de M. Folliet se trouve dans la difficulté de composer un jury avec les membres d'une seule classe; on ne peut prendre indistinctement tous les membres d'une classe pour composer un jury d'examen. Nous avons des classes dont les membres sont peu assidus. M. Nigon de Berty résumé son opinion en disant qu'il y a lieu, selon lui, de formuler un programme du concours et de nommer une commission d'examen.

M. Barbier. Une première question, question de principe est à décider. Laisserons-nous à l'initiative des auteurs le soin de choisir le sujet qu'ils proposeront au concours? On ne peut établir de jugement que par une exacte comparaison; or il est nécessaire de comparer des choses semblables, les examinateurs arrivent à décider à peu près justement, parce qu'ils ont des points de comparaison. En général, qui dit concours, dit personnes travaillant sur une question déterminée. Si d'ailleurs, nous ne gardons pas le droit de fixer l'ordre d'idées dans lequel

nous voudrons voir les esprits studieux s'exercer, nous abdiquerons une prérogative qui nous appartient et qui nous honore.

M. Ernest Breton voit dans le système proposé par M. Folliet un autre inconvénient, un auteur pourrait nous soumettre un mémoire déjà récompensé ou refusé par une autre Société, ce qui nous exposerait à des comparaisons déplaisantes, si nous refusions celui qui aurait obtenu une récompense et si nous récompensions celui qui aurait été déjà refusé.

M. Bonnet-Belair. M. le Président ne vient-il pas de nous dire que le droit de la Société avait été déjà indiqué par le testateur?

M. le Président Carra de Vaux relit les termes du testament.

M. Duvert fait observer que les deux systèmes ont été et sont encore suivis à l'Institut de France et que cette savante compagnie adopte les indications données par le testateur.

M. Folliet répond aux diverses objections faites à sa proposition.

Elles ne l'ont pas convaincu. Le danger de recevoir des mémoires déjà publiés existe dans l'un comme dans l'autre cas.

On se préoccupe de la difficulté que la commission rencontrera pour statuer; mais aurez-vous un si grand nombre de mémoires?

D'ailleurs, il ne faut pas seulement se préoccuper du juge, mais aussi du justiciable; or il y aurait tout à gagner à laisser la liberté du choix du sujet, car vous aurez ainsi des auteurs qui connaîtront à fond la question qu'ils auront choisie et traitée.

M. Barbier. Cette considération ne me paraît pas de nature à nous faire abdiquer le droit qui nous est conféré par le testateur de choisir notre sujet.

Plusieurs membres réclament l'ordre du jour, la question est mise aux voix en ces termes : La *Société des Etudes historiques* déterminera-t-elle le sujet du concours? Le scrutin ayant donné la majorité à l'affirmative, il est décidé que le sujet du concours sera choisi par la Société.

Séance du jeudi 13 *février* 1873. — Présidence de M. le baron Carra de Vaux.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Lèques, sous-intendant militaire à Tours. Notre nouveau collègue remercie la *Société des Études historiques* de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Adriani de Turin exprime l'intérêt qu'il prend à la reconstitution de *la Société des Études historiques*, il nous adresse un ouvrage en italien intitulé *Biographie du cardinal Prosper Sainte-Croix* et une notice, aussi en italien, sur le professeur Jean-Baptiste Adriani. M. Basson est nommé rapporteur.

Sont offerts à la Société : *le Bulletin de la Société des sciences, des lettres et arts du Hainaut*, *le Bulletin scientifique* dirigé par M. Scarpellini.

M. le secrétaire du comité royal d'histoire nationale à Turin demande un certain nombre d'exemplaires de *l'Investigateur* qui manquent à sa collection.

M. le Président Carra de Vaux présente les candidatures de M. Pasquier, conseiller à la cour d'appel de Paris ; de M. Sevestre, juge honoraire au tribunal de la Seine. M. Pasquier serait membre libre de la première classe et M. Sevestre membre libre de la quatrième.

Une commission composée de MM. Barbier, Folliet et Desclosières est désignée pour examiner ces deux candidatures.

M. le Président ajoute qu'il a eu l'occasion de voir, ces jours derniers, M. Achille Jubinal. Notre collègue regrette que son état de santé ne lui permette pas de venir assister à nos séances. Nos travaux lui inspirent le plus vif intérêt et il se propose de lire à la séance publique du mois d'avril une pièce intitulée : *Les quatre fils Aymond à la recherche d'une hôtellerie.*

M. Ernest Breton communique un projet complémentaire qu'il a rédigé pour former la base du règlement devant déterminer les conditions du concours institué pour la délivrance du prix Raymond.

Les articles de ce projet sont successivement comparés au projet précédemment communiqué par M. le Président.

Sous l'article premier, M. Folliet propose la proposition additionnelle suivante :

« Toutefois l'assemblée générale pourra, quand elle le jugera convenable, se dispenser de mettre un sujet au concours. Dans ce cas, seront admis au concours les travaux et mémoires appartenant à celle de ses classes que l'assemblée indiquera. »

M. Barbier fait observer que ce paragraphe additionnel n'est autre que la reproduction, sous forme d'amendement, d'une disposition principale déjà présentée par M. Folliet et qui n'a pas été adoptée dans une séance précédente.

Cette proposition mise aux voix n'a pas été accueillie.

Les articles 1, 2 et 3 du projet sont adoptés. On trouvera le texte de ce règlement ci-après. La discussion des derniers articles est ajournée à la prochaine séance, vu l'heure avancée.

M. Barbier présente un rapport verbal sur les candidatures de MM. Pasquier et Sevestre.

La première classe vote l'admission de M. Pasquier comme membre libre.

La quatrième classe vote ensuite, et en la même qualité de membre libre, l'admission de M. Sevestre.

L'assemblée générale valide ces deux élections.

Séance du 28 février 1872. — Présidence de M. le baron Carra de Vaux.

M. le comte Reinhard, président honoraire de la *Société des Études historiques*, annonce une communication sur la Société littéraire de Cannes. M. le comte Reinhard viendra lui-même faire cette lecture à la dernière séance du mois d'avril prochain.

M. l'abbé Corblet, auteur du mémoire intitulé : *Les tombes en bronze de deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens*, remercie la Société du compte rendu qui a été présenté sur cet ouvrage par M. Louis Lucas.

M. le Président dépose sur le bureau une lettre de M. Portalis, conseiller à la cour d'appel de Paris, qui demande à faire partie de la Société comme membre libre de la 2e classe.

Une commission composée de MM. Barbier, Vavasseur et Desclosières est nommée pour présenter un rapport sur cette candidature.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion du projet de règlement concernant le concours auquel donnera lieu le prix Raymond.

M. le président Carra de Vaux demande s'il n'y aurait pas lieu d'ajouter à l'article 4 une disposition additionnelle ayant pour but de limiter l'étendue des ouvrages à mettre au concours.

M. Ernest Breton estime qu'il y aurait inconvénient à limiter l'étendue du manuscrit. Si l'auteur veut publier un travail consciencieux et développé, nous ne devons pas lui en ôter les moyens.

L'article 4 est adopté.

L'article 5 est adopté sans discussion.

Sur la rédaction de l'article 6, M. Barbier estime qu'il serait indis-

pensable d'adjoindre à la commission le Président de la Société et le Secrétaire général. L'article 6 est adopté avec cette disposition complémentaire.

Les articles 7, 8 et 9 sont adoptés sans discussion.

On trouvera, ci-après, le texte de ce règlement dont une lecture nouvelle est donnée, il est adopté dans son ensemble.

M. BARBIER présente un rapport verbal sur la candidature de M. PORTALIS, conseiller à la cour d'appel de Paris. M. PORTALIS est admis comme membre libre de la 2e classe. Cette élection est validée par l'assemblée générale.

M. l'ADMINISTRATEUR demande s'il n'y aurait pas lieu d'offrir des diplômes avec le nouveau titre : *Société des Etudes historiques* à ceux des anciens membres de la Société qui en feraient la demande. Dans ce cas, à quel prix devrait-on fixer le droit de diplôme?

L'assemblée est d'avis que ces nouveaux diplômes pourront être délivrés aux anciens membres au prix de 10 fr.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER.

Règlement pour la distribution du prix Raymond.

ART. I.

Chaque année la Société, en assemblée générale, choisira et mettra au concours une question historique rentrant dans la spécialité de l'une de ses quatre classes. Le sujet adopté sera indiqué à la séance publique, il sera inséré dans *l'Investigateur* et recevra la plus grande publicité possible.

ART. II.

Le concours ne sera jugé que l'année suivante. Les mémoires manuscrits devront être adressés à l'administrateur avant le premier janvier de cette année, ils ne porteront pas de signature; mais seulement une devise répétée sur un pli cacheté qui contiendra : le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. III.

Un prix de MILLE francs sera attribué au meilleur mémoire sur la question proposée.

A mérite égal, le prix pourra être partagé. Si aucun mémoire n'était

jugé digne du prix, la Société pourrait décerner une ou plusieurs médailles dont elle fixerait la valeur.

ART. IV.

Les mémoires couronnés resteront la propriété de leurs auteurs ; mais la Société se réserve le droit de les publier la première dans son journal *l'Investigateur*, en tout ou en partie, selon leur étendue.

ART. V.

Les mémoires non couronnés seront rendus aux personnes qui les réclameront en justifiant de la devise insérée sur le mémoire, les plis ne seront pas ouverts.

La perte d'un mémoire ne pourra donner lieu à aucune réclamation contre la Société.

ART. VI.

Une commission de sept membres, composée du Président de la Société et à son défaut du vice-Président, du secrétaire général et de cinq membres nommés par l'assemblée générale de janvier, sera chargée de l'examen des mémoires.

Deux des cinq membres élus appartiendront, autant que possible, à la classe dans la spécialité de laquelle rentrera la question proposée et les trois autres, à chacune des trois autres classes.

ART. VII.

Le Président de la Société sera de droit président et le secrétaire général, secrétaire de la commission.

Celle-ci désignera un de ses membres qui sera chargé de présenter le rapport à l'assemblée générale un mois avant la séance publique.

L'assemblée après avoir statué sur les conclusions de ce rapport décachettera les plis contenant les noms des lauréats.

ART. VIII.

A la séance publique, il sera rendu compte du concours et le Président décernera les récompenses.

ART. IX.

Sont seuls exclus du concours les membres titulaires et les membres libres de la *Société des Études historiques* résidant dans le département de la Seine.

CHRONIQUE.

ÉLECTION POUR LE REMPLACEMENT DE M. CARAFA A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des Beaux-Arts a décidé, dans sa séance de samedi 15 mars, qu'il y avait lieu à pourvoir, dans la section de musique, au remplacement de M. Carafa, décédé.

En conséquence, les lettres de candidature à cette place seront reçues au secrétariat de l'Institut jusqu'au samedi 29 mars, à midi, terme de rigueur.

Parmi les concurrents, se présente M. le prince Poniatowski, membre de la Société des auteurs et des compositeurs français, membre du jury de l'Exposition universelle de 1867, membre du jury pour le prix de Rome, membre de plusieurs commissions techniques.

Voici la liste des principales compositions du prince :

1838. *Giovanni da Procida*, grand opéra en 4 actes, Lucques. — 1840. *D. Desiderio*, opéra buffa en 3 actes, Venise. — 1843. *Ruy Blas*, grand opéra en 3 actes, Lucques. — 1844. *Bonifazio dei Geremei*, grand opéra en 3 actes, Rome. — 1845. *La Sposa d'Abido*, grand opéra en 3 actes, Venise. — 1846. *Malek-Adel*, grand opéra en 3 actes, Gênes. — 1847. *Esmeralda*, grand opéra, 4 actes, Florence. — 1860. *Pierre de Médicis* grand opéra en 4 actes, Paris. — 1861. *Au travers du mur*, opéra comique en 1 acte, Paris. — 1865. *L'Aventurier*, opéra comique en 4 actes, Paris. — 1867. *Une Messe solennelle* à Saint-Eustache, Paris. — 1868. *La Contessina*, opéra buffa en 4 actes, Paris. — 1871. *Grande Marche triomphale* (*Richard Cœur-de-Lion*) pour deux orchestres et chœurs, Covent Garden, Londres. — 1872. *Gelmina*, grand opéra en 3 actes, Covent Garden, Londres.

L'HISTOIRE DU DRAME LYRIQUE REPRÉSENTÉE PAR DES DÉCORATIONS ALLÉGORIQUES AU NOUVEL OPÉRA.

La *Gazette musicale* donne les détails suivants sur les décorations intérieures de la salle du nouvel Opéra :

Les peintres chargés de la décoration du nouvel Opéra ont été priés

par le ministère d'apporter la plus grande célérité à l'exécution de leurs œuvres. M. Lenepveu a presque terminé le plafond de la salle, composé de groupes allégoriques relatifs à l'*Histoire du drame lyrique*. M. Paul Baudry, chargé de peindre le grand foyer du public, et qui y travaille exclusivement depuis plusieurs années, est également fort avancé. Les deux petits salons attenant au grand foyer sont décorés par MM. Delaunay et Barrias. Le premier a pris pour sujet le *Triomphe du chant*, et le second le *Triomphe de l'harmonie*.

M. Barrias peint en outre trois tableaux de huit mètres de hauteur : la *Musique héroïque*, la *Musique champêtre* et la *Musique amoureuse*. M. Boulanger a eu en partage le foyer de la danse, dont la décoration se compose de quatre grands panneaux : la *Danse guerrière*, la *Danse bachique*, la *Danse amoureuse* et la *Danse champêtre*, et de vingt médaillons ovales où seront peints les portraits des vingt plus célèbres danseuses de l'Opéra depuis sa création. Ces danseuses portent le costume de leur rôle à succès ; la première est Mlle Lafontaine (1681), la dernière Mlle Rosati (1854).

MADAME SWETCHINE.

Madame Swetchine, sa vie et ses œuvres publiées par M. le comte de Falloux (onzième édition. Paris, Didier 1872).

M. de Tocqueville, l'auteur de la *Démocratie en Amérique*, a rendu le plus bel hommage au mérite de Mme Swetchine lorsqu'il a écrit : « Son souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire, il y restera avec l'image de la plus parfaite et de la plus aimable vertu que j'aie jamais rencontrée.

« L'extrême bonté dans l'âme la plus ferme, un incomparable amour de la vérité et de la justice, et, avec tant de supériorités diverses, une si véritable et si constante indulgence. » — Le livre consacré par M. de Falloux à madame Swetchine est, comme l'a dit avec raison un écrivain contemporain, M. Saint-René Taillandier, l'histoire d'une période et d'un monde. De 1816 à 1857 les représentants les plus illustres de toute une partie de la société française ont subi le charme de ce merveilleux esprit.

Le livre de M. de Falloux appartient essentiellement à la bibliographie politique et littéraire de notre temps.

Histoire de la Sainte-Chapelle du Palais de justice de Paris; par M. Ch. Desmaze.

M. Ch. Desmaze, conseiller à la Cour de Paris, connu par de nombreuses études historiques vient de donner une histoire pleine d'érudition de la Sainte-Chapelle du Palais de justice de Paris depuis sa construction, par le célèbre architecte Pierre de Montreuil jusqu'au 24 mai 1871, jour où ce précieux monument fut sauvé pour ainsi dire miraculeusement de l'incendie qui dévora la Préfecture de police et une partie du Palais de justice.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin des publications adressées à la *Société des Etudes historiques* pendant l'année 1872, (suite et fin).

8. — Bulletin de la Société des arts et lettres de Poitiers.
9. — Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, tome 15, année 1871.
10. — La Renaissance littéraire et artistique, journal hebdomadaire, 1re année nº 6, 1er juin 1872.
11. — Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes (24 année, tome 27, nos 3 à 4, mars et avril 1872.
12. — Correspondance scientifique de Rome pour l'avancement des sciences, sous la direction de E. Fabri Scarpellini, nº 11, 8e vol. Bulletin universel, 24 année.
13. — Bulletin des observations ozonométriques et météorologiques de C. Scarpellini à Rome, 1er nº, 15e année, nouvelle série.
14. — Bulletin de la Société littéraire de Boulogne-sur-Mer.
15. — Bulletin de la Société d'arts et belles-lettres de Rouen.
16. — Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1872.

L'administrateur, Louis Lucas.

Le secrétaire-général, Gabriel Desclosières.

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette, 9.

39e Année. Mars-Avril 1873. No 2

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

CAUSES DES PERTURBATIONS

DE LA FIN DU MOYEN AGE.

La longue période qui comprend les XIIIe XIVe et XVe siècles, fut l'époque la plus bouleversée, la plus désastreuse de notre histoire. Il suffit de rappeler la croisade contre les Albigeois ; l'établissement de l'Inquisition, le schisme d'Occident, les luttes des Bourguignons, des Armagnacs, les batailles d'Azincourt et de Poitiers, les crimes de Charles le Mauvais, de Pierre le Cruel, les ravages des compagnies blanches, l'extermination des juifs dans la Navarre et le Languedoc pour être convaincu que les nations éprouvèrent rarement tant de calamités et de désastres.

D'où provenait le redoublement de l'ambition, le mépris des devoirs et des droits, les violations de la foi jurée et de tous les principes féodaux? D'où provenaient l'intolérance du clergé, les moyens d'intimidation substitués à la persuasion de la primitive Eglise?

Ce problème historique est assez important pour que nous essayions de le résoudre.

S'il n'est guère d'institution politique et sociale qui n'ait sa raison d'être et ne produise d'heureux résultats à son origine, il nous serait facile d'établir que la féodalité répondit parfaitement à cette loi de l'organisation des sociétés; il n'en est guère aussi qui ne se corrompent avec le temps, qui ne change ces anciennes qualités en défauts et dont la transformation devenue nécessaire n'amène des déchirements, des souffrances analogues à celles qu'éprouve le corps humain au moment de l'agonie.

La féodalité arriva justement à ce moment de dissolution durant le XIVe et le XVe siècle.



Certes, l'ambition avait été grande aussi et le désir de l'agrandissement très-prononcé dans la noblesse d'épée aux époques antérieures; mais les rois trouvaient alors un moyen très-facile de satisfaire l'orgueil des barons et des chevaliers... ils créaient des fiefs nouveaux, et ceux qui en étaient investis, satisfaits de leur agrandissement, restaient attachés au suzerain qui leur avait assuré ces bienfaits.

Où donc les monarques, les comtes et les ducs prenaient-ils les terres employées à ces inféodations ? Ils avaient des ressources immenses: En Espagne, les localités enlevées aux Mores, se trouvant sans seigneurs, après la victoire des chrétiens, étaient transformées en vicomtés, en baronnies à l'avantage des chevaliers compagnons des rois d'Aragon et de Navarre. En France, les terres incultes appelées royales ou communales et livrées au parcours des troupaux indigènes constituaient a fortune des cinq sixièmes de la population, c'est-à-dire des paysans. Comme elles n'étaient possédées directement par personne, elles pouvaient être sans trop de perturbation, soustraite à l'Etat ou aux communes pour constituer des fiefs, à la condition toutefois que les paysans continueraient à jouir de la vaine pâture et de l'affouage.

Ce changement introduit dans le régime des biens communaux, les rapports établis par des milliers de chartes et de règlements locaux entre les bergers conservant la jouissance des pâturages et le seigneur qui en obtenait la suzeraineté et l'honneur, furent les bases trop peu connues, peut-être, de tout le système féodal et alimentèrent la législation du moyen âge.

Il est facile de comprendre que ces deux manières de créer des fiefs, pouvaient bien causer certaines difficultés, provoquer certains murmures; mais elles n'entraînaient l'extermination d'aucun compétiteur de la même race, de la même langue.

Dans le premier cas, les seigneurs mores dépossédés se réfugiaient en Andalousie ou en Afrique; ils n'avaient pas de procès à intenter au chrétien vainqueur, de vengeance légale à exercer contre lui; dans le second, paysans et communes conservaient leurs troupeaux et les moyens de les nourrir.

Que leur importait un hommage nominatif à rendre aux seigneurs qui les protégeaient contre les envahisseurs et les pillards.

Tout cela se trouvait considérablement changé à partir du XIIIe siècle; les Français du Nord, repoussés avec perte de cet Orient où ils avaient espéré conquérir de si belles principautés se retournèrent vers

le Languedoc et les Pyrénées sous prétexte de détruire l'hérésiedes Albigeois, mais dans le but plus réel de Conquérir des domaines.

Il ne s'agissait pas ici de s'approprier des forêts, des terres vagues ou communales. La Provence et le Languedoc avaient, depuis longtemps, subi la transformation de la propriété romaine.

La montagne Noire, les Cévennes, la majeure partie du centre de la France vivaient encore, sans doute, dans un état pastoral, non plus nomade, mais combiné avec le régime communal des terres.

L'élevage des troupeaux formait les cinq sixièmes de leurs ressources, de leur fortune.

Le littoral de la Méditerranée, au contraire, les plaines de l'Aude, de l'Hérault, cette ancienne *provincia* que les Romains appelaient une seconde Italie, ne renfermaient plus de forêts, de terres incultes où les croisés pussent établir de nouveaux manoirs, créer de nouveaux fiefs sans dépouiller d'anciens possesseurs... cette opulente région était couverte de villes, de bourgs, de châteaux. Chacune de ces contrées se trouvait entourée de propriétés particulières complétement labourées, travaillées, plantées d'oliviers et de vignes. Villes et villages étaient eux-mêmes si rapprochés que leurs vergers et leurs jardins se joignaient sans solution de continuité ; de là une double conséquence également fatale : la population indigène dotée de tous les avantages d'une civilisation avancée, mais en subissant les inconvénients, ne pouvait plus, commeles Gaulois des époques mérovingienne et carlovingienne, emporter ailleurs ses biens et ses richesses; maisons, vignes, oliviers, moissons tenaient au sol par racine.

Les Provençaux n'ayant pas de troupaux à pousser vers le refuge des Pyrénées et des Cévennes devaient défendre leurs bourgs, leurs villes fortifiées à la manière romaine, c'est-à-dire mourir autour de leurs remparts; ils le firent héroïquement à Béziers, à Carcassonne, à Termes, à Minerve, à Fangeaux, à Lavaur. Les croisés les exterminèrent d'autant plus volontiers qu'ils n'avaient pas d'autres moyens de de s'emparer de leurs domaines, et ils n'étaient pas gens à reculer devant les cruelles conséquences de la logique des conquérants.

Les vainqueurs traitèrent même les catholiques bien plus rigoureusement que les Aragonais et les Navarrais n'avaient jamais traité les Mores.

En Espagne, on se bornait à chasser les gouverneurs musulmans, on laissait la population arabe jouir paisiblement de ses maisons, de ses

champs, de ses mosquées. Les croisés de Simon de Montfort exterminèrent les seigneurs vaudois et catholiques pour se mettre à leur place, leurs sujets pour les empêcher de regretter leurs anciens maîtres et de vouloir leur rester fidèles.

Cette politique du massacre et de la spoliation, une fois mise en pratique avec l'autorisation des légats, ne cessa plus d'être appliquée sur la plus grande échelle dans les expéditions suivantes, c'est-à-dire durant les XIV[e] et XV[e] siècles dans le midi de la France comme dans le nord de l'Espagne; nous nous bornons dans cette étude, à résumer la situation de ces deux contrées voisines. Les modifications du régime des terres suivaient leur cours : la propriété communale, cédant partout la place à la propriété individuelle, rendait la transformation politique plus terrible; l'état agricole du bas Languedoc et de la Provence s'était peu à peu étendu dans le Roussillon, les pays de Foix, le Toulousain, la Gascogne, le Bigorre; partout s'étaient élevés des châteaux, des bourgs, des villes; chaque castel, établi d'abord sur des terrains inhabités sans trop de préjudice pour personne, s'était, peu à peu, entouré d'un bourg dans lequel le seigneur attirait facilement le paysan du voisinage qui trouvait sous les crénaux du donjon une certaine sécurité pour sa famille, ses animaux, ses récoltes.

Pendant la guerre des Albigeois, au XIII[e] siècle, le premier mouvement des populations était de se réfugier dans ces bourgs de la féodalité; cette tactique s'étendit à toute la région sous-pyrénéenne durant le XIV[e] et le XV[e] siècle.

Chaque abbaye, et elles étaient nombreuses, était devenue le centre d'une grosse bourgade, d'une ville même, parfois le chef-lieu d'un évêché. Comtes et ducs avaient à leur tour fondé ou reconstruit leur contingent de bastides avec le concours des abbés et de leurs suzerains, aussi les vallées sous-pyrénéennes s'étaient couvertes soit en Espagne, soit en France, d'un si grand nombre de villes, de bourgs, qu'on ne pouvait faire dix ou quinze kilomètres sans rencontrer un centre de population relié aux autres par des métairies, des maisons isolées, des hameaux.

Dès le milieu du XIV[e] siècle, plus des trois quarts des biens communaux et des terres incultes avaient disparu sous les conquêtes de la bêche et de la charrue. On devine les conséquences de ce changement profond.

Les considérations que nous venons d'appliquer à la conquête du

Languedoc par les croisés devaient s'étendre à l'avenir au reste du midi de la France et du nord de l'Espagne.

Le comte de Montfort avait si bien réussi à s'emparer des domaines de Béziers et de Carcassonne, pourquoi le roi de France ne s'approprierait-il pas le comté de Toulouse tout entier? Ce fief une fois réuni à la couronne, pourquoi les Valois n'appliqueraient-ils pas le même procédé d'annexion au Bigorre, à la Navarre, aux comtés de Foix, de Comminges et de tant d'autres? Pourquoi les rois d'Aragon ne s'empareraient-ils pas du Roussillon, de la Navarre, de Majorque, dussent-ils détrôner un frère, emprisonner un fils, assassiner un neveu.

Cependant, quelle que soit l'audace des ambitieux, il est bon de leur donner certaine apparence légitime. La grande diplomatie; invention des spoliateurs couronnés de cette époque, des Pedro, des Philippe le Hardi, des Fernand, des Louis XI, consiste à trouver des prétextes, à se ménager des arguments pour des revendications futures.

Alors commence la savante politique des mariages et des successions. Ce que les pères n'ont pu réaliser les fils ou les neveux pourront le faire. Les rois de France épousent des infantes de Navarre pour mettre un jour la main sur cet État. Ceux d'Aragon et de Navarre, les comtes de Foix, d'Armagnac, de Béarn contractent des alliances analogues pour combattre l'ambition des rois par les mêmes moyens et se ménager aussi leurs droits de succession et leurs *casus belli*.

Mais pour accomplir ces spoliations grandes et petites il ne suffit pas d'invoquer la dextérité des jurisconsultes et la bonne volonté des parlements, il faut des complices résolus à soutenir toute prétention les armes à la main. Les rois convient leurs grands vassaux et ces derniers, la petite noblesse, la chevalerie et jusqu'aux officiers d'aventure, aux grandes curées de comtés et de baronnies! *væ victis*, malheur aux vaincus! la raison du plus fort sera la base de la politique.

La royauté envahissante invente même autre chose à donner aux grands seigneurs qui la secondent dans ses conquêtes, elle crée ces vice-royautés séduisantes, ces titres pompeux de sénéchaux, gouverneurs, maréchaux, pairs, capitaines-généraux. Le métier de capitaine de mercenaire devient singulièrement lucratif dans un état de choses où l'ambition individuelle a complétement remplacé les légitimes intérêts des nations et des peuples. Le pillage devint si général à partir du XIIIe siècle, les paysans des vallées suivirent si bien l'exemple des chevaliers chefs de bande que les populations rurales et bourgeoises

durent prendre des moyens énergiques pour y mettre un terme.

L'organisation des *hermandats* de Navarre et d'Aragon ou associations des citoyens pour résister aux exactions des seigneurs et des routiers fut le premier moyen mis en usage. L'*hermandat* des peuples situés sur les frontières de Navarre et d'Aragon inaugura ce genre d'association en 1204. Les députés se réunissaient au château de Estaca, ils étaient envoyés les uns par les villes de Navarre, les autres par celles de l'Aragon. Cette assemblée arrêta les meilleurs moyens à prendre pour repousser tout agresseur, larron ou malfaiteur.

Les *hermandats* n'ayant pas obvié à tous les inconvénients, on établit dans le XIV[e] siècle des magistrats spécialement chargés de rétablir la paix entre les partis hostiles, de leur faire signer des trèves et de veiller à leur observation.

Les *hermandats* poursuivirent toutefois leur mission concurremment avec *les receveurs des trèves.*

En 1425, elles se donnent des alcades spéciaux.

La plupart des vengeances de famille et des guerres de commune à commune avaient presque toujours pour origine de simples querelles et des injures.

Aussi, qui pourrait compter les bâtards, les cadets déshérités, les vagabonds de toute race qui mettent leur cœur sanguinaire et leur infatigable poignet à la disposition des chefs de compagnies blanches et qui dépassent la barbarie des Vendales et des Huns.

Aucun moyen n'est négligé pour favoriser le recrutement de ces bandes sauvages; la noblesse assure le privilège d'asile à ses palais. Tous les malfaiteurs y trouvent l'imp nité pour leurs crimes à condition qu'ils emploieront leurs habitudes de violence à servir les intérêts de leurs protecteurs. Dans les royaumes de Pierre le Cruel et de Charles le Mauvais, les hidalgos donnent le titre de Palatio à leurs demeures les plus simples afin d'y attacher le droit d'asile (1).

Dans le cours des guerres interminables des comtes de Foix et d'Ar-

(1) Ne soyons donc pas surpris si chaque chevauchée de gentilhomme, compagnie de chevaliers et d'hommes d'armes à cheval, était suivi d'un nombre égal de fantassins qui portaient le nom caractéristique de *pillartes* (pillards). En 1379, Dom Carlos faisait payer 11,000 florins au caballero Thomas Trevel pour 100 hommes d'armes et 100 pillards mis au service du roi et 3,980 florins à Andréa Angles pour 55 hommes d'armes et 50 pillards.

maignac, des rois de France et d'Angleterre, des rois de Navarre et d'Aragon, les barons et les chevaliers, champions de ces redoutables adversaires, n'eurent d'autres moyens de payer leurs services et de satisfaire leur ambition que de piller les villes et de disperser les anciens possesseurs de fiefs.

Après le partage des Etats conquis, chaque complice du vainqueur avait sa baronnie, sa vicomté, son fief; les gentilshommes gardaient pour eux les domaines, ils donnaient l'argent et les meubles à leurs soudards, et Dieu sait s'ils rendirent leur conscience élastique, pour exécuter sans remords ces forfaits lucratifs.

Voilà pourquoi, selon nous, les guerres des XIIIe et XIVe siècles furent si cruelles, si constantes, si atroces; voilà pourquoi le massacre ne fut plus un accident, mais une tactique, et la spoliation une loi, loi funeste dont on ne cessa d'étendre l'application et d'aggraver les conséquences.

Dès que le moindre chevalier, le plus petit vicomte ou baron eut pris l'habitude de s'emparer du fief de tout adversaire vaincu, l'ambition des puissants, l'audace des petits ne connurent plus de bornes. Le baron habitué à convoiter celui du marquis poussèrent les grands suzerains et les rois à conquérir les États des autres souverains et le bouleversement fut sans limites.

La concentration, dans un nombre infini de petites villes fortifiées de la population rurale, eut bien d'autres conséquences que celle de rendre l'ambition plus insatiable et les guerres plus cruelles, elle favorisa le développement de la fiscalité, elle sema la jalousie et la discorde dans les rangs de la bourgeoisie.

Tant que la population pastorale était restée disséminée dans les pâturages et les bois, elle avait offert peu de prise aux agents du fisc. Si le pâtre payait volontiers de légères redevances communales votées par l'assemblée des voisins, il repoussait les tailles féodales et il aurait su s'enfoncer dans les bois, y disperser son bétail pour éviter leur perception. Une fois enchaîné à un point fixe du territoire et devenu cultivateur, il vit sa propriété : vignes, champs, basse-cour, troupaux, attentivement inscrite sur un registre et assujettie à un impôt direct. Il fut obligé de se soumettre à toutes les charges dont on voulut le grever, car il était enfermé entre les quatre murs du bourg et placé sous la main des officiers seigneuriaux. Aussi les tailles et les corvées s'élevèrent-elles au XVe siècle au nombre écrasant de plus de cinquante.

Durant les premiers siècles du moyen âge, la bourgeoisie concentrée dans de populeuses et puissantes communes, telles que Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Carcassonne, Béziers, foyers de lumières, centres d'activité industrielle et commerciale, pouvait tenir tête à des seigneurs d'une autorité encore restreinte, tels que les comtes de Toulouse, les vicomtes de Béarn et de Béziers ; mais quand les grands vassaux et les rois eurent formé une bourgeoisie nouvelle en attirant une population rurale dans les nombreuses *bastides* créées du XIIIe au XIVe siècle, l'ancienne bourgeoisie, d'origine gallo-romaine et essentiellement municipale fut tenue en échec par les bourgeois de petite ville.

La royauté se les était attachés par des faveurs et des priviléges ; ils étaient trop faibles pour lui résister, ils n'éprouvaient pour les grandes villes qu'éloignement et jalousie; comment n'auraient-ils pas épousé les intérêts de la couronne soit dans ses démêlés avec la grande féodalité, soit dans ses empiétements sur l'indépendance des grandes communes.

A dater de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle, les hauts barons et les rois maîtres des petits fiefs, par les mariages, la confiscation, la conquête, forts de l'appui des petites villes, se trouvent donc sans compétiteurs et peuvent développer leur puissance sans contrôle.

Libres de s'abandonner à leur orgueil, ils emploient leur omnipotence à exercer un despotisme avide sur les paysans, sur la bourgeoisie dont ils ne redoutent plus la résistance, ils écrasent la petite noblesse, elle-même, dont ils ont dompté la fierté, brisé l'union, démoli les forteresses... les voilà marchant dans la voie du pouvoir absolu et ne cherchant pour l'atteindre qu'à inspirer trois sentiments : la crainte aux uns, la vanité du courtisan aux autres, l'éblouissement à la masse avide de luxe, d'étiquette et de bruit. Ils abandonnent les vieux castels perchés sur des rocs étroits et d'un accès difficile, ils descendent dans les plaines fertiles et riantes, s'y reconstruisent des palais splendides plutôt que formidables.

Témoins ceux *d'Olite* et de *Tafalla* dans la *Navarre,* de *Mazéres* et de *Pau* dans le pays de *Foix* et le *Béarn.*

Charles le Noble, fondateur de celui de *Tafalla,* l'orna des jardins les plus fastueux du moyen âge (voir notre *Archéologie pyrénéenne*) ; il avait, dit-on, le projet de le réunir par un portique à celui d'Olite situé à plus de 8 kilomètres au nord. Dom Carlos ajouta à son château Puente la Reina, en 1421, une *garana* ou bosquet planté avec art et entouré de murs ; il acheta pour s'agrandir plusieurs vergers voisins,

afin de pouvoir y renfermer une plus grande quantité gibier; il s'entoura d'un nombre inusité de valets, d'officiers de luxe qui occupaient une place honorable à côté des hommes de guerre et bien souvent au-dessus. C'est la grande époque de l'étiquette des cérémonies et de la haute domesticité. Nous sommes au siècle des grandes chasses aristocratiques; non plus utiles à la destruction des animaux nuisibles; mais toutes de convention et d'un apparat ruineux... le luxe des équipages de chiens et de chevaux dépasse tout ce qu'on avait vu jusqu'alors; les oiseaux de proie atteignent des prix extraordinaires et nous n'avons pas besoin de rappeler quels sont les résultats inévitables d'un luxe énervant sur les princes et sur les nations.

Le pénible tableau des troubles et des calamités des XIIIe, XIVe et XVe siècles, inspirent de tristes réflexions sur les instincts de la nature humaine... Le développement de l'égoïsme et de l'orgueil allume un tel mépris des droits des autres, une telle convoitise du bien d'autrui que l'homme a besoin de recueillir toute la force que donne la loi religieuse et la loi morale pour combattre cette funeste tendance. Philosophe ou croyant, il faut toujours un certain effort pour résister au penchant de l'envie, cause de presque toutes les révolutions et de bon nombre d'utopies sociales et politiques.

Un grand peuple moderne, objet d'une admiration générale, légitime, s'est maintenu, jusqu'à ce jour, également à l'abri de l'esprit conquérant du passé et de l'esprit révolutionnaire du présent. Tout le monde a nommé les Etats-Unis... Si une lutte de race a récemment ensanglanté cette république, elle n'est pas moins digne de remarque par le calme de la concorde dont, à cette seule exception près, elle n'a cessé de jouir pendant un siècle, précisément à l'époque où la vieille Europe était bouleversée dans ses fondements.

Veut-on connaître la cause de cet équilibre, de cette force politique sans exemple ? Ne la cherchons ni dans la sagesse de sa constitution, ni dans la grandeur de ses citoyens, cherchons-la tout entière dans l'état primitif des 19/20e de son sol, dans cette communauté des forêts vierges et des prairies, source inépuisée du bien-être de ses habitants et de toute leur sagesse politique... Oui la convoitise du bien d'autrui semble inconnue dans cette contrée par la seule raison que *l'autrui* est pauvre en comparaison des immenses richesses de la nature et que la terre, les animaux, les productions spontanées, les *res nullius* dépassent au centuple la propriété individuelle, ces richesses communes.

La nature les offre généreusement, on n'a qu'à les prendre. Voulez-vous nourrir des troupeaux ? Des pâturages sont ouverts à leur parcours, mille fois plus vastes que ceux de la Germanie et de la Gaule au temps de César et de Tacite.

Que dans deux siècles d'ici, ces magasins de la nature s'épuisent, que les bois et les savanes soient mis en culture, que toutes les parties du sol se couvrent de villes, de maisons, de propriétés individuelles, on verra ce que deviendront l'ordre et le calme politique dont le nouveau monde est si fier aujourd'hui, on verra si le gouvernement républicain rencontre moins d'obstacles que nos vieilles monarchies, s'il a moins que nos sociétés germaniques ou latines à compter avec les ambitions, les jalousies, les appétits et les usurpations.

Jusqu'au XIIIe siècle, les landes et les forêts de la vieille Celtique avaient fourni à la noblesse et aux roturiers des ressources analogues à celles que les prairies et les savanes du nouveau monde offrent à la population grossissante des États-Unis, et l'Europe, malgré des troubles fréquents, mais surperficiels, avait évité les grandes révolutions politiques. Nous venons de résumer le tableau de celles qui coïncidèrent au XIVe siècle avec la substitution de l'état pastoral à l'état agricole et à l'installation de plus de la moitié de la population dans des villes et des bourgs fortifiés. Dès ce moment, la transformation politique est complète. Avec l'événement de Fernand d'Aragon au trône Castille avec le succès des combinaisons de Louis XI en France, nous arrivons au triomphe définitif de cette politique d'absorption par héritage et par conquête dont les XIIIe et XIVe siècles avaient préparé l'avénement politique, grande sans doute, éblouissante, civilisatrice peut-être; mais implacable, ne reculant devant aucune oppression, devant aucune calamité, devant aucune injustice.

Les combinaisons diplomatiques dont le succès avait déjà fait disparaître l'indépendance du *Languedoc*, du *Bigorre*, du *Roussillon*, de *l'Armagnac*, du *Comminges* ne vont plus arrêter leur développement, nous allons les voir absorber rapidement dans l'unité espagnole et l'homogénéité française, la *Navarre* et la *Catalogne*, les vastes domaines du *Béarn* et de *Foix*.

Mais que les peuples orgueilleux du développement de leur territoire, de leur puissance nationale y prennent garde ! le luxe et l'ostentation produisent en politique des résultats analogues à ceux qu'ils amènent dans la vie privée, ils enivrent, ils affaiblissent, ils démoralisent.

Les plus brillantes nations payeront l'éclat de leur trône, la grandeur de leurs rois, de la perte de leur indépendance et de leur liberté.

Fernand le Catholique prépare les règnes de Charles-Quint et de Philippe II; Henri IV, lui-même, nous conduit à Louis XIV et Louis XV.

CÉNAC MONCAUT (1).

EPISODE DE LA MORT DE CÉSAR.

Traduction des Géorgiques, Liv. 1, vers 464 à 515.

Notre collègue, M. le baron Papion du Château, membre correspondant, a envoyé à la Société, par l'intermédiaire de notre honorable administrateur, un fragment de sa traduction en vers des *Géorgiques* de Virgile.

Il a choisi l'*Episode de la mort de César*.

Tout le monde connaît l'admirable morceau qui termine le 1er livre des *Géorgiques*, et dans lequel le poète énumère les événements merveilleux qui ont accompagné le meurtre de César. L'astre du monde, le soleil, dit Virgile, a donné le premier signal de ces effrayants prodiges, et il a semblé, à cette époque néfaste, refuser aux humains l'éclat de ses rayons.

Solem quis dicere falsum audeat?..... etc.

Voici comment M. Papion du Château a traduit ce magnifique passage.

J. C. B.

Soleil, oserait-on t'accuser d'imposture?
Souvent tu nous prédis et la guerre future,
Et ces lâches complots tramés secrètement,
Au fond des cœurs où couve un noir ressentiment.

---

(1) Ce mémoire est la dernière communication donnée par notre regretté collègue M. Cénac-Moncaut, à la *Société des études historiques*.

Cette étude fut lue dans la séance publique du 12 mai 1870. — M. Cénac-Moncault quitta Paris pendant la guerre et se retira dans son domaine de SAINT-ELIX où il décéda le 21 février 1871. (Voir sa biographie par M. Nigon de Berty *Investigateur*, 1872 p. 28.)

Quand expira César, soleil, tu plaignis Rome;
Ton front pâli porta le deuil de ce grand homme;
On crut, quand de tes feux l'éclat fut effacé,
De l'éternelle nuit le monde menacé.
Alors, tout nous donnait des pronostics funèbres,
Et la terre, et les mers, et l'oiseau des ténèbres,
Et les clameurs des chiens, éperdus de terreur!
Que de fois, déchirant son cratère en fureur,
Tel qu'un torrent, l'Etna que la flamme enveloppe,
Vomit des rocs fondus dans les champs du Cyclope!
Les Alpes s'ébranlaient; sous le ciel des Germains
Des bruits d'armes dans l'air consternaient les humains,
Et des bois, où la nuit errent de pâles ombres,
De lamentables voix frappaient les voûtes sombres;
Le sol tremble; le fleuve a cessé de couler;
O prodige! on entend les animaux parler;
Dans les temples déserts, oserait-on le croire?
On voit suer l'airain, même pleurer l'ivoire!
Roi des eaux; l'Eridan roule en ses tourbillons
Troupeaux, moissons, forêts à travers les sillons;
Dans les puits le sang coule, et pour les aruspices
Les victimes n'ont plus de présages propices,
Le hurlement des loups se mêle au bruit du vent;
Jamais sous un ciel pur ne tomba plus souvent
La foudre; et la comète, à la queue enflammée,
N'apparut si terrible à la terre alarmée.
Aussi Philippe a vu Romains contre Romains
Combattre et succomber sous des coups inhumains,
Et les dieux ont souffert que, dans ces temps de haines,
Deux fois de notre sang l'Heinus rougît ses plaines.
Un jour, aux mêmes champs, le laboureur surpris
De son fer recourbé heurtera les débris
Des casques et des dards que la rouille dévore,
Et, remuant le sol de sa herse sonore,
Morne, il contemplera les sépulcres béants
Où des anciens guerriers dorment les os géants!
O protecteur du Tibre et des sept monts antiques,
Romulus et Vesta, veillez, dieux domestiques,
Sur ce jeune héros, espoir de l'univers,
Qui d'un siècle en ruine efface les revers!
Trop de sang répandu depuis longtemps expie
Les parjures de Troie et d'une race impie!
Le ciel se plaint, César, qu'au pied de ses autels,
La victoire t'enchaîne; il t'envie aux mortels;
Les droits sont confondus, la force nous opprime;
Partout l'homme combat, partout règne le crime;

Avec l'acier des faux les glaives sont forgés,
Et le soc dort inerte en nos champs négligés;
Sur l'Euphrate et le Rhin gronde et sévit la guerre;
Le fer rompt les traités, si respectés naguère;
On foule aux pieds les lois, et de Mars irrité
Les fureurs ont rempli le monde épouvanté.
Ainsi, quand des coursiers, que leur ardeur entraîne,
Font voler un quadrige, en dévorant l'arène,
Le guide, ô vains efforts! serre les mors d'airain;
Sourd à sa voix, le char n'obéit plus au frein!

Baron PAPION DU CHATEAU.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Séance du jeudi 13 mars 1873. — Présidence de M. le baron CARRA DE VAUX.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. l'administrateur LOUIS-LUCAS qui, retenu loin de Paris, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Il communique ensuite une lettre de M. Achille JUBINAL, secrétaire général honoraire de la Société, ancien député au Corps législatif.

Cette lettre est ainsi conçue :

Paris le 10 mars 1873.

Messieurs et chers collègues,

Il y a quelques années au Corps législatif, à propos de la fixation des droits de poste pour les imprimés et les livres, j'essayai de faire triompher pour ces derniers une mesure bien simple, de facile application et qui aurait augmenté de beaucoup le transport des ouvrages, c'était de fixer le coût de ces transports à un centime par feuille de 16 pages.

Le gouvernement s'y opposa et préféra choisir pour étalon du prix

de transport le poids du papier. Il en résulta une aggravation de dépense pour le public, une diminution de bénéfices de la poste, enfin une impulsion donnée aux fabricants de papier de produire du papier mince pour diminuer le poids, ce qui occasionna des livres détestables, se détériorant très-facilement et en peu d'années.

Aujourd'hui que la librairie a été, comme la plupart des autres commerces, gravement atteinte par les événements et qu'elle peut à peine vivre, des efforts se font par la Société des gens de lettres, considérablement intéressée à leur réussite, pour faire modifier l'état de choses actuel et en revenir à ma proposition.

La Société des études historiques bien que plus spéciale et plus restreinte que la Société dont je parle, s'intéresse cependant aux lettres, aux arts, aux sciences. Ne pourrait-elle s'allier à la Société des gens de lettres dans le but d'obtenir l'amélioration souhaitée et après s'être entendue avec son délégué, M. Emmanuel Gonzalès, rue Geoffroy-Marie, 5, adresser une lettre signée de son administrateur et de son bureau au ministère des Finances, ou prendre tout autre moyen que de droit.

Veuillez agréer, messieurs et chers confrères, l'assurance de mes sentiments de regrets de n'avoir pu encore, jusqu'ici, aller assister à vos séances; mais ma santé bien que meilleure s'y oppose encore.

Achille Jubinal.

A la suite de cette lettre se trouve un extrait du bulletin de la Société des gens de lettres, 8e année, n° du 8 mars 1873, ainsi conçu :

« Il est donné lecture d'un rapport relatif à une démarche à faire auprès du gouvernement pour demander l'abaissement du tarif des frais de poste dans le transport des livres, brochures, etc., tarif qui par son caractère trop onéreux est une entrave regrettable mise à la diffusion pourtant si désirable des produits de l'intelligence; les conclusions de ce rapport sont adoptées. Une audience sera demandée à M. le Ministre des finances pour lui exposer les vues du comité à cet égard.

M. le Président Carra de Vaux, après avoir pris l'avis de l'Assemblée, invite M. le secrétaire général à se mettre en rapport avec M. Emmanuel Gonzalès, délégué de la Société des gens de lettres, afin de concerter une action commune.

M. SUTTER notre collègue, membre de la Société des gens de lettres offre d'accompagner M. Desclosières dans cette visite.

La proposition de M. SUTTER est adoptée.

Communication est donnée d'une lettre de notre collègue, M. Ernest BRETON, s'excusant de ne pouvoir assister à cette séance. M. BRETON propose les trois sujets suivants pour le prix Raymond :

1° Faire l'historique des divers corps armés qui ont été employés en France au maintien de la sûreté publique.

2° Histoire du développement de l'instruction publique en France depuis la conquête romaine.

3° Quelle a été la part des influences romaine et germanique dans la civilisation française au moyen âge.

L'absence de plusieurs membres dont les lumières peuvent être utiles à la discussion de ces projets fait décider le renvoi de leur examen à la prochaine séance.

La parole est donnée à M. Barbier pour lire un fragment de poésie adressé à la Société par notre collègue M. le baron PAPION DU CHATEAU. Cette pièce est intitulée : *La mort de César,* épisode de la fin du livre V des *Géorgiques.* Ce fragment qui contient de beaux vers sera inséré dans un de nos prochains numéros (voir ci-dessus p. 59).

M. NICOLAS, premier drogman de l'ambassade de Perse et notre collègue, consulte l'assemblée sur un incident auquel a donné lieu un ouvrage important qu'il a composé après de longues études.

Pénétré de l'intérêt qu'il y aurait pour les relations commerciales françaises de posséder un bon dictionnaire FRANÇAIS-PERSAN pour faciliter l'étude des langues orientales beaucoup trop négligées dans notre pays, M. Nicolas a composé un dictionnaire qui répond à ces nécessités. « Dans une audience que M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu m'accorder, dit M. NICOLAS, j'ai été admis à exposer le plan et le but de mon ouvrage; M. le ministre m'a adressé de bonnes paroles sur le but de mon entreprise et l'examen de mon ouvrage a été renvoyé à l'examen d'un savant orientaliste de Paris dont l'avis n'a pas été favorable.

Je me suis demandé, après ce jugement, si attaché depuis longues années à l'ambassade de Perse je savais le persan, si je comprenais cette langue. »

M. NICOLAS demande à ses collègues un conseil et s'il n'y aurait pas un moyen d'éclairer la religion du ministre.

M. le Président fait observer que les membres de la Société ne sont pas compétents pour apprécier un ouvrage écrit dans une langue qu'ils ne connaissent pas.

M. le Secrétaire général, dit qu'un seul de nos collègues paraîtrait offrir les conditions souhaitées par M. Nicolas, M. de Nar, originaire d'Arménie, possède les langues orientales; nous pourrions l'inviter à nous présenter un rapport sur l'ouvrage de M. Nicolas et nous verrions alors ce qu'il serait possible de faire.

M. Desclosières lit un fragment de la nouvelle édition en voie de préparation de sa *biographie des grands inventeurs*. Notice sur Blanchard. Cette lecture est renvoyée au Comité du journal. (Voir nº de janvier à février page 16.)

M. Sutter communique une première partie de l'*histoire de la Musique* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Notre collègue se propose d'en extraire un passage concernant la musique chez les anciens pour le lire à la séance publique du 11 mai.

Cette étude pleine d'intérêt donne naissance à une discussion à laquelle prennent part MM. Sevestre, Barbier, Nicolas et Carra de Vaux.

M. Sevestre estime que la véritable histoire de la musique se trouve dans l'étude des maîtres allemands et français; les données qui remontent aux temps anciens sont fort incertaines, elles appartiennent aux temps fabuleux.

Faisait-on réellement de la musique en Grèce et à Rome?

M. Sutter. Ce serait une erreur de croire que les anciens n'avaient pas trouvé les principes élémentaires de la musique et que cet art a été créé tout d'une pièce dans la Société moderne. Le monde catholique a emprunté l'origine de ses chants sacrés aux chœurs du théâtre antique. L'orgue inventé, dit-on, par Ctésibius d'Alexandrie, 1300 ans environ avant notre ère, reçut le nom de flûte à eau parce que sa soufflerie était mise en mouvement par la pression de l'eau; l'orgue, disons-nous, occupa une place considérable dans les solennités du cirque et sur les théâtres romains; la lyre, la flûte et tant d'autres instruments étaient connus des anciens; nous trouvons à la Bibliothèque nationale des manuscrits grecs sur la musique.

M. Nicolas dit qu'il a vu dans la bibliothèque du roi de Perse des manuscrits traitant de la musique.

M. Sevestre rappelle le nom du savant jésuite Kircher qui, vers 1630, recueillit en Italie des traditions sur la musique, il cite aussi les

noms de Tartini, chef d'orchestre de l'église Saint-Antoine de Padoue 1721, de Viotti, directeur de l'Opéra en 1818, de son élève Baillot, auteur de l'art du violon en 1835, enfin de Deldevesse, le directeur actuel de l'orchestre du conservatoire. M. SEVESTRE croit que l'histoire de la grande musique se retrouve dans les traités dus à ces célèbres compositeurs et exécutants.

M. SUTTER ne méconnaît pas que l'histoire de la musique moderne ne se trouve dans les écrits des maîtres que M. Sevestre vient de citer; mais il maintient que les commencements de la musique en Egypte, en Grèce, à Rome, offraient les règles fondamentales, qu'on pourrait appeler les principes mathématiques de la musique.

Il est onze heures; la continuation de la lecture de M. Sutter est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du vendredi 28 *mars*. — Présidence de M. le baron CARRA DE VAUX.

M. le PRÉSIDENT communique à la *Société des Études historiques* une lettre de M. BONNET-BELAIR qui le prie de vouloir bien distribuer à ses collègues quelques exemplaires de ses dernières poésies intitulées : *Baptême de mes pantoufles; Catulle devant le conseil des censeurs; Un convive mécontent* et *les Deux fleurs*.

Ces poésies sont distribuées aux membres présents par M. le Président qui remercie M. BONNET-BELAIR au nom de tous ses collègues.

M. Ernest BRETON fait observer que l'époque de l'assemblée générale annuelle approche et il propose, si cela est jugé nécessaire, qu'une séance supplémentaire ait lieu, il met obligeamment son salon à la disposition de la Société.

Après quelques observations présentées par M. CARRA de VAUX, LOUIS LUCAS, NIGON DE BERTY et DESCLOSIÈRES au sujet du court délai qui reste pour organiser la séance publique, il est décidé qu'elle n'aura lieu que le dimanche 11 mai.

M. l'ADMINISTRATEUR donne lecture d'une lettre de M. Lèques, sous-intendant militaire à Tours, qui offre à la Société un opuscule récemment publié par lui et ayant pour titre : *Le drapeau national*, cet ouvrage est renvoyé à M. Duvert, chargé de faire un rapport.

M. l'ADMINISTRATEUR annonce qu'il a reçu de A. D. QUETELET, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles, les tomes 31, 32,

33 et 34 de la 2e série des bulletins de l'Académie, ainsi que les annuaires de 1872 et de 1873.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que M. QUETELET, un des savants les plus estimés dont s'honore la Belgique, a fait partie de l'Institut historique et nous aimerions à le voir renouer ses anciens liens de collaboration avec la *Société des Études historiques.*

M. Alfred Dantès écrit à la Société pour obtenir des renseignements sur M. Camille Leynadier, décédé en 1862 et ayant appartenu à la *Société des Études historiques.* Les recherches nécessaires seront faites par les soins de M. Ernest BRETON.

La Société a reçu l'annuaire de la Société des antiquaires de France; le rapport sur cette importante publication est confié à M. NIGON DE BERTY.

La parole est donnée à M. Ernest BRETON qui lit un très-curieux travail sur l'ALHAMBRA par lui visité lors de son récent voyage en Espagne.

M. Ernest BRETON est invité à lire des fragments de cette étude fort intéressante à la séance publique du mois de mai.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rend compte de la mission qui lui avait été confiée ainsi qu'à M. SUTTER auprès de M. Emmanuel GONZALÈS, délégué du comité de la Société des gens de lettres, au sujet de la communication faite par M. JUBINAL relativement aux droits de poste.

Il résulte des explications recueillies par nos deux collègues que M. le Ministre des finances est, lui-même, partisan de la réforme demandée; mais que toute réduction de droits est difficile à faire admettre à cause de la situation budgétaire.

M. André FOLLIET offre de s'entendre avec plusieurs de ses collègues de l'Assemblée nationale, lorsqu'il sera question de la réforme; mais il fait remarquer que le budget de 1874 étant déjà présenté par le gouvernement, il n'est pas probable qu'on puisse obtenir de suite la réduction dont s'agit.

M. BARBIER dit qu'il n'est pas pas d'avis que le bureau de la Société écrive au ministre, ainsi que cela est proposé par M. Achille Jubinal, nous devons, quant à présent, nous en tenir a ce qui a été fait, la question n'ayant pas été suffisamment étudiée par notre Société elle-même.

Cet avis mis aux voix est adopté. — Quelques observations sont échangées au sujet de la forme à donner au diplôme de la Société.

M. BARBIER donne lecture d'une poésie de M. Clovis Michaux institu-

lée : « *l'Aïeul et l'enfant.* » Il est décidé que cette pièce de vers sera lue à la séance du 11 mai.

Séance du mercredi 9 avril 1873. — Présidence de M. le baron CARRA DE VAUX.

M. Gustave DUVERT, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 mars qu'il a rédigé en l'absence de M. le secrétaire général.

Ce procès-verbal est adopté.

M. Ernest BRETON annonce qu'il a fait les recherches demandées par M. DANTÈS et concernant M. LEYNADIER; mais qu'il n'a pu trouver la date de sa naissance pour la faire connaître, ainsi qu'elle nous était demandée.

M. le PRÉSIDENT émet l'avis de faire choix de l'une des salles de la mairie du 2e arrondissement pour la séance publique du 11 mai; la demande en sera faite à M. le maire CARCENAC.

M. NIGON DE BERTY annonce qu'il a l'intention de lire à la séance publique un rapport ayant pour titre : *Etude sur les antiquités de la France*,

M. l'ADMINISTRATEUR donne lecture d'une lettre de M. DEPOISIER, notre collègue, demandant la rectification d'une faute d'impression qui existe dans l'article intitulé *Smithsonian contributions* dans l'*Investigateur*, p. 190 (1872), 3e ligne au lieu de, en 1866, il faut lire en 1816.

Cette rectification aura lieu dans un prochain numéro.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question à mettre au concours pour le prix Raymond.

MM. CARRA DE VAUX, BARBIER, BRETON ET NIGON DE BERTY pensent qu'en mettant au concours l'histoire de l'origine de la gendarmerie la Société, tout en proposant une intéressante question, témoignera sa gratitude au fondateur du prix.

M. LUCAS estime qu'il serait préférable de donner un autre sujet, il pense qu'une question se rattachant à l'histoire générale conviendrait mieux.

La question étant mise aux voix, l'histoire de l'origine de la gendar-

merie est adoptée, sauf examen de la forme à donner à la question mise au concours.

M. Barbier. Nous pourrions, dès à présent, arrêter cette forme, je propose la rédaction suivante :

« Rechercher les origines de la gendarmerie en France et faire l'historique de ce corps sous ses diverses dénominations ; exposer ses attributions et les services qu'il a rendus aux différentes époques de notre histoire.

Cette rédaction est adoptée :

M. le Président dit qu'en publiant le programme du concours, on fera savoir au public que la Société a choisi ce sujet pour s'associer à la pensée généreuse de M. Raymond.

Il est ensuite décidé qu'un seul prix sera décerné, il sera de la somme de 1,000 fr.

M. Sutter lit un mémoire intitulé : « *la Musique chez les anciens.* » Des fragments de cette étude seront lus à la séance publique du 11 mai.

M. l'Administrateur dépose sur le bureau les ouvrages suivants adressés à la Société :

Bulletin mensuel nos 8 et 9 de la Société linéenne du Nord de la France, février et mars 1873.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure (années 1869 et 1872).

Séance du vendredi 25 *avril* 1873. — Présidence de M. le baron Carra de Vaux.

M. Duvert, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

M. Ernest Breton demande qu'on insère au procès-verbal cette mention que l'idée de mettre au concours l'histoire de la gendarmerie vient de la pensée qui a inspiré à M. Raymond l'intention de léguer son immense fortune à la gendarmerie.

M. l'Aministrateur lit une lettre de M. H. de Saint-Albin qui s'excuse de n'avoir pas assisté à la séance du 9 avril, il demande que son nom soit porté au programme de la séance publique du 11 mai pour la lecture d'une poésie dont le titre n'est pas encore déterminé.

M. le Président donne communication du programme des sujets de prix mis au concours par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut pour l'année 1873.

Le 16e tome du bulletin de la Société archéologique de Sens est, sur la proposition de M. le Président, renvoyé à M. Ernest Breton chargé du rapport.

M. Ernest Breton met son salon à la disposition de la Société pour le cas où une séance supplémentaire serait nécessaire afin d'entendre les dernières lectures destinées à la séance publique.

En conséquence, il est décidé que les membres de la Société seront convoqués pour se réunir le jeudi, 1er mai, chez M. Breton, rue Maubeuge, no 6.

M. le Président communique un mémoire de M. Achille Jubinal contenant une lettre inédite de l'auteur de Jonas se plaignant d'avoir été maltraité par Boileau, cette étude est destinée à la séance publique.

M. le Président lit ensuite quelques fragments d'un travail de M. Tissot, ingénieur au Caire, sur les mois de l'année égyptienne, et les usages et croyances des populations de l'Égypte au sujet de ces mois.

M. Louis-Lucas est chargé d'extraire de ce travail les parties destinées à la lecture en séance publique.

M. Sutter demande si la *Société des Etudes historiques* est toujours en rapport avec l'Institut genévois.

M. l'Administrateur répond que l'*Investigateur* lui est toujours envoyé régulièrement.

M. Barbier donne lecture d'un morceau intitulé : « *Deux dames romaines au Xe siècle* » qui doit figurer au programme de la séance du 11 mai.

M. Ernest Breton, à l'occasion d'un passage de ce travail, fait remarquer qu'on voit encore à Rome la pomme de pin colossale qui ornait autrefois le mausolée d'Adrien et qu'elle devait être placée au sommet du monument, ce qui exclut l'idée que la statue d'Adrien figurât sur ce sommet comme le dit M. Barbier.

M. Barbier répond qu'il ne conteste pas que la pomme de pin eût été sur le mausolée; mais que la statue pouvait y être aussi; qu'il a trouvé dans plusieurs auteurs que cette pomme était au sommet du monument sans qu'il fût dit qu'elle occupât le point central.

M. Nigon de Berty lit quelques passages d'un travail inachevé ayant pour titre : *Etude sur les antiquités de la France*.

Des observations sont échangées avec l'auteur et MM. Ernest BRETON, LOUIS-LUCAS, et CARRA DE VAUX au sujet de la distinction à faire entre l'époque de la fondation et celle de la construction de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

CHRONIQUE.

LETTRE DE M. DUFOUR AU SUJET DU MÉMOIRE DE M. VAVASSEUR, INTITULÉ : LES ORIGINES DE LA COMMUNAUTÉ DE BIENS ENTRE ÉPOUX.

A M. l'administrateur de la SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Mon cher collègue,

J'ai lu, il y a déjà quelque temps, dans le très-intéressant numéro de l'*Investigateur* de janvier à juin 1872, un article de notre collègue M. Vavasseur, sur *les Origines de la communauté de biens entre époux*.

Je n'ai pas, bien entendu, à exprimer une opinion sur les idées de notre honorable collègue, pas plus que sur la forme de sa discussion.

Quant à l'histoire, c'est autre chose. Elle a droit toujours à tous nos respects, et plus encore, si je ne me trompe, au sein de la Société des études historiques. C'est pourquoi je ne puis laisser passer, sans protestation, ce que je lis page 76, *en note*, au sujet des opinions personnelles que M. Vavasseur prête à l'empereur Napoléon Ier sur cette grave matière de l'association conjugale.

Suivant M. Vavasseur, les hommes qui ont fait la gloire de l'ancien conseil d'Etat, les Cambacérès, les Portalis, les Treilhard, les Tronchet, et tant d'autres, se seraient inclinés *devant la pensée personnelle du maître*.

Or, quelle était donc cette pensée personnelle qui courbait toutes les volontés sous son joug despotique ? C'est ici que commence la question historique.

A l'appui de sa thèse, et comme justification de « la pensée personnelle » M. Vavasseur nous dit en note, page 76 :

« Un mari doit avoir un pouvoir absolu sur sa femme », disait Bonaparte, premier consul. (*Mémoires* de Thibeaudeau.) Ou encore : « La « nature avait fait des femmes nos esclaves, ce n'est que par nos tra- « vers d'esprit qu'elles osent prétendre à être nos souveraines. » (*Mé-*

morial de Ste-Hélène, t. 4, p. 227, ed. Delloye.). — Et plus loin : « La femme est notre propriété, et nous ne sommes pas la sienne ; car « elle nous donne des enfants et l'homme ne lui en donne pas. Elle « est donc sa propriété, *comme l'arbre à fruit est celle du jardinier.* »

Je n'avais pas Thibeaudeau sous la main, maisj'ai ouvert le *Mémorial de Ste-Hélène* et j'y ai lu ce passage que je reproduis sans y changer un mot, malgré son étendue, car il faut le lire tout entier pour en bien comprendre le véritable sens, qui paraît avoir été méconnu par M. Vavasseur, dans les quelques lignes qu'il a citées.

« JUIN 1816. *Lundi* 3. — L'empereur après un bain de trois heures, « est sorti vers cinq heures pour se promener dans le jardin. Il était « fort triste, silencieux, il avait l'air souffrant. Nous sommes montés « en calèche, et, peu à peu, il s'est remis et est devenu plus causant.

« Au retour, il s'est promené encore quelque temps *pour faire la* « *guerre à l'une de ces dames* qui étaient avec nous. *Il s'est amusé* à décla- « mer contre les femmes.

« Nous n'y entendions rien, nous autres peuples d'Occcident, disait- « il (*et un clignotement de côté nous prévenait de sa malice*) ; nous avions « tout gâté en traitant les femmes trop bien. Nous les avions portées à « grand tort, presque à l'égal de nous. Les peuples de l'Orient avaient « bien plus d'esprit et de justesse, ils les avaient déclarées la véritable « propriété de l'homme ; et en effet, la nature les avait faites nos « esclaves ; ce n'est que par nos travers d'esprit qu'elles osent pré- « tendre à être nos souveraines ; elles abusaient de quelques avantages « pour nous séduire et nous gouverner. Pour une qui nous inspirait « quelque chose de bien, il en était cent qui nous faisaient faire des « sottises. Et continuant d'applaudir aux maximes de l'Orient, il approu- « vait fort la polygamie, la prétendait dans la nature, et se montrait « fort adroit, très-fécond dans ses preuves : « La femme, disait-il, est « donnée à l'homme pour qu'elle fasse des enfants. Or, une femme « unique ne pourrait suffire à l'homme pour cet objet ; elle ne peut « être sa femme quand elle est grosse, elle ne peut être sa femme quand « elle nourrit, elle ne peut être sa femme quand elle est malade, elle « cesse d'être sa femme quand elle ne peut plus lui donner d'enfants : « l'homme que la nature n'arrête ni par l'âge ni par aucun de ces in- « convénients, doit donc avoir plusieurs femmes, etc.

« Et de quoi vous plaindriez-vous après tout, mesdames ? *continuait-* « *il en souriant* ; ne vous avons-nous pas reconnu une âme ? Vous savez

« qu'il est des philosophes qui ont balancé. Vous prétendriez à l'égalité? « mais c'est folie : la femme est notre propriété, nous ne sommes pas « la sienne : car elle nous donne des enfants, et l'homme ne lui en « donne pas. Elle est donc sa propriété comme l'arbre à fruit est celle « du jardinier. Si l'homme fait une infidélité à sa femme, qu'il lui en « fasse l'aveu, s'en repente, il n'en demeurera plus de traces; la femme « se fâche, pardonne, on se raccommode, et encore y gagne-t-elle par- « fois. Il ne saurait en être ainsi de l'infidélité de la femme : elle aura « beau l'avouer, s'en repentir ; qui garantit qu'il n'en demeurera « rien? Le mal est irréparable; aussi ne doit-elle, ne peut-elle jamais « en convenir. Il n'y a donc, mesdames, et vous devez l'avouer, que le « manque de jugement, les idées communes et le défaut d'éducation « qui puissent porter une femme à se croire, en tout, l'égale de son « mari : du reste, rien de déshonorant dans la différence ; chacun a ses « propriétés et ses obligations : vos propriétés, mesdames, sont la « beauté, les grâces, la séduction ; vos obligations, la dépendance et la « soumission, etc., etc. »

Quiconque lira ce passage en entier ne verra certainement dans les paroles de Napoléon qu'un badinage, un amusement plein de verve et d'esprit; et ce ne peut être que faute de s'être reporté aux sources que M. Vavasseur a fait une citation incomplète, qui tendrait à défigurer la pensée de l'Empereur sur cette grave matière de l'association conjugale.

Je tenais à rétablir dans son intégrité le fait historique et à soumettre à nos lecteurs la valeur de ma rectification.

Veuillez agréer... etc.

E. Dufour,
membre de la troisième classe.

Les Français des divers Etats, par Alexis Monteil.

Dans notre dernière chronique nous avons, à l'occasion de l'ouvrage de M. Paul Lacroix (page 219) intitulé : *les Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, rappelé le célèbre ouvrage d'Alexis Monteil publié de 1827 à 1844 sous le titre : *les Francais des divers Etats*. Nous exprimions le regret que l'œuvre du patient historien, décédé dans la retraite loin de toute camaraderie de nature à donner

du retentissement à ses travaux, ne fût pas aussi connue du public français qu'elle devait l'être. Un historien, M. Charles LOUANDRE, vient d'entreprendre de rajeunir et de vulgariser cette publication en lui donnant un nouveau plan, en faisant de chaque État et de chaque industrie une publication spéciale. Après l'histoire de l'agriculture, de l'industrie, des finances, M. LOUANDRE donne l'histoire de la magistrature française.

C'est un tableau d'histoire générale en même temps qu'une peinture des mœurs sociales.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU CONGRÈS DE LONDRES POUR L'ÉTUDE DE LA RÉFORME PÉNITENTIAIRE fait à la commission d'enquête; par M. BOURNAT, avocat à la Cour de Paris, membre de la Société des études historiques. Librairie Franklin, 71, rue des Saints-Pères.

Nous avons donné dans la livraison de novembre 1872 p. 212, une analyse des observations présentées au congrès pénitentiaire de Londres par les membres délégués de l'Irlande, de l'Angleterre et de Belgique, nous continuons, aujourd'hui, cet examen du rapport de M. BOURNAT, qui reproduit les opinions émises par les membres de ce grand congrès.

L'ITALIE a été représentée notamment par M. BELTRAMI SCAGLIA. L'orateur voudrait qu'on établisse des bases solides pour la comparaison des régimes pénitentiaires.

Dans chaque pays, les auteurs de la statistique devraient, à côté des indications en langue nationale placer une traduction interlinéaire en langue française. Cette langue deviendrait ainsi la clef de la statistique criminelle, comme elle est, depuis longtemps, la langue de la diplomatie. M. Scaglia Beltrami, dans un magnifique volume rédigé sous sa direction en Italie et qui contient une traduction en langue française de tous les éléments de statistique criminelle de ce pays, a déja réalisé cette idée.

M. le comte DE FORESTA explique la situation de l'Italie au point de vue de la réforme pénitentiaire. Une commission a été nommée par le roi pour la préparation d'un projet de loi. M. de Foresta et M. Beltrami Scaglia font partie de cette commission. Tous deux sont partisans du système irlandais, mais cette opinion est loin d'être unanime dans la commission qui n'a pas encore pris une décision.

M. DE FORESTA demande qu'on introduise en Italie la transportation telle qu'elle est pratiquée en France. L'Italie a des îles qu'elle peut faire fructifier au moyen de colonies pénitentiaires.

La nature vive et passionnée de l'Italien ne permet pas de le soumettre à un long emprisonnement cellulaire.

Cependant, si cela est vrai pour le Napolitain, M. de FORESTA interpellé par M. BOURNAT reconnaît que depuis longtemps, en Toscane, on pratique sans inconvénients le régime de la séparation des détenus pendant le jour et la nuit ; mais il ajoute que la nature des Florentins, peu différente de celle du Français, se prête à l'application de ce régime.

Les prisonniers sont détenus en commun ; dans les bagnes ils sont enchaînés. On place dans les colonies agricoles, établies dans les îles, ceux qui se distinguent par leur conduite.

Les travaux forcés, placés autrefois, comme en France, dans les attributions du ministère de la marine ont passé dans celles du ministère de l'intérieur.

Observations sur le régime pénitentiaire en France. — M. BÉRENGER explique qu'une commission a été nommée en France pour ouvrir une enquête sur l'état des établissements pénitentiaires et formuler toutes les améliorations dont ils sont susceptibles.

Les esprits sont disposés à entrer dans la voie des réformes.

Le système actuellement suivi par l'administration présente ces trois caractères :

— La détention du jeune délinquant doit servir à sa réformation.

— L'homme qui a commis une première faute est secouru.

— Enfin, on cherche à se délivrer des récidivistes.

C'est sur ce dernier point que le législateur aura le plus à faire.

Interpellé sur l'état de l'opinion publique en France au sujet du régime cellulaire, M. Bérenger déclare qu'il ne croit pas qu'elle lui soit défavorable. Il en trouve la preuve dans ce fait important que dans les dernières années qui ont précédé 1848, après des discussions qui avaient passionné le pays, la chambre des députés avait adopté le régime cellulaire. Il ne pense pas que la circulaire ministérielle par laquelle, en 1853, on a renoncé à ce regime, puisse suffire pour faire oublier cette grande manifestation de la pensée nationale.

Il n'hésite pas, quant à lui, à se déclarer partisan du régime cellulaire avec toutes ses conséquences.

(Sera continué. — Dans notre prochain numéro, nous examinerons les observations présentées au nom de la Suisse et de l'Allemagne.)

HISTOIRE DE L'INDUSTRIE, ÉCOLES DE COMMERCE.

Dans la séance du 15 mars dernier, l'Académie des sciences morales et politiques a, sous la présidence de M. Odilon Barrot, continué la discussion précédemment engagée sur la question de l'enseignement secondaire industriel en France.

Notre pays peut supporter la comparaison avec l'Allemagne et l'Angleterre, sur certains points, même, l'avantage doit lui être attribué. Plusieurs de nos villes commerciales possèdent des établissements d'enseignement secondaire industriel très-remarquables et de la plus grande utilité.— Le Havre, notamment, peut être cité pour son école de commerce. On y enseigne :

La comptabilité,

Le calcul,

La géographie,

Le système monétaire comparé à celui des pays étrangers,

La législation commerciale.

L'étude des langues étrangères, et en première ligne de l'anglais, est obligatoire.

Innovation très-heureuse, on a fait aux élèves un cours de *marchandises*, c'est-à-dire qu'ils sont chargés, sous la direction du professeur, d'apprécier des produits par rapport aux produits similaires, d'estimer des échantillons, c'est une initiative aux opérations que ces *commerçants stagiaires* auront plus tard à suivre.

L'école industrielle n'est pas moins bien pourvue que l'école de commerce, elle réunit 50 enfants environ qui s'y exercent aux professions manuelles de tout genre. Les produits fabriqués par les apprentis sont achetés par les négociants fondateurs de l'institution.

On enseigne dans cette école outre les professions manuelles :

Le dessin linéaire,

La mécanique,

L'histoire même,

Enfin, un cercle d'instituteurs a été fondé où les maîtres trouvent des

livres, des journaux, des publications périodiques sur les méthodes nouvelles de l'enseignement.

A ces détails fournis par M. FRANCK à l'Académie des sciences morales et politiques, M. PASSY fait succéder des développements sur cette question : *L'enseignement répond-il aux besoins actuels de la Société française ?*

Selon l'orateur, nos méthodes sont trop lentes, on passe 7 et 8 années à connaître deux langues mortes, tandis que des élèves appliqués arrivent à posséder l'anglais et l'allemand en deux ans; les études scientifiques sont négligées.

M. Passy conclut à une étude de réformes basées sur l'expérience de ce qui se fait chez les autres peuples.

TRÉSOR GALLO-ROMAIN DU LYCÉE CORNEILLE.

Les numismates ont été préoccupés dans ces derniers jours de la vente prochaine aux enchères du trésor gallo-romain du lycée Corneille (lycée Napoléon) par suite de la décision judiciaire qui a fixé la part de la ville et celle des ouvriers qui ont découvert ce trésor. Nous extrayons d'une savante notice insérée dans le journal *le Temps* quelques citations concernant ce fait et qui nous ont paru dignes d'intérêt :

« En septembre 1867, on raccordait l'égout du lycée avec celui de la rue, lorsque, dans la troisième cour, la pioche fit jaillir des médailles et ouvrit un véritable filon d'or monnayé.

Il y avait plus de huit cents médailles du module appelé l'*aureus*, correspondant, avec une valeur d'un tiers en sus, à notre pièce de 20 fr.

Là se trouve complète la série numismatique de l'histoire de Lutèce, à l'époque des empereurs romains, de Claude à Septime-Sévère.

Tous ces *aurei* sont d'une conservation parfaite. Les plus rapprochés de l'époque de l'enfouissement, ceux de Commode, de Pertinax et surtout de Septime-Sévère, semblaient sortir de la « frappe. »

L'époque des Antonins, on le sait, fut à Rome l'apogée de l'art monétaire. Les médailles de cette période abondent dans le trésor découvert. Là on trouve les « Faustine » jeune et vieille ; les « Vespasien »

à large face (*facies nitens*, dit Suétone); les « Titus » dont un exceptionnel, avec l'exergue *Divus Titus*, et au revers la chaise curule surmontée d'une foudre.

On remarque, de plus, une « Julia Donina », femme de Sulpice-Sévère et de Caracalla, une « Restitutio d'Auguste par Trajan », un « Œlius César », cinq ou six « Pertinax », deux ou trois « Plautine », dont la face reste la même, tandis que le revers change, ce qui en fait la rareté.

Le revers d'une médaille de Commode montre cet empereur du cirque faisant bondir son cheval au-dessus d'un lion. Plus rare encore est un aureus d'Antonin le Pieux, avec deux figures sur le revers, et l'exergue *Concordæ æternæ*. Un catalogue seul peut citer toutes les pièces remarquables de cette inappréciable trouvaille. »

BEAUX-ARTS : PEINTURE. ÉCOLE ANGLAISE. TABLEAUX DE CONSTABLE. DON GÉNÉREUX DE M. WILSON AU MUSÉE DU LOUVRE.

La *Chronique des beaux-arts* publie à l'occasion d'un don généreux fait par un Anglais, M. Wilson, au musée du Louvre des renseignements qui intéresseront vivement les amateurs d'objets d'art.

« A l'exception de Bonington, aucun maître de l'école anglaise n'était représenté dans nos collections du Louvre. Cette lacune regrettable avait souvent été signalée par la presse; mais comme les tableaux anglais ne viennent que bien rarement sur le continent, il était difficile de la combler.

L'administration du Louvre, ne voulant pas laiser échapper l'occasion qui se présentait cette semaine dans la grande vente du boulevard des Italiens, poussa jusqu'à 56,000 fr. de grand tableau de Constable intitulé la *Baie de Weymouth*. Mais cette belle toile lui échappa et fut adjugée à M. Wilson pour 56,500 fr. L'administration alors se rejeta sur le second tableau de Constable, le *Cottage*, qu'elle acquit moyennant la somme de 24,500 fr. et qui, bien que très-poussé comme exécution, était moins important que le précédent.

Les deux tableaux vont néanmoins entrer dans les collections du Louvre, car M. Wilson, désireux de voir figurer dans notre musée un

tableau de son célèbre compatriote, ne s'était rendu acquéreur du grand tableau de Constable que pour l'offrir à la France.

Ce don ayant été accepté par le Président de la République pour le musée du Louvre. La France se trouve donc, aujourd'hui, en possession de trois tableaux de Constable, qui sont d'un caractère très-différent. L'étude de *Salisbury's Cathedral*, qui faisait partie de la collection de M. Wilson, est la première pensée d'un des plus célèbres tableaux de Constable. Ces ouvrages ont pour notre musée un intérêt capital, non-seulement à cause de leur valeur propre, mais encore parce que notre école contemporaine de paysage se rattache directement à Constable qui peut en être considéré comme le père.

La *Chronique des Arts* complète ses renseignements par une notice biographique sur M. Wilson.

De nos jours où le matérialisme rencontre tant d'adeptes, on ne saurait trop vulgariser ce nom et les actes des hommes généreux qui aiment les arts et servent leur culte. Nous pensons que nos lecteurs prendront intérêt à connaître la physionomie du généreux étranger qui vient, comme le rappelle la *Chronique des Arts*, de donner à la France, comme son compatriote sir Richard Wallace, un témoignage si éclatant de sa sympathie, en même temps que, par un patriotisme intelligent, il nous initie à l'école anglaise, qui ne demande qu'à être connue pour être appréciée comme elle le mérite.

M. John W. Wilson est né à Bruxelles en 1845, de père et mère anglais. Son père, très-lié avec Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, avait quitté Manchester pour établir à Statte-lès-Bruxelles de vastes usines pour le blanchiment des toiles et cotons. Ce fut lui qui introduisit cette industrie en Belgique.

En 1830, M. Thomas Wilson suivit la fortune du monarque son protecteur et transporta sa manufacture à Harlem, où il lui imprima d'immenses développements. Peu d'années après, il la céda à son fils John, qui y ajouta l'impression sur coton et entreprit d'immenses affaires avec les Indes Orientales. Sa maison fut bientôt la plus importante de la Hollande pour les relations avec Java.

Harlem est la ville de Hollande qui a produit le plus de peintres, et son splendide musée renferme de merveilleux chefs-d'œuvre de F. Hals. Ce fut là que M. John W. Wilson prit le goût de la peinture et, lorsqu'il quitta les affaires pour s'établir définitivement à Paris, il y a six ans, son premier soin fut de construire une galerie dans son hôtel

de l'avenue de la Reine-Hortense et d'y réunir des ouvrages de premier ordre, choisis principalement dans l'école de Harlem et dans l'école anglaise. Les tableaux de M. Wilson forment, aujourd'hui, une des plus belles collections privées qu'il y ait à Paris.

Un dernier trait achèvera de le faire connaître. Voulant montrer à la ville où il est né qu'il ne l'avait pas oubliée, M. Wilson va envoyer sa collection à Bruxelles pour y être exposée temporairement au profit des pauvres. Ce sera une fête pour les artistes, en même temps qu'une œuvre de bienfaisance, et la *Gazette des Beaux-Arts* doit charger un de ses rédacteurs du compte rendu de cette exhibition aussi généreuse qu'imprévue.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

RAVAILLAC et ses complices ; par J. Loiseleur, un volume in-12, librairie de Didier, quai des Augustins, 35.

ÉTUDE SUR FOUCHÉ et sur les communistes dans la pratique, 1 vol. in-12. Librairie du *Moniteur universel*. — Les archives de la ville de Nantes ont livré à M. le comte de Martel des éléments les plus curieux sur FOUCHÉ et ses amis les babouvistes et qui forment une page à consulter de l'époque révolutionnaire.

LE GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL. Étude sur les questions actuelles. — Responsabilité ministérielle, — amendement Grévy. — Régime présidentiel — chambre haute. — Droit de dissolution. — Loi électorale. — Organisation du pouvoir exécutif ; par Charles SAVARY, député à l'Assemblée nationale. Librairie du *Moniteur universel*.

LA BATAILLE DE SEDAN, histoire de la campagne de 1870, depuis le 23 août jusqu'au 2 septembre, par LÉO JOUBERT. En vente chez tous les libraires.

La librairie académique de Didier, quai des Augustins, 35, annonce la publication des Essais sur la mythologie comparée, par Max Muller, traduction de G. PERROT, un volume in-8°.

Du principe vital et de l'âme pensante; par Francisque Bouillier, 2e édition, un volume in-12.

Des jeunes années de Sainte-Beuve, avec notes, par François Morand, un volume in-8°.

Sainte-Beuve, par Jules Levallois, un volume in-12.

Mémoires du peuple français, VIIIe et dernier volume; par Augustin Challamel.

Histoire de la littérature espagnole, traduite par J. G. Magnabal, IIIe volume.

L'Espagne sous Charles-Quint, Philippe II et Philippe III, traduction de J. B. Haiber par M. Léopold Ranke.

Voir sur ces trois publications un article bibliographique dans le *Moniteur universel* du jeudi 3 mai 1873.

Histoire des deux conspirations du général Malet; par Ernest Hamel. Librairie de la Société des gens de lettres.

De saint-Albin (A. R. C). — Documents relatifs à la Révolution française, extraits des œuvres inédites de A. R. C. de Saint-Albin, ancien secrétaire général au ministère de la guerre sous Bernadotte, recueillis et publiés par son fils aîné, M. H. de Saint-Albin, conseiller à la cour d'appel, ancien député, membre de la Société des études historiques. Accompagné d'un portrait de l'auteur, par Vigneron. In-8°, VI-275 pages.

Lazare Hoche; Championnet; Kléber; Malet; Danton; Du Gommier. Le 9 thermidor. Extrait des Mémoires inédits de Barras. Paris, imp. Gauthier; lib. Dentu; E. Delaroque; Baur et Detaille.

— Recherches sur le tableau ethnographique de la Bible et sur les migrations des peuples; par M. de Ujfalvy de Mezo-Hovesd (Ch. E.), docteur en philosophie, professeur au lycée Henri IV. In-8°, 62 p. et 5 pl. Paris, imp. Claye; lib. Maisonneuve et compagnie.

L'administrateur,
Louis-Lucas.

Le secrétaire général,
Gabriel Desclosières.

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette, 9.

39e Année. Mai-Juin 1873. No 3.

L'INVESTIGATEUR
JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

La Société des études historiques a tenu sa séance publique annuelle dans la grande salle de la mairie du 2e arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, à 1 heure précise.

Un public nombreux assistait à cette séance, il a entendu avec un vif intérêt, fréquemment manifesté par de chaleureux applaudissements, les lectures suivantes dont nous rendons un compte sommaire dans le procès-verbal de la séance du 11 mai à la fin de ce numéro, en attendant l'analyse plus étendue qui, suivant l'usage, figurera au rapport de l'année prochaine sur les travaux de 1873. Ces lectures ont été présentées dans l'ordre suivant : Discours du Président, Compte rendu des travaux de la *Société des études historiques* en 1872, par M. Duvert, secrétaire général adjoint; *Une victime de Boileau* ou réponse de l'auteur de *Jonas* à l'auteur des *Satires*, par M. A. Jubinal; *Coup d'œil sur l'Alhambra*, par M. Ernest Breton ; *L'Aïeul* et *l'enfant*, poésie par M. Clovis Michaux ; *Une page de la navigation aérienne*, par M. Gabriel Desclosières ; *Deux dames romaines au Xe siècle*, par M. J.-C. Barbier ; *Épitre à mes lunettes*, par M. Bonnet Belair; *La musique chez les anciens*, par M. Sutter; *Trois mois de l'année musulmane en Egypte*, par M. Tissot, ingénieur au Caire; *Poésie*, par M. H. de Saint-Albin.

Nous commençons, aujourd'hui, la publication de ces travaux.

DISCOURS

DE M. LE BARON CARRA DE VAUX.

Messieurs,

Le magistrat qui nous présidait l'année dernière à pareille époque, M. le conseiller BARBIER, terminait ainsi son discours d'ouverture: « C'est » le travail seul qui régénère, disons-le bien haut, pour que nos enfants » l'enseignent aux leurs et développons partout le travail physique, intel- » lectuel et moral. » J'ai médité ces bonnes paroles et je viens, aujourd'hui, vous en apporter le complément en vous montrant combien l'étude de l'histoire est indispensable, moins pour retirer du travail les fruits qu'il peut donner, que pour en assurer le bénéfice dans une jouissance paisible.

Les encouragements au travail de l'intelligence, travail qui prépare, stimule et dirige le travail industriel, n'ont pas manqué en France: dès le XIIIe siècle, nous voyons naître les universités de Paris, de Toulouse et pour la médecine et le droit celle de Montpellier; au XIVe siècle, celles d'Orléans, d'Avignon, de Cahors, de Perpignan, d'Orange, de Grenoble et de Reims; au XVe siècle, celles d'Aix, de Caen, de Poitiers, de Bordeaux, de Valence, de Nantes, de Bourges et de Dôle, celle-ci transférée plus tard à Besançon; au XVIe siècle, celles de Douai, de Strasbourg, je peux la nommer encore car les souvenirs nous restent, ils n'appartiennent plus qu'à l'histoire, mais, du moins, dans l'histoire personne ne peut nous les ravir; enfin celles de Pont à-Mousson, de Dijon et de Pau.

En 1784, l'université de Paris, en outre de la faculté de théologie connue sous le nom de la Sorbonne et de celles de droit et de médecine, comprenait la faculté des arts, autrement sciences et belles-lettres, dite des Quatre Nations, représentées par dix colléges de plein exercice, dont le plus ancien était celui d'Harcourt fondé en 1220, et le plus considérable celui de Louis-le-Grand fondé en 1560; elle conférait des grades universitaires après un double examen, le premier étant subi devant des examinateurs élus.

En province, cinq à six colléges donnaient l'instruction en partie gratuite à 70,000 écoliers de toutes sortes, sans néanmoins parler ici des écoles spéciales militaires, ni des écoles professionnelles pour le dessin, l'ar-

chitecture, la musique. Le pauvre ne fut pas oublié et il ne pouvait pas l'être sur une terre où florissait le christianisme; en 1681, l'abbé de la Salle fondait ces écoles de frères, j'aime ce nom popularisé, avant 1789, par un tel bienfait, ces écoles de frères, dont la bonne tenue fait encore, aujourd'hui, notre admiration et qui sont si utiles, ne fût-ce que pour stimuler par l'émulation, la discipline religieuse et morale de ce que l'on appelait autrefois les classes des recteurs des petits écoles, et, aujourd'hui, les écoles primaires laïques.

Je pourrais vous parler aussi de l'éducation des filles, car j'y serais autorisé par les noms de Clémence Isaure, d'Héloïse, de Scudéri, Deshoulières, Sévigné, Dacier, de Lussan qui sont en honneur dans notre littérature; mais Molière nous fait comprendre qu'il est un plus beau titre pour les femmes que celui de femme savante, celui qu'elles acquièrent à mieux gouverner leur ménage, que nous les peuples libres; ce n'était pas assez de former l'esprit de la jeunesse à l'étude, il fallait conserver dans les esprits ainsi préparés, l'amour des belles-lettres et des arts, en entretenir la culture dans l'âge mûr, faciliter le travail en commun, le provoquer et récompenser par des admissions honorables dans des sociétés savantes ou littéraires, les talents acquis : la France n'a pas failli à cette noble tâche.

Je signalerai, dès l'année 1635, la fondation de l'Académie française par Richelieu, en 1663 et 1666 celle des inscriptions et belles-lettres et celle des sciences fondées l'une et l'autre par Colbert, en 1648 celle de peinture et de sculpture, en 1672 celle d'architecture, en 1666 celle de musique, enfin en province de 1667 à 1787, quarante-deux académies ou sociétés savantes diverses pour propager le goût des belles-lettres, des sciences, des arts, les notions du commerce et de l'agriculture.

En même temps, s'ouvraient à la curiosité publique des bibliothèques qui faisaient la joie des lettrés; la bibliothèque Royale, dont on fait remonter l'origine à Charles V et qui, à la mort de Colbert, comptait déjà 50,542 volumes; la bibliothèque Mazarine ouverte depuis 1688 et, celle de la Ville ouverte depuis 1763, en outre d'une foule d'autres bibliothèques formées à Paris ou en province, soit dans des communautés, soit chez de riches particuliers, telles que celles de Saint-Germain-des-Prés, de la Sorbonne, du collége de Navarre. Enfin, sait-on combien il y avait, en 1789, de dépôts d'archives où nos érudits d'aujourd'hui puisent à pleines mains d'inestimables trésors? 1225 dépôts d'archives, disséminés en diverses localités du territoire.

Tels furent les moyens d'instruction et d'encouragement en France avant notre première révolution. Vous me pardonnerez, sans peine, cette investigation rétrospective, où vous êtes, j'en suis sûr, heureux comme moi de rencontrer tant de choses dignes de louanges, tant de nobles efforts faits par nos pères pour placer la France à la tête de la civilisation ; cela distrait favorablement des déclamations, aujourd'hui bien plus rares, de ceux qui s'appliquent à décrier le passé et semblent rougir de leur origine ; qu'ils s'enorgueillissent des nouvelles conquêtes faites au siècle présent, nous nous en réjouirons avec eux, mais auparavant, constatons qu'elles sont dues, en grande partie, aux travaux de nos devanciers ; il est toujours bon et honnête de glorifier sa patrie dans le passé comme dans le présent et de rendre justice à ses pères : c'est le devoir de l'historien, son honneur et sa consolation dans la persévérance et les fatigues de ses travaux.

Descartes, en posant le principe du libre examen, non plus comme Luther, dans le sanctuaire de la foi, mais en dehors, non comme un principe de septicisme qui est le suicide de l'intelligence, mais comme un moyen d'investigation qui est l'initiation au savoir, Descartes a dégagé la voie des préjugés qui en gênaient l'accès ; il a ainsi facilité les études sérieuses qui ont amené, plus tard, en toutes matières, de merveilleux progrès, et Bossuet, en maintenant haut et ferme le drapeau de la religion et sa discipline en a couvert le beau siècle de Louis XIV et l'a défendu contre les écarts des imaginations déréglées ; en sorte que ce siècle fut ceint d'une auréole si lumineuse que tous les yeux en ont été frappés et qu'il suffit à l'étranger, comme en France, de nommer ce grand siècle pour rappeler les titres les plus solides et les plus durables de notre illustration littéraire.

Les sciences ont eu leur tour, après quelques tâtonnements, elle trouvent aussi leur voie, et avec quel élan elles s'y précipitent ; elles courent plutôt qu'elles y marchent ! quelle puissante initiation quoique bien défectueuse, que celle de la *Grande Encyclopédie !* quels laborieux et infatigables chercheurs que les savants mathématiciens, naturalistes, astronomes ou physiciens nés sous le règne de Louis XV ; Lavoisier, Laplace, Cuvier, Bernard de Jussieu, Haüy ; après ces noms, après la création de la langue des chimistes par Lavoisier, après l'explication de la mécanique céleste par Laplace, après la pénétration des couches du globe et la reconstitution de l'armature des fossiles par Cuvier, après la classification des plantes par Jussieu, qui remplaça celle de Linné, et après celle

de la cristallisation des minéraux par Haüy, on ne pouvait plus douter des conséquences que de tels travaux auraient pour l'industrie et les fruits que notre siècle allait en recueillir.

Que manquait-il à la France pour ouvrir avec le XIXe siècle une ère de sagesse et de prospérité qui semblait devoir être le résultat d'une aussi haute civilisation ? Était-ce les notions du droit et de la science des gouvernements ? — Quant au droit, quel pays offrit jamais à la méditation de l'esprit éclectique des législateurs une réunion plus heureuse d'éléments divers soigneusement conservés par nos pères ! le droit romain, dernier mot de la civilisation ancienne la plus avancée, formé moins des conceptions des théoriciens et des idéologues que de l'expérience des jurisconsultes ; le droit coutumier, constatation des usages des hommes libres du nord, et le droit ecclésiastique, solution des casuistes et formalités tutélaires de la procédure ; ces éléments, il est vrai, juxtaposés, plutôt que coordonnés, étaient incohérents ; mais quel enseignement en ressortait, éclairés qu'ils étaient par les savants travaux de commentateurs tels que Cujas, Domat, Pothier, Dumoulin, Duplessis, d'Héricourt ; on peut dire qu'ils ont formé la société civile et que nous leur devons, en grande partie, ce que nous possédons de vraie liberté au foyer domestique, et quant à l'art de gouverner les peuples, non, l'expression est impropre, le gouvernement ne doit pas être un art plus ou moins habile, mais une science sérieusement étudiée et loyalement pratiquée, et pour cela quelle meilleure école que l'histoire de tous les peuples et de leurs révolutions ! quel observateur plus judicieux que Montesquieu dans son *Esprit des lois*.

La France avait toutes ces richesses, il était donc naturel de ne croire qu'au progrès régulier et pacifique des améliorations réelles en administration et en gouvernement comme en toutes autres choses, et de regarder comme impossible les conflits sanglants des guerres civiles, et cependant nous avons vu, en moins d'un demi-siècle, dans notre malheureuse patrie, sept révolutions et entendu contester à l'homme ses deux titres les plus honorables et qui le relèvent le plus à ses propres yeux, sa sociabilité et son immortalité ; pourquoi cela ?... Ne serait-ce pas parce qu'éblouis d'une trop vive lumière, les réformateurs exaltés par l'idée d'une rénovation sociale qui guérirait toutes les infirmités du régime sous lequel ils vivaient, n'envisagèrent que l'avenir et virent dans leurs illusions, plutôt que dans la vérité, les hommes parfaits, sans ambition, s'aimant les uns les autres d'un amour inaltérable et devant

tous jouir d'un égal bonheur! Funeste illusion, qui rendant les uns plus sensibles aux souffrances, les autres plus impatients dans leurs désirs, s'est trop souvent traduite en haine, en jalousie ou colère du désespoir.

En serait-on venu là si l'on avait plus souvent tourné les yeux vers le passé, et mieux profité des leçons de l'histoire? Malheureusement les époques de réforme sont des époques d'antagonisme de partis où le sentiment qui n'admet pas la contradiction domine impérieusement les esprits, les égare et les subjugue; on croit ce que l'on désire, plus tard, la raison reprend ses droits et l'étude de l'histoire plus approfondie éclaire véritablement, parce qu'elle est impartiale. — En sommes-nous arrivés là? Ne se fait-on plus d'illusions? — Combien, hélas! j'en pourrais énumérer! je n'en citerai qu'un exemple et je montrerai comment l'histoire peut ramener au vrai.

On sait que sous l'action du travail libre, les uns s'enrichissent, les autres, demeurent dans la pauvreté, ou y tombent; or, on avait proclamé que, les priviléges abolis, tous les hommes seraient égaux et voici que le principe de la libre circulation a pour effet inévitable l'inégalité des conditions et des jouissances. La fiction d'égalité absolue était donc le mirage décevant d'une oasis qu'on ne pouvait atteindre. On s'en doutait bien; car tel est le désir de se distinguer, qu'il n'est personne dans ce monde qui ne cherche à sortir par son esprit, son talent, son savoir-faire, dès le plus bas âge petit garçon par sa gentillesse, petite fille par sa coquetterie précoce, du niveau d'égalité. On se flattait, néanmoins, de l'idée de ne voir personne mieux traité que soi-même par la fortune, pour cela il fallait renoncer à la liberté du travail et à la libre circulation des biens, et ce qui est plus difficile à l'amour-propre, on le proposa, on l'essaya même, mais le sentiment de la liberté et de la distinction par le mérite qu'on s'attribue est si vrai, si profond dans les âmes, que le profit passait la perte. Il avait fallu dans les couvents l'immensité de la perspective de la vie future pour obtenir l'humilité et compenser le sacrifice de la liberté présente; dans les phalanstères l'horizon était trop étroit et le gain trop mince, le sacrifice parut impossible; ce fut donc une illusion détruite au contact de la vie réelle, et cependant beaucoup de ceux qui avaient pris ce mot d'égalité à la lettre dans son sens absolu persistent à accuser l'injustice du sort, sous le régime du travail libre. Or, si on étudiait mieux l'histoire on y verrait que le mal, et qui est-ce qui peut en être exempt dans les lois générales de l'humanité, porte toujours dans l'ordre providentiel, son correctif

avec lui, dans une certaine mesure. En effet, n'est-il pas vrai que cette loi de la libre circulation, qui crée les inégalités sociales, est la même loi que celle qui veut que nul ne puisse dans ce monde se procurer une jouissance sans la payer, c'est-à-dire sans sacrifier quelque chose de son capital ou de ses revenus au profit du travailleur? Voilà donc l'équilibre rétabli, à la condition que le respect de la propriété et sa libre circulation soient efficacement protégés contre la violence et la fraude, et le voilà rétabli de la manière la plus conforme à la morale et à l'équité, car dans cette distribution qui se fait par le travail libre, généralement la fortune va là où se trouve l'activité, la capacité, l'ordre, l'économie; et là où se rencontre l'oisiveté, l'inconduite et la dissipation on trouve la pauvreté et son triste cortége.

Est-ce justice? On oppose, je le sais, le spectacle affligeant de victimes innocentes que des maladies, un surcroît de charges ou une sorte de fatalité semble poursuivre et que ni le travail, ni la bonne conduite, n'ont pu tirer d'affaire. C'est assurément l'exception et, néanmoins, il serait injuste et cruel de fermer les yeux sur de pareilles misères; mais d'où viendra la consolation, si elle ne vient pas de ces convictions religieuses d'où germe la charité dans les cœurs? La charité qui ne produit pas seulement l'aumône, mais qui embrasse tout ce qui opère un lien secourable, tout ce qui vient en aide au prochain, les crèches, les asiles, les sociétés de coopération, les sociétés mutuelles, les cercles, les sauvetages, les assurances et, plus encore, les bonnes paroles qui instruisent et qui consolent; pourquoi donc a-t-on cherché à faire le vide dans les âmes, à en bannir Dieu et nos espérances immortelles? Quand de téméraires novateurs en sont là, l'histoire doit élever la voix pour dire aux travailleurs : qu'attendez-vous des doctrines qui font de vous des outils et de vos patrons de simples moteurs? Profitez de l'expérience du passé; interrogez l'histoire et vous saurez que quand le paganisme eut remplacé le Dieu qui règne dans les cieux par des idoles empruntées à la terre, ce qui n'était pas encore le mépris de Dieu, le maître dit à l'ouvrier : « Tu es ma chose, sois mon esclave.. » — Ce qu'a dit le passé, l'avenir le dirait si la croyance à l'immortalité et la notion de la justice divine s'éteignant, dans les consciences, l'homme perdait la considération de lui-même.

Appelons donc de tous nos vœux le jour où le travail, sous toutes ses formes, sera mieux éclairé par l'étude de l'histoire sur ce qui doit rendre ses fruits utiles et durables; le jour où l'on sentira mieux la nécessité

d'asseoir, sans révolution et par le seul développement d'une meilleure éducation, la direction des forces de l'activité humaine dans l'intelligence, dans le vrai savoir et non ailleurs, dans ce qui élève et non dans ce qui abaisse, dans la vérité et non dans l'idéal trompeur d'une égale fortune, et d'un bonheur parfait, idéal révolutionnaire parce que l'erreur divise et la déception irrite. Asurément, l'histoire, nous en sommes tous convaincus, aura une très-large part à cette œuvre de régénération.

En attendant, lorsque le développement des moyens de production des richesses intellectuelles et matérielles crée plus de besoins nouveaux, de convoitises impatientes que la bourse de chacun ne peut en satisfaire et qu'au lieu de calmer les esprits, on les pousse à des aspirations trompeuses parce qu'elles vont à l'impossible, est-il surprenant que des hommes sensés se tournent vers la force publique et lui demandent l'ordre et la sécurité, que la liberté bien comprise peut donner, mais qu'elle refuse à quiconque ne l'invoque que pour être un instrument de parti, un moyen de désorganisation.

Telle fut, sans doute, la préoccupation de notre défunt collègue, M. Raymond, lorsqu'il a, par son testament, institué la Gendarmerie sa légataire universelle. Par le même testament, il dotait notre Société d'une somme de 20,000 fr., pour la fondation d'un prix annuel sur une question rentrant dans l'objet de nos études, montrant ainsi qu'il ne perdait pas de vue la force morale et voulait que l'instruction vînt en même temps que la répression.

C'est pour lui témoigner notre reconnaissance que, nous conformant à sa dernière pensée, nous avons, cette première année du concours, choisi pour sujet à traiter l'histoire de la Gendarmerie en France et des services qu'elle a rendus. La récompense du lauréat, sera un prix de mille francs.

Maintenant, vous allez entendre le rapport qui va vous être fait très-sommairement sur nos travaux ; vous jugerez si nous avons répondu comme nous le devions à l'appel que j'ai reproduit au commencement de ce discours.

Il est douloureux de penser que nous avons à déplorer la perte de deux de nos plus assidus collaborateurs, si recommandables l'un et l'autre par d'éminentes qualités; la mémoire de M. le comte de Montaigu a été consacrée par une notice nécrologique de M. Nigon de Berty, celle de M. Paringault le sera dès qu'on aura complété les documents nécessaires.

Pourquoi ne trouverions-nous pas dans cette salle que l'autorité qui aime les études sérieuses, parce qu'elle en sent l'utilité, a bien voulu mettre à notre disposition, parmi cet auditoire si distingué, de dignes remplaçants jaloux de s'associer à nos travaux? Si nous les connaissions, dès aujourd'hui, nous leur tendrions une main amie, surtout s'ils nous apportaient quelques-unes de ces pages glorieuses de notre histoire qui consolent de bien des tristesses, relèvent et fortifient les âmes découragées.

BARON CARRA DE VAUX,
Président de la Société des Études historiques.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES PENDANT L'ANNÉE 1872.

Près de quarante années se sont écoulées depuis la fondation de l'Institut historique, et fidèles à la voie tracée par ses illustres fondateurs, les membres de notre Société n'ont cessé de faire de patientes recherches dans les ténèbres de l'histoire, dans les profondeurs du passé.

Nous inspirant de la pensée de ceux qui nous ont transmis le titre d'*Investigateur* pour notre journal, nous comprenons les efforts qui nous sont imposés pour le justifier; car, ainsi que l'indique ce titre, nous devons travailler à découvrir les moindres vestiges avant que le temps ne les efface ou que les révolutions ne les détruisent.

La *Société des études historiques* a encore réuni dans cette dernière année d'intéressants documents dont la lecture seule peut vous faire apprécier l'importance.

Parmi les articles contenus dans notre journal, en 1872, vous trouverez des travaux de nature bien diverse, mais rentrant tous dans le cadre de nos quatre classes.

L'histoire, la littérature, la philosophie et les beaux-arts ont fourni tour à tour des sujets traités avec méthode qui vous feront parcourir les siècles en arrêtant votre pensée, tantôt sur un souvenir archéologique ou sur l'un des grands faits de l'histoire, tantôt sur une question littéraire ou scientifique; enfin, votre esprit se reposera par la lecture

de pièces traitant de sujets moins graves, mais vous offrant, soit le charme d'une pensée élevée, soit celui d'un rhythme gracieux.

Je ne puis malheureusement vous présenter ici qu'un résumé succinct de tous ces travaux ; puisse-t-il être suffisant pour vous inspirer le désir de les lire.

La bataille de Bouvines, décrite en forts bons vers par M. Clovis Michaux, vous rappellera les efforts héroïques de Philippe Auguste repoussant la coalition à la tête de laquelle marchait l'Empereur d'Allemagne. — Dans un récit, rempli de curieux détails, M. Vavasseur vous retracera les épisodes des XIVe et XVe siècles où Étienne Marcel et Jean Caboche jouèrent les principaux rôles; — puis M. Rossignol vous montrera le patriotisme de la Normandie pendant l'invasion anglaise du XVe siècle. — Ces trois tableaux, dans lesquels MM. Michaux, Vavasseur et Rossignol ont employé les plus vives couleurs, vous frapperont par plus d'un point de ressemblance avec notre époque.

Vous sentirez l'importance des savantes monographies en lisant un rapport de M. Louis-Lucas sur une étude de M. l'abbé Corblet, contenant la description des tombes en bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens.

M. Paringault vous initiera aux progrès de la science étymologique en rendant compte d'un savant ouvrage de M. Nigon de Berty, et vous rappellera que les véritables bases de cette science, longtemps livrée au hasard, ont, enfin, été posées par les Scheler et les Littré.

Dans un article, traitant un sujet bien différent, M. Paringault, prenant la défense de madame de Sévigné, accusée d'injustice envers Racine, vous prouvera que, malgré son fanatisme pour Corneille, elle n'a pas méconnu le génie de l'auteur d'*Athalie*.

Un excellent rapport de M. Barbier sur un travail de M. Alphonse Leveaux intitulé : « *Etude sur les Essais de Montaigne,* » vous fera connaître que l'ami de La Boétie avait la croyance du chrétien, ainsi que l'a affirmé Etienne Pasquier, et non le doute du philosophe pyrrhonien, comme l'a dit Malebranche.

Les origines de la communauté de biens entre époux vous seront expliquées par M. Vavasseur, qui, au sujet de la femme, cherche à repousser de tenaces préjugés « qui vivent, dit-il, aux dépens de l'esprit qu'ils étouffent et du cœur qu'ils dessèchent. »

M. Nigon de Berty a consacré plusieurs articles à retracer la vie et les œuvres de MM. Cénac-Moncaut, Gauthier-la-Chapelle et de Mon-

taigu ; récits vrais et intéressants où vous trouverez la peinture des sentiments les plus élevés et l'éloge mérité de ces collègues qui ont laissé tant de preuves de leur dévouement à notre Société.

Nous devons encore à M. Nigon de Berty, un *Résumé historique sur l'instruction primaire, considérée au point de vue religieux*, qui vous apprendra que la nécessité de faire de la Religion l'élément essentiel de l'instruction primaire a été comprise aussi bien dans les états protestants que dans les pays catholiques.

Vous trouverez, enfin, de charmantes poésies de M. Bonnet-Belair, Carra de Vaux et de Saint-Albin, et de nombreux mémoires et rapports de la plupart des membres de la Société, parmi lesquels je citerai MM. Berthier, Depoisier, Desclosières, Folliet et de Labadie, vous lirez avec intérêt leurs travaux pleins d'érudition.

Ainsi que le faisait si justement remarquer notre Secrétaire général dans le compte rendu qu'il vous a présenté en 1872, et que vous n'avez pas oublié, il se forme dans toutes les Sociétés scientifiques ou littéraires un groupe de travailleurs infatigables, qui, toujours sur la brèche, concentrent leurs efforts pour arriver au but commun ; c'est ainsi que nous avons encore trouvé au premier rang de nos collaborateurs MM. Barbier, Bonnet-Belair, Breton, Carra de Vaux, de Saint-Albin, Depoisier, Desclosières, Folliet, Louis-Lucas, Michaux, Nigon de Berty, Rossignol, Sutter et Vavasseur ; et notre regretté collègue M. Paringault que la mort a si rapidement enlevé à ses travaux et à notre affection ; c'était un littérateur et un savant, un homme aimable et aimé.

Je n'hésite pas à affirmer, que pour tout ami de la science historique, c'est un devoir de se joindre à ce groupe de chercheurs pour partager leurs travaux, et découvrir avec eux dans l'histoire du passé des exemples qu'on ne saurait trop méditer pour réparer nos désastres.

Ces études, en nous consolant un moment des malheurs publics, ne doivent pas nous les faire oublier, et comme l'a fort bien dit M. de Barante dans la préface de son *Histoire des ducs de Bourgogne* : « Lors-
» qu'on étudie le passé, on ne veut pas seulement se donner le plaisir
» passager d'un récit plus ou moins vivant; on ne lit pas le témoignage
» vrai dans le même esprit que les scènes plus ou moins naturelles d'un
» roman ; on y cherche une instruction solide, une connaissance com-
» plète des choses, des leçons morales, des conseils politiques, des
» comparaisons avec le présent. »

Grâce à la générosité d'un excellent collègue, grâce à l'appui bien-

veillant que nous avons trouvé au ministère de l'Instruction publique, nous avons obtenu les heureux résultats que M. le Secrétaire général faisait espérer pour l'année 1872.

Le legs de M. Raymond nous permet de mettre au concours le sujet du prix qu'il a fondé, pour le distribuer en 1874 ; s'associant à la pensée du fondateur qui a légué sa fortune à la Gendarmerie, la Société a choisi poûr sujet l'histoire de ce corps de braves soldats qui, suivant l'expression du donateur, est le rempart de la civilisation ; la Religion, la Famille et la Propriété qui forment la base sociale n'ont-elles pas grand besoin de ce rempart formé par la bravoure et la discipline?

N'y a-t-il pas là un exemple à suivre aussi bien dans la famille et dans le pays que dans l'armée ?

Ce prix, de 1000 francs, sera décerné par la *Société des études historiques* au meilleur mémoire traitant le sujet suivant :

« Rechercher les origines de la Gendarmerie en France, et faire l'historique de ce corps, sous ses diverses dénominations ; exposer ses attributions et les services qu'il a rendus, aux différentes époques de notre histoire. »

Je regrette, Messieurs, que le cadre que je me suis tracé ne me permette pas de vous faire un résumé plus complet de nos études, mais j'ai hâte de laisser la place à mes collègues dont la parole saura captiver votre attention et vous montrer, mieux que je ne puis le faire, l'intérêt et la variété des travaux de notre Société.

Gustave Duvert,
membre de la 1re classe,
Secrétaire général adjoint.

UNE VICTIME DE BOILEAU.

OU RÉPONSE DE L'AUTEUR DU *JONAS* A L'AUTEUR DES *SATIRES*.

Il y avait à Toulouse, au seizième siècle, une famille du nom de Coras, originaire de Réalmont, dont il reste sans doute encore quelque descendant en Languedoc. Sous Henri II, un de ses membres, juriscon-

sulte des plus distingués de l'époque, après avoir longtemps professé avec éclat à Angers, à Orléans, à Paris, où le chancelier de L'Hospital faisait grand cas de lui, puis à Valence et à Ferrare, fut nommé par le roi, conseiller au Parlement de Toulouse. Plus tard, ayant embrassé la réforme, Coras, quoique magistrat, fut arrêté le 4 septembre 1572, par suite de la Saint-Barthélemy, et s'il ne subit pas immédiatement le sort de Coligny et des autres victimes des *Vêpres parisiennes*, ce ne fut qu'un retard de quelques jours. En effet, le 4 octobre de la même année, pendant que le Parlement délibérait sur le sort des protestants prisonniers, une bande de fanatiques et d'assassins enfonça les portes de la Conciergerie et le massacra avec environ trois cents de ses coréligionnaires; son cadavre fut ensuite, ainsi que celui des deux autres de ses collègues, revêtu du costume des conseillers, puis pendu par dérision à l'orme du palais. Coras était alors âgé de cinquante-neuf ans, et il avait composé différents ouvrages, ce qui l'a fait quelquefois confondre, malgré la distance qui les sépare chronologiquement, avec l'auteur de *Jonas*, son homonyme et son parent.

Celui-ci, né vers 1638, à Toulouse, se destina d'abord, par un goût assez général alors, à la carrière des armes ; mais ayant plus tard étudié la théologie, il exerça, pendant quelques années, les fonctions de ministre de la religion réformée dans de petites villes du Languedoc et de la Garonne, ainsi qu'auprès du maréchal de Turenne. En 1675, il publia le poëme de *Jonas* ou *Ninive pénitente*. — Paris, in-12, chez Charles Angot, rue Saint-Jacques, au Lion-d'Or.

Plus célèbre par les critiques de Boileau, que par son mérite littéraire, ce poëme curieux et bizarre est précédé d'une dédicace à très-haut et très-puissant prince, Monseigneur Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, dédicace qui est signée *De Coras* et non *Coras*, ce qui prouve que notre auteur tenait à *la* noblesse et à *sa* noblesse.

« Je say bien, Monseigneur, dit le poëte dans cette épître, que les » gens de ma profession ne s'estudient guère à faire des poëmes épi- » ques, mais je m'assure que vous me ferez l'honneur de croire que » mon loisir n'a pas esté tout à fait mal employé en la production de » celui-cy, quand vous aurez considéré que toutes les muses ne sont » pas filles d'Apollon, qu'il y a des muses chrétiennes que les personnes » les plus sacrées peuvent aimer et servir innocemment ; et, qu'au pis- » aller, il ne nous doit pas estre défendu d'enrichir la montagne de » Sion des dépouilles du Parnasse, puisqu'il fut permis aux Israélites

» d'employer l'or d'Egypte à l'embellissement des lieux saints, etc. »

Cette épître dédicatoire est suivie d'une préface fort longue, qui s'ouvre par ces paroles : « J'avertis d'abord le lecteur que je donne » au public un ouvrage qui a esté veu et corrigé en plusieurs endroits, » et, si je l'ose dire, assez apprécié par trois ou quatre des meilleurs » esprits de la Cour et de l'Académie. »

Voilà une recommandation qui ferait sourire aujourd'hui. Il en serait de même de la modestie de ces puissants patrons de Coras, qui défendent à leur client *de les nommer au public.*

Cette vertu-là a bien passé de mode, et aujourd'hui chacun se fait nommer le plus qu'il peut.

Malgré la révision des beaux esprits dont il parle, Coras est obligé, sans doute par modestie également, de reconnaître que son livre est *fort imparfait de toutes façons*. Aussi, ajoute-t-il : « Véritablement, si » j'attendois de mon mérite un avantage que je ne puis, ni ne veux » devoir qu'à la bonté de mes lecteurs, je serois coupable d'une » extrême ignorance et d'une excessive présomption. Je n'aurois pas » appris à connoistre mon siècle, et moins encore à me connoistre » moy-même. Je ne sauroys pas que les hommes sont, aujourd'hui, si » subtils et si délicats qu'*ils découvrent des taches dans le soleil* et ne » trouvent pas la manne à leur goust. »

Ailleurs, Coras avoue encore qu'il eût condamné son poëme à une *prison perpétuelle*, si des personnes qu'il ne peut dédire *en quoy que ce soit*, ne l'eussent tiré de l'obscurité de son cabinet, « *par une généreuse » imitation de cette puissance et de cette bonté qui firent sortir du ventre de » la baleine le prophète qui en est le sujet.* »

L'auteur explique ensuite qu'il ne donne pas à son ouvrage le titre de poëme héroïque, parce qu'il n'est pas persuadé que le sujet qu'il traite pût en soutenir la dignité. Il l'intitule *poëme sacré*, parce que ce titre est entendu de tout le monde. Passant immédiatement au contenu du poëme, il discute et justifie chant par chant ses inventions poétiques.

Voici, par exemple, ce qu'il dit du sixième chant : « Dans ce livre, » je fay faire à la baleine qui avait englouti Jonas, un chemin bien » long et bien estrange, puisque je luy fay traverser la mer Egée qu'on » nomme aujourd'hui Archipélague, franchir l'Hellespont qui est le » détroit de Gallipoli, passer la Propontide et le Bosphore, c'est-à-dire » le canal et le détroit de Constantinople, pour entrer dans la mer

» Euxine, etc. » « Mais si ce chemin est une invention, c'est celle de l'historien Josèphe qui raconte que Jonas fut vomi par la baleine sur les bords du Pont-Euxin ; chacun voit assez qu'en suivant l'autorité de cet historien, que je ne dois pas rejeter, je n'ai pu mener le poisson que par le chemin que j'ai marqué. Ceux qui soutiennent que le poisson qui engloutit Jonas, estoit une des lamies que Pline descrit dans son histoire naturelle sont plus hardis que moy, qui me suy contenté de l'exprimer par le nom général que l'Écriture sainte lui a donné; mais après tout, qui leur a révélé que ce fust une lamie, plutôt qu'un de ces affreux poissons d'Islande, lesquels, au rapport de Munstre sont grands comme des montagnes et qui renversent des navires si on ne les effraye par des trompettes, ou si on ne leur jette des vaisseaux ronds et vuides pour les amuser. » Pour le septième chant de son poëme, Coras s'excuse sur une hardiesse différente qu'il s'est permise; voici ses paroles, elles sont curieuses par leur naïveté : « Dans mon septième livre et dans les suivants, je donne au roy de Ninive une maîtresse que je nomme Adine, c'est-à-dire voluptueuse et délicate, selon la force de la langue hébraïque dont j'ai emprunté ce nom. J'avoue que l'histoire sainte ni la profane ne parlent de cette femme, et mon dessein n'est point de faire croire que ce roy eust une maîtresse qui portast ce nom; mais je ne pense pas aussi que personne osast soustenir qu'il n'en avait point du tout, car il y a beaucoup apparence qu'un monarque païen qui faisait son séjour ordinaire en une ville plongée dans le vice et la débauche, n'estoit pas plus sage que Salomon qui avoit un si grand nombre de femmes, et qui a fondé le Sérail, comme parle un des plus éloquents écrivains de ce siècle. Il me semble donc que je ne suis pas fort hardi dans mes inventions si je donne une maîtresse à un prince qui en avait probablement plus de cent. »

Quant à l'idée mère de son livre et au sens allégorique qu'il offre, Coras nous apprend que, par *Ninive*, il a voulu représenter l'âme de l'homme, corrompue par le péché; par *son peuple*, la foule des passions qui troublent et agitent l'âme; — par *son roy*, la volonté esclave du vice; — par *Adine*, la volupté; — par *Jonas*, la loi de Dieu, etc.

Coras avoue ensuite que « si son poëme est inférieur à Virgile, qui a mis douze ans à composer l'*Enéide*, à Chapelain qui en a employé vingt à polir *la Pucelle*, on n'en sera pas surpris, attendu qu'il a écrit le Jonas dans une année! Aussi, malgré tout le mal qu'il s'est donné, craint-il beaucoup la critique, en son siècle surtout, où il se trouve des per-

sonnes plus insensibles que les arbres et plus déraisonnables que les animaux qui furent attirés par la lyre d'Orphée. »

« Quelle apparence, ajoute-t-il, que ces censeurs pointilleux qui ont attaqué *la Jérusalem* du Tasse, qui trouvent à redire dans *la Pucelle* de M. Chapelain, et qui n'admirent pas partout un si bel ouvrage, épargnent mon pauvre *Jonas*, battu par la tempeste et tout dégoustant de l'eau de mer? »

Coras termine sa préface en annonçant un autre poëme qui a quelque chose de plus grand, de plus fort et de plus héroïque. Ce quelque chose était le *David*. L'auteur le promettait comme son chef-d'œuvre, mais heureusement pour lui et pour le public, il n'a jamais paru.

Je ne m'amuserai pas, on le comprend, à analyser *le Jonas*. Ce serait un fastidieux travail et une ennuyeuse lecture; mais il me sera permis, pour qu'on puisse se faire une idée de la poésie de Coras, de citer quelques fragments de son œuvre. Voici le début du poëme :

« Je chante les travaux de ce fameux prophète
Qui renversa Ninive en preschant sa défaite,
Soumit un roi profane au monarque éternel
Et fit un peuple saint d'un peuple criminel,
Puis, se vit, en voguant sur une mer profonde
Le butin d'un poisson et le jouet de l'onde ! »

Aujourd'hui, qu'on vient de retrouver les ruines de Ninive, ses palais ensevelis depuis des siècles et jusqu'à sa bibliothèque, il est assez curieux de voir comment l'imagination du poëte à rebâti la capitale des Assyriens. Qu'on en juge par les vers qui suivent :

« Sur ces bords renommés où le Tygre superbe
Vient mesler, en s'enflant, le sable avec l'herbe,
Est une ample cité qui de cent potentats
Avoit assujéti le sceptre et les Estats.
On l'appeloit Ninive et ceste ville illustre
Devoit au grand Ninus et son nom et son lustre.
Nul de son vaste enclos, n'eust pu faire le tour
Sans voir plus de cent fois naistre et mourir le jour.
Ses murs, par leur hauteur, parurent admirables,
Leur force et leur largeur les rendaient redoutables
Et trois chars attelés y roulèrent de front,
Comme on les voit marcher sur le plus large pont.
Elle avoit cent palais, en cent diverses rues
Et trois fois cinq cents tours qu'elle portoit aux nues. »

J'arrête ici mes citations de peur d'écraser mes auditeurs sous l'ennui. Ces vers, que le public du temps trouvait merveilleux, étaient loin de plaire à Boileau, alors âgé de trente-deux ans, mais qui avait commencé, depuis longtemps, la publication de ses immortelles satires. Aussi, dans la neuvième qui parut en 1668, disait-il de notre poëte :

« Le Jonas inconnu sèche dans la poussière,
Le David imprimé n'a point vu la lumière
Et Moïse commence à moisir par les bords, etc. »

Non content de ce trait décoché en passant, Despréaux pousse la malice plus loin ; sous le nom du libraire Angot, il l'envoya à Coras, en l'accompagnant de la lettre ci-jointe que je tire, ainsi que la réponse qui lui fut faite, d'un recueil de pièces appartenant à la bibliothèque de Montauban.

« Monsieur, je vous fays part d'une satire qui, par un seul coup de bec qu'elle donne à vos ouvrages, fait que je désespère d'en plus vendre aucun exemplaire si vous n'arrestez la réputation de celui qui les attaque. Il s'appelle Despréaux ou Boileau : ceux qui le connoissent disent qu'il ne s'arresteroit pas là, qu'il s'en prend aux meilleurs autheurs et il s'en faut de peu qu'il ne trouve des taches dans le soleil.

On vous auroit une obligation infinie en ce païs, si vous y vengiés le mépris que cet autheur faict de ceux qui le sont. En mon particulier, je voudrois avoir lieu de réparer le domage qu'il me cause. Deux de ses vers détruisent absolument tous les vôtres. Cet affront qu'il vous fait ne doit pas estre impuny. Travaillez donc, je vous prie, à éviter la honte qu'il vous procure ; dans le soin de vous conserver l'honneur que vous pensiez vous estre acquis, songez, s'il vous plaît, à la perte qui m'arrive, si vous voulez que je sois toujours votre très-humble et très-obéissant serviteur : Angot, 25 aoust 1668. »

Voici la réponse de Coras :

« Monsieur, le courrier m'a rendu fort fidèlement la satire que vous luy avez confiée pour m'en faire part, aussi bien que la lettre dont il vous a plu de l'accompagner. Comme j'ay raison de croire que ces deux pièces sont du mesme autheur, je vous diray franchement que le soin que vous avez pris de suprimer vostre nom en l'une, et de le changer en l'autre n'a peu me le faire méconnoistre. Au contraire, la précaution timide avec laquelle vous produisez les ouvrages que vous avez conçus avec une fureur si déterminée, ne sert qu'à monstrer que vous ne les croyez pas vous-mesme des productions légitimes, puisque vous

ne les traitez que comme on traite les enfants qui naissent des crimes de leurs pères.

Ne vous imaginez pas, pourtant, que toutes piquantes et injurieuses qu'elles sont, elles m'obligent à vous faire l'honneur d'en avoir du ressentiment, ni que je songe, jamais, à m'en venger que par le mépris qu'un honneste homme doit faire de ces bagatelles. Je ne saurois estre en cela de l'humeur de quelques autheurs que vous irritez par vos satires et ils me pardonneront si je dis qu'en se donnant la peine d'écrire, contre nous, ils l'ont fort malheureusement employée. J'estime qu'ils eussent esté plus prudens s'ils eussent esté moins sensibles, et s'ils eussent considéré que nous autres autheurs nous pouvons bien souffrir vos injures, puisque de plus grands princes souffrent vos louanges, et qu'il est encore plus fâcheux d'estre loué par un badin que d'être blâmé par un satirique.

En tout cas, ils se devroient souvenir que le *Parnasse est un païs de liberté, que le plus habile y est toujours exposé à la censure du plus ignorant ;* que cette maxime y a esté reçue pour plus d'une raison, et qu'enfin, pour montrer que vous ne l'avez pas avancée témérairement dans un discours, vous avez voulu la confirmer par vostre exemple.

« Pour moy, je vous déclare que je ne puis avoir du chagrin contre un homme qui donne la comédie à tout le monde, et vous m'avez fait rire en quelques endroits de si bon cœur que je vous pardonne volontiers celuy où vous m'attaquez de si mauvaise grâce. Cet endroit même ne choquant qu'une vérité de peu d'importance, n'a pu me mettre en mauvaise humeur et quand j'aurois eu quelque déplaisir de me voir harcelé si mal à propos, il se seroit perdu dans la joie que j'ay eue de vous entendre mentir si plaisamment :

Cela fait qu'en lisant ce que vous avez écrit contre les autheurs mes confrères et contre moy, je ne puis que me réjouir de vos extravagances. Je sens, après les avoir lues, que ma rate se porte mieux sans que mon cœur soit plus malade ; et pourquoi aussi voudriez-vous que je fusse fâché contre un bouffon qui ne sauroit choquer qu'en chatouillant, et qui n'a que le secours de bons mots pour rendre de mauvais offices ?

En vérité, je ne saurois avoir cette complaisance pour vous ni vous donner cet avantage sur moy, que de vous laisser croire un moment que vous avez mérité ma colère, et que la raillerie d'un rimeur profane a pu mettre en désordre la raison d'un philosophe chrétien.

En cette qualité, je vous prie de croire qu'il n'y a personne qui supporte vos mauvais discours avec plus de patience et de chasteté que moy, ni qui souhaite davantage que vous les répariez par de bonnes œuvres. A quoi j'ajouterai sans trop faire le politique, qu'on doit vous permettre, pour l'intérêt du public, de passer vostre fougue à composer des satires, de peur que l'intempérance de vostre génie prenant un autre cours, ne vous porte à fabriquer de faux contrats et de fausses quittances.

Si l'on vous défendoit le métier de reprendre les autheurs, il seroit à craindre que vous ne vous rendissiez savant dans l'art de ruiner les citoyens. Si l'on ne vous donnoit la liberté d'être un déterminé satirique, on ne sauroit éviter que vous fussiez un dangereux homme d'affaires, et nous serions en peine de faire acheter une corde pour vous punir au lieu que la berne suffit pour vous châtier.

Cela estant, je n'ay garde d'entreprendre ce que vous me conseilliés, qui est de m'opposer à vos médisances et d'arrester votre réputation. J'estime qu'il vaut mieux qu'on lui laisse courir les rues qui si on l'arrestoit en si beau chemin; quand elle sera lasse de courir, elle sera contrainte de s'arrester.

J'ay pour vous les mesmes sentiments que pour vostre réputation; je tiens qu'il faut vous laisser faire et je ne seray jamais d'avis qu'on vous enferme dans les Petites Maisons. Vous pouvez être de quelque usage dans les plus grandes; vous méritez d'avoir de l'employ à la cour, et si j'en estois creu, le rang que L'Angely a chez le roi, seroit le prix des louanges que vous lui avez données.

Vous voyez comme je songe à vous trouver des récompenses lorsque vous travaillez à me dire des injures et comme je vous rends des fleurs pour les pierres que vous m'avez jettées.

J'avoue néanmoins que ce n'est pas faute de vous faire faveur que de vous rendre justice, puisqu'il est constamment vray que vous estes un des plus agréables fous que la France ait jamais produits. Mais à Dieu ne plaise, que pour faire des rieurs je m'érige en maistre ridicule comme vous et les autres badins vos amis! Jouez et bouffonnez tant qu'il vous plaira, j'assisteray avec plaisir à la représentation de vos jeux et de vos bouffonneries, mais n'attendez pas que je m'expose à la honte d'ajouter un acteur à vostre troupe, ni que je me prive du contentement d'estre le spectateur de vos comédies et de vos farces.

Vous avez beau me nommer l'ennemi qui m'attaque et m'apprendre

qu'il s'appelle D ou B. En m'apprenant son nom vous m'avez dit justement tout ce qu'il faut que je sache pour le faire mespriser.

Comme je ne connois cet autheur que par la qualité de poëte médisant, je ne me sens pas plus offensé de ses mots piquans que je ne serois des injures que me diroit un phrénétique. Eh certes, quand je considère que la phrénésie de la médisance vous est naturelle, que vous ne pouvez rencontrer une rime pour louer, que votre plume auroit regret d'épargner vos meilleurs amis, qu'elle a écrit contre tous les hommes en général, et qu'elle leur a préféré les bêtes, il me semble qu'on vous doit excuser sur ce qu'il vous est impossible d'en user autrement. Vous parlez mal parce que vous n'avez jamais appris à rien dire de bien, et vous ne sauriez vous abstenir de médire non plus que les asnes de braire et les chiens d'aboyer.

Cependant, vous tirez plus de vanité de cette profession publique de japper et de mordre, que n'ont jamais fait tous les cyniques de l'antiquité. Vous n'êtes pas marry qu'on vous accouple avec les sycophantes de la Grèce et avec les délateurs de l'Italie. Le nom d'accusateur vous semble le plus beau de tous ceux de la grammaire, et le mestier de censeur est l'unique objet de vostre ambition, mais outre que vous estes de si mauvaise humeur que vous vous en prenez aux meilleurs escrivains, vous estes encore si difficile à contenter qu'il s'en faut peu que vous ne trouviez des taches dans le soleil.

Pour ce dernier article, je ne trouve nullement estrange qu'un homme, qui est si soumis aux influences de la lune, cherche des taches dans le soleil, mais de s'en prendre aux meilleurs autheurs, d'exercer une barbare hostilité dans la République des lettres, de chercher à se rendre célèbre en mettant le feu au temple des Muses, d'imiter ce que font les ennemis publics, les assassins et les pirates, c'est une entreprise qui ne peut venir que d'un orgueil excessif et d'un chagrin insupportable. Ce procédé tient plus du démoniaque que du poëte et l'on dit de ceux qui font les mestier que vous faites.

Ces impitoyables censeurs
Exercent mille barbaries
Et choquent toutes les neuf sœurs
Pour obliger les trois furies.

En effet, je croy que les furies vous agitent lorsque vous prétendez que les muses vous inspirent, et si vous avez quelque part aux faveurs de

ces sages et vertueuses filles, il faut nécessairement que ce soit de la même façon que les satyres (qui ont donné le nom à cette sorte de poésie qui vous est si chère) obtenoient des nymphes par surprise et par violence ce qu'elles ne pouvoient leur accorder ny par justice ny par amour.

Et après tout, de quel droit et de quelle autorité entreprenez-vous de juger souverainement des poëmes héroïques, vous qui n'avez pu vous signaler jusqu'ici que par quelques satires téméraires et malicieuses? Un poëte qui n'a jamais que médit est-il juge compétent des ouvrages d'un poëte qui ne s'est proposé que de louer les vertus et de célébrer les actions des hommes illustres? Outre qu'il faut estre capable de composer un poëme épique pour estre digne de faire le procès à un autheur qui s'est rendu recommandable en ce genre d'écrire, je dis aussi que, pour faire un affront à un autheur de premier ordre, il faut pouvoir lui soustenir la plume à la main qu'il a mérité cet outrage en le convainquant de s'estre mal acquitté de son devoir. Le versificateur qui n'est pas dans les bonnes grâces de Calliope n'est point recevable à se mocquer des vers de la *Pucelle* et un rimeur qui n'est pas regardé favorablement d'Uranie n'est pas en droit de condamner le *David* et le *Jonas*.

Vous avez cru pourtant pouvoir estre le juge souverain et le censeur infaillible de ces deux ouvrages et vous voudriez encore me faire croire que par un seul coup de bec vous leur avez donné la mort et les avez précipités dans le tombeau? — Bec d'un oison comme vous y allez! — Vos coups sont si perçans qu'ils semblent estre d'un bec de grue. C'est Turnus sans doute qui vous a fait le bec pour jetter contre nous ces cris de mauvais augure; car si Apollon s'estoit mêlé de vous le faire, il ne seroit pas si sauvage et vous chanteriez d'un ton plus civil et plus obligeant.

Ce coup de bec consiste en deux vers de vostre neufième satire qui, à vostre dire, détruisent absolument tous les miens, parce que selon la glose de la marge, ils n'ont point esté vendus. C'est donc là tout le ressort de ces deux redoutables machines qui battent en ruines nos esprits. Peut-on rien avancer contre eux de plus impertinent? Il falloit marquer les fautes que je puis avoir commises ou dans les choses que j'ai inventées ou dans la disposition que j'ai donnée aux parties de mon ouvrage, ou dans le style dont je me suis servy; il falloit me faire rougir de mon ignorance et de ma faiblesse par des reproches justes et véritables; mais vous alléguez qu'il ne s'est pas fait de vente de mes

poëmes, mais prétendre les destruire par un mensonge si sot et si grossier, c'est s'exposer à recevoir le démenti des libraires qui les ont vendus et des curieux qui les ont achetés.

Que si vous voulez faire entendre par là qu'on a vendu plus d'exemplaires de vos satires que de mes poëmes, je n'ay garde de vous contredire ni de le trouver estrange, sachant que dans le commerce du monde il se débite plus d'allumettes que de flambeaux, et que ce libertin de Rabelais de qui vous avez appris beaucoup de choses, se vante, en quelque endroit, qu'il s'est plus vendu de ses livres en un mois que de bibles en dix ans.

Je dirai, seulement, que ceux qui voudront considérer l'estat de vostre fortune et celuy de la mienne, jugeront que j'ay vendu plus de mon sérieux que vous n'avez fait de vostre ridicule et que j'ay été mieux payé de mes vers sacrés, que vous ne l'avez esté de vos rimes profanes.

Vous direz, peut être, que vous ne mesprisez pas si généralement les autheurs, que vous n'estimez pour le moins Horace, entre les anciens, et Voiture parmi les modernes. Mais, en conscience, pouvez-vous ravaler plus cruellement ces deux princes du Parnasse qu'en les abaissant jusqué à vous par une supposition de ressemblance qui leur est si désavantageuse. Si vostre vanité ne vous empêchoit de voir la distance qu'il y a de vous à ces deux génies, vous ne les choqueriez point par la plus odieuse des comparaisons, vous reconnoistriez qu'il y a autant de différence entre leurs satires et les vostres, qu'entre les bons mots de Beautru et les pointes de Turlupin; que vous avez le fiel de Juvénal sans avoir le sel d'Horace, et pour le dire en peu de vers :

« Ta muse ignore l'art de ces grands écrivains ;
« Elle extravague, elle radote ;
« Tes mains touchent la lyre autrement que leurs mains :
« C'est leur sceptre et c'est ta marote. »

Ce coup de pied de Pégase, si je ne me trompe, est plus que suffisant pour nous venger tous ensemble de vos coups de bec et vous apprendre à parler aux oiseaux dont le jargon n'est pas agréable. Cela veut dire qu'il faut changer de langage et que vous ne verrez pas une autre fois de mes défenses, si vous n'attaquez mes ouvrages qu'en civil et généreux ennemi, et ne m'obligez de traiter sérieusement une affaire aussi sérieuse que celle de mes livres et de mes prophètes.

DE CORAS. »

Cette lettre, comme on le voit, ne manque ni de verve ni d'insolence; Coras irrité, s'y élève beaucoup plus haut que dans ses poëmes, et si l'indignation ne le rend pas poëte, elle le fait plus que satirique, mais elle n'arrêta pas Boileau qui, coupable par récidive, écrivit, en 1681, dans son dixième chant du *Lutrin*, au moment où il fait fondre comme la grêle les livres sur Évrard :

« L'un prend le seul Jonas qu'on ait vu relié. »

Et, 1693, dans sa dixième satire...

« Elle y reçoit leur plainte, et sa docte demeure
« Aux Perrins, aux Coras, est ouverte à toute heure... »

Enfin, vingt-huit ans après sa première attaque, Boileau songeait encore à Coras, et le treize août 1709. Dans une réponse adressée au père Thoulier (connu sous le nom d'abbé d'Olivet) qui l'engageait de la part du père Letellier à désavouer des vers qu'on lui attribuait contre les Jésuites, il s'exprimait ainsi :

« Je vous avoue, mon révérend père, que je suis fort scandalisé qu'il me faille une attestation par écrit pour désabuser le public et surtout d'aussi bons connaisseurs que les révérends pères jésuites, que j'aie fait un ouvrage aussi impertinent que la fade épître en vers dont vous me parlez, je vais pourtant vous donner cette attestation, puisque vous la voulez, dans ce billet où je vous déclare qu'il ne s'est jamais rien fait de plus mauvais, ni de plus injurieux que cette grosse boutade de quelque cuistre de l'Université, et que si je l'avais faite, je me mettrois moi-même *au dessous des Coras, des Pelletier, des Cotin, etc.* »

Mais, cette attaque privée eût-elle été publique, ne pouvait plus rien sur l'auteur de *Jonas* ; il était mort en 1677, et dormait, déjà depuis longtemps, comme ses poëmes, dans le silence de la tombe et de l'oubli.

Achille Jubinal.
Secrétaire général honoraire
de la *Société des études historiques*.

L'AIEUL ET L'ENFANT.

(*Dialogue*).

L'ENFANT.

Puisque petit papa vous appelle son père,
Depuis longtemps, longtemps, vous êtes sur la terre.
Avec d'autres enfants quand vous avez joué,
Avez-vous vu Moïse et l'arche de Noé?

L'AIEUL.

Je ne me souviens pas de si loin, chère Elise;
Sur la terre on n'est pas pour bien longtemps, crois-moi.
Je n'ai vu le soleil que six fois plus que toi;
Ainsi je n'ai pu voir ni Noé ni Moïse.
Au temps où j'essayais mes premiers pas tremblants,
Tout ce monde était mort depuis quatre mille ans.

L'ENFANT.

Vous paraissez si vieux, quand je vous examine!
Vos cheveux, bon papa, sont blancs comme l'hermine,
Et le temps vous a fait de vilains plis au front.

L'AIEUL.

Ainsi tes cheveux noirs quelque jour blanchiront,
Et des rides viendront plisser ton frais visage.
Patience! bientôt tu verras ce ravage.

L'ENFANT.

Bientôt? vous plaisantez. C'est à rire aux éclats.

L'AIEUL.

Ecoute-moi d'abord; je ne plaisante pas.
Quel âge as-tu?

L'ENFANT.

Je touche à ma dixième année.

L'AIEUL.

C'est juste. Eh bien, comptons. Depuis qu'Elise est née,
Que ses grands yeux se sont ouverts à deux battants,
Ses yeux ont vu dix fois naître le doux printemps.
Quatre ou cinq fois autant s'écouleront bien vite.

Tu ne seras plus jeune alors, chère petite;
Alors (fais le calcul toi-même, si tu veux).
Dis; de quelle couleur seront ces beaux cheveux?
Et ce teint, dont l'éclat le dispute à la rose;
Où sera sa fraîcheur? triste métamorphose,
Dont je ne serai pas le malheureux témoin.

L'ENFANT.

Où serez-vous, grand-père?

L'AIEUL.

Ah! je serai bien loin,
Dans un monde où mon sort ne sera point à plaindre,
Si tes parents et toi vous venez m'y rejoindre.

L'ENFANT.

Nous vous suivrons partout, en nous donnant la main:
Il faudra seulement nous montrer le chemin.

L'AIEUL.

Dieu vous l'enseignera; sur lui je m'en repose.
L'homme désire, espère, et c'est Dieu qui dispose.

L'ENFANT.

On dit que Dieu peut tout, et je crois bien cela.
Quant à vieillir si vite, ô bon papa, je gage,
Lorsque je vous entends dire ces choses-là,
Que c'est pour m'éprouver et me rendre plus sage.

L'AIEUL.

J'en conviens; mais, crois-moi, je n'ai point inventé
Que l'homme est sur la terre un oiseau de passage,
Car c'est tout simplement la pure vérité.
Je ne te l'ai pas dite encore tout entière.
Nul n'est sûr de remplir cette courte carrière.
Ne vieillit pas qui veut. La mort frappe au hasard
Le jeune homme bouillant, l'enfant et le vieillard.
Et les premiers surtout sont ceux qu'elle dévore.

L'ENFANT.

Oh! moi, je n'ai pas peur de mourir jeune encore.
Cent ans n'atteindraient pas l'âge auquel je prétends,
Car je veux vivre un siècle.

L'AIEUL.

Un siècle, c'est cent ans.

L'ENFANT.

Si peu!

L'AIEUL.

Rassure-toi. Sans souhaiter ni craindre
Cet âge, où peu de gens ont le malheur d'atteindre,
Contente-toi des jours que Dieu t'aura comptés.
N'en passe pas un seul sans bénir ses bontés.
Fais le bien, fuis le mal. Dès ta tendre jeunesse,
Demande-lui surtout le don de la sagesse.
C'est ainsi que, de lui prenant toujours conseil,
Nous payons au bon Dieu notre place au soleil.

L'ENFANT.

Mais, qu'importe au bon Dieu que les enfants soient sages?

L'AIEUL.

Les tout petits enfants. Mais dès que notre esprit
A compris quels devoirs le bon Dieu nous prescrit,
Qui manque à ces devoirs l'offense à tous les âges.

L'ENFANT.

Il est, dit-on, si bon!

L'AIEUL.

Mais il est juste aussi.
Il veut être obéi d'abord; retiens ceci;
Et Dieu de sa bonté n'entend pas qu'on abuse.

L'ENFANT.

Le bon Dieu défend-il qu'on joue et qu'on s'amuse?

L'AIEUL.

Non. Après le devoir accompli gentiment,
Il nous permet les jeux, comme un délassement.
Le devoir avant tout : voilà ce qu'il t'ordonne.
Par la voix de ta mère, il t'apprend, chaque jour,
Ce qui peut t'attirer sa haine ou son amour.

L'ENFANT.

Je comprends : Dieu se fâche, et puis il nous pardonne.

L'AIEUL.

Non; tu comprends fort mal. Dieu, sans se démentir,
Punit, puis, par bonté, fait grâce au repentir.

L'ENFANT.

Comment nous punit-il?

L'AIEUL.

Ah! voilà le mystère.
Le bon Dieu dans nos cœurs mit un juge sévère,
Que nous logeons en nous, qui nous suit en tous lieux.

Nous observe et voit tout, car il a de bons yeux.
Quand nous allons pécher, il s'afflige et nous crie :
« Arrête ! il en est temps ; arrête ! je t'en prie. »
Et si nous négligeons son avis amical,
Il s'irrite et nous dit : « Tu braves ma défense :
« Voile ton front, pécheur qui te plais dans le mal,
« Car sur ton front on lit ta désobéissance. »
Ce juge qu'en français nous nommons *conscience*.
Le connais-tu ?

L'ENFANT.

Jamais je n'entendis sa voix ;
Mais lorsque j'ai mal fait, j'en rougis, et je crois
Que ma faute, bien sûr, se lit sur mon visage;
Puis je cours me cacher.

L'AIEUL.

Tu fais bien. Je t'engage
A consulter toujours ton juge avant d'agir.
Qui suit ses bons conseils n'a jamais à rougir.
Viens m'embrasser.

L'ENFANT.

Grand-père, ô comme je vous aime !
Je me promets tout bas, je vous jure à vous-même,
Et je cours le jurer à mon père, à maman,
D'être toujours bien bonne.

L'AIEUL.

Et... (c'est le point suprême)
Toujours bien sage ?

L'ENFANT.

Oh ! oui ; j'en fais un bon serment.

L'AIEUL.

Puisses-tu, chère enfant, y demeurer fidèle !
Que ton ange gardien te couvre de son aile !
Pour ne pas t'égarer, suis ce guide pieux.
Va, marche dans la vie, en regardant les cieux.

13 juin 1873.

Clovis Michaux,
membre de la 2e classe.

NOTICE HISTORIQUE SUR E. PARINGAULT

DÉCÉDÉ VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Jean-Charles-Eugène Paringault est né à Laon, le 19 juin 1819, d'une famille très-honorable; son père y était avoué; devenu maire de la ville, il y exerçait, en 1848, ces difficiles fonctions; son esprit d'ordre, sa fermeté courageuse, son aptitude aux affaires administratives le firent bientôt appeler à celles de conseiller de préfecture qu'il remplit longtemps avec distinction.

Son fils, Eugène, fut envoyé très-jeune encore à Paris chez un ami de la famille, le docteur Roy, pour y suivre les classes du collége Charlemagne. Doué d'une heureuse mémoire et susceptible d'une application soutenue, il y fit de très-bonnes études; il suivit, ensuite, les cours de l'école de droit et se fit recevoir docteur, titre qui, à cette époque, n'était recherché que par les élèves fort laborieux. Pendant son stage, il fut secrétaire de M. Chaix d'Estange et obtint par lui d'être nommé juge suppléant à Beauvais; trois ans après, il devenait substitut à Compiègne. Après la révolution de 1848, il fut envoyé à Vervins comme chef du parquet et, de là, revint en la même qualité à Compiègne, y passa cinq années et, toujours en la même qualité, fut nommé à Beauvais qui avait été le lieu de son début dans la magistrature.

A Beauvais, Eugène Paringault avait la direction des affaires criminelles des Assises de l'Oise; il exerça, pendant plus de huit ans, ces fonctions avec autant de vigilance que d'humanité. Ses bons et loyaux services lui valurent d'être décoré de la croix de la Légion d'honneur. Le gouvernement ayant créé une faculté de droit à Nancy, il y appela comme professeur de législation criminelle le chef de parquet dont il avait apprécié la solide instruction, tant dans la pratique de sa charge judiciaire que dans sa coopération aux travaux de la *Revue du droit français*.

Eugène Paringault ne conserva pas longtemps ce nouvel emploi; ayant perdu sa mère, il donna sa démission, passa une année à Laon pour y régler ses affaires et vint à Paris avec la pensée de s'y créer

ne retraite heureuse et paisible jusqu'à la fin de ses jours, non dans oisiveté, mais au contraire dans l'étude du droit et des belles-lettres.

On était alors en 1866; il acheta dans la villa Saïd, près l'entrée du ois de Boulogne, à l'écart du bruit et de la poussière, une maison plus égante que vaste, avec un petit jardin renfermant une grotte en ro- ille, un peu d'eau encadrée d'un frais gazon et ombragé par quelques bres fruitiers; au nord du premier la vue s'étendait vers Mont- artre et les hauteurs de Sainte-Colombe.

C'est après avoir fait ainsi le nid de ses amours de philosophe et 'érudit qu'il se fit recevoir membre de la Société philotechnique, dont devint le secrétaire perpétuel, et membre de la Société des études istoriques, alors dénommée Institut historique, dont il devint le vice- résident.

Il avait déjà été nommé successivement, en 1827, correspondant de a Société grammaticale de Paris; en 1836, de l'Académie de Falaise; en 837, membre du Prytanée littéraire et artistique; en 1838, de la Société tatistique de Laon, sa ville natale, en récompense d'une notice inté- essante qu'il venait de publier sur cette vieille cité et dont nous aurons ccasion de reparler quand nous analyserons ses travaux; en 1834, il tait entré à la Société des antiquaires de Picardie; en 1847, à l'Athénée e Beauvais, et plus tard, à la Société d'enseignement, dont il devint nembre honoraire en 1850; il était, en outre, secrétaire de la Société our l'instruction élémentaire, où il se fit remarquer par des écrits 'un grand intérêt, enfin membre des académies de législation de oulouse et de Stanislas de Nancy. Il avait donc toutes sortes de titres our se faire ouvrir les portes des deux sociétés sœurs qui s'abritent, ujourd'hui, sous le toit hospitalier de la mairie du deuxième arron- lissement de Paris.

Eugène Paringault fut présenté à la Société philotechnique par IM. Berville et Clovis Michaux. Dans un rapport très-développé, M. Ma- apert louait le candidat de son esprit sagement progressif, appréciateur clairé des réformes utiles; il signalait la courageuse indépendance vec laquelle le magistrat amovible avait défendu la cause de la mo- ération et la suffisance du Jury. M. Malapert terminait ainsi son rap- ort: « M. Paringault sait parler, écrire, penser; vous acquerrez en ui un confrère de mœurs douces et bienveillantes, digne de s'asseoir à ôté de vous, capable d'applaudir à vos poésies et de vous distraire à on tour par des lectures pleines d'intérêt. » La Société philotechnique

eut foi en ces paroles : on sait si elle eut lieu de s'en repentir ; elle le prit pour son secrétaire perpétuel, et les regrets que sa mort laissa à tous disent assez que, loin de retrancher quelque chose des éloges donnés dans l'impartialité du secret par le rapporteur de 1866, la Société philotechnique aurait été plutôt disposée à les compléter par un témoignage plus sympathique encore si cela eût été possible.

A la *Société des études historiques*, il fut présenté par M. Gauthier de la Chapelle, bien capable d'apprécier ses travaux judiciaires, et par M. Renzi, en même temps que le chevalier Gerlin de Venise, ancien secrétaire de Manin ; il était d'ailleurs connu de la Société dont il était déjà depuis longtemps membre correspondant. M. Joret Desclosières fit le rapport sur son admission, comme membre titulaire, et la Société rendit si bonne justice au candidat que, quelques années après, il devenait le vice-président de son grand bureau.

Ainsi, assuré de relations amicales et d'occupations conformes à ses goûts, notre laborieux collègue ne rechercha pas d'autre but à son activité, ni d'autres distractions ; il vivait en véritable ermite, servi par sa vieille Marguerite qu'il avait prise à ses gages à Vervins, au début de sa carrière, et qui lui resta fidèle jusqu'à la mort. Il n'était guère visité que par Louis Paringault, un de ses parents qu'il avait attiré à la villa Saïd en lui faisant acheter un hôtel splendide comparativement à l'habitation plus modeste du magistrat philosophe. Possesseur d'une assez belle fortune, Eugène Paringault eut toujours la main ouverte pour soulager la misère. Son âme élevée ne pouvait qu'être accessible aux aspirations de la religion ; il en observait les commandements, parce qu'il ne manquait à rien de ce qu'il considérait comme étant le devoir. Tous les dimanches, me disait en pleurant la bonne Marguerite, il assistait à la messe, puis il faisait son tour de bois de Boulogne qu'il recommençait le jeudi seulement, sans doute par habitude d'écolier bien réglé. Il ne sortait plus que pour se rendre chez son parent de la villa Saïd, ou pour ses courses nécessitées par les réunions des sociétés savantes et littéraires dont il faisait partie. Quant à ces courses, Dieu sait s'il y était exact ! Tous les membres de la Société philotechnique se rappellent avec tristesse les souffrances qu'il dut surmonter lorsqu'à cette séance publique du 1er décembre dernier, il lut ce compte rendu si complet, qui devait être sitôt suivi de la nouvelle de sa mort, compte rendu dans lequel s'associant à une heureuse pensée du spirituel et brillant conférencier de la Pommeraye, il saluait d'un

regard prêt à s'éteindre, mais où se ravivait encore le feu de son âme et la joie de son cœur, le jour où chaque localité, pour entretenir l'amour des arts et de la patrie, célébrerait, en famille, la fête des hommes illustres nés sur son territoire.

Ce jour, il ne devait pas le voir : la maladie qui minait sa forte constitution prit soudain le caractère le plus alarmant; une distinction universitaire qui avait jeté un dernier rayon sur sa couche assombrie et douloureuse ne put retarder le fatal dénoûment, et, le 20 décembre 1872, il expirait dans cette paisible retraite de la villa Saïd qu'il avait si bien préparée pour un long travail.

Ceux de ses collègues qui ont élevé la voix sur son cercueil ont fidèlement retracé les traits principaux de son caractère. M. Alphonse François s'exprimait ainsi : «Le secrétaire perpétuel est l'appui et pour ainsi dire l'*âme* d'une compagnie savante, c'est sa personne même ; la nôtre ne pouvait être mieux représentée que par M. Paringault, réunaissant des connaissances variées, attaché aux saines doctrines en toutes choses, doué de cet esprit conciliant si nécessaire dans les réunions où l'amour-propre est souvent en jeu... C'était un fidèle gardien de nos règlements, et il avait raison : sans autorité, sans lois, les sociétés privées périssent comme la grande société. » — M. de Mongis : « Eugène Paringault ne fut pas seulement un savant distingué, un cœur généreux et bon, il était aussi et, par-dessus tout, un homme religieux. Que de fois nous l'avons entendu dire : ils sont bien à plaindre ceux qui ne croient pas en Dieu : » — Enfin, M. de Beaumont : « Nous ne le verrons plus dans nos réunions exerçant son utile influence avec une franchise qui ne décourageait personne. Oh ! avec quelle déférence on acceptait son intervention, car tout le monde se confiait dans sa droiture, sa haute raison, surtout dans son cœur. » Ces appréciations spontanées, proférées dans les premiers moments d'un deuil si bien senti, ont été très-hautement confirmées par les applaudissements unanimes qui ont salué à notre séance publique du 11 mai suivant les quelques mots d'éloge et de regret consacrés à la mémoire du défunt. Hélas, oui, nous ne le verrons plus dans nos réunions, dirai-je avec M. de Beaumont, mais ses écrits nous restent; dans ses écrits je retrouve son esprit et son cœur. Analyser rapidement ceux qui me sont connus, ce sera prolonger, quelques instants, des rapports qui nous furent chers, que la mort n'a pu rompre qu'en partie.

En 1838, Eugène Paringault publie la notice dont j'ai déjà dit un mot

sur la ville de Laon, cette ancienne cité qui l'avait vu naître et qui, du sommet de la crête où elle est assise, domine les plaines de la Picardie, cité moins célèbre pour avoir, par sa situation d'une facile défense et par ses hautes murailles, si longtemps défié les vains efforts de ses agresseurs, que par ses luttes entreprises contre son évêque, pour conserver ses franchises méconnues. Il fit hommage de cet opuscule à l'Académie française qui en ordonna le dépôt dans sa bibliothèque.

Mais, la principale préoccupation de Paringault était relative à ses fonctions de magistrat, car il aimait son parquet autant et plus que son berceau.

Quelles qu'aient été les occupations de son ministère, il trouvait encore du temps pour prêter son utile concours aux revues du droit français et de celle de législation comparée. M. de Gaujal, avocat général à Paris, prononce, en 1859, un discours de rentrée dans lequel il réclame les moyens d'exercer une répression plus sévère ; notre collègue, dont le cœur n'avait rien perdu de sa douce sensibilité dans ses austères fonctions, s'en émeut; il ne se demande pas s'il va compromettre sa position de magistrat du parquet, il obéit à ses convictions et s'efforce, dans deux articles insérés, en 1860, dans la *Revue du droit français*, de démontrer, statistique en mains, que le nombre des délits n'avait pas augmenté, comme on semblait le croire, et de réfuter l'avocat général dans le sens de l'atténuation des peines. Il approuve certaines réformes, en provoque quelques autres, mais toujours avec une sollicitude non moins humaine que ferme.

Dans un autre article du même recueil, il fait ressortir les avantages qu'aurait à ses yeux l'institution du ministère public près les tribunaux de commerce : ce serait placer l'homme de la loi et de la jurisprudence à côté des hommes de l'expérience et de la pratique; de cette union naîtrait une justice meilleure.

En 1865, le Corps législatif est saisi d'un projet de loi sur la mise en liberté provisoire ; M. Paringault donne son approbation à ce projet qui tend à restreindre l'usage de la détention préventive, il y joint quelques observations pratiques pour rendre l'application de la loi projetée plus facile et plus complète.

En 1866, une autre réforme est proposée; elle est relative aux crimes et délits commis, à l'étranger. Le projet renferme une disposition additionnelle à l'article 187 du Code d'instruction criminel relatif aux défauts en matière correctionnelle; notre collègue signale l'insuffisance

de la disposition formulée à ce sujet et montre comment elle devra être complétée.

En 1872, une nouvelle loi sur le jury est proposée, c'est pour la quatorzième fois que cette institution est remaniée; notre collègue, dans une brochure qui est presque un ouvrage, discute le projet avec l'autorité que lui donnait sa profonde érudition et sa longue expérience de ces matières organiques, où il apportait toujours, avec son esprit de jurisconsulte, son cœur d'homme indulgent et vertueux.

Je reviens en arrière et je le trouve livré à des travaux qui ne sont plus ceux de sa profession. En 1866, il publie un petit opuscule sur l'enseignement secondaire des jeunes filles dans les cantons de Genève, Lausanne et Neufchâtel. Je crains qu'ici on ne conteste sa compétence, il était garçon et n'avait jamais eu de filles à élever ; il me semble, en effet, ne pas suffisamment apprécier les avantages de l'éducation de famille pour les filles ou d'une éducation religieuse, laborieuse et simple qui y ressemble, la seule qui procure le bonheur intérieur au foyer domestique.

En 1868, il lit dans nos réunions une étude sur Molière, étude qu'il qualifie : examen de la langue du droit dans le théâtre. Il reprit cette étude peu avant sa mort pour y apporter quelques perfectionnements.

La même année, nous trouvons divers rapports de notre collègue à la Société philotechnique sur l'Annuaire de l'Académie de Rouen pour les années 1866 et 1867, sur les tomes 22 et 23; sur celui de l'Académie de Belgique et, enfin, sur l'ouvrage si rempli d'érudition et si curieux de M. Bataillard intitulé : *Origine de l'histoire des procureurs et des avoués du Xe au XVe siècle.* Pour compléter ici ce que je dois dire des rapports faits par M. Paringault, je citerai, dès maintenant, celui de 1869 sur le filleul de Pompignac, de M. Alphonse-François, et un autre, en 1872, sur un travail de M. Nigon de Berty, intitulé : *Etymologie des mots employés dans la législation des cultes.*

Je ne reproduirai pas, même par analyse, ses rapports lus en séance publique de la Société philotechnique, ces rapports étant eux-mêmes l'appréciation analytique des travaux de la Société, deux en 1869, un en 1870, deux en 1871 et deux en 1872, je dirai seulement qu'ils étaient exacts et complets. Il aimait à y faire ressortir les qualités essentielles, le côté brillant des précis qu'il encadrait dans cette mosaïque commémorative des humbles succès des luttes littéraires et que chacun, en y

trouvant sa palme ou sa feuille de laurier, se disait tout bas, je l'ai donc méritée puisque je la tiens de la main de Paringault.

Il me reste à vous parler de deux de ses derniers travaux, travaux auxquels il avait apporté le plus d'application, de recherches consciencieuses et de zèle, parce qu'il envisageait deux grandes injustices à réparer et que son cœur de jurisconsulte et de littérateur trouvait dans cette œuvre une satisfaction réelle; aussi ce fut avec bonheur qu'il en fit la lecture à l'une et à l'autre des Sociétés qui étaient devenues comme les deux branches paternelle et maternelle de sa filiation littéraire et qu'il reçut leur applaudissement sympathique, non pour lui-même, il était si modeste! mais pour l'œuvre de réparation qui lui était si chère. Ces deux écrits ont pour objet, l'un de réhabiliter dans l'histoire le conseiller Pussort, oncle du grand Colbert, l'autre de prouver que madame de Sévigné n'a pas méconnu la haute valeur des tragédies de Racine.

Ce qui, dans l'histoire, semble avoir jeté un sombre vernis sur la mémoire du conseiller Pussort qu'on nous représente comme un caractère dur et un praticien sans âme, luttant contre les aspirations généreuses de Lamoignon et les paralysant, devrait être attribué surtout à l'initiative prise par lui dans la poursuite des auteurs des malversations et de la dilapidation des finances de l'Etat et aussi à son infatigable ardeur employée sinon à tarir, au moins à diminuer la source des salaires exagérés exigés des plaideurs, double entreprise qui ne pouvait manquer de lui susciter une foule d'ennemis. M. Paringault fait remarquer que si la sentence de mort formulée dans son vote contre Fouquet paraît aujourd'hui bien cruelle, elle était celle édictée par la loi d'alors contre le coupable de malversation dont la culpabilité était certaine et qu'elle fut celle du vote de huit des commissaires. — Quant à la part que Pussort prit aux ordonnances de 1667 et 1670, M. Paringault s'attache à démontrer par les procès-verbaux des discussions que Pussort avait toujours eu, dans les innovations libérales et protectrices des justiciables, l'avance sur Lamoignon et que celui-ci, plus jaloux de l'autorité du juge et de la fidélité aux anciennes pratiques, s'efforçait bien plus de retenir Pussort et de le combattre que de le dépasser; en terminant son œuvre, si remplie de recherches, notre collègue s'exprime ainsi : « Nous nous croyons autorisé à dire que Pussort, si oublié, si méconnu et trop souvent même si calomnié, a été un des principaux émancipateurs du Tiers Etat et un des plus puissants préparateurs des réformes modernes. »

Le travail de notre collègue Paringault concernant Mme de Sévigné était beaucoup plus facile et plus attrayant : il s'agissait de comparer les attractions de deux âmes d'élite contemporaines ; de montrer qu'elles n'avaient pu s'ignorer, qu'elles avaient dû se comprendre et s'estimer à leur valeur. — Or qu'il suffise d'emprunter au travail d'Eugène Paringault, pour réhabiliter Mme de Sévigné, une seule citation, celle du passage d'une de ses lettres écrite à sa fille la comtesse de Grignan, à la sortie d'une représentation de *Bajazet*, avant que Racine eût composé Iphygénie, Phœdre, Esther et Athalie, la voici : « Pour ce qui est des belles comédies de Corneille, elles sont autant au-dessus de celles de Racine que celles de Racine sont au-dessus de toutes autres. » Après ce jugement, à l'époque où il a été porté, le reste importe peu, la justification est suffisante ; Mme de Sévigné n'a pas méconnu Racine.

Tel est le rapide aperçu des travaux de notre laborieux collègue : Eugène Paringault. — Cette trop sèche nomenclature doit augmenter nos regrets d'avoir vu s'éteindre prématurément une vie qui pouvait, pendant bien des années encore, porter ses fruits. Nul de nous n'oubliera le charme qu'apportait dans les réunions de la Société philotechnique, par l'aménité de ses relations faciles et les trésors de son érudition si solide, son secrétaire perpétuel Paringault ; nul ne s'y consolerait de sa perte si on ne retrouvait pas les mêmes qualités dans un successeur qui, par une interversion singulière, avait été son initiateur et son modèle. Paringault ne manquera pas moins à la *Société des études historiques*, où sa place, par sa position acquise, était marquée à la présidence pour un prochain exercice.

Ce 28 mai 1873.

Baron Carra de Vaux,
Président de la Société des études historiques.

DEUX DAMES ROMAINES

AU DIXIÈME SIÈCLE.

Un jour de l'année 932, dans le sombre intérieur de la tour du château St-Ange, à Rome, s'accomplissait la dernière scène d'un de ces drames domestiques si fréquents à cette époque. Hugues de Provence était chassé du trône par le fils de sa femme, la trop célèbre Marozia, et celle-ci était renfermée dans une prison où elle devait terminer, oubliée de tous, une existence qui avait été longtemps aussi scandaleuse que retentissante.

J'ai voulu reconstruire la vie de Marozia et celle de sa mère Théodora, deux types curieux à étudier dans l'histoire de l'Italie au Xe siècle. Les deux portraits se confondent presque en un seul; et ils permettent de mesurer toute la distance qui existe entre ces deux patriciennes célèbres et les figures austères des matrones de l'ancienne Rome.

Avant de commencer le récit, il est bon de dire un mot du lieu de la scène finale, et d'éclairer ainsi de quelque lumière les obscurs et sinistres événements que je vais reproduire.

Le château St-Ange était considéré, au moyen âge, comme la clef de Rome. C'est encore, de nos jours, une forteresse respectable, seule défense du Vatican, la demeure des successeurs de St-Pierre. L'édifice consiste principalement dans une tour énorme, l'un des plus inébranlables monuments de la vieille Rome. Cette tour ou vaste rotonde, reposant sur un soubassement massif, a été autrefois le *Môle* ou *Mausolée* d'Adrien. Quand cet empereur le fit construire, il voulut qu'il surpassât en magnificence et surtout en solidité tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Il le plaça sur la rive droite du Tibre, en face du pont *Ælius*, aujourd'hui pont St-Ange, et il le consacra à sa sépulture et à celle de sa famille. Le mausolée, qui a gardé le nom de son fondateur, reçut, en effet, ses restes, suivant la destination qui lui avait été donnée, mais il devint aussi le tombeau des Antonins et de leurs successeurs jusqu'à Septime-Sévère. Les murailles sont remarquables par leur épaisseur

extraordinaire. Au sommet de l'édifice s'élevait, dit-on, dans l'origine, la statue colossale d'Adrien, dont la tête est conservée au musée du Vatican.

Le temps, qui a respecté les fondations puissantes de cette masse monumentale, a cependant apporté des modifications profondes dans la partie supérieure de la tour, et aussi dans les constructions annexes comprises dans l'enceinte générale des bâtiments. Le tombeau est devenu, après les invasions des Barbares, un château fort où se sont livrés de sanglants combats. Au VI[e] siècle, les Grecs s'y défendirent contre les Goths de Vitigès, et l'on dit que les assiégés précipitèrent sur les assaillants toutes les statues qui décoraient l'entablement. Au X[e] siècle, cette forteresse passait pour imprenable. Bâtie, je le répète, à l'extrémité du pont Ælius, sur la rive droite du fleuve, elle commandait les communications entre le Vatican et le Champ de Mars, et protégeait, du côté du nord de l'Italie, les approches de la ville. Les étrangers (j'ai pu le constater il y a trois ans) ne manquent pas de visiter le château St-Ange; c'est en effet, parmi toutes les merveilles de Rome, un monument curieux et plein de souvenirs : sombres cachots, mystérieuses oubliettes, sanglantes légendes, que semblent murmurer les échos des voûtes, rien n'y manque soit pour frapper l'imagination du touriste, soit pour appeler les investigations de l'archéologue.

C'est là, nous l'avons dit, que tout à l'heure va se dénouer le drame. Mais nous n'en sommes encore qu'au prologue; et il importe de faire connaître les principaux personnages.

Dans un palais situé au centre de la ville éternelle, au fond d'une salle dont la tenture et l'ameublement résument toutes les coquetteries féminines en même temps que les miracles du luxe et de l'industrie, deux personnes s'entretiennent à mi-voix et achèvent une de ces conversations familières et animées où s'échangent les confidences intimes et se déploient les libertés du tête-à-tête.

L'une d'elles est la belle et puissante Théodora, patricienne de la plus haute naissance. L'éclat de sa beauté est encore éblouissant; mais le pli du front sera bientôt une ride, et le fil argenté ne tardera pas à nuancer sa noire et opulente chevelure. L'autre est un jeune prêtre, dont la lèvre souriante est empreinte de finesse et d'ironie, en même temps que d'une sorte de fermeté militaire. Ce jeune homme deviendra le pape Jean X, dont l'historien Sismondi a dit avec raison « qu'il mérita » la gloire de vaillant guerrier, pour laquelle il était plus fait que pour » le titre de père des fidèles. »

Les deux interlocuteurs se croyaient seuls ; mais sous les plis épais d'une portière en brocatelle d'or, on eût pu apercevoir la tête d'une jeune fille, d'une étrange beauté, qui épiait et dévorait avidement toutes les paroles qui s'échangeaient entre Jean et Théodora. C'était Marozia, alors âgée de seize ans, fille de Théodora qui en comptait environ trente-six.

— Je vous le répète, disait Théodora, vous essayez en vain de me le cacher, et votre froideur affectée vis-à-vis de ma fille Marozia ne saurait me tromper ; ses charmes et sa jeunesse ont fait sur vous la plus vive impression, et je m'aperçois que votre amour pour moi s'est fort attiédi.

— Pouvez-vous le croire, Théodora ? Puis-je oublier que je vous dois tout ? Je ne suis ni injuste ni ingrat, et je n'ai pas cessé de vous aimer.

— N'importe, je prendrai mes sûretés. Je veux mettre entre elle et vous un double obstacle. Je vous donne l'évêché de Bologne, et je marie ma fille Marozia au marquis Albéric de Camerino.

— Quoi ! vous m'éloignez de vous ! s'écria Jean avec une vivacité sincère qui sembla porter un peu de calme dans le cœur de Théodora.

Marozia avait tout entendu. Le marquis de Camerino lui était presque inconnu et tout à fait indifférent ; mais cette union pouvait servir ses visées ambitieuses ; elle s'y prépara donc, Toutefois, elle ne voyait pas partir Jean sans un secret déplaisir. Elle se sentait attirée vers lui par toute l'ardeur de sa nature qui reflétait exactement la nature maternelle. Mais Jean avait toujours semblé la dédaigner. Or, dans le cœur d'une femme telle que Marozia, l'amour devait bientôt faire place à une véritable haine contre celui qui avait paru ne pas s'apercevoir de sa beauté, plus resplendissante que celle de sa mère.

Ces mœurs semblent bien étranges, et la peinture qu'un écrivain tente d'en faire serait de nature à révolter les esprits, si l'on ne songeait pas à l'état de la société au Xe siècle et au sein de l'Italie.

C'était, en effet, un siècle d'ignorance et de superstition, de luttes barbares et grossières, La papauté était bien loin, alors, de l'éclat dont elle a brillé plus tard. La compétition pour le trône pontifical avait amené les plus sanglants débats. La haine survivait même à la mort de l'ennemi, témoin le procès fait par Etienne VI, en 897, dans un concile, à la mémoire de son prédécesseur, Formose, procédure sauvage, suivie du supplice, plus sauvage encore, infligé au cadavre condamné.

C'est au milieu de ces violences qu'intervient l'influence de deux

femmes qui, à coup sûr, ne rendirent pas les mœurs plus pures, mais qui, au moins, les adoucirent dans une mesure, en faisant succéder l'intrigue à la barbarie et à la rudesse. Ces deux femmes furent Théodora et Marozia, la mère et la fille, qui, tour à tour, et pendant soixante ans, tinrent à la fois le sceptre de la galanterie et celui de la puissance réelle, de l'autorité effective. Ce n'est pas là un des aspects les moins curieux du Xe siècle.

Dans tous les temps on a pu constater l'influence considérable des femmes sur les sociétés humaines; mais cette influence a existé, aux diverses époques de l'histoire, sous la forme particulière que devaient lui imprimer l'état des mœurs et le milieu dans lequel elle s'exerçait. Ainsi, chez les Grecs, l'influence de la femme empruntera surtout le le secours des beaux-arts et de l'éloquence; dans Rome républicaine, elle aura pour unique base l'austérité des devoirs et des vertus domestiques; elle appartiendra aux épouses chastes et aux mères citoyennes; elle se personnifiera dans Lucrèce ou dans Cornélie. Chez les Germains, chez nos aïeux les Gaulois, elle trouvera son principal ressort dans l'enthousiasme religieux et guerrier. Plus tard, elle polira les mœurs, elle combattra la force brutale, en inspirant la chevalerie et en instituant, ainsi, le généreux patronage de la faiblesse et du droit opprimé, noble point de départ de la civilisation moderne.

Mais en l'an 900, c'est une courtisane qui règne. Le prix de ses faveurs consiste dans les fiefs, les châteaux, les forteresses; et ses faveurs sont briguées par les Romains les plus nobles et les plus puissants. Tout son pouvoir est dans la séduction opérée par ses charmes: elle s'est étudiée à la rendre irrésistible. Elle cède à plusieurs, sans se livrer à personne. Elle reste la *maîtresse*, dans la véritable acception de ce mot, des nobles amants qui lui prodiguent avec les richesses tous les éléments de la force et de la puissance. Son ambition est immense, comme l'empire qu'elle exerce; mais si les moyens par lesquels elle assure sa domination sont peu justifiables, l'historien et le philosophe doivent lui tenir compte de l'usage qu'elle a fait de cet empire absolu; or, l'histoire le constate, « elle l'employa surtout à faire cesser la guerre scandaleuse que deux » factions se faisaient à Rome, en s'arrachant successivement la tiare (1). »

Telle fut surtout Théodora. Marozia, sa fille, qu'elle semble avoir élevée pour lui succéder dans son étrange pouvoir, Marozia suivit ses

(1) Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. Ier, p. 115.

traces; mais, nous le verrons tout à l'heure, du désordre elle glissa jusqu'au crime. Reprenons donc le fil des événements.

La jeune Marozia obéit sans peine à sa mère en épousant *Albéric*, comte de Tusculum et marquis de Camerino. Cette union apportait à la famille de Théodora, déjà bien puissante, un nouveau lustre par la propriété de deux grands fiefs voisins de Rome. Au sein même de la ville, Théodora possédait de nombreux palais. En outre, les arcs de triomphe et les tombeaux massifs des anciens Romains, changés en forteresses par les gentilshommes, étaient garnis de ses soldats. Elle disposait donc d'une force imposante ; et, pour l'exécution de ses projets ambitieux, elle s'était assuré, par ses artifices et ses galanteries, le concours des chefs les plus importants de la noblesse romaine.

Au moment où, en 906, elle mariait sa fille Marozia au marquis de Camerino, Jean partait pour son évêché de Bologne, suivant l'ordre qu'elle lui avait signifié. Bientôt, elle le fit archevêque de Ravennes. Mais elle ne tarda pas à se repentir d'avoir ainsi éloigné d'elle celui qui était l'objet de son plus vif et de son dernier amour. Elle agit avec tant d'adresse auprès du clergé et des gentilshommes romains, qu'en 914 ce même Jean fut élevé par eux au trône pontifical, sous le nom de Jean X.

Une seule personne avait souhaité voir échouer les projets de Théodora, sans que pourtant elle eût osé les traverser, c'était Marozia. Elle n'avait pas pardonné à Jean le dédain qu'il affectait pour sa personne. Il avait paru constamment repousser toutes ses avances. Ce sentiment fait honneur à la mémoire de Jean et atténue ses faiblesses. Mais ce n'était pas impunément qu'il avait blessé Marozia dans sa passion et dans son orgueil de femme. Elle avait trop longtemps caressé l'espoir de voir à ses pieds cet homme dont elle admirait la puissance et la beauté, et de l'entendre scander amoureusement ce vers du poëte :

O matre pulchra filia pulchrior !

Ce n'est pas tout. Marozia, on le comprend, n'avait point appris la chasteté à l'école de sa mère. Si l'on en croit l'histoire, son époux, le marquis de Camerino, eût eu le droit de lui adresser plus d'un reproche au point de vue de la fidélité conjugale. Sergius III, élu pape depuis l'an 898, ne parvint à se faire reconnaître à Rome, après sept ans d'exil en Toscane, qu'en 905, grâce aux efforts de Théodora. La marquise de Camerino, dédaignée de Jean, noua avec Sergius III des relations qui

demeurèrent à peine secrètes. Luitprand, auteur presque contemporain de tous les faits que nous racontons, et qui a écrit en six livres l'histoire des événements les plus remarquables en Allemagne et en Italie pendant un siècle, de 862 à 964, Luitprand parle de ces relations qui paraissent s'être continuées jusqu'à la mort de Sergius, survenue, suivant Lenglet-Dufresnoy, le 6 décembre 912.

Lorsqu'en 914, Théodora favorisa l'élévation de Jean X au trône pontifical, Marozia, se séparant désormais de l'action maternelle, mina par tous les moyens en son pouvoir l'autorité du nouveau pontife. Celui-ci proscrivit le marquis de Camerino qu'il supposait associé aux menées de sa femme. Cependant le marquis Albéric rentra bientôt dans Rome; mais il était devenu suspect aux Romains, et, vers 924, il fut tué dans une sédition populaire.

Marozia, devenue veuve, fut recherchée par tous les barons romains. Elle n'en désespéra aucun; elle reçut, pour prix de ses bonnes grâces, d'énormes libéralités; mais la plus importante de ses possessions fut le château Saint-Ange, dont elle s'empara par surprise et qu'elle eut l'art de conserver et de garnir de troupes. Elle tenait ainsi la clé de Rome. Depuis quelques années déjà, c'était à elle qu'était passé l'empire de la cité romaine; car à partir de l'an 920 le nom de Théodora s'efface de l'histoire, et l'on peut présumer que, peu de temps après cette date, elle termina ses jours.

Marozia songea à contracter une nouvelle union. Le lien conjugal n'enchaînait en rien la liberté de ses allures, et un mariage habilement combiné pouvait encore servir ses vues. Elle donna sa main à Guido, duc de Toscane qui, comme elle, nourrissait une sourde inimitié contre Jean X. Ils associèrent leur haine et leur puissance, et le Pape ne put résister longtemps à ce concert d'efforts dirigés non-seulement contre son autorité, mais encore contre sa personne.

Jean X était puissamment secondé dans l'exercice de son pouvoir par le dévouement de son frère Pierre, auquel il accordait toute sa confiance. Il n'en fallait pas davantage pour que Pierre devînt odieux aux deux époux sous lesquels tout devait plier dans Rome. Ils résolurent de se débarrasser des deux frères, et ne reculèrent pas devant l'énormité de ce double attentat.

En 928, un jour que Jean X se trouvait au palais de Latran avec son frère et quelques amis, des soldats stipendiés par Guido et Marozia firent irruption dans le palais, et, Pierre, sous les yeux du pontife, son

frère, fut impitoyablement massacré. On se saisit de la personne de Jean X qui fut conduit au château Saint-Ange. Là, il fut étouffé sous un oreiller, et les voûtes épaisses des cachots étouffèrent pareillement les derniers cris de la victime.

Guido ne survécut à ce crime que pendant quelques années. En 931, Marozia devint veuve pour la seconde fois.

Sa puissance, cimentée par la terreur, resta intacte après la mort de Guido. Elle lui permit de faire asseoir sur le trône pontifical, presque au lendemain de son veuvage, le 20 mars 931, le second de ses deux fils, celui qui était l'objet de toute sa prédilection et que la malignité publique signalait comme le fils de Sergius. Ce jeune homme fut élu pape sous le nom de Jean XI ; il avait alors moins de vingt-cinq ans.

Etourdie par ses criminelles prospérités, Marozia voulut retremper son autorité dans de troisièmes noces. Elle offrit sa main à Hugues de Provence, roi d'Italie, quoiqu'il fût le frère utérin de Guido, son second mari. Hugues, pour dominer dans Rome, et tenir courbée sous lui l'autorité pontificale, n'hésita pas à s'unir à cette femme, malgré ses désordres et ses crimes. Hugues ne pouvait d'ailleurs se montrer scrupuleux. Ses cruautés ne l'avaient rendu que trop célèbre. Il avait fait périr plusieurs seigneurs dont tout le crime était de l'avoir servi trop fidèlement dans son usurpation du trône italien. Son propre frère, Lambert, devenu duc de Toscane après la mort de Guido, avait été la victime de son ingratitude et de sa perfidie. Sous un frivole prétexte de mécontentement, Hugues l'avait attiré dans un piége, emprisonné et dépouillé de son gouvernement, après lui avoir fait crever les yeux. Tel était le nouvel et digne époux de Marozia.

Ils ne jouirent pas du fruit de cette union maudite.

La jeune noblesse de Rome, qui déjà souffrait impatiemment le joug de Marozia, fut blessée dans sa fierté nationale, quand elle eut à essuyer les insolences et les brutalités de Hugues et des Provençaux qui l'entouraient. Une étincelle devait amener une formidable explosion.

C'est au sein de leur propre maison que les nouveaux époux rencontrèrent le péril. A la tête de la jeunesse romaine, marchait Albéric, deuxième du nom, marquis de Camérino, fils aîné de Marozia et issu de son premier mariage. Froissé dans ses sentiments par la froideur que lui témoignait sa mère, et qui offrait un contraste si frappant avec les preuves de tendresse qu'elle avait prodiguées à son second fils, devenu le pape Jean XI, Albéric avait frémi de colère à l'annonce du troisième

mariage de Marozia. Il s'était contenu cependant; mais tous les mécontents avaient les yeux sur lui.

Pendant les festins qui suivirent les noces, Hugues poussa l'arrogance jusqu'à exiger du jeune marquis qu'il lui présentât l'aiguière, pour se laver en sortant de table. Albéric parut se résigner à lui rendre ce service. L'eau fut versée avec une maladresse peut-être involontaire; le roi se retourna vers Albéric avec emportement et lui donna un soufflet.

Un cri de vengeance est proféré par le marquis de Camerino. Ce cri est répété par toute la noblesse romaine, indignée de l'affront qui lui est fait dans la personne du marquis Camerino, premier baron de Rome.

Les nombreux amis d'Albéric s'arment à la hâte; et, le marquis à leur tête, ils attaquent avec fureur, dans son palais, Hugues qui se voit contraint de fuir et de chercher un refuge dans le château Saint-Ange. On le poursuit jusque dans sa retraite; il se sauve à l'aide d'une échelle de cordes et il s'échappe de Rome pour n'y plus jamais rentrer.

Albéric ne borna pas là sa vengeance. Il garda sous une étroite surveillance son frère le pape Jean XI, et il confina Marozia dans une prison où elle resta jusqu'à sa mort, dont la date est demeurée incertaine.

Les Romains respirèrent, délivrés d'un joug qui leur était devenu insupportable. Albéric fut reconnu pour seigneur de Rome, avec le titre de grand consul. Il exerça son pouvoir, sans en abuser, pendant près de 23 ans. Il avait doté Rome d'institutions nouvelles et de magistrats qui se partageaient l'exercice de l'autorité, un préfet de la ville, deux consuls annuels et douze tribuns ou décurions.

Les fils dégénérés des deux Brutus se crurent revenus aux beaux jours de la liberté romaine. Ils criaient : *Viva la Republica!* Albéric les laissa faire. Il savait qu'à certaines époques les peuples se contentent du nom et des apparences de la liberté. La liberté vraie est un fruit d'une saveur inappréciable, mais que doivent mûrir la sagesse et les vertus patriotiques. Albéric gouverna les Romains, sans leur trop faire sentir le frein. Le temps était proche hélas! où, courbés sous le joug pesant des princes allemands, ils devaient payer bien cher leurs récentes velléités d'indépendance.

J.-C. Barbier,
membre de la 2e classe.



L'ANNÉE MUSULMANE

EN ÉGYPTE.

Le mois de Moharrem.

Le Parisien qui n'a vu le jour de l'an qu'à Paris, s'imagine difficilement que sur la terre entière on ne fête pas ce jour avec plus ou moins de solennité; il admet bien qu'il y ait çà et là quelque exception à cet usage; mais dans son esprit cela ne peut être qu'un pays peu ou pas civilisé. Et cependant, tel est le cas du pays dont nous avons à vous entretenir. L'Egypte, qui se pique de civilisation, s'écarte de la règle générale et voit passer son jour de l'an avec la même indifférence que tous les autres jours. C'est au point que le dimanche 10 mars 1872, qui marquait le début d'une nouvelle année de l'hégire, n'était pas reconnaissable au Caire sans le secours d'un almanach. Pas la moindre sérénade dans les rues, pas un échange de souhaits entre promeneurs, pas même chômage dans les divans administratifs. A plus forte raison, pas de visites officielles ou autres. Seuls les familiers européens du Palais ont cru devoir, par acquit de conscience, y porter ce jour-là leurs félicitations. — En vérité voilà bien tout ce que nous avons noté de mémorable pour le commencement de l'année 1289 de l'hégire.

En ceci, les Egyptiens imitent les Arabes dont ils ont, d'ailleurs, adopté, depuis longtemps, la religion et le langage. Les Arabes ne fêtent donc point leur nouvel an, et cette particularité est peut-être, comme nous le disions plus haut, une exception unique dans les traditions générales des peuples; car, en Europe comme en Asie, comme aux Indes, en Chine, au Japon, même en Tartarie et en Perse où règne le culte musulman, on célèbre, avec un certain éclat, le renouvellement de l'année. Il en est ainsi également chez les Israélites, et personne, enfin, n'ignore que les Egyptiens fêtaient les panégyries des trois sortes d'année dont ils faisaient usage.

Or, bien que les Arabes s'éloignent, en ceci, de la règle commune, ils

n'en croient pas moins à l'influence de leur jour de l'an, et notamment à celle qu'il paraît devoir exercer sur les actions de leur vie. Aussi, s'observent-ils soigneusement pendant ce premier jour dans la présomption que tout le reste de l'année ils se comporteront de la même manière. C'est ce naïf sentiment qui faisait dire à un Égyptien de nos amis : « Je vais, pour mes étrennes, demander mille piastres au pacha un tel; s'il me les donne, je suis sûr d'en recevoir autant tous les jours. »

Pourrait-on insinuer que cette croyance des Arabes est le motif de leur réserve à l'endroit du nouvel an, et qu'ils évitent ce jour-là de se mettre en fête, dans la crainte de s'y retrouver indéfiniment? — Simple conjecture, dont nous faisons peu de cas et que nous sommes prêt à abandonner pour une meilleure.

Ainsi, point de solennité initiale dans l'année musulmane, et qui plus est, très-peu de cérémonies religieuses dans le cours du premier mois. Pour notre part nous n'en connaissons qu'une, elle tombe le 10 moharrem, et en raison de cette date, elle est appelée *Achoura,* ce qui signifie dixième jour. On la passe en prières, comme le *Kippour* des Juifs, auquel elle sert en quelque sorte de pendant, car le Kippour tombe également le dixième jour de l'année judaïque. L'Achoura est l'anniversaire du meurtre d'Hussein, troisième imam, fils d'Ali, gendre du prophète. D'après la légende, c'est encore le 10 Moharrem que l'arche de Noé s'arrêta sur le mont Ararat, — qu'Abraham échappa au feu du ciel qui détruisit Sodome et Gomorre, — et que les Hébreux, conduits par Moïse, traversèrent la mer Rouge au gué de Clysma, à Suez.

En commémoration de ces divers événements, les Egyptiens font donc des prières, et préparent une petite friandise qu'ils envoient chez leurs amis avec un certain appareil. Elle porte, elle-même, le nom de d'achoura. C'est une sorte de crème à l'amidon, semée d'amendes, de pistaches, de grains de blé sans écorce, et parfumée à l'eau de rose; car l'eau de rose joue un grand rôle dans la cuisine égyptienne à l'instar de la vanille en France et de la cannelle en Espagne.

La distribution de l'achoura commence le jour de la fête du même nom et se termine le 27 de ce mois, qui a cependant 30 jours. Pourquoi donc le 27 et non pas le 30? C'est ce qu'il nous a été impossible de découvrir, non plus que l'origine de la petite friandise en question.

Le mois de Safar.

Dans la plupart des calendriers, les noms des mois ont une signification plus ou moins scientifique que le peuple a de la peine à saisir; il n'est pas rare alors de voir le peuple substituer aux termes primitifs des appellations plus simples se rapportant aux évènements religieux ou agricoles dont ces divisions du temps ramènent le retour. C'est ainsi que les Allemands ont transformé, il y a fort longtemps déjà, presque tous les noms du calendrier romain et qu'au lieu d'avril, par exemple, ils disent le mois de la pâque; au lieu de mai, le mois des fleurs; au lieu de juin, le mois des jachères. Pour eux encore, juillet est le mois des foins; août, celui des récoltes; octobre, le mois de la vendange, novembre, celui des vents, et ainsi de suite. C'est, à peu de chose près, ce qu'avait essayé de réaliser le calendrier de la République française. Le peuple allemand trouve ces désignations plus raisonnables que celles qu'elles remplacent, et, pour notre compte, nous n'avons aucune peine à partager son avis.

Des considérations analogues ont amené les Arabes de la basse classe à modifier les noms de quelques-uns de leurs mois pour y subtituer ceux des fêtes que l'on y célèbre; ainsi le mois qui vient après le jeûne du Ramadân est appelé le mois de la petite fête, *chahar id el zoraier*, — celui de zoul Heggah, le mois de la grande fête, — et celui de zoul Kaada, *chahar bén et aiad*, ou mois intermédiaire, parce qu'il est situé entre le petit et le grand beïram. — Moharrem est appelé de même le mois d'*achoura*, et Safar, dans lequel nous sommes présentement, *chahar nazlet et hagg*, ou le mois du retour des hadjis. C'est, en effet, dans les derniers jours de Safar que revient au Caire la caravane du tapis dont nous parlerons plus tard et que les pèlerins de l'Égypte, après une absence de plus de quatre mois, sont autorisés par la loi religieuse à changer de vêtements. Fort heureusement pour la salubrité publique, cette opération a lieu à une certaine distance de la ville sur le plateau sablonneux de l'Abbassieh.

C'est là, également, que doit se faire en présence des familles des voyageurs, le dénombrement des absents, et il est à craindre, hélas, que les violents khamsin qui ont régné cette année n'aient enveloppé la caravane et accru le nombre des victimes. Aussi la réunion de l'Abbassieh est-elle souvent une réunion de deuil autant que de réjouis-

sance. Du milieu des pleurs il surgit du moins cette réflexion consolante, que les martyrs du pèlerinage sont allés rejoindre le divin prophète dans le séjour des élus.

Les annales historiques du mois de Safar rappellent deux faits intéressants pour l'Egypte : le premier est l'avénement de la dynastie de Méhémet Ali, le 20 Safar 1220 (3 mai 1805); le second est le drame sanglant du massacre des mamelouks ordonné par ce prince dans le but de se débarrasser définitivement de ses plus terribles ennemis; il eut lieu le 4 Safar 1226, correspondant au 1er mars 1811.

Le mois de Rabî 1er.

Plus nombreux, au point de vue général de l'islamisme, sont les événements dont le mois de Rabî 1er fait revenir l'anniversaire. Le prophète, personnellement, y tient une place importante, car c'est dans ce mois qu'il est né, qu'il est mort, et qu'il a fondé l'ère de sa nouvelle religion. Ce dernier événement eut lieu le 8 Rabî 1er de l'an 1, correspondant au lundi 20 septembre 622 de notre ère. Mahomet s'enfuit de la Mecque sa ville natale, où il était persécuté, pour s'établir à Jatreb, qui prit dès lors le nom de Médine ou ville du prophète. On sait qu'en effet *hégire* veut dire fuite.

Les dates de la naissance et de la mort de Mahomet avaient été, jusqu'à ces derniers temps, l'objet de nombreuses controverses de la part des historiens musulmans. Dans un mémoire publié en 1868 par le *Journal asiatique*, un astronome égyptien, Mahmoud-Bey, est parvenu à jeter du jour sur cette question qui semble, aujourd'hui, définitivement réglée. Suivant cette autorité, le prophète est né le 9 Rabî 1er de l'an 53 avant l'hégire, correspondant au lundi 20 avril 571, et il est mort le 12 Rabî 1er de l'an 11, correspondant au dimanche 7 juin 632, après avoir vécu 22.329 jours.

En Orient, comme chez nous, la fête d'un saint se célèbre habituellement le jour anniversaire de sa mort; — cela n'empêche qu'ici on l'appelle *maouled* ou naissance, peut-être parce que c'est le jour de sa mort qu'il entre dans la vie éternelle, et qu'on y passe en revue la vie du saint, depuis sa naissance inclusivement. Le 12 Rabi 1er est donc la date consacrée pour le *maouled* du prophète. C'est une brillante solennité, comme bien on pense, et pour laquelle on fait des préparatifs depuis le 1er jour du mois. Sur une grande place du Caire, les diffé-

rentes sectes de l'islam, les mosquées et les couvents dressent des tentes qui s'illuminent le soir et servent de lieux de prières aux fidèles. Les uns spalmodient gravement les versets du livre saint, les autres chantent avec énergie; les derviches tournent en cadence sur un air de flûte qui pourrait bien passer pour une valse; ceux-ci s'abandonnent à l'extase du *hatchich*; ceux-là enfin, et c'est le plus grand nombre, hurlent en rond un éternel *allah* en s'agitant à droite et à gauche jusqu'à extinction de forces naturelles. Ceci est le fameux *Zikr* que tous les voyageurs ont décrit.

La clôture de la fête est marquée par une cérémonie toute locale qui s'appelle le *dosseh*. Ce mot veut dire piétinement. Un chérif du Caire, descendant de la famille du prophète, s'avance sur le champ de prières, précédé d'une nombreuse procession à laquelle les bannières multicolores, les éclats des fanfares et les fumées de l'encens donnent un imposant caractère. Le chérif est monté sur une jument blanche richement caparaçonnée; deux serviteurs guident ses pas, tandis que lui balance pieusement sa tête austère coiffée du vert turban, et regarde le ciel d'un air inspiré. Un tapis est préparé sur son chemin, il faut qu'il le foule du sabot de sa monture, et cela jusqu'au bout. A ce moment, les fanfares redoublent, les cris et les hourrahs font rage, l'exaltation est à son comble. Enfin le tapis est franchi, la fête est terminée, le chérif s'éloigne avec son cortége, et le tapis se relève tout seul; car ce tapis, le croirait-on, n'est autre chose qu'une rangée de fanatiques étendus à plat ventre et présentant leur dos au piétinement sacré.

On dit que le *maouled* du prophète n'a été institué qu'en 1588 de notre ère par le sultan Mourad III. Mais on ne dit pas si ce prince a également ordonné la singulière cérémonie dont nous venons de parler. Cela est peu probable, car nous l'avons dit, elle est toute locale et se limite à la seule ville du Caire. Peut-être dérive-t-elle d'une antique tradition païenne, à l'exemple du Jaggernaut des Hindoux, et à ce compte, elle ne disparaîtra que par la volonté d'un gouvernement ferme et éclairé.

Le mois de Rabî 2e.

La seule fête un peu solennelle de ce mois est l'anniversaire de la naissance de l'imam Hussein, petit-fils du prophète, le même dont nous avons mentionné la mort au dixième jour de Moharrem. La fête a lieu

le 14, mais on passe les deux semaines qui précèdent en réjouissances nocturnes autour de la mosquée où sont renfermées les reliques du saint. Cette mosquée est un édifice important : non pas qu'au point de vue architectonique il y règne un goût très-pur, car elle a été récemment restaurée à neuf, et l'on sait que les règles du grand style arabe ne sont guère en honneur aujourd'hui ; mais on y a fait du moins de fastueuses dépenses pour son ornementation tant intérieure qu'extérieure, et les fidèles du Caire n'en demandent pas davantage.

Le mois de Gammad 1er.

Nous trouvons au 8 de ce mois la naissance d'Ali, père d'Hussein, et au 15 la date de sa mort. Ali joua un rôle actif dans la fondation de l'islamisme. Cousin du prophète, il fut choisi par lui comme son lieutenant et il épousa Fatma, sa fille bien-aimée. Il fut khalife de l'an 35 à l'an 40 de l'hégire, administra l'Egypte avec sagesse pendant cette courte période et y laissa la réputation d'un homme juste, savant et généreux.

Le 16 du même mois, eut lieu, en 979, la célèbre bataille de Lépante, perdue par la flotte de Sélim II contre les forces réunies de l'Espagne, de Venise et du pape. Suivant notre manière de compter, cet événement se passa le dimanche 7 octobre 1571.

Le mois de Gammad 2e.

Gammad, en arabe, veut dire froid vif, gelée, et *Rabi*, le nom du mois qui précède, signifie printemps ; d'où il résulte que le pays où ces dénominations ont pris naissance, en admettant qu'elles soient raisonnées, voit venir le printemps avant l'hiver, les frimas après les fleurs. Or, nous le demandons, quelqu'un connaît-il dans notre hémisphère une contrée qui soit le théâtre d'un pareil renversement des saisons ? L'Arabie, elle-même, qui est indubitablement le pays d'origine du calendrier dont nous nous occupons, l'Arabie offre-t-elle cette bizarrerie dans la succession des phénomènes climatériques ? — Ou bien, cette manière de désigner les mois et les saisons ne serait-elle, en somme, qu'un parti pris, une convention sans importance, propre au génie de la langue arabe, et peut-être le mot printemps, par exemple, s'y applique-t-il à

une autre saison qu'à celle qui commence pour nous à l'équinoxe de mars?

Les informations des anciens auteurs arabes nous permettent de trancher la difficulté dans ce dernier sens. Ils nous apprennent, en effet, que leurs ancêtres d'avant l'islamisme, à l'imitation des Juifs leurs voisins, commençaient l'année par l'automne et qu'ils l'appelaient printemps; après quoi venait l'hiver où se trouvaient compris les deux mois de *Gammad* ou de froid vif; puis notre printemps qu'ils appelaient été ou second printemps; le mois de *Ramadân*, qui veut dire grande chaleur, tombait alors en mai, et l'on sait qu'en ces pays les vents du sud rendent ce mois le plus chaud de l'année. Enfin, l'été s'appelait *Kaïdh*, été rigoureux.

A cette ancienne époque, l'année arabe était lunaire, comme toujours, mais avec un mois intercalaire qui ramenait la corrélation entre les noms des mois et les saisons. Depuis l'islamisme l'intercalation n'existe plus, et l'année arabe, plus courte que l'année solaire de 11 jours, fait le tour des saisons en 33 ans ; de sorte qu'aujourd'hui, les noms des mois ne se rapportent plus que trois fois par siècle aux phénomènes physiques qu'ils désignent.

Suivant M. Sédillot, c'est le prophète Mahomet qui supprima le mois intercalaire ; tandis que d'après Mahmoud-Bey l'astronome, cette suppression était déjà opérée deux siècles avant l'islamisme. Il est vraisemblable que les savants finiront par se ranger à cette dernière opinion.

Voilà une digression qui nous a éloigné du mois de Gammad 2e dont le nom figure en tête de cet article. Mentionnons rapidement les faits qui s'y sont accomplis, et notamment au 9 du mois, la naissance d'Abou-Bekr, beau-père et compagnon du prophète, dont il resta le premier khalife de l'an 11 à l'an 13 de l'hégire. Signalons encore, dans la nuit du 2, la visite de l'ange Gabriel au prophète, et au 20 du même mois, la naissance de sa fille Fatma, mère d'Hussein. Enfin, pour les chronologistes, rappelons une éclipse de lune à Médine qui eut lieu le 14 Gammad 2e de l'an 4, correspondant au lundi 20 novembre, 625 de notre ère.

Le mois de Regeb.

Le mois de *Regeb* est un des quatre mois sacrés de l'année musulmane. Voici l'explication de ce mot : les Arabes païens avaient dans l'année deux époques consacrées à leur culte, pendant lesquelles ils ne

faisaient point usage de leurs armes. L'une de ces époques durait un mois, c'était le mois de *Regeb* qui veut dire respecté et l'autre deux ou trois, selon que l'année avait ou n'avait pas de mois intercalaire. C'étaient *Zil Kaâda* ou le mois de la trève, *Zil Heggah* ou le mois du pèlerinage et le mois de *moharrem* qui veut dire sacré. Regeb préside à la seconde moitié de l'année, comme moharrem préside à la première, et le premier vendredi de chacun de ces deux mois les musulmans font des visites aux cimetières.

D'après la tradition arabe, c'est le 1er Regeb que Noé construisit l'arche qui devait le sauver du déluge. La nuit du 4, appelée la nuit de mystère, est l'anniversaire de la conception du prophète, et la nuit du 27, celle où il fit son ascension au ciel, monté sur sa fameuse jument. Le milieu du mois est l'époque choisie pour la fête de sa petite fille Zénab, la sœur d'Hussein, dont le tombeau qui se trouve également au Caire, est l'objet de la vénération de toutes les femmes du pays.

Dans des temps plus modernes nous trouvons au 17 Regeb 1246 (31 décembre 1830) la naissance d'Ismaël pacha, premier khédive d'Egypte ; au 29 Regeb 1279 (18 janvier 1863) l'avénement au trône de ce prince, et au 8 Regeb 1269 (18 avril 1853) la naissance de son fils Mohammed Rewfik pacha, l'héritier présomptif du trône d'Egypte.

Le mois de Chabân.

Si vous habitiez le Caire, vous seriez frappé du grand nombre de mariages qui se célèbrent dans le mois de Regeb. Il semble vraiment que chez ce peuple égyptien, où la tradition règle les moindres usages de la vie, il y avait aussi des époques consacrées pour la célébration des noces, comme il y en a pour le culte des morts.

Ainsi, les coptes se marient de préférence dans leur mois d'Hatour ; peut-être parce que ce mois était jadis dédié à la déesse Hathor, la Vénus égyptienne, protectrice naturelle des fiancés. — Pour des motifs qui ont également leur origine dans de vieilles traditions, les musulmans attendent volontiers le mois de Regeb pour ces petites fêtes domestiques, tandis qu'ils éviteront de les faire dans les mois de Moharrem et de Ramadân. Mais ce n'est pas tout : dans les mois propices, il y a encore des jours propices, ceux de la pleine lune ; et les mariages gagnent à être célébrés sous cette bienfaisante influence ; ils y gagnent davantage si la pleine lune tombe un jeudi, car le jeudi

est le jour propice de la semaine, comme le mercredi en est le jour néfaste.

Dans les autres actions de la vie, il est également sage de ne pas perdre cette influence de vue. Ainsi c'est pendant la pleine lune que les prières des fidèles ont le plus d'efficacité. On priera donc, personne n'en doute, pendant la pleine lune du mois de Chabân ; mais pour savoir qu'on y apportera, cette fois-ci, une ferveur exceptionnelle, il faut un mot d'explication.

Or, il y a dans le ciel musulman, le septième, je crois, un arbre gigantesque dont les feuilles sont en nombre égal à celui des habitants de la terre : un enfant naît, une feuille pousse ; quelqu'un meurt, une feuille tombe. Dans la nuit du milieu de Chabân, le Seigneur donne une secousse à l'arbre ; un grand nombre de feuilles s'en détachent, ce sont, hélas ! tout autant d'hommes qui doivent succomber dans l'année. On comprend maintenant la ferveur de chacun à prier pour la conservation de sa feuille.

Le mois de Ramadân.

C'est le samedi 2 novembre qu'a commencé, cette année, le grand jeune du Ramadân. Jeûne rigoureux s'il en fut, puisqu'il interdit même de boire et de fumer pendant tout le temps que le soleil éclaire l'horizon. Encore, cette année, se rencontre-t-il dans la saison des petits jours ; ainsi, pour le mois de novembre, le sacrifice se trouvera réduit à une durée de dix heures et demie à onze heures. Mais que l'on se représente les souffrances que doit endurer un bon musulman, lorsque le Ramadân tombe en plein été, quand les jours sont de quatorze à quinze heures, et que, pendant tout ce temps, la gorge est desséchée par les vents du désert !

Dans le culte catholique, les préceptes qui régissent le jeûne et l'abtinence se sont adoucis de siècle en siècle, au point d'être, de nos jours, absolument anôdins. Mais dans l'islamisme, ils n'ont rien perdu de leur sévérité primitive, et tant que le Coran demeurera le point de départ de la discipline religieuse, on peut affirmer qu'ils se maintiendront dans cet esprit. Le prophète l'a dit en termes formels : Que faut-il faire, lui demandait-on, pour être bon musulman ?

— « Trois choses : réciter les cinq prières, secourir ses frères et observer le jeûne du Ramadân. »

En raison de l'affaiblissement occasionné par ces longues heures de privation, on conçoit, sans peine, que les travaux doivent subir une sorte de chômage, et que les fidèles qui jouissent d'une honnête aisance passent une bonne partie du jour dans le sommeil et l'oisiveté. Ils occupent alors leur esprit à des méditations pieuses; ils se rappellent que le Seigneur a choisi ce saint mois pour répandre sur les hommes ses plus brillantes lumières; le Coran, le livre des livres, a reçu sa mission céleste le 4 Ramadân; l'Évangile, le Pentateuque de Moïse ont été livrés au monde dans le courant du même mois; enfin, un livre dicté par Dieu au patriarche Abraham, est descendu sur la terre au commencement de Ramadân, et il aurait servi de base première à la rédaction du Coran. Le prophète aurait donc eu connaissance de ce précieux ouvrage, ce qui, d'ailleurs, ne fait aucun doute pour ses sectateurs.

Les événements politiques sont rares pendant ce mois; l'histoire enregistre, seulement, la mort de quelques souverains, et nous y remarquons celle du grand Méhémet Ali, survenue le 13 Ramadân 1264 de l'hégire (1er août 1849). Nous relevons encore la défaite des Turcs devant Vienne le 29 du même mois de l'an 1095 (11 septembre 1683). Est-ce que l'épuisement produit par le jeûne aurait été pour quelque chose dans le succès des armes de Jean Sobiesky? Il y a peut-être lieu de le supposer.

Le mois de Chaouâl.

Après notre carême, les fêtes de Pâques; après le jeune du Ramadân, les réjouissances du Beïram. Chez les chrétiens de l'Orient, les réunions de famille amenées pour la Pâque, ont pour corollaires des visites aux tombeaux. Les musulmans associent de même le culte des morts aux manifestations de l'amitié; les trois jours du Beiram, qui commencent le mois de Chaouâl, sont tout à la fois consacrés aux réceptions et à des visites aux cimetières. La philosophie orientale semble se plaire à ces rapprochements de la vie et de la mort, et peut-être en retire-t-elle cette patiente résignation qui est un de ses côtés caractéristiques.

Dans le mois de Chaouâl se font les préparatifs de départ de la grande caravane du Caire, chargée de porter à la Mecque le tapis sacré qui doit recouvrir le sanctuaire de la Kaaba. Dès le samedi qui suit le Beiram, on est dans l'usage de faire une procession solennelle de ce tapis, avant de l'enfermer dans son écrin puis, deux semaines plus tard, la

caravane se constitue sur la grande place qui est au pied de la citadelle et va camper à l'Abbasieh pour, de là, s'acheminer vers la Mecque. La durée du voyage est d'environ 40 jours; il s'ensuit que les pèlerins du Caire arrivent à la ville sainte 8 à 10 jours avant la fête du sacrifice, celle que les musulmans appellent *Courban-Beïram.* Nous reviendrons, en temps et lieu, sur cette fête; pour le moment, nous allons faire connaître quelques-uns des événements dont le mois de Chaouâl rappelle le souvenir.

Un des principaux est la bataille d'Ohud, perdue par le prophète contre ses ennemis les Koreichites, l'an 2 de l'hégire, le 16 Chaouâl. Outre l'échec qu'en recevait sa mission, le prophète eut le malheur d'y voir son oncle Hamza frappé de mort.

Huit années plus tard, son fils Ibrahim expirait également à l'âge d'un an, dix mois et quelques jours. Cet enfant lui était né de son esclave Marie la copte, à une époque sur laquelle les historiens arabes sont assez d'accord. Mais ils ont toujours montré de l'indécision sur celle de sa mort, lorsque, dernièrement, Mahmoud-Bey démontra par des calculs rigoureux qu'elle ne put avoir eu lieu que le 29 Chaouâl, le jour même où le soleil s'éclipsa à Médine, c'est-à-dire le 27 janvier 632.

C'est encore dans ce mois que se placent la mort d'Abbas pacha et l'avénement de Saïd, prédécesseur du khédive. Les deux faits portent la date du 19 Chaouâl 1270, correspondant au 14 juillet 1854.

Le mois de Zil Kaada.

Tous les pèlerins sont en marche vers la Mecque. La caravane du Caire et son précieux chargement ont quitté Suez le 1er du mois. Celle de Constantinople a rejoint celle de Bagdad et toutes les deux voyagent de concert. Les bateaux de l'Inde, de la Perse, de la côte africaine et de l'archipel Océanique embarquent des fidèles et des marchandises pour cette célèbre foire religieuse et commerciale dont l'Hedjaz retire annuellement les profits. « Six cent mille croyants, a dit le prophète, doivent être présents à cette solennité. » Il pressentait fort bien qu'elle immense richesse résulterait pour sa patrie d'une semblable affluence, et il y comptait beaucoup pour suppléer à l'avarice de son sol. Il ne se faisait pourtant point illusion sur l'empressement des coréligionnaires, et s'attendait fort bien à ce que le nombre de pèlerins par lui

fixé ne serait pas toujours atteint. « Dans ce cas, ajoute-t-il, ce nombre sera complété par les anges. »

On connaît le but religieux du pèlerinage : vénérer les lieux sanctifiés tour à tour par Adam et Eve, par Abraham, père de la race arabe et par Mahomet, fondateur de l'islamisme. Ce dernier, comme chacun sait, a son corps à Médine. Le tombeau d'Eve existe près de Djeddah : c'est une ruine de cinq cents pieds de longueur où la piété locale reconnaît encore la place de la tête, des mamelles et du nombril de la mère du genre humain. Le nom de Djeddah, lui-même, signifie aïeule.

Le patriarche Abraham est le constructeur du sanctuaire de la Kaaba qui sert d'objectif aux croyants du monde entier pendant le temps de leurs prières. Il en commença l'érection le 5 du mois de Zil Kaada, et il y mit comme pierre angulaire celle que l'ange Gabriel avait apportée à son fils Ismaël pour reposer sa tête. Le puits de Zemzem qui l'avoisine est la source miraculeuse que l'envoyé du ciel fit jaillir pour sauver la vie d'Agar et de son enfant.

Primitivement, la Kaaba était un édifice cubique, Kaaba veut dire cube ; mais les réparations qu'elle a subies de siècle en siècle ont fini par lui laisser une base rectangulaire de 13 mètres de long sur 11 mètres de large et une hauteur de 7 à 8 mètres. Elle n'est pas orientée suivant ses faces; la ligne du méridien suit la diagonale du rectangle de la base, de sorte que chaque angle se trouve assez exactement tourné vers un des points cardinaux. Celui qui regarde l'Orient contient la pierre sacrée dont nous parlions tout à l'heure. La porte est tout auprès, sur la face nord-est.

Cette pierre constitue, en somme, le plus vif intérêt du pèlerinage, si l'on s'en rapporte, du moins, aux marques de vénération qu'on lui prodigue. Chaque pèlerin la baise sept fois par jour, pendant une semaine, et chaque baiser est accompagné d'une longue prière. Or, si l'on réfléchit à la quantité de baisers qu'elle a dû recevoir depuis sa mise en place par les soins d'Abraham, — car de tout temps le pèlerinage a eu lieu — on ne peut que s'étonner qu'elle ne soit pas encore complètement usée. Heureusement qu'elle est d'une matière fort dure qui offrirait les caractères généraux des aérolithes ; et cette ressemblance si elle est bien constatée, justifierait l'origine céleste que les Arabes lui ont toujours attribuée.

Le mois de Zil Heggah.

Enfin, le pèlerinage touche à son terme, et le jour de la grande fête approche. Autour de la Mecque, les fidèles sont dans le recueillement, la pénitence et la prière; mais c'est surtout à partir du 8 du mois (5 février 1873) qu'ils sentent redoubler leur dévotion, car ce jour est l'anniversaire de la manifestation de Dieu au prophète, et ils l'envisagent, avec raison, comme un jour propice par excellence.

Le lendemain, 9 Zil Heggah, ils font l'ascension solennelle de la montagne *Arafat* ou de la Reconnaissance. C'est un mamelon de granit de 250 pieds de hauteur sur lequel, dit la légende, le premier homme et la première femme se retrouvèrent après une séparation de 120 ans; Adam venait de l'Euphrate et sa compagne des rives de l'Indus. La légende ne dit pas le motif de cette double excursion, qui eut du moins pour résultat de faire voir les premiers habitants du globe à ces deux classiques vallées, berceaux de nos races européennes.

Vingt siècles plus tard, suivant la même tradition, le patriarche Abraham gravissait, à son tour, la montagne Arafat, suivi de son fils Isaac dont le sacrifice lui était demandé par le Seigneur, mais dont la place sur le bûcher fut prise par un bélier, que l'ange Gabriel avait prudemment amené au sommet de la colline. Le sacrifice eut lieu le 10 du mois de Zil Heggah, et c'est pour en perpétuer la mémoire que tous les ans, à pareille date, le monde musulman immole des milliers de brebis, de buffles et de chameaux.

On peut se demander ce que deviennent à la Mecque les dépouilles des victimes immolées par les pèlerins. Les pauvres, sans aucun doute, s'en approprient une bonne part, mais il paraît qu'en outre une tribu spéciale a le privilége de les emporter après les avoir fait sécher au soleil : ce sont les musulmans de la grande Oasis africaine de Takrour, dans le Soudan; enfin tout ce qui reste sur place, et cela forme encore un amas respectable d'ossements et d'entrailles, est enterré et recouvert de chaux vive. Telle est la mesure qui a été prescrite par la commission sanitaire internationale et que l'on observe depuis plusieurs années; auparavant, on laissait tous ces débris se putréfier au grand air ou bien, de temps à autre, on rallumait pour eux le bûcher d'Abraham.

Le pèlerinage de cette année a conduit à la Mecque 160,000 per-

sonnes, dont 24,000 marchands; il représente un chiffre supérieur à celui des années précédentes, par la raison que la fête du sacrifice tombait un vendredi qui est, vous le savez, le dimanche des musulmans. Or, si l'on se souvient que le prophète exigeait la présence de 600,000 croyants, on peut se faire une idée de l'importance de l'appoint qui aura dû être fourni par les milices célestes.

Passé le grand Beïram, le calendrier arabe nous signale, huit jours plus tard, la fête de l'Etang, instituée en souvenir de la délégation que Mahomet fit du khalifat à son gendre Ali; et au 23 Zil Heggah, la fête de la Paix. Nous y trouvons enfin, au 29 du même mois, la mention d'un jour réputé néfaste, parce qu'il est le dernier mercredi de l'année musulmane.

E. TISSOT,
Ingénieur au Caire,
Membre de la 3e classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Séance du 1er mai 1873. — Présidence de M. le baron CARRA DE VAUX.

Cette séance, indiquée en dehors des réunions habituelles, a été rendue nécessaire par la lecture des mémoires non encore communiqués et destinés à la séance publique. M. Ernest BRETON avait eu l'obligeance de mettre son salon à la disposition de ses collègues, la salle de la mairie du IIe arrondissement dans laquelle se tiennent habituellement les séances de la *Société des études historiques* n'étant pas libre pour le 1er mai.

M. BARBIER, en l'absence de M. Achille JUBINAL que son état de souffrance retient encore chez lui, donne lecture d'une étude littéraire intitulée : *Une victime de Boileau* ou *Réponse de l'auteur du Jonas à l'auteur des Satires.* Cette composition renferme une lettre inédite de Coras, l'auteur du *Jonas,* épître adressée à Boileau et dans laquelle les expressions satiriques qu'il avait employées contre Coras sont relevées par celui-ci en termes des plus vifs.

Une nouvelle lecture est donnée par MM. Barbier et Cœuret, de deux poésies déja communiquées à la séance du 25 avril : l'*Aïeul et l'Enfant*, par M. Clovis Michaux, et une *Epître à mes lunettes*, par M. Bonnet Belair, poésies auxquelles les auteurs avaient désiré faire quelques retouches. L'admission au programme de la séance du 11 mai est confirmée.

M. Louis-Lucas rappelle qu'après avoir donné communication à la dernière séance d'un mémoire de M. Tissot, ingénieur au Caire, intitulé : *Trois mois de l'année musulmane en Égypte*, il avait été chargé de choisir des extraits dans cette étude de façon à présenter au public la partie la plus intéressante et la plus mouvementée du travail de notre collègue. M. Louis Lucas lit ces extraits et il reste convenu que le mémoire sera inséré, en entier, dans l'*Investigateur*.

Ainsi se trouvent complétées la lecture et l'admission des travaux devant figurer au programme de la séance publique du dimanche onze mai, ce programme est définitivement arrêté ainsi qu'il suit :

Discours de M. le Président Carra de Vaux.

Compte rendu des travaux de la *Société des études historiques* pendant l'année 1873, par M. Gustave Duvert, secrétaire général adjoint.

LECTURES :

1° *Une victime de Boileau*, lettre de l'auteur du *Jonas* à l'auteur des *Satires*, par M. Achille Jubinal.

2° *Coup d'œil sur l'Alhambra*, par M. Ernest Breton.

3° *L'Aïeul et l'Enfant*, poésie par M. Clovis Michaux.

4° *Une page de la navigation aérienne*, par M. Desclosières.

5° *Deux dames romaines au Xe siècle*, par M. Barbier.

6° *Epître à mes lunettes* par M. Bonnet-Belair.

7° *Les Mois de l'année musulmane en Egypte*, par M. Tissot, ingénieur au Caire.

8° *La Musique chez les anciens*, par M. Sutter.

9° *Le Paysan et l'Empirique*, conte par M. Hortensius de Saint-Albin.

Séance publique annuelle du 11 mai.—Présidence de M. le baron Carra de Vaux.

La séance publique annuelle a été tenue le dimanche 11 mai, sous la présidence de M. le baron Carra de Vaux, dans la grande salle de la mairie du IIe arrondissement que M. le maire Carcenac avait eu

l'obligeance de mettre à la disposition de la *Société des études historiques*. Le bureau de la Société était composé de MM. le baron CARRA DE VAUX, président; comte REINHARDT, président honoraire; DESCLOSIÈRES, secrétaire général; DUVERT, secrétaire général adjoint, LOUIS-LUCAS, administrateur. Étaient présents : MM. Barbier, Ernest Breton, Bonnet Belair, Sutter, de Saint-Albin, auteurs de mémoires ou poésies inscrits au programme des lectures.

Parmi les autres membres de la Société qui avaient pris place autour du bureau, on remarquait MM. Hardouin, Nigon de Berty, Pasquier, Foulon, Léon Cogniet, Ferdinand Berthier.

Plusieurs membres de la Société philotechnique assistaient à cette séance, notamment MM. Mongis, secrétaire perpétuel ; Emile Loubens, archiviste; Roux Ferrand; Levol. Nous avons aussi remarqué plusieurs représentants de la grande presse de Paris : *des Débats, du Constitutionnel, du Siècle, de la Chronique des arts, etc.*

La séance, ouverte à 1 h. 1/2, en présence d'un public nombreux et ami des lettres, a paru offrir un véritable attrait aux auditeurs qui ont fréquemment accueilli les lectures par de vifs applaudissements. Nous aurons l'occasion dans le compte rendu des travaux de l'année 1873 d'analyser ces savantes ou agréables compositions qui ont captivé pendant près de trois heures l'attention du public.

Nos lecteurs ont trouvé, dans ce numéro même, plusieurs des morceaux lus à la séance du 11 mai et qu'ils peuvent apprécier dès maintenant, les autres travaux seront publiés dans le prochain numéro.

Le soir, suivant l'usage, un banquet a réuni, au Palais-Royal, les membres de la Société. Cette réunion animée par la plus aimable confraternité s'est terminée par la récitation de plusieurs pièces de poésie vives et légères qui ont prouvé que nos collègues les plus graves et les plus sérieux dans leurs travaux entendaient, de la façon la plus ingénieuse et la plus franchement gaie, les délassements de l'esprit.

Nous devons des remerciements à MM. les rédacteurs du journal des *Débats*, du *Constitutionnel*, du *Siècle*, de *l'Evénement*, du *Moniteur universel*, de *la Patrie*, et du *Moniteur des arts* qui ont assisté à notre séance et en ont rendu un compte favorable.

Si dans cette énumération nous avions oublié un des organes de la publicité dont l'article nous aurait échappé ou ne nous serait pas parvenu, nous le prions d'agréer l'excuse de cette omission involontaire.

Séance du vendredi 30 *mai.* — Présidence de M. le baron Carra de Vaux.

M. Bonnet-Belair exprime le désir que sa poésie intitulée *Epître à mes lunettes*, lue dans la dernière séance publique de la *Société des études historiques*, ne soit pas insérée au journal. M. Bonnet-Belair est reconnaissant du bienveillant accueil que sa composition a reçue de ses collègues; mais il estime que la nature même de cette composition ne doit pas lui assigner de place parmi les travaux historiques de la Société.

M. le baron Carra de Vaux lit la notice qu'il était chargé de rédiger sur notre regretté collègue M. Paringault. Ce travail fait vivement ressortir les excellentes qualités de l'ancien vice-président de la *Société des études historiques*, il apprécie avec une grande exactitude les travaux aussi solides qu'ingénieux de M. Paringault. Cette notice est renvoyée au comité du journal avec invitation à M. le Secrétaire général de la faire publier le plus promptement possible.

Les mémoires de la Société de Cannes sont déposés sur le bureau. M. le comte Reinhardt est nommé rapporteur.

M. Lèques, notre collègue, offre à la Société une brochure intitulée : *Historique du service religieux dans les armées suivi d'un projet d'organisation de l'aumônerie militaire.* M. Carra de Vaux est nommé rapporteur.

M. Neymarch qui, en 1872, a déjà offert à la *Société des études historiques* une étude contenant des documents historiques sur les finances nous adresse, aujourd'hui, le 2e volume de cette publication pour l'année 1873.

M. Duvert est nommé rapporteur.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie nous fait aussi parvenir le tome XII de ses mémoires. M. Folliet est nommé rapporteur.

La Société archéologique de Touraine nous adresse ses trois derniers bulletins avec le cartulaire de l'abbaye des Noyers publié par M. l'abbé Chevallier. M. Carra de Vaux est nommé rapporteur.

MM. Achille Jubinal et Hortensius de Saint-Albin présentent la candidature de M. Claeys de Thiett, originaire de Belgique, mais habitant une grande partie de l'année Saint-Pétersbourg. M. Claeys est auteur ou traducteur en français de plusieurs ouvrages littéraires russes.

Une commission composée de MM. Ernest BRETON, DUVERT et BARBIER est nommée pour apprécier les titres du candidat.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture des comptes rendus favorables rédigés sur notre séance publique et insérés dans *les Débats*, *le Constitutionnel* et *le Siècle*, il y ajoute deux nouveaux comptes rendus adressés par M. Jubinal et publiés par *le Moniteur des arts* et *la Patrie*.

M. l'ADMINISTRATEUR communique une carte postale qui lui a été adressée par une personne demandant des renseignements sur le concours ouvert pour le prix Raymond. Cette personne désirerait obtenir des indications sur les auteurs et les sources à consulter. M. l'ADMINISTRATEUR a répondu que les concurrents devaient s'inspirer de leurs propres lumières.

M. BARBIER lit une lettre écrite par M. Desjardins, archiviste du département de Seine-et-Oise, M. Desjardins signale l'existence aux archives de Versailles de deux fonds qui contiennent des renseignements précieux sur l'histoire de la gendarmerie. Le fonds PRIOREAU, série E, où l'on trouve la correspondance, pendant plusieurs années, du prévôt général de la maréchaussée des chasses et voyages du roi, et le fonds SEVIN dans lequel sont conservés des projets et mémoires préparés ou discutés par le premier commis de la guerre pour la reconstitution de la maréchaussée en France sous Louis XVI.

M. BARBIER a remercié M Desjardins au nom de la Société.

Notre honorable collègue, M. le comte REINHARDT, fait savoir qu'il a adressé à la Société littéraire de Nice le programme du prix Raymond.

M. LOUIS-LUCAS, au nom de M. Berthier, donne lecture d'un mémoire intitulé *le Buste de l'abbé de l'Epée à l'église Saint-Roch et sa statue à Versailles*.

Ce travail sera inséré dans l'*Investigateur*.

Seance du mercredi 11 juin—Présidence de M. le baron CARRA DE VAUX.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne communication d'une lettre écrite par le secrétaire de la Société bibliographique intitulée le *Polybiblion*. Cette société se proposant de faire connaitre la question mise au concours pour l'obtention du prix Raymond demande l'envoi du programme.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne des détails sur le degré d'avance-

ment du numéro de l'*Investigateur*, mai et juin, qui paraîtra exactement à la fin du mois de juin.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Aperçu historique sur le culte de Marie*, par M. l'abbé CORBELET, rapporteur M. l'abbé BOUQUET.

2° *L'agiographie du diocèse d'Amiens*, par le même auteur, rapporteur M. LOUIS-LUCAS.

3° *Religione e patriottismo scritti varii del canonico cavaliere*, ARISTIDE SALA da Milano; rapporteur M. SEVESTRE.

4° *Discours* de M. l'abbé Denis, curé de Saint-Eloi, ôtage de la commune, prononcé le 23 juin 1871 à la chapelle de la communauté de Picpus, en mémoire des RR. pères de cette communauté fusillés à Belleville le 10 mai, rapporteur M. CARRA DE VAUX.

5. *De l'esprit de mon temps ou considérations sur les tendances, les préoccupations contemporaines au point de vue moral particulièrement en France*, publié, chez Didier, éditeur à Paris, par M. DUBOIS GUCHAN, conseiller à la cour de Lyon, officier de la Légion d'honneur et de l'instruction publique, auteur de *Tacite et son siècle*, rapporteur M. l'abbé DENIS.

M. BARBIER lit pour M. Ernest BRETON, absent, le rapport rédigé par la commission chargée d'examiner la candidature de M. CLAEYS de THIETT, présenté par MM. JUBINAL et de SAINT-ALBIN. Les conclusions du rapport qui tendent à l'admission sont d'abord admises par la 2e classe elles sont, ensuite, adoptées par l'assemblée générale.

L'ordre du jour appelle l'étude des mesures à prendre pour assurer la publicité nécessaire au programme du concours ouvert pour le prix Raymond.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL explique qu'une lettre circulaire est en cours de préparation à l'imprimerie. Cette lettre sera adressée aux bibliothécaires des préfectures et des sous-préfectures importantes, aux archivistes des départements, aux principaux journaux de Paris et de la province, enfin au chef de division de la gendarmerie au ministère de la guerre avec invitation de faire parvenir ce programme aux officiers d'état-major ou autres connus pour s'occuper de recherches historiques.

La parole est donnée à M. Nigon de Berty pour lire un mémoire intitulé : *Etude sur les antiquités de la France.*

Plusieurs observations sont échangées à l'occasion de ce travail.

M. Cara de Vaux estime que le titre de cette étude est trop étendu, l'auteur n'étudie pas toutes les antiquités de la France, il indique seulement une certaine partie de nos antiquités. M. Carra de Vaux préférait le titre de *Renseignements sur la recherche et la conservation des monuments de la France;* selon lui, ce titre répondrait plus exactement aux développement du travail de M. Nigon de Berty.

M. Barbier estime que l'auteur devrait rectifier le passage où il parle du ministère des beaux-arts. Avant 1871, il y avait un ministère spécial des beaux arts, aujourd'hui, ce service est réuni au ministère de l'instruction publique.

MM. Duvert et Desclosières appellent l'attention de M. Nigon de Berty sur le passage où il parle de notre monnaie, supérieure, dit-il, à la monnaie étrangère parce qu'elle représente sa véritable valeur et ne subit pas de dépréciation; ceci n'est pas d'une exactitude absolue, la monnaie française subit à l'étanger les variations du change, comme la monnaie étrangère supporte en France les mêmes variations.

M. Louis-Lucas, à propos de l'allusion faite par M. Nigon de Berty aux monnaies anciennes, dit que dans l'antiquité les monnaies ne portaient pas de date. Depuis François Ier, environ, nos monnaies ont reçu un millésime. M. Louis-Lucas estime que M. Nigon de Berty, à côté du nom de M. Dusommerard, qui a légué au monde historique un des musées d'antiquités les plus riches que nous connaissions, devrait citer ceux de Millin et de Denon ; de Millin, successeur de l'abbé Barthélemy dans la place de conservateur du cabinet des médailles, auteur de plusieurs ouvrages sur nos antiquités nationales, notamment aussi d'un dictionnaire des beaux-arts et d'un magasin encyclopédique dont la collection forme 122 volumes.

Quant à Denon, il ne peut non plus être passé sous silence.

Le baron Dominique Denon, auquel on attribue le dessin de la colonne Vendôme, fut directeur général des musées au commencement de notre siècle; il les enrichit d'un grand nombre d'objets d'art. Ces deux noms, Millin et Denon, ne peuvent être oubliés quand on parle de nos antiquités nationales et surtout de nos médailles. Sous le bénéfice de ces observations, le mémoire de M. Nigon de Berty est renvoyé au comité du journal.

CHRONIQUE.

Nos lecteurs apprendront avec une vive satisfaction la nomination de notre collègue M. Pasquier à la présidence d'une des chambres de la Cour d'appel de Paris.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES OFFERTS ET PUBLICATIONS DÉDIÉES A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1873.

1. Sainte Catherine de Fierbois et Jeanne d'Arc, ode par M. Papion du Château.
2. Delta vita e delle varie nunziature del cardinale Prospero santa Croce, per Giovambista Adriani.
3. Il professore commandatore Giovambatista Adriani.
4. Bulletin de la Société des sciences du Hainaut.
5. Bulletin scientifique dirigé par Madame Scarpellini.
6. Le baptême de mes pantoufles, — Catulle devant le conseil des censeurs, — Un convive mécontent, Les deux fleurs; poésies par M. Bonnet-Belair.
7. Tomes 31, 32, 33, 34, de la 2e série des bulletins de l'Académie de Bruxelles.
8. Bulletin mensuel, nos 8 et 9 de la Société linéenne du nord de la France, février et mars 1873.
9. Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de l'Eure, année 1869 à 1872.
10. Mémoire de la Société littéraire de Cannes.
11. Mémoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, tome XII.
12. Bulletin de la Société archéologique de Touraine avec le cartulaire de l'abbaye des Noyers, publié par l'abbé Chevalier.
13. Aperçu historique sur le culte de Marie, par M. l'abbé Corbelet.
14. L'agiographie du diocèse d'Amiens, par le même auteur.

(*Sera continué.*)

L'administrateur,
LOUIS-LUCAS.

Le secrétaire général,
Gabriel DESCLOSIÈRES.

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette 9.

39e Année. Juillet - Août - Septembre 1873. N° 4.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

L'ALHAMBRA DE GRENADE.

C'est une entreprise difficile que celle de décrire exactement la plus étonnante merveille que les Mores aient laissée sur le sol de l'Espagne ; puissé-je, en faisant parcourir à mes lecteurs ce palais féerique, leur faire éprouver pendant quelques instants une faible partie de l'enthousiasme qui m'a saisi en le visitant récemment.

L'Alhambra est bâti sur la plus haute des trois collines qui dominent Grenade ; les autres portent les tours vermeilles, *las torres bermejas* et le quartier de l'Albaicin qui fut peuplé par les habitants mores de Baeza réfugiés ici après la prise et le saccagement de leur ville par saint Ferdinand en 1227.

Lorsque de la *Plaza Nueva*, cette place singulière bâtie sur une immense voûte sous laquelle coule le Darro avant d'aller se perdre dans le Genil, on se dirige vers l'Alhambra, on gravit la rue des *Gomeles* qui doit son nom à une tribu célèbre venue d'Afrique au secours de Grenade au XIVe siècle et qui, devenue très-puissante, fut l'alliée des Zégris contre les Abencerrages. Bientôt on a devant soi à droite *les tours vermeilles* qui annoncent l'approche de l'Alhambra. C'est un antique château qui occupe la moins haute des trois collines; sa grande tour et ses remparts s'élèvent, dit-on, sur des substructions phéniciennes; ce qui est plus certain, c'est que là existait, dès le IXe siècle, une forteresse appelée *Kalat el Hamra*, le château rouge, et que ce sont ses restes que nous voyons aujourd'hui.

Revenons à la rue des Gomeles; encore quelques pas et nous sommes à la porte des Grenades, entrée de la première enceinte de l'Alhambra. Cette porte ne date que du temps de Charles-Quint; elle a remplacé l'ancienne porte arabe nommée *Bib-el Aujar*. C'est un grand arc en bossage rustique portant un entablement et un fronton; pour donner plus de largeur au passage, on a entaillé le bas des piédroits de la porte, ce

qui est du plus malheureux effet. Dans le tympan du fronton sont les armes impériales; la couronne qui les surmonte est à la pointe du fronton et deux génies couchés sur les rampants, l'Abondance et la Paix, paraissent la soutenir; ces figures *masculines* sont entièrement mutilées. Le monument enfin est orné au sommet de trois énormes grenades de pierre auxquelles il doit son nom. Dans la muraille également en bossage rustique qui accompagne la grande porte étaient percées deux poternes aujourd'hui condamnées. Les murailles qui viennent à la suite des deux côtés sont encore de construction moresque. A gauche, sous la voûte de la porte est une ancienne inscription annonçant qu'ici commençait la juridiction de la royale forteresse de l'Alhambra, *la jurisdiccion de la real fortaleza de la Alhambra,* qui était distincte de celle de la ville. A l'occasion de cette inscription, je ferai remarquer qu'en espagnol, comme en Arabe, le mot *Alhambra* est féminin.

Lorsqu'on a franchi la porte des Grenades, on entre dans le magnifique bois de l'Alhambra, *el bosque de la Alhambra,* formé d'arbres gigantesques, d'ormes quatre ou cinq fois séculaires que Chateaubriand appelle *poétiquement* des *ormeaux,* mais dont on chercherait vainement les rivaux dans toute l'Espagne, le pays de l'Europe où les grands arbres sont le plus rares. Devant les yeux se présentent trois routes: celle de droite qui n'est à proprement parler qu'un sentier, monte et revenant sur elle-même conduit aux *Torres bermejas.* L'allée du milieu, la plus longue et la plus belle, mène aux hôtels établis dans le bois même et au *Généralife,* cette ravissante villa moresque voisine de l'Alhambra; c'est aussi par là que les voitures peuvent, après avoir dépassé le second rond-point, prendre à gauche une route qui leur permet d'arriver par une porte moderne jusque dans l'enceinte du palais de l'Alhambra. Dans cette avenue centrale, au bas de la première rampe à gauche est une grande croix de marbre placée là en 1541 par le marquis de Mondejar, comme nous l'apprennent les inscriptions en vers latins gravées sur le piédestal. Enfin, la route de gauche après la porte des Grenades est celle qui monte directement à l'Alhambra.

A la pointe formée par la séparation de ce chemin et de l'allée centrale est une petite fontaine composée de deux colonnettes de marbre avec un fronton; elle porte cette inscription : *se redificó esta obra en el año de* 1838. Malgré cette réédification en 1838, elle n'en est pas moins en fort mauvais état.

Gravissant le chemin de gauche au milieu d'une splendide végétation

on arrive bientôt à une grosse tour très-saillante, arrondie seulement à l'extérieur ; sa base en talus est en moyen appareil et tout le reste est généralement construit en béton et dans quelques parties en briques, surtout au couronnement.

C'est au pied de cette tour que se trouve la fontaine nommée le *Pilar* de Charles-Quint, élevée en son honneur par don Luis Mendoza, marquis de Mondejar, et sculptée par Alonso de Mena. C'est une sorte de frontispice adossé au chemin qui monte à la porte de *Justice* et auquel il sert de mur de soutènement. Cette façade, trop large pour sa hauteur, est partagée en cinq par six pilastres dont les chapiteaux sont ornées d'oves; l'intervalle du milieu contient le couronnement de la fontaine ; dans les autres espaces étaient quatre médaillons dont celui de gauche est entièrement détruit ; le second semble représenter deux enfants montés sur un animal ; au troisième, le mieux conservé, on voit Apollon et Daphné ; enfin dans le dernier à droite est un cavalier. La corniche est ornée de mufles de lion. La fontaine proprement dite n'occupe que les trois intervalles du milieu ; au centre est un fronton rond surmonté d'une tête de chérubin et sur lequel s'appuient deux enfants tenant des dauphins. Au tympan sont les armes impériales, et au-dessous on lit sur un cartel : *Imperatori Cæsari—Karolo Quinto - Hispaniarum regi.* A l'un des côtés du cartel sont les deux colonnes d'Hercule avec la devise *plus oultre*, de l'autre les deux bâtons noueux en sautoir. On sait que ces bâtons sont l'attribut de saint Jacques, patron de l'Espagne. A chaque bout du soubassement est, sur une sorte de pilastre, l'écu du marquis de Mondejar avec la devise, moitié latine, moitié espagnole, *Ave Maria gracia plena buena guia* (bon guide). Au-dessus de ces pilastres sont deux enfants tenant des coquillages; sur les petits pilastres qui accompagnent le centre de la fontaine sont de superbes grenades entr'ouvertes. Entre ces divers pilastres sont enfin trois mascarons jetant l'eau dans un grand bassin carré long ; on croit qu'ils symbolisent les trois rivières qui arrosent Grenade ou ses environs, le Darro, le Genil et le Beiro.

Tournant derrière la fontaine et revenant sur ses pas par le chemin montant qui la domine, on trouve enfin la véritable entrée de l'Alhambra, la porte de Justice, *la puerta Judiciaria*, ou *puerta del Juicio* qui doit son nom à la coutume qu'avaient les rois mores de rendre la justice ou de la faire rendre par leurs cadis sur le seuil de leurs palais. La porte de Justice est la première construction moresque qui se présente au visiteur ; à sa droite est un mur d'une construction singulière formée de chaînes

et d'assises de briques laissant des intervalles carrés longs remplis de gros galets.

La porte de Justice est une tour carrée, trapue, large de 15 mètres en tous sens, haute de 20m 41, construite en béton et revêtue d'un crépi rouge. Cette tour est percée d'une grande porte en fer à cheval ou à cintre outre-passé, haute de 9m 60 dont les piédroits sont en pierre de taille; l'arc est formé de grandes briques ; il a pour clé une pierre de taille sur laquelle est gravée une main ouverte aux doigts réunis, peu visible; je dirai tout à l'heure quelle légende s'y rattache. Lorsqu'on a franchi ce premier arc, on trouve en retraite, sous sa voûte, un arc beaucoup plus bas portant sur deux colonnes en marbre blanc comme lui; les tailloirs des chapiteaux autrefois dorés portent des inscriptions en caractères très-fins. Au-dessus de cette porte est une grande frise avec une inscription arabe en deux lignes occupant toute sa longueur; en voici la traduction que j'emprunte à M. le baron Ch. Davilier qui la tient lui-même d'un savant orientaliste espagnol, don Pasqual de Gayangos : « Cette porte appelée *Babu-Sh-Shari'ah* (porte de la Loi), —puisse Dieu faire prospérer par elle la loi de l'Islam comme il en a fait un monument éternel de gloire! — fut bâtie par les ordres de notre seigneur le commandeur des croyants, le juste et belliqueux sultan Abou-l-hadjadj-Yousouf, fils de notre seigneur le pieux et belliqueux sultan Abou-l-Walid Ibn Nasr. Puisse Dieu récompenser ses bonnes actions dans l'observation de la religion et agréer ses hauts faits pour la défense de la foi! Elle fut terminée dans le glorieux mois de juin 749 (1348). Puisse le Tout-Puissant faire de cette porte un rempart protecteur et enregistrer sa construction parmi les impérissables actions des justes ! » Sur cette seconde porte est gravée une clé qui, suivant la légende, se rattacherait à la main du premier arc. Beaucoup de conjectures ont été faites sur cette clé et cette main symboliques ; suivant la tradition populaire les Mores de Grenade disaient : « Quand la main viendra prendre la clé, les chrétiens pénétreront dans ce palais. » Ferdinand et Isabelle sont entrés à Grenade et à l'Alhambra et la main n'a pas rejoint la clé. La vérité semble être plutôt que la main est ici, comme partout chez les Arabes, placée comme un préservatif contre le mauvais œil ; quant à la clé que nous allons bientôt retrouver sans la main, elle ne fait que rappeler le verset du Koran qui commence par ces mots : « Il a ouvert.... verset relatif au pouvoir que Dieu donna au prophète d'ouvrir et de fermer les portes du ciel. Au-dessus de l'inscription et de la clé est creusée au milieu des orne-

ments arabes une niche contenant une madone. La porte qui ferme le second arc date du temps des Mores; elle est en bois épais et massif revêtu de lames de fer tenues par des clous à grosse tête ronde guillochée que j'ai calculé être au nombre de 5088. Lorsque cette porte est ouverte, ses ventaux remplissent tout l'espace qui sépare le second arc d'un troisième qui n'a que des demi-colonnes de pierre sans ornements. Après avoir franchi ce dernier arc on tourne à droite sous une voûte qui dut être un corps de garde en même temps qu'un passage, car on y voit à une hauteur de plus de 4 mètres une sorte de râtelier où devaient s'appuyer les longues lances des soldats veillant à la porte du palais. Montant un plan incliné qui est à la suite, on se trouve en face d'une longue inscription espagnole en caractères gothiques, placée primitivement au-dessus d'une citerne et transportée ici sous le règne de Charles-Quint; en voici la traduction telle que la donne le baron Ch. Davilier : « Les très-hauts, très-catholiques et très-puissants seigneurs Don Fernando et Doña Isabel, notre roi et notre reine, nos maîtres, ont conquis par la force des armes ce royaume et cette ville de Grenade, laquelle après avoir été assiégée longtemps par leurs Altesses, leur fut livrée par le roi more Mulei Hacen (1) ainsi que l'Alhambra et d'autres forteresses, le 2e jour de janvier de l'an 1492. Ce même jour leurs Altesses nommèrent comme gouverneur (*Alcâyde*) et capitaine de la place don Inigo Lopez de Mendoza, comte de Tendilla, leur vassal, qui fut au moment de leur départ laissé dans l'Alhambra avec 500 cavaliers et 1000 fantassins; et leurs Altesses ordonnèrent aux Mores de rester dans la ville et dans leurs villages. Ledit comte, comme commandant en chef, a fait creuser cette citerne par ordre de leurs Altesses. »

Près de l'inscription, le passage fait un coude à gauche et on en sort par un dernier arc que ferme une porte grossière en bois qui paraît être ancienne. Extérieurement cette porte a son cintre moresque orné de petits arcs en briques enchevêtrés les uns dans les autres. Au-dessus à droite, sont conservées quelques-unes de ces petites plaques de terre vernissées aux couleurs brillantes et variées, aux dessins ca-

(1) Il y a ici dans l'inscription une erreur inexplicable : Mulei Aboul Hacen a régné de 1466 à 1484, et ce fut l'un de ses successeurs Muhamad XI Abou Abdallah el Zaquir, dit Boabdil, qui fut chassé de Grenade par les rois catholiques. Mulei Hacen que son fils Boabdil avait contribué à détrôner était mort depuis longtemps.



précieux, quelques-uns de ces *azulejos* que nous retrouverons partout dans l'Alhambra et qui sont au nombre des plus charmantes ressources de l'ornementation moresque.

Cette dernière porte franchie, on se trouve dans un passage entre deux murs dont celui de droite menaçant ruines et soutenant le sol d'un jardin a dû être étayé; au bout de ce passage, on tourne à droite sur l'emplacement de la *porte royale,* qui s'écroula en 1670, et on entre sur la place des citernes, *la plaza de los Aljibes,* longue de 85 mètres et large de 67 mètres. On y trouve de suite à droite la *puerta del Vino,* charmant petit bâtiment moresque élevé en 1345 par Yousouf Ier à l'époque de la plus grande splendeur de Grenade; après la conquête, il a reçu le nom qu'il porte parce qu'on y conservait le vin d'Alcala dont l'Alhambra avait le privilége de s'approvisionner sans droit; on croit que primitivement c'était un oratoire. La façade donnant sur la place et tournée à l'occident n'a point d'*azulejos,* mais de jolis ornements sculptés dans la pierre aux côtés de son arc à cintre outre-passé et légèrement ogival. Au-dessus est une espèce d'architrave particulière aux constructions moresques, étant formée de claveaux dont celui du centre est vertical tandis que les autres, bien que sur une ligne droite, semblent converger vers un centre imaginaire. Ce claveau central porte la clé symbolique que j'ai déjà signalée et seule cette fois. Immédiatement au-dessus et dans toute la largeur est une très-longue inscription arabe en plusieurs lignes; plus haut enfin est une de ces fenêtres doubles séparées par une colonnette, fenêtres auxquelles les Espagnols ont conservé le nom moresque d'*Ajimeces*. Au revers de la *puerta del Vino,* à l'orient, les ornements sculptés sont remplacés par des *azulejos* les plus grands de l'Alhambra, chaque plaque ayant environ 0m40 sur 0m25. L'arc de ce côté est également surmonté d'un *ajimez* ou fenêtre double.

Derrière la *puerta del Vino* est une maison moderne, habitation du conservateur de l'Alhambra, don Rafael Contreras, architecte distingué qui m'a accordé de la manière la plus gracieuse, l'autorisation de circuler à mon aise dans l'Alhambra sans le fastidieux accompagnement d'un gardien.

Les voûtes des citernes moresques ou *aljibes,* hautes de 4m 50, occupent sous la place qui porte leur nom un vaste espace rectangulaire long de 81m 50 et divisé dans le sens de la longueur en deux parties larges chacune de 6m 50; elles s'étendent du N. E. au S. O. et sont soutenues

par des arcs à cintres outre-passés. Les parois sont en briques et maçonnerie et recouvertes d'un enduit luisant et dur comme le marbre; on y descend par un escalier voûté de 60 marches. L'eau amenée, dit-on, d'une dérivation du Darro s'y conserve toujours fraîche et limpide et les *aguadores* de Grenade viennent s'y approvisionner; on la puise par deux ouvertures qui se trouvent à l'extrémité nord de la place et que surmontent deux pavillons.

Une citerne plus petite dont l'embouchure est une simple pierre ronde se trouve à l'est près d'un parterre en forme de demi-lune entouré d'une rangée d'arbres et garni de bancs qui s'étend devant le palais de Charles-Quint dont je parlerai bientôt; au centre de ce jardinet est un petit château d'eau en marbre sans sculptures.

A gauche de la *plaza de los Aljibes* et à l'ouest de la colline est l'*Alcazaba*, la citadelle, la partie la plus ancienne des constructions de l'Alhambra. On dit, mais rien n'est moins prouvé, que l'Alcazaba occupe l'emplacement d'un *castellum* romain; ce qui paraît plus certain, c'est que ce fut le fondateur du royaume de Grenade, Muhamad I[er] Aben-Alhamar qui au milieu du XIII[e] siècle, fit entourer de murailles le sommet de la colline et élever la citadelle à laquelle il donna le nom de *Kassabah al hamra*, la citadelle rouge, soit à cause de la couleur des murs, soit à cause de la nature du sol rougi par l'oxyde de fer, soit pour une autre raison que je propose ici et qu'admettront peut-être les personnes qui connaissent le génie des langues orientales. Parmi les couleurs, le rouge est certainement la plus éclatante; ne peut-on pas supposer qu'il dut être considéré comme le symbole de la magnificence? De la sorte, s'expliqueraient facilement ces noms qu'en réalité rien ne justifie de *Kassabah al hamra*, la citadelle rouge, de *Kalat al hambra*, le château rouge, donné à la forteresse appelée encore aujourd'hui les Tours vermeilles, *las Torres bermejas*, enfin celui de *Kars* ou *Medinet el hamra*, le palais ou la ville rouge dont par corruption on a fait *Alhambra*. Il est vrai que ce dernier nom, suivant l'historien arabe Alkasib, viendrait de ce que l'on travailla à la construction de ce palais la nuit, à *la lueur rouge* de grandes torches de bois odoriférant; il faut avouer que cette étymologie paraît encore moins acceptable que les autres.

Une grande partie de l'enceinte de l'Alcazaba est conservée ainsi que les tours dont elle était flanquée. Au front oriental, à l'angle N. E. est le bastion de *las gallinas*, des poules; plus bas est la *torre del Homenaje*, la tour de l'Hommage, aujourd'hui prison militaire, et suivant le

baron Davilier, ancienne entrée de l'Alcazaba; je n'y ai point vu trace de porte et n'ai pas trouvé non plus l'inscription romaine qu'il dit être placée à l'un des angles et avoir été enlevée par les Mores aux ruines d'Illiberis.

La *torre quebrada*, ainsi nommée parce qu'elle est fendue, est voisine de l'étroite entrée par laquelle on pénètre aujourd'hui dans la citadelle. Au nord est la *torre de las armas;* le baron Davilier dit qu'au commencement de ce siècle, cette tour renfermait encore des armures anciennes qui furent vendues par le gouverneur don Luis Bucarelli pour subvenir aux frais d'une course de taureaux. La tour de l'angle N. O. est la *torre de los hidalgos*, la tour des nobles, et enfin celle du S. O est la *torre de la polvora*, la tour de la poudre.

C'est entre ces deux dernières et à l'ouest de la citadelle que s'élève le donjon appelé *torre de la vela*, tour de la vigie, ou *torre de la campana*, tour de la cloche. C'est la plus haute des tours de l'Alhambra, c'est elle qui figure dans les armes de Grenade, et c'est aussi la plus ancienne de toutes. Du reste, sa hauteur tient surtout à sa position, car elle n'a par elle-même que 22 mètres d'élévation; elle est carrée et elle a 15 mètres de largeur en tous sens; on y monte par 58 marches seulement, mais grâce à sa situation on a de sa vaste plate-forme une des vues les plus splendides que l'imagination puisse rêver. On domine tout Grenade et sa plaine, sa *vega* si fertile; l'horizon est borné par la *sierra Nevada* et sa plus haute cime le *Mulhacen*, par la *sierra d'Elvira*, les pointes neigeuses des *Alpujarras*, et plus loin encore par la *sierra Tejada* aux découpures bizarres, le sommet du *Parapanda*, la *sierra de Susaña*, enfin la *sierra de Martos* au pied de laquelle est bâti Jaen; à l'est, le regard plane sur le palais de l'Alhambra, les jardins du Généralife derrière lesquels se dresse presque à pic la colline appelée la *Silla del Moro*.

Au côté ouest de la plate-forme une sorte de campanile en partie moresque porte une cloche qui annonce aux cultivateurs de la *vega* les heures de la distribution des eaux et qui aussi plus d'une fois a donné le signal des émotions populaires. On la met en branle pendant 24 heures le jour anniversaire de la prise de Grenade, et les jeunes filles viennent se pendre à la corde, persuadées que celle qui sonne le plus fort ne peut manquer de trouver un mari dans l'année. Au-dessous de la cloche est une table de marbre portant cette inscription:

El dia 2 de enero de 1492 de la era cristiana
A los 777 de la dominacion arabe
Declarada la victoria y echa entrega de esta ciudad
A los SS. Reyes catolicos
Se colocaron en esta torre como una de las mas elevadas de esta fortaleza
Los tres estandardes insignia del ejercito castillano
Y en arbolando el cardinal Gonzalez de Mendosa y D. Guttiere de Cardenas
Los santos pendones
Se tremolo el estandarte R[l], por el conde de Tendilla
Diciendo en altas voces los reyes de armas :
Granada, Granada por los inclitos Reyes de Castilla
D. Fernando y Da Ysabel.

« Le 2 janvier 1492 de l'ère chrétienne et vers l'an 777 de la domination arabe, la victoire étant déclarée et la remise de la ville étant faite aux sérénissimes rois catholiques, on plaça sur cette tour, comme une des plus élevées de cette forteresse les trois étendards enseignes de l'armée castillane et pendant que le cardinal Gonzalez de Mendosa et don Guttiere de Cardeñas arboraient les saintes bannières et que le comte de Tendilla faisait flotter l'étendard royal, les rois d'armes disaient à haute voix : Grenade, Grenade, pour les illustres rois de Castille, don Fernand et dona Isabelle.

En sortant de l'Alcazaba, on a devant soi, de l'autre côté de la place des Citernes, l'immense palais que Charles-Quint avait eu la malencontreuse pensée de faire élever dans l'enceinte de l'Alhambra, sur l'emplacement du palais d'hiver et celui d'une partie du palais d'été que l'on dut démolir. Cette indigne profanation a été punie, et le palais de Charles-Quint, qui ne fut jamais achevé, qui n'a reçu ni toits, ni fenêtres, ne sera bientôt qu'une immense ruine. Disons toutefois, pour être juste, que ce palais terminé et placé partout ailleurs eut été une des œuvres remarquables du XVI[e] siècle et eût fait le plus grand honneur à ses architectes, Pedro Machura et Alonso Berruguete. Charles-Quint consacra à cette construction un tribut qu'il leva sur les Morisques restés à Grenade. Commencé en 1526, un an après la bataille de Pavie, ce palais fut continué, mais avec plusieurs interruptions, jusqu'en 1633 et, depuis lors, complétement abandonné. A l'époque de la guerre de l'indépendance, il fut question d'en faire cadeau à Wellington. Il occupe une surface carrée de 61[m] 90 en tous sens et sa hauteur est de 20 mètres. La façade tournée à l'ouest regarde la place des Citernes; son ornementation ainsi que celle des autres faces de l'édifice

est presque entièrement l'œuvre des sculpteurs Morelli, florentin et Juan Vera, espagnol. Au centre, est un magnifique frontispice formé, au rez-de-chaussée, de 8 demi-colonnes doriques accouplées, posées sur de larges piédestaux. Ceux-ci offrent au-dessous d'une ligne de triglyphes et de patères quatre bas-reliefs très-remarquables, sculptés dans une pierre très-fine et très-dure. Le premier à gauche et le dernier à droite représentent une magnifique mêlée de guerriers du XVI[e] siècle; ces deux bas-reliefs rappellant la récente victoire de Pavie, sont d'Antonio Leval. Le second et le troisième bas-relief de composition à peu près identique offrent, au milieu de divers attributs, chacun deux figures allégoriques assises, paraissant soutenir les deux colonnes d'Hercule entre lesquelles est le globe impérial, et au-dessus deux Renommées embouchant d'énormes trompettes. A la frise qui surmonte les colonnes sont aussi des triglyphes et dans les métopes, des bucrânes alternent avec des patères. Entre les colonnes sont trois portes carrées avec frontons; sur le fronton central, dont le tympan est occupé par une tête mutilée, sont deux Victoires en ronde-bosse appuyées sur le coude et d'une exécution médiocre. Les portes latérales beaucoup plus petites et condamnées ont dans leurs tympans chacune deux profils superposés. Sur chaque petit fronton sont couchés deux Amours tenant des guirlandes; la face du dernier à droite est brisée. La différence de hauteur de ces deux portes ayant laissé au-dessus d'elles un champ libre, il a été rempli par deux médaillons ronds, représentant chacun trois guerriers à cheval suivis d'un fantassin et accompagnés d'un chien. Le sculpteur Antonio Leval ne s'est pas mis ici en frais d'imagination, et l'un des bas-reliefs n'est que la contre-épreuve de l'autre, peut-être dans une pensée de symétrie. Au second ordre, les huit demi-colonnes sont ioniques; trois fenêtres correspondent aux trois portes du rez-de-chaussée; elles sont semblables entre elles et fort simples; le fronton de celle du milieu est triangulaire, ceux des deux autres sont arrondis; le premier est surmonté des armes d'Espagne, les deux autres de deux médaillons où sont représentés en bas-relief deux des travaux d'Hercule, à gauche, son combat contre le lion de Némée, à droite, le héros vainqueur du taureau de l'île de Crête.

Les ailes qui accompagnent le portail central sont, au rez-de-chaussée, en bossage rustique; chacune d'elles présente six fenêtres condamnées surmontées d'œils-de-bœuf. Au premier étage sont autant de fenêtres à frontons triangulaires richement ornées de guirlandes et

séparées par des pilastres ioniques hauts de 6^{m} 93 dont les bases portent des armoiries.

La façade sud du palais regarde un petit jardin nommé la *plaza de los alamos*, place des peupliers, bien qu'il n'y ait point un seul peuplier, mais des arbres de toutes autres espèces et surtout des acacias. Cette façade est richement ornée; aux ailes les fenêtres sont les mêmes qu'à l'ouest et sont séparées également par des pilastres, mais au centre, il n'y a en bas qu'une seule porte condamnée accompagnée de quatre colonnes ioniques posant sur des piédestaux ornés également de bas-reliefs; mais ceux-ci sont médiocres et n'offrent que des trophées d'armes soit antiques, soit du XVI[e] siècle ; à la suite, sont deux lions au-dessous du médiocre. Sur le fronton sont couchées deux Victoires, mais seulement en demi-relief; une troisième est dans le tympan. Sur la frise, au-dessus des Victoires, on lit : IMP. CAES. CAR. V. Le second ordre a quatre demi-colonnes corinthiennes bien que les pilastres des ailes soient composites. Ces colonnes sur la base desquelles sont représentés, à gauche Neptune sur son char traîné par des chevaux marins, à droite l'Enlèvement d'Amphitrite, encadrent une sorte de petit portail formé d'un arc flanqué de deux baies carrées plus basses accompagnées de quatre colonnettes.

Le côté oriental du palais n'est pas complet; la construction s'arrête au-delà de la porte qui est très-simple, sans sculptures et accompagnée de deux demi-colonnes doriques portant un fronton très-saillant. Quant au côté nord, il est presque entièrement masqué par les bâtiments de l'Alhambra.

Le plan de l'intérieur du palais est fort bizarre ; tout son centre et la plus grande partie de l'emplacement total sont occupés par une grande cour circulaire qui semble avoir été surtout destinée à des carrousels et des combats de taureaux; elle est entourée de deux rangs de portiques chacun soutenu par 32 colonnes de brèche, doriques au rez-de-chaussée, ioniques au-dessus; le second étage a, en outre, des niches qui devaient recevoir des statues. Le diamètre total de la cour est d'environ 41 mètres, y compris la profondeur des portiques qui est de 5 mètres, ce qui réduit à 31 mètres la largeur de la partie découverte. Sous le palais sont d'énormes souterrains voûtés destinés à servir d'écuries et de communs et qu'éclairaient de larges soupiraux fermés par des grilles de fer. Les pièces qui entourent la cour sont généralement rectangulaires, à l'exception de celles comprises dans les triangles irréguliers nécessités par

le raccordement du plan carré du palais avec la cour circulaire; cependant, dans l'angle N. E. est une grande salle octogone à deux étages.

Je demande pardon à mes lecteurs de les avoir arrêtés aussi longtemps au palais de Charles-Quint, mais j'ai cru trouver là une injustice à réparer; dans sa mauvaise humeur trop motivée par la destruction d'une partie du palais moresque, dans son impatience de visiter ce palais lui-même, le voyageur *passe et ne regarde même pas* le palais du XVIe siècle qui pourtant serait bien digne d'attirer un moment son attention et dont, nulle part, je n'ai trouvé la description; je le répète, ce palais achevé eût été, bien qu'un peu lourd, un des remarquables édifices de cette belle époque de l'art si justement appelée Renaissance.

J'arrive enfin à l'Alhambra lui-même. Ce palais, le plus beau monument dont la domination moresque ait doté l'Espagne, a été élevé à l'époque où les conquêtes des provinces catholiques ayant résserré les limites de la domination étrangère, la ville de Grenade était devenue la capitale d'un royaume particulier où ne tardèrent pas à fleurir les arts et les sciences. Fondé par Muhamad Ier Aben-Alhamar, qui régna de 1252 à 1273, ce palais était assèz avancé à la mort de ce prince, mais ce furent ses successeurs et surtout Muhamad II (1273-1302) et Yousouf Aboul Hagiag (1333-1354) qui lui donnèrent la magnificence tout orientale dont nous voyons de si beaux restes. Après la conquête de Grenade par les rois catholiques, l'Alhambra commença à perdre une partie de sa splendeur lorsqu'on chercha à l'approprier à la résidence que les princes se proposaient d'y faire de temps en temps. J'ai dit quel coup funeste lui fut porté par Charles-Quint. A la fin du XVIIe siècle l'Alhambra abandonné était devenu un asile pour les débiteurs insolvables et un refuge pour les vagabonds; il a même servi de bagne, puis de magasin de vivres au commencement de ce siècle. L'occupation française contribua à son déblayement; aujourd'hui, on en a le plus grand soin et il est l'objet d'intelligentes réparations. Comme dans tous les édifices arabes, tout le luxe, toute la décoration sont réservés pour l'intérieur et l'extérieur ne présente que des murs nus et sans aucun ornement; cette circonstance facilite beaucoup la conservation du palais puisque l'on a pu, sans le déparer, y appliquer au-dehors tous les contre-forts utiles à sa consolidation.

L'ancienne entrée de l'Alhambra ayant été détruite au XVIe siècle, on y pénètre, aujourd'hui, par une petite porte percée au fond d'une sorte d'impasse, au nord du palais de Charles-Quint. Lorsqu'on a franchi cette

porte moderne on se trouve dans une galerie formée aux dépens de deux chambres moresques dont la séparation a été démolie; on y voit encore quelques arcs et quelques ornements du temps et plusieurs de ces petites niches ou *babucheros* où l'on déposait ses babouches en entrant. C'est dans cette galerie que se tiennent les gardiens chargés d'accompagner les visiteurs. A son extrémité méridionale est un escalier moderne montant au palais de Charles-Quint; c'est aussi de ce vestibule qu'un petit escalier conduit à une sorte de bureau où est déposé le fameux vase de l'Alhambra.

Non loin du palais de Charles-Quint étaient les *aldarves*, ligne de bastions moresques que l'empereur fit démolir pour faire place à des jardins; c'est dans leurs fondations qu'étaient cachés trois magnifiques vases qui, suivant la tradition, avaient été enfouis pleins d'or pendant le siége de Grenade et qui furent découverts par le marquis de Mondejar, gouverneur de l'Alhambra sous Charles-Quint; ils furent par son ordre employés à l'ornement des nouveaux jardins. De ces vases, deux sont aujourd'hui perdus, et celui qui reste n'a plus qu'une de ses anses, l'autre ayant été cassée depuis peu d'années, probablement par quelque Anglais jaloux d'en emporter un échantillon. C'est pour éviter un nouveau malheur que le vase a été enlevé de la cour des Myrtes où il était si bien placé pour être relégué dans le cabinet où on le voit aujourd'hui sous la surveillance d'un gardien. « Le vase de l'Alhambra, dit le baron Davilier, si remarquable par la richesse et par la variété des dessins dont toutes ses parties sont couvertes est sans contredit le plus beau monument connu de faïence hispano-moresque, comme il est aussi le plus ancien qu'on puisse citer; sa forme rappelle au premier abord celles des amphores antiques ; elle est, comme dans ces vases élégants, d'un gracieux ovale qui va en s'allongeant et en se rétrécissant vers la base, de sorte que cette base se termine à peu près en pointe et fait presque ressembler le vase à une toupie qui se tiendrait en équilibre ; les anses sont formées de deux larges ailes qui, partant de l'extrémité du col évasé, vont en s'élargissant se relier à la panse. Ces anses sont bordées de *cenefas* ou longues bandes d'inscriptions en caractères africains au milieu desquelles se jouent les arabesques les plus capricieuses. Une bande d'inscriptions du même genre règne horizontalement autour de la panse qu'elle sépare en deux ; dans la partie supérieure sont placées, en face l'une de l'autre, deux grandes antilopes, animaux fantastiques à la tournure naïve comme se plaisaient à les représenter les artistes

musulmans et qui rappellent la décoration des bronzes damasquinés et des verres émaillés qui se fabriquaient au moyen âge à Damas. Dans la partie inférieure est inscrit un ovale couvert de grandes arabesques très-franchement dessinées et du plus beau style. L'émail du fond est d'un blanc jaunâtre sur lequel ressortent admirablement en bleu les lettres et les ornements rehaussés d'un reflet d'or pâle, trois couleurs qui forment l'ensemble le plus harmonieux. D'après un écrivain arabe du XIVe siècle, la ville de Malaga était particulièrement renommée pour ces belles faïences à reflets métalliques. »

Voici les principales dimensions du vase de l'Alhambra : hauteur totale 1m 36; circonférence 2m 25; plus grande longueur de l'anse 0m 61; hauteur des antilopes 0m 26; hauteur des lettres 0m 094 à 0m 055.

Redescendons au vestibule; nous y trouverons la petite porte par laquelle on entre aujourd'hui dans la plus grande cour de l'Alhambra et la plus belle après celle des Lions, la cour des Myrthes, le *patio de los Arrayanes*. L'ancienne entrée de cette cour s'est trouvée condamnée dès le XVIe siècle par le palais de Charles-Quint; elle était située à son extrémité méridionale.

Le *patio de los Arrayanes*, appelé aussi *patio de la Alberca* (*Al-ber-kah*, réservoir) ou cour du *Mezouar* (bain des femmes) a 41m 88 de longueur sur 22m 80 de largeur. Le premier de ces noms et le plus usité est dû à deux haies de myrthes qui remontent, dit-on, jusqu'au temps des Mores; elles sont taillées carrément comme nos anciennes charmilles françaises sur une hauteur d'environ 1 mètre; à l'intérieur les tiges sont d'une grosseur énorme. De chacune des haies sortent trois orangers et deux neffliers du Japon plantés récemment. Entre les deux haies est une grand piscine rectangulaire, *el estanque*, remplie de poissons, longue de 34m 54 sur une largeur de 6m 50 seulement et une profondeur de 1m 33. « L'*estanque*, dit Davilier, était autrefois entouré d'une riche balustrade moresque qui existait intacte au commencement de ce siècle ; c'est encore le gouverneur Bucarelli, ce grand dévastateur de l'Alhambra, qui la fit enlever et la vendit ensuite. »

A chaque extrémité du *patio* et en avant des portiques est un petit bassin rond de marbre blanc d'environ 1m 20 de diamètre, et 0m 08 de profondeur ; au milieu de chacun était un jet d'eau dont un deversoir conduisait le trop plein dans la piscine.

Cette cour n'a de portiques qu'à ses deux extrémités nord et sud ; chaque portique est formé de sept arcs surélevés portés par six

colonnes et deux demi-colonnes de marbre blanc de Macaël. Les arcs sont couverts de riches ornements en stuc très-dur, comme tous ceux de l'Alhambra où l'on trouve peu de marbre en dehors des colonnes et de leurs chapiteaux, des fontaines, du dallage de quelques salles et de la décoration des *babucheros*.

La toiture moderne, dont le centre est surmonté d'une petite coupole, est comme celle-ci, composée de tuiles vernissées modernes de couleurs variées formant des dessins d'un effet agréable. Au dessus de la galerie du sud est une rangée de fenêtres et plus haut est une charmante galerie aussi de sept arcs adossée au mur de Charles-Quint dont elle dissimule l'obliquité. Les portiques avaient à l'intérieur leurs murailles revêtues d'*azulejos* jusqu'à une certaine hauteur, mais ils ne sont conservés en partie que sous celui du nord. Aux deux extrémités sont des divans, des *alcobas*, des alcôves, car c'est aux Arabes que nous avons emprunté notre mot français. Ces divans qui étaient très-richement décorés conservent des restes de peinture. Le sol sur lequel on étendait des tapis et des coussins est exhaussé de 0^{m} 08.

A l'est du *patio* étaient deux grandes chambres à coucher avec alcoves à chaque bout; à l'entrée de ces chambres est le *babuchero*, mais il n'est ici qu'un simple enfoncement carré, sans aucun ornement. J'ai déjà dit que les chambres du même genre qui existaient en face à l'ouest du *patio* avaient été converties en une galerie où se tiennent les gardiens.

Deux grandes portes ouvraient sous les portiques; toutes deux existent encore, mais j'ai dit que celle du sud, adossée au palais de Charles-Quint, se trouve naturellement condamnée; ces portes en marqueterie, garnies de clous à larges têtes et d'énormes verrous tournent sur des pivots dont l'inférieur joue dans une crapaudine creusée dans le seuil de marbre et le supérieur dans une espèce de chapiteau en bois sculpté faisant saillie en dehors de la muraille.

Au milieu du portique nord du *patio* est la seconde porte dont les tableaux présentent deux charmants *babucheros* en marbre dont la façade est finement sculptée et dont l'intérieur est garni d'azulejos. Lorsqu'on a franchi cette porte on est dans la galerie nommée *sala de la barca*,[1] longue de 20 mètres et large de 3^{m} 80; on dit qu'elle a été restaurée par Berruguete au XVIe siècle. Elle doit son nom à sa forme allongée ayant quelque rapport avec celle d'une barque, ou peut-être ce nom est-il plutôt un souvenir du mot arabe *barcah*, bénédiction, et

la salle se nomma-t-elle au temps des Mores *salle de la bénédiction.* Elle ést couverte d'une voûte en marqueterie très-riche, à la naissance de laquelle court une longue inscription également en bois. A chaque bout de la galerie est une petite travée séparée par une arcade, mais dont le plafond également en marqueterie est plat. Les *azulejos* des murailles sont assez bien conservés, mais au-dessus une partie des ornements de stuc a disparu, surtout au mur septentrional; dans la partie supérieure plus à l'abri des injures des hommes, on voit des surfaces assez grandes très-bien conservées où, au milieu des ornements, figure souvent répété l'écusson des rois de Grenade. Les inscriptions qui font partie de la décoration sont presque toutes des *suras* ou versets du Koran. C'est aussi sur ces parois que l'on retrouve le plus de traces de peinture. Les fenêtres sont entourées de vers célébrant la beauté et la fraicheur du *patio de los Arrayanes*, sur lequel elles ouvrent, et du bain, *Mezouar*, qui est au milieu.

Au fond de la salle de *la barca* est la principale tour de l'Alhambra, la *tour de Comares* qui contient la *salle des ambassadeurs.* « Le nom de *Comares*, dit Davilier, vient, soit de ce que les artistes qui décorèrent la salle étaient originaires de la ville de Comarès, soit, suivant Simon de Argote, à cause du genre de ses ornements nommé *comarragia* par les Persans, expression qui fut adoptée par les Mores. » Tout cela est peu satisfaisant, mais faute de mieux il faut bien s'en contenter.

A gauche de l'entrée de la salle des ambassadeurs est une petite porte aux armes de Charles-Quint; c'est celle d'un escalier tournant conduisant au sommet de la tour. La large arcade qui réunit la salle de *la barca* à celle des ambassadeurs, *sala de los embajadores,* est formée de deux parties; la première sans aucun ornement est un arc en plâtre du XVIe siècle; la seconde est un charmant arc moresque sous lequel sont deux *babucheros* très-jolis, mais seulement en stuc; sa voûte est à ruches et conserve des inscriptions en blanc sur fond bleu.

La salle des ambassadeurs, la plus belle et la plus riche de l'Alhambra est carrée; elle a 11^m^ 13 en tous sens, ce qui est bien loin de la mesure absurde de 43 mètres donnée par le guide d'Espagne de G. de Lavigne. La hauteur jusqu'au sommet de la coupole est de 18^m^ 95. La magnificence de cette salle est éblouissante; on dit qu'elle fut aussi restaurée par Berruguete qui, pour reproduire ses stucs, se serait servi d'anciens moules moresques en bois retrouvés à l'Alhambra. Le soubassement des murailles, haut de 2 mètres environ, conserve presque tous

ses *azulejos* qui composent également une grande partie du pavé. La coupole, ou *media naranja,* demi-orange, comme disent les Espagnols, est faite de ce bois résineux de la famille des mélèzes, si employé par les Mores et auquel on a conservé son nom arabe d'*alerce*; elle est composée d'innombrables morceaux combinés à l'infini, peints en bleu, rouge ou vert et rehaussés d'or. De chaque côté de la salle, excepté du côté de la porte, sont trois fenêtres; celles des côtés sont simples, mais celle de chaque milieu est du nombre de ces fenêtres doubles, partagées par une colonnette, que j'ai dit porter encore le nom arabe d'*ajimeces.* Telle est l'épaisseur des murailles de la tour qu'elle laisse en avant de chaque fenêtre une embrasure d'au moins 2^m 50 de profondeur. De ces fenêtres on a une vue merveilleuse du ravin du Darro et de la colline de l'Albaicin.

La salle des ambassadeurs était, comme son nom l'indique, la pièce d'honneur du palais, la *salle du trône;* elle fut témoin de maintes scènes dramatiques ou charmantes, mais elle rappelle surtout deux souvenirs bien différents. C'est là que dès 1492, un mois après la conquête de Grenade, les rois catholiques reçurent Christophe Colomb et qu'Isabelle prononça ces paroles qui suffiraient pour illustrer son règne : « Je me charge de l'entreprise pour ma propre couronne de Castille, dussé-je mettre mes bijoux en gage pour lever les fonds nécessaires. » Le vendredi 3 août de la même année Colomb s'embarquait à Palos et le 12 octobre l'Amérique était découverte. Moins glorieux est le second souvenir se rattachant aussi à la reine Isabelle, qui, également en 1492, signa dans la salle des ambassadeurs l'édit de proscription des Juifs, donnant ainsi le funeste exemple qui ne fut que trop suivi par Philippe III, lorsqu'en 1609 il décréta l'expulsion des Mores, mesure impolitique qui fut peut-être encore plus fatale à l'Espagne que la révocation de l'édit de Nantes ne le fut à la France.

Revenons à la cour des myrtes; nous y trouverons à l'est une charmante porte suivie d'un corridor qui nous conduira dans un angle de la fameuse cour des Lions, ou plutôt d'abord dans une sorte de galerie longue de 20^m 50 et large de 3^m 25 qui avait été refaite dans un autre style au XVIe siècle, et qu'il est question de rétablir dans son état primitif. La voûte couverte d'une riche décoration renaissance s'est écroulée en partie laissant à découvert les ornements moresques qui conservent presque toutes leurs peintures. Les ornements des murailles en grande partie disparus sont déjà presque refaits. Cette ga-

lerie communique avec la cour des Lions par trois belles arcades moresques conservant dans leurs alvéoles des restes de couleur où le bleu domine.

La cour des Lions est la partie la plus justement célèbre de l'Alhambra, la merveille de l'architecture moresque et le monument le plus précieux que possède l'Espagne. Elle est orientée de l'est à l'ouest; sa longueur est de 35 mètres et sa largeur de 20m 50 ; elle fut construite en 1377 sous le règne de Muhamad VI, et on connaît le nom de son architecte Aben-Cencind. Elle est entourée de tous côtés de portiques, hauts de 6 mètres formés de 128 colonnes de marbre blanc de Macaël dont les fûts étaient autrefois entièrement dorés ; dans les chapiteaux, on retrouve encore des traces d'or et de couleur. Davilier dit que les colonnes furent grattées à l'époque de la conquête pour tirer parti de l'or. Les chapiteaux bien que d'un galbe en apparence uniforme sont tous différents dans leurs détails. Sur chacun des côtés les portiques sont soutenus par des colonnes, tantôt simples, tantôt géminées, de 2m 75 de hauteur et 0m 19 de diamètre. Dans les angles nord-ouest et sud-ouest, les colonnes sont au nombre de quatre, tandis qu'on n'en compte que trois aux angles nord-est et sud-est. Il y a également trois colonnes à chacun des angles des pavillons charmants qui font saillie au milieu des côtés est et ouest. Chacun de ces pavillons est surmonté d'une jolie coupole en bois couverte de tuiles vernissées et colorées. Il n'y a point d'*azulejos* aux murailles des portiques ; leurs plafonds sont en marqueterie. Le sol est dallé en marbre blanc. Sous chacun des deux portiques de l'est et de l'ouest sont trois petits bassins ronds de marbre à jets d'eau, de 0m 80 de diamètre sur 0m 08 de profondeur.

C'est au centre de la cour qu'est *la taza de los leones*, la magnifique fontaine de marbre blanc à laquelle elle doit son nom ; elle est en forme de ce château d'eau. La vasque inférieure dodécagone ayant 3 mètres de diamètre et 0m 75 de profondeur est couverte d'arabesques et d'inscriptions finement ciselées et d'un faible relief. Ces inscriptions sont toutes en l'honneur de la fontaine elle-même, et des douze lions grossièrement sculptés qui supportent cette première vasque et jetaient l'eau par la gueule. « Les pattes, dit Théophile Gautier, sont de simples piquants pareils à ces morceaux de bois à peine dégrossis qu'on enfonce dans le ventre des chiens de carton pour les faire tenir en équilibre; les mufles rayés de barres transversales, sans doute pour figurer les moustaches, ressemblent parfaitement à des museaux

d'hippopotame; les yeux sont d'un dessin par trop primitif qui rappelle les informes essais des enfants ; cependant ces douze monstres, en les acceptant, non pas comme lions, mais comme chimères, comme caprices d'ornements, font avec la vasque qu'ils supportent un effet pittoresque et plein d'élégance qui aide à comprendre leur réputation. La *taza de los leones* jouit dans les poésies arabes d'une réputation merveilleuse; il n'est pas d'éloges dont on ne comble ces superbes animaux. » Du centre de la grande vasque nommée *el mar*, la mer, comme le bassin du temple de Salomon, s'élève un piédouche assez court portant une vasque ronde de 1m 50 de diamètre et de 0m 45 de profondeur; c'est celle-ci qui est spécialement appelée *la taza*; au milieu d'elle enfin est une sorte de quille d'où jaillissait un jet d'eau.

Au milieu du portique méridional de la cour des Lions est une belle porte ancienne en bois accompagnée de *babucheros;* c'est celle de la salle des Abencerrages (*Beni-Serraj*) que précède un long et étroit corridor transversal conduisant à la *Ráuda* dont je parlerai tout à l'heure. Cette salle doit son nom à la tradition qui en fait le théâtre du massacre des 36 Abencerrages attirés dans un piége par Boabdil à l'instigation de leurs ennemis les Zegris. Les autres Abencerrages auraient tous éprouvé le même sort sans le dévouement d'un petit page qui courut prévenir les survivants au péril de sa vie. A l'entrée de la salle, mais un peu en dehors de son axe transversal, est un bassin de marbre dodécagone dont le fond est rougeâtre dans quelques parties; suivant une tradition, qu'on aime mieux croire que discuter, ces taches sont celles laissées par le sang des Abencerrages dans le bassin où tombèrent leurs têtes tranchées par les bourreaux de Boabdil. Cette salle profonde de 5m 40 et longue de 10m 20 est une de celles où l'on retrouve le plus de traces de peintures; elle a gardé tous ses *azulejos*, même sur le seuil des deux grandes alcôves de toute largeur qui s'ouvrent à chaque bout par une double arcade reposant sur une colonne et dont le sol est légèrement exhaussé. Elle est surmontée d'une merveilleuse coupole à rayons de miel dont le plan serait une étoile à huit pointes.

J'ai dit que le corridor qui se trouve à l'entrée de cette salle conduisait à la *Ráuda,* mais ce n'est qu'après avoir franchi un passage plus large que l'on trouve à droite l'entrée de la salle carrée qui porte le nom arabe de Ráuda, et où furent enterrés plusieurs rois de Grenade. Cette salle tout en ruines n'a de remarquable que sa belle coupole en briques à côtes saillantes au nombre de seize. Au fond est une sorte

de réduit ayant à droite une grande auge de pierre que j'aurais crue un sarcophage, si, dans l'angle de cette pièce, n'était pas un petit bassin surélevé où l'eau était amenée par des tuyaux de terre cuite. Cette baignoire placée ainsi auprès d'un lieu de sépulture n'aurait-elle pas servi à laver les corps ?

La *Ráuda* ouvre à l'est sur une cour qui ne conserve absolument rien d'ancien.

Rentrons dans la cour des Lions ; nous y trouverons, occupant à l'est toute sa largeur, la longue salle ou plutôt la galerie nommée la salle de justice ou du tribunal, salle qui, après la conquête, fut quelque temps transformée en église. Elle est divisée dans sa longueur en trois grandes travées et deux petites. Les trois grandes ouvrent sous le portique par des arcs accompagnés de deux colonnes et au fond sur des renfoncements en forme d'alcôves, mais de niveau avec le sol. Aux extrémités de la galerie sont deux véritables alcôves ou divans. Les *azulejos* de la salle de justice ont tous disparu, et ont été remplacés par des imitations en peinture qui, à distance, font assez illusion. Les trois grandes travées ont des coupoles, ainsi que les deux alcôves ; les petites travées ont aussi des voûtes à ruches, mais beaucoup plus basses que les coupoles ; elles répondent à deux petits cabinets où sont déposés quelques fragments antiques, un coffre-fort arabe en fer avec une serrure très-compliquée, deux grandes stèles de marbre avec inscriptions arabes, deux chapiteaux et trois belles tables de marbre entourées d'inscriptions et d'ornements arabes très-finement ciselés.

En dehors des décorations ordinaires cette salle présente une particularité des plus intéressantes. A la voûte des trois espèces d'alcôves sont des peintures très-anciennes que l'on restaure en ce moment ; leur style est celui des miniatures de manuscrits du commencement du XVe siècle. C'est probablement le seul exemple qui existe de représentations humaines dans un édifice musulman, et cependant il paraît hors de doute que ces peintures soient l'ouvrage des Mores ; il suffirait pour en être convaincu de l'épisode du duel où le More est vainqueur du chrétien. Peut-être la vue continuelle des peintures exécutées par les Espagnols, soit dans leurs livres, soit dans leurs églises ou leurs palais, avait-elle peu à peu familiarisé les Mores avec la reproduction de la figure humaine et les avait-elle rendus plus tolérants sur cette prohibition de leur loi. Ces peintures de la salle de justice datent vraisemblablement des derniers temps de la domination more ; elles sont faites

sur des morceaux de cuir cousus ensemble, collés sur des panneaux de cèdre et revêtus d'une sorte d'enduit de plâtre. Dans certaines parties les couleurs sont encore très-vives et appliquées par teintes plates sans indication d'ombres; celles qui dominent sont le rouge brique et le rouge vif, le vert clair et foncé et le blanc; les contours sont tracés par une ligne de bistre; enfin nous ne pourrions donner une plus juste idée du procédé de ces peintures qu'en les comparant à nos cartes à jouer. Dans la voûte du milieu, intéressante surtout pour l'étude du costume, on voit dix personnages assis sur deux rangs et à chaque extrémité l'écusson des rois de Grenade supporté par deux lions.

« Les personnages au teint brun et à la barbe taillée en fourche, dit Davilier, sont assis sur des coussins et portent le costume des Mores d'Espagne, costume d'une grande simplicité; la tête est couverte du turban oriental et de la *Marlota*, espèce de capuchon qui retombe sur les épaules; le reste du vêtement se compose d'un ample *albornoz* ou burnous descendant jusqu'aux pieds. Les dix Mores sont armés de l'*alfange*, épée moresque longue et large. » Les uns voient dans cette composition une suite de portraits plus ou moins fantaisistes de rois de Grenade, d'autres, et avec plus de raison à mon avis, une réunion de chefs délibérant. La peinture de l'alcôve de gauche représente une chasse; il en paraît être de même de celle de droite, mais on voit en outre dans cette dernière le combat singulier dont j'ai parlé et dans lequel un More tue un chevalier chrétien. Suivant Théophile Gauthier, on voit au fond de la composition la cour des Lions; les échafaudages dressés pour la restauration de cette peinture ne m'ont pas permis de m'en assurer, et Davilier parle seulement de tours et de fontaines d'où s'échappent des jets d'eau.

Dans l'alcôve centrale est déposé un monument qui est probablement le plus ancien spécimen que l'on possède ici de l'art arabe; il était conservé autrefois dans l'Alcazaba, mais il doit être antérieur à la fondation de cette forteresse. C'est une cuve trop courte pour avoir servi de sarcophage et qui dut être plutôt l'auge d'une fontaine; elle a environ 1m 60 de long hors œuvre et 0m 60 de profondeur. La face principale offre un bas-relief barbare, quatre lions dans une forêt dévorant autant d'antilopes, dans le bas des lévriers chassant des lièvres, enfin un gros oiseau qui, bien que mutilé, paraît être un faisan. Le tout est encadré en haut et sur les côtés d'un bandeau portant une inscription arabe. Au bout de la cuve sont aussi des lions, des cerfs et des lièvres;

derrière sont des antilopes. Ces bas-reliefs ont ceci de remarquable que leur surface est plane; on peut se figurer pour avoir une idée de ce singulier travail, un de nos bas-reliefs antiques ou modernes dont on aurait usé la surface sur une dalle jusqu'à faire disparaître le modelé en saillie.

Sous le portique septentrional de la cour des Lions, en face de la salle des Abencerrages, est la porte de celle un peu plus grande nommée salle des deux sœurs, de *las dos hermanas;* on y monte de même par trois degrés de marbre et de même aussi elle est précédée d'un petit corridor qui aujourd'hui ne conduit à rien. Cette salle doit son nom à deux grandes dalles de marbre blanc exactement de même dimension (3m 82 sur 1m 75), qui font partie de son pavé; elle a 7 mètres en tous sens, mais sa largeur est portée à 12m 60 en comptant ses deux alcôves. Le bassin qui est au centre est rond; il a 1m 20 de diamètre sur 0m 08 de profondeur, et, comme celui de la salle des Abencerrages, un jet d'eau et un déversoir. Les murailles ont conservé leurs broderies de stuc d'une délicatesse et d'une complication incroyables et tous leurs *azulejos* ayant l'aspect d'une sorte d'entrelacs en mosaïque, surmontés d'une ligne de créneaux dentelés. La voûte ou *media naranja* est d'un travail très-compliqué. «Cette voûte, dit Théophile Gauthier (et ses paroles peuvent s'appliquer à plusieurs autres de l'Alhambra), est un miracle de patience. C'est quelque chose comme les gâteaux d'une ruche, comme les stalactites d'une grotte, comme les grappes de globules savonneux que les enfants soufflent au moyen d'une paille; ces myriades de petites voûtes, de dômes de 3 ou 4 pieds qui naissent les uns des autres, entre-croisant et brisant à chaque instant leurs arêtes semblent plutôt le produit d'une cristallisation fortuite que l'œuvre d'une main humaine; le bleu, le rouge et le vert brillent encore dans les creux des moulures d'un éclat aussi vif que s'ils venaient d'être posés. » Les deux alcôves sont ornées des plus riches arabesques et d'une inscription à la louange du sultan Yousef Abou el Hadjadj (1325-1354), celui des rois de Grenade qui contribua le plus aux embellissements de l'Alhambra. Le plafond est en marqueterie.

Au fond de la salle est une large baie accompagnée de deux *babucheros* très-ornés et revêtus intérieurement d'*azulejos*; par elle on entre dans une salle longue et étroite qu'on a nommée *sala de los naranjos*, salle des orangers, probablement parce que son plafond est composé d'une succession de ces petites coupoles appelées *medias naranjas*, demi-

oranges. Toute la partie inférieure des murailles est nue jusqu'à 3 mètres du sol, mais au-dessus les parois sont couvertes de stucs; le pavé de cette salle n'est qu'en briques.

Au fond est une petite pièce, l'une des plus charmantes du palais, désignée sous le nom de boudoir ou *mirador de Lindaraja*, princesse du sang des Abencerrages, qui, bien que dame des pensées du valeureux More Gazul, avait été forcée d'épouser Nasr, frère de Yousef, roi de Grenade. C'est une sorte de kiosque en saillie ayant au fond une fenêtre double et sur chaque côté une fenêtre simple. Ces fenêtres sont accompagnées d'inscriptions en caractères koufiques; les murailles sont revêtues d'*azulejos* imitant la mosaïque, et la voûte en bois est percée d'ouvertures garnies de verres de couleur.

Ce pavillon qui malheureusement menaçait ruine, mais qui a été étayé au dehors de manière à ôter toute inquiétude, fait saillie sur un joli jardin nommé *patio de Lindaraja*, quadrilatère irrégulier planté d'orangers et de buis. Au nord et à l'est, ce jardin est fermé par des portiques à deux étages dont les colonnes proviennent de l'ancienne mosquée; au milieu est un château d'eau dont le bassin inférieur très-contourné appartient au XVIIe siècle, mais dont la vasque ronde, gadronnée et guillochée, posée sur un balustre est moresque; le diamètre de celle-ci est de 3^m 35; autour était une inscription aujourd'hui illisible.

Au nord du *patio de Lindaraja* sont des appartements ruinés qui furent habités par Philippe II, mais qui n'offrent plus rien d'intéressant. A l'ouest du *patio* sont des passages modernes à l'entrée desquels sont deux salles inégales datant du temps de Charles-Quint; elles n'ont de remarquable que leurs beaux plafonds de bois à écussons. Celui de la plus grande salle est surtout digne d'attention; sur toutes ses poutres est en relief la devise *plus oultre;* aux rencontres des poutres est le chiffre K Y, *Karolus Quintus*. Cette lettre Y n'est point un y grec, mais le chiffre romain V; cette forme usitée au XVIe siècle a donné lieu à une erreur que nous aurons occasion de signaler tout à l'heure. Sur la frise où repose le plafond est répété deux fois en gros caractères : *Imperator Cæsar Karolus Hispaniarum rex semper augustus, pius, fœlix* (sic), *invictissimus*. Cette pièce porte le nom de *sala de los secretos* parce que, par un effet d'acoustique dont les exemples ne sont pas rares, on s'entend d'un coin à l'autre en parlant à voix basse. Dans l'autre salle est l'entrée d'une galerie, d'une loge étroite ouverte à une grande

hauteur sur le ravin du Darro et dont les sept arcades reposent sur des colonnettes de marbre. Au bout de cette galerie, une petite porte précédée de quelques degrés donne accès au sommet d'une tour, *la torre del Mirah*. Les constructions qui posent sur la plate-forme de cette tour se composent de trois parties : une petite salle carrée, et une galerie entourant un pavillon central. La salle dans laquelle on entre d'abord est couverte d'un plafond de bois ; elle a été décorée de fresques sous Philippe V dont on y voit le chiffre F Y, que beaucoup d'auteurs trompés par la forme du V ont traduit *Fernando et Ysabel*, au lieu de *Felipe V*, sans remarquer que ces peintures ne pouvaient appartenir au XV[e] siècle. Ces fresques, fort endommagées par les imbéciles qui y ont gravé ou écrit leurs noms, présentent cependant encore une jolie frise composée de rinceaux, d'amours et de griffons à têtes humaines. Au-dessous sont de grands sujets presque effacés où l'on reconnaît cependant de ports de mer. Dans le pavé est un carreau de marbre percé de trous qui donnaient passage, soit à la chaleur d'hypocaustes placés au-dessous, soit plutôt à la fumée de parfums qu'on y brûlait. Dans la muraille qui fait face à l'entrée du pavillon est une ancienne porte murée.

La galerie qui couronne la tour est formée de chacun de ses trois côtés de trois arcs ornés de quelques arabesques et reposant sur des colonnettes de marbre. Enfin, enfermé dans la galerie est un petit pavillon isolé désigné sous le nom de *tocador* ou *peinador de la reyna*, cabinet de toilette de la reine ; on croit qu'il fut reconstruit sous Charles-Quint. Sa voûte pointue, est de ce travail de marqueterie que les Espagnols nomment *artesonado*. Sur les murs sont de charmantes arabesques dans le genre de celles des loges du Vatican, mais qui ont beaucoup souffert ; elles ont été peintes en 1524 dans le style italien, par Bartolomé Raxis que l'on croit avoir été Morisque (1), et par Alonso Perez et Juan de la Fuente qui étaient Espagnols. Au-dessus de l'arc par lequel on entre dans la petite salle carrée sont deux jolis Amours assez bien conservés. A chacune de ses trois autres faces le *tocador* a trois fenêtres à plein cintre, sauf celles des milieux qui sont trilobées ; sur l'appui de marbre de la fenêtre principale du nord, est

(1) On sait qu'on donnait ce nom aux Mores soi-disant convertis qui avaient obtenu de rester en Espagne pour les distinguer des chrétiens d'origine, les vieux chrétiens, *los viejos cristianos*.

gravée profondément cette inscription, qui, pour nous autres Français a presque un intérêt historique : « J. GRIMAUD, *officier porte-drapeau du 11e régiment de ligne, août 1823.* »

En sortant de la *torre del Mirah*, on prend un corridor qui, quoique moderne, présente enclavées dans une cloison, les colonnettes qui en faisaient une loge, une galerie ouverte et on trouve à gauche un escalier par lequel on descend au *patio de la reja* (de la grille), qui doit son nom à une galerie en fer, une sorte de cage occupant au premier étage un de ses côtés et la moitié d'un autre, et dont une tradition apocryphe a fait la prison de Jeanne la Folle ; cette grille ne date que de 1639. Au milieu de la cour, entre quatre cyprès, est une fontaine composée d'un petit bassin arabe de marbre blanc posé sur une colonne. A l'est de ce *patio* une voûte passant sous les deux salles de Charles-Quint le fait communiquer avec le *patio de Lindaraja* ; en face une autre porte donne dans une petite salle souterraine connue sous le nom de *sala de las Ninfas* qu'elle doit à deux statues de nymphes assez peu décentes et fort médiocres. Au-dessus d'une porte, entre deux Satyres attachés à des arbres, est un joli bas-relief de Jupiter et Léda attribué à Torrigiani.

En descendant deux marches, on trouve une suite de pièces très-intéressantes dont la première est la salle des divans. Cette salle construite, ainsi que les bains dont elle fait partie, par Muhamad V Alghani Billah (1325-1333), dont la louange se lit dans les inscriptions, avait été ruinée en 1610 ; elle a été récemment restaurée très-habilement par le conservateur de l'Alhambra, don Rafael Contreras ; ses peintures, ses dorures ont retrouvé tout leur éclat et là, plus que partout ailleurs, on peut concevoir l'idée de ce que fut au temps de sa splendeur la décoration féerique de l'Alhambra. Outre son portique soutenu seulement par une colonne à chaque angle, la salle présente à l'est et à l'ouest un grand divan à deux arcades posant sur une colonne centrale ; leur profondeur est d'environ 2 mètres. C'est là que sur de riches tapis et de moelleux coussins on se reposait au sortir du bain, au son d'une musique mélodieuse descendant d'une tribune élevée. Au centre du pavé de marbre est une fontaine très-simple composée d'un bassin circulaire et d'une vasque ronde tout unie du milieu de laquelle jaillissait un jet d'eau. Les murailles ont conservé une partie des anciens *azulejos*. Au-dessus du portique en est un second formé de quatre grandes arcades posant sur autant de colonnes de marbre ; là

se plaçaient les musiciens. Le plafond plat au centre et à quatre rampants sur les côtés est en marqueterie.

A l'est, derrière le divan est un retrait presque entièrement ruiné; le même corridor qui y conduisait, présente à droite la porte d'un bain arabe complet nommé bains de la sultane, *baños de la Sultana*. On sait que la disposition des bains arabes diffère peu, encore aujourd'hui, de celle des anciens bains romains; ainsi on entre d'abord dans une salle revêtue d'*azulejos* jusqu'à la hauteur de 2 mètres mais sans aucun autre ornement au reste des murailles; on y voit à gauche, sous un arc porté par deux demi-colonnes de marbre, une baignoire de stuc dont le devant seul est en marbre; la voûte à quatre faces est percée de trous en forme d'étoiles laissant passer le jour, et qui étaient fermés, comme je l'ai encore vu en Orient, par des verres de couleur. Cette salle destinée au bain froid répond au *frigidarium* des Romains.

De là, on passe dans une pièce décorée de la même manière et à gauche de laquelle est l'entrée de la grande étuve, le *tepidarium*, ayant à chaque bout une sorte de portique formé d'une triple arcade reposant sur deux colonnes isolées; la travée centrale est surmontée d'une coupole à quatre pans percée de trous autrefois vitrés. Les *azujelos* des murailles sont en partie conservés, mais ils sont fort ordinaires. Enfin, une autre arcade conduit à la salle des bains chauds, au *caldarium*, où sont deux grandes piscines, *lavacra*, surmontées chacune, ainsi que la salle elle-même, de coupoles à jour. Au fond d'une des piscines est une charmante petite niche, et une plus simple au fond de l'autre; elles servaient sans doute à poser des parfums et des objets de toilette. Enfin, à la suite de cette dernière salle étaient ici, comme aux bains de Pompéi, des fourneaux aujourd'hui détruits.

Quittant les bains et revenant à la salle des nymphes, on trouve l'entrée d'un fort long corridor souterrain qui, passant sous la galerie nord du *patio de los Arrayanes* aboutit au *patio de la Mezquita*, la cour de la mosquée, qui par elle-même n'a rien d'intéressant, mais au nord de laquelle en montant deux degrés, on entre dans une grande salle oblongue dont les murs sont, à l'exception des deux extrémités, couverts d'arabesques fort empâtées de badigeon. Le plafond plat au milieu et à quatre rampants est en bois avec ornements dorés. Cette salle et plusieurs autres à la suite entièrement modifiées passent pour être antérieures à la construction de l'Alhambra; on croit qu'elles furent la demeure des *Oualis* ou lieutenants qui, au nom du Kalife de Cordoue,

gouvernèrent la ville de Grenade avant la fondation de son royaume en 1232 par Muhamad Ier Aben Alhamar.

C'est aussi du *patio de la mezquita* que l'on entre dans l'ancienne mosquée devenue chapelle sous Charles-Quint. Elle est divisée en trois nefs par trois colonnes de marbre de chaque côté avec chapiteaux dorés; le beau plafond est en marqueterie. En tête des nefs est la riche tribune des rois avec leurs armes dorées. Le retable de l'autel a l'air d'une grande cheminée aux chambranles de laquelle sont adossés deux satyres terminés en gaîne, singulier accompagnement d'un autel chrétien. Entre ces figures est une peinture assez médiocre où dominent le rouge et le noir, composition beaucoup plus large que haute représentant l'*Adoration des Mages*, due au pinceau d'Antonio Rincon, peintre ordinaire des rois catholiques (1) et le premier qui, en Espagne, osa s'éloigner des traditions gothiques. Aux côtés du retable, au-dessus de deux petites portes, sont, en faïence vernissée, les armes d'Espagne avec les colonnes et la devise *plus oultre*.

A l'extrémité méridionale du *patio de la mezquita* est une partie surélevée de deux degrés où l'on a placé près de l'entrée de deux salles dont je vais parler le cippe funéraire antique d'une certaine Cornelia; sur ce cippe est posée une jolie tête de Ganymède dont par malheur le nez est cassé. Des deux salles, l'une désignée sous le nom de salle de réception est fort ruinée et n'a conservé que son plafond en marqueterie; l'autre qui porte encore le nom arabe de *Zaguan*, vestibule, n'a également gardé que son plafond; mais au fond à droite est une porte donnant sur une ancienne entrée du palais récemment découverte, ouvrant sur une petite cour moderne qui fait face au côté nord du palais de Charles-Quint.

Nous avons terminé maintenant la description du merveilleux palais des rois mores, mais notre œuvre serait incomplète si en achevant cette longue monographie, nous ne faisions connaître aussi la grande enceinte qui l'entourait et les monuments divers qu'on y trouve encore réunis. Nous commencerons par une église qui existe derrière le palais de Charles-Quint, à l'entrée du village qui s'est élevé sur la partie orientale de la colline, par une ancienne mosquée devenue *Sta-Maria de la Alhambra* ou *Sta-Maria de la Encarnacion*. Plus rien n'existe de la mos-

(1) On sait qu'en Espagne on entend par les rois catholiques, *los Reyes catolicos*, Ferdinand et Isabelle.



quée, et l'église que nous voyons a été bâtie de 1581 à 1583 sous la direction de l'architecte Juan de la Vega. Son extérieur construit en briques épaisses est fort insignifiant; la façade est exhaussée sur un terre-plein où l'on monte par onze degrés. L'intérieur est en forme de croix latine avec coupole au centre, et on y remarque quelques tableaux de Ciezares, des perspectives italiennes qui ne sont pas sans quelque mérite et une statue de la *Virgen de la piedad*, Notre-Dame de pitié, attribuée à Torquato Ruiz del Peral.

A la droite de la façade de l'église est une colonne de brèche portant une grande tablette de marbre surmontée d'une petite croix de fer. Sur les faces de cette tablette sont gravées deux inscriptions en latin et en espagnol qui nous apprennent que le 12 mai 1397, sous le règne de Muhamad (VII) plusieurs religieux furent martyrisés par les mains de ce roi lui-même dans l'enceinte de l'Alhambra. La colonne qui consacre ce souvenir a été érigée en 1610.

Suivant la rue qui traverse le village, on arrive à un arc de style jésuitique après lequel on voit se développer, vers la droite, le panorama le plus complet de la *Sierra Nevada* et on trouve bientôt à gauche l'église et le couvent de San Francisco. L'église est une ancienne mosquée qui ne conserve de son caractère primitif que la *capilla mayor* formée d'une petite salle arabe qui, bien que défigurée, garde quelques traces de ses ornements. Cette église abandonnée et qu'on laisse tomber en ruine est pourtant celle où furent déposés les restes d'Isabelle et de Ferdinand depuis leur mort, en 1504 et 1516, jusqu'à leur translation dans la cathédrale de Grenade en 1525. Les caveaux de *San Francisco* avaient reçu aussi en 1515 la dépouille mortelle de Gonzalve de Cordoue, le Grand capitaine, transportée le 4 octobre 1552 dans l'église *S. Geronimo*, achevée aux frais de sa veuve.

A l'est de l'église est le couvent habité aujourd'hui par des paysans; il présente au centre un cloître assez beau, bien que simple, à deux étages de portiques soutenus chacun par 16 colonnes de marbre.

Au-delà de *San Francisco*, on trouve à droite une grande porte rustique moderne, une porte de ferme, par laquelle on entre dans un vaste jardin occupé autrefois par des habitations arabes; là on voit par derrière plusieurs des tours de la grande enceinte de l'Alhambra, tours qui ont reçu les noms de tours du Grand capitaine, de *Siete suelos* (des sept étages), de *torre de Agua* (tour de l'eau), etc.

A la suite et dans le même jardin se présente, à l'est, *la torre de las In-*

fantas qui fut, dit-on, habitée au temps des Mores par des princesses de la famille royale et des sultanes favorites. Cette tour est fermée, ainsi que celle de la captive, qui en est voisine, et la clé en est gardée à l'Alhambra; ce n'est donc qu'accompagné d'un guide pris au palais que l'on peut la visiter. En entrant, on traverse un petit vestibule derrière lequel est une très-jolie salle carrée entourée de quatre autres et ayant au centre un petit bassin avec un jet d'eau. De chaque face un arc très-élégant accompagné de deux *babucheros* conduit aux quatre pièces voisines. Au-dessus de ces arcs est une tribune dont deux côtés ouvrent seulement par des fenêtres carrées, tandis que les deux autres ont chacun une fenêtre double à plein cintre partagée par une colonnette; le tout est surmonté d'une coupole. Le vestibule est une des quatre pièces qui entourent la salle centrale; les trois autres, sans communication entre elles, sont oblongues. Dans celle du fond, qui est la principale, sont deux alcôves précédées d'arcs très-richement décorés. Les pièces du rez-de-chaussée conservent encore quelques restes *d'azulejos*. Un petit escalier à droite derrière le vestibule conduit à la tribune et de là dans deux chambres à alcôves peu ornées situées au nord et au sud de la tour et réunies par la tribune même qui, à l'est et à l'ouest, forme des corridors éclairés seulement par la fenêtre ouverte sur la salle centrale; ces diverses pièces ont conservé leurs voûtes. En montant encore un étage on arrive à la plate-forme de la tour d'où se développe un panorama magnifique. Dans ce panorama, le rôle principal appartient aux pics étincelants de la *Sierra Nevada*; au nord est la *Sierra d'Elvira* au pied de laquelle s'élevait la ville antique d'*Illiberis*; à l'est, au-dessus du Généralife, la montagne que surmonte la ruine moresque appelée la *Silla del Moro*, le siége du More, qui, suivant la tradition, fut une mosquée où s'était réfugié Boabdil pendant les émeutes qui suivirent le massacre des Abencerrages; au nord-ouest s'étendent l'Alhambra et toute la ville de Grenade; enfin à la gauche du Généralife on voit une longue ligne de murailles montant sur la croupe du *Monte-Sacro*, la retraite des *Gitanos* jusqu'au couvent de *S. Miguel* d'où elle redescend vers le nord.

Une courtine réunit la *torre de las Infantas* à la *torre de la Cautiva*, la tour de la captive, ainsi nommée parce qu'elle fut habitée par Isabelle de Solis, d'abord la prisonnière, puis la femme, sous le nom de Zoraya, de Muleï-Hacen (1466-1484). La disposition intérieure de cette seconde tour est à peu près la même, mais presque tous ses ornements sont détruits ou enfumés, car naguère encore elle était habitée par une

pauvre famille. Dans la salle principale, les embrasures des fenêtres ont pourtant conservé presque tous les stucs et les *azulejos*, et même dans les ornements placés le plus haut on retrouve des traces de peinture.

A la suite de la tour de la captive viennent la *torre del Candil* (de la lampe), et la *torre de los Picos*, ainsi nommée de ses créneaux pointus. Cette dernière domine des écuries, *caballerizas*, construites au XVIe siècle par le marquis de Mondojar.

Tout près de là, dans l'enceinte d'une propriété particulière, entre la *torre de los Picos* et la *torre de las Damas* est une toute petite mosquée, bijou d'architecture moresque. La façade consiste en une porte très finement sculptée dont le cintre outrepassé est compris dans un frontispice carré surmonté d'une corniche à alvéoles. Les battants de la porte sont du temps et tournent encore sur leurs anciens pivots. Au-dessus de la corniche est une fenêtre double encadrée de bandeaux chargés d'inscriptions ; sa double baie est fermée par des grilles de marbre découpées à jour. Deux degrés conduisent à l'intérieur de la mosquée ou plutôt de la chapelle, car le nom de mosquée est bien ambitieux pour un édifice qui n'a pas plus de 3m 28 sur 3m 35; il est éclairé sur les côtés par deux fenêtres doubles, *ajimeces ;* le joli plafond à quatre rampants est en marqueterie; les parois sont couvertes de véritables dentelles de stuc; les peintures et les dorures ont été entièrement restaurées, un peu grossièrement peut-être, mais l'ensemble n'en produit pas moins un effet féerique ; les *azulejos* sont des imitations modernes. Au fond est un petit *Mihrab* ou sanctuaire sorte de niche plus riche encore s'il est possible, et dont l'arc est une véritable merveille; le Mihrab n'a que 2 mètres de hauteur sur 0m55 de largeur.

Dans une pièce voisine, on conserve une longue inscription sur marbre provenant de l'ancienne Monnaie des Mores de Grenade; c'est aussi à elle qu'ont appartenu deux grands lions placés près de l'entrée de la propriété; par leur style, ils ressemblent beaucoup à ceux de la cour des Lions, mais cependant leur sculpture est un peu moins primitive.

Me voici arrivé à la fin de mon entreprise; n'ayant point à ma disposition l'étincelante palette du pauvre Henri Regnault, je n'ai pu donner ici qu'une bien faible idée de cet Alhambra, plan en relief d'une des plus brillantes civilisations qui aient jamais existé, de cette *Pompéi musulmane* à laquelle, comme à celle de la Campanie, il ne manque

que les habitants; mais l'imagination et le souvenir peuvent encore peupler ses salles désertes, ses cours silencieuses, ses portiques abandonnés, des ombres de ses princes chevaleresques, de ses sultanes Lindaraja ou Zoraïde. Tel que nous l'ont fait le temps et les hommes, l'Alhambra n'a rien perdu de sa poésie et c'est de nos jours que le Lamartine de l'Espagne, don Jose Zorilla a pu s'écrier encore dans sa légende d'Alhamar :

« A qui ce palais soutenu par mille colonnes et dont les tours et les minarets semblent l'œuvre d'immortels? Qui habite le royal espace de ces salles ouvertes? Qui osa graver son blason sur ces portes? »

« A qui appartient cette suite de galants Africains, qui, la tête haute, parcourent le palais sur les pas de leur noble émir? Son nom se lit sur son palais et dans sa démarche ; c'est Alhamar ! Qu'Allah soit béni ! C'est l'Alhambra ! Gloire à Dieu. »

Es la Alhambra ! Gloria a Dios !

Ernest BRETON,
Membre de la 4e classe.

LE PAYSAN ET L'EMPIRIQUE

CONTE

Dédié à mon beau-frère Achile JUBINAL, secrétaire général honoraire de la *Société des Études historiques*, — Mai 1873.

Un empirique en vogue, amoureux de l'argent,
Et sur la *question* rigoureux, exigeant,
(Espérons qu'il n'en est guères de cette sorte !)
Vit un jour s'arrêter et frappant à sa porte
Un simple *homme des champs*, qui venait le prier
De se rendre à l'instant près d'un brave fermier,
Que surprit le matin une attaque subite...
Il réclame ses soins et sa prompte visite...
L'Empirique y consent, il part, il marche et suit
son guide; celui-ci prestement le conduit
Dans un endroit distant quelque peu de la ville ;
Mais avant d'arriver jusqu'au modeste asile

Du laboureur malade, il lui faut traverser
A gué, de pierre en pierre, et pour pouvoir passer,
Certain petit torrent qui descend des montagnes,
Tranquille, sans jamais inonder les campagnes.
On parvient à la ferme, et notre opérateur,
En ôtant son habit d'un air triomphateur,
Prend sa trousse, s'approche, puis hochant la tête
« Votre pouls est mauvais, il bat mal, il s'arrête, »
Dit-il au patient; « c'est grave, votre état
» M'inquiète, et je crains un fâcheux résultat.
« Une forte saignée est plus que nécessaire;
« Mais à propos, j'y pense, ah ! voyons, si j'opère,
» *Qui va payer ici?* car en ces lieux tout dit
» Qu'on n'y peut sans danger accorder du crédit »
« — Ce sera moi, répond une voix affaiblie,
» *Mais j'ons beaucoup d'enfants*, sous le fardeau je plie;
» D'un écu de six francs daignez vous contenter »
« — Que me proposez-vous? est-ce pour plaisanter
» Un si faible honoraire? oh ! non ! c'est trop d'audace,
» Le grand praticien jamais ne se déplace,
» Même pour visiter des amis, des parents,
» Sans demander au moins *de deux à trois cents francs!*
» Comptez-moi deux cents francs où je vous abandonne:
» Ne les avez-vous pas? quelqu'honnête personne,
» De généreux voisins vous prêtant leur concours,
» Entendront votre appel... invoquez leur secours,
» Envoyez au plus tôt chez eux »... En vain la femme
Du malheureux fermier, cherche à toucher cette âme;
Rien n'y fait, elle part et vole; de retour
Au bout de quelque temps dans ce sombre séjour :
« Voici *vos deux cents francs!* le curé, quel saint homme!
» Rempli de charité nous a prêté la somme ! »
« — C'est bien, et je les prends, dit l'interlocuteur,
» Et vous remercîrez de ma part *le Pasteur !* »
Puis, tirant sa lancette, il saigne le malade
Et de vin du pays se verse une rasade,
Met l'argent dans sa poche, heureux de le toucher !
Cependant le soleil venait de se coucher;
Comme c'était après une chaude journée,
Par un orage elle est tout à coup terminée,
Et les eaux du torrent commencent à grossir...
Il pleut abondamment; mais pressé de partir
Le voyageur ne veut attendre davantage.
Pour regagner la *ville* et laisser le *village*,
Le valet qui déjà lui fit passer le gué,

Sur un signe du maître, et d'un ton assez gai,
En ôtant son chapeau, s'avance et lui propose
D'être son guide encore; il accepte la chose.
On arrive au torrent, lequel dans sa fureur
Déployait cette fois un instinct destructeur;
Il avait emporté, non sans autre dommage,
Les pierres qui servaient le matin de passage :
L'Empirique gémit de ce triste incident :
« Nous allons réparer ce léger accident, »
Lui dit le paysan; « montez sur mes épaules!
« Puisque nous n'avons là ni chevaux ni carrioles
« Je vous en servirai, » puis, l'échine courbant
Il aide comme il peut, et tout en regimbant,
L'acolyte à grimper... clopin, clopant ensemble
Ils s'avancent dans l'eau qui s'élève et s'assemble!
Jusques à la ceinture en a le paysan;
Ce n'était qu'*un ruisseau* c'est un *fleuve* à présent...
Il lui faut redoubler d'efforts et de constance,
Pour opposer aux flots assez de résistance...
Tout à coup s'arrêtant, et d'un air goguenard,
Se tournant vers celui qui vend si cher son art :
« — *Eh! mais qui paie ici?* ce n'est pas moi sans doute,
» O mon patron! c'est vous! je vous fraye une route
» A travers ce déluge autour de nous croissant,
» Et si je suis le *pont*, vous êtes le *passant!*
» J'exige *deux cents francs* de péage, ou dans l'onde
» Je vous laisse tomber! elle est assez profonde
» Pour s'étendre sur vous, et pour vous submerger;
» Si vous vous en tirez vous saurez bien nager! »
L'Empirique, à ces mots, de plaider, de combattre;
Mais le guide tient bon et rien ne peut l'abattre,
Ferme dans son dessein, il va l'exécuter...
C'est en vain qu'on voudrait prier ou résister,
Le malin paysan est sourd de cette oreille;
Aussi son compagnon le comprend à merveille...
Pour *saigner* son prochain, certe il veut vivre encor...
Malgré sa passion de l'argent et de l'or,
Il tend au paysan le sac de la fermière,
L'épargne qu'il reçut tantôt dans la chaumière...
« — La voici cette bourse, il le faut, j'y consens!
» Et ne m'épuise pas en efforts impuissants...
» Mais si tu m'as volé mon bien et ma recette,
» Rustre, ne tombe pas un jour *sous ma lancette!*
« — De vous fâcher, *Mósieu*, vous avez vraiment tort;
Moi, je vous sauverai, car je suis le *plus fort;* »

Cela dit, sur son dos, il le transporte à terre,
Et retourne au logis de la pauvre fermière,
Tout fier et tout joyeux d'arriver en vainqueur,
Et de lui rapporter un souvenir du cœur!
Ce conte est innocent dans sa plaisanterie;
Et comment reprocher une supercherie
Au naïf villageois rempli de probité,
Qui fit si bonne guerre à la cupidité!
L'égoïsme, en effet, poussé jusqu'à l'extrême,
Finit par s'aveugler et se tromper lui-même.
Cet exemple serait propre à nous corriger,
Si la nature humaine, hélas! pouvait changer!

H. DE SAINT-ALBIN.

ÉTUDES
SUR LES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

La science des antiquités, généralement désignée sous le nom d'*Archéologie*, a pour origine et pour base le respect du passé; son but est de rechercher, d'expliquer et de conserver intacts les anciens monuments et les autres objets remarquables aux points de vue de l'histoire ou de l'art. Cette science contribue puissamment par ses découvertes à fixer les dates et les lieux des événements importants, à constater les faits dignes de mémoire, à substituer aux conjectures de l'imagination la certitude de la réalité; elle est ainsi un auxiliaire essentiel de l'histoire; par conséquent elle doit attirer spécialement l'attention de la *Société des études historiques*.

Nous avons formé le difficile projet de vous présenter aujourd'hui un aperçu des antiquités de la France; il ne nous est pas possible, en raison de leur grand nombre, d'en donner ici l'énumération complète; nous devons nous borner à vous signaler sommairement les principaux objets de l'archéologie. On peut les diviser en huit parties : 1° la religion; 2° les édifices publics ou civils et les ruines des monuments détériorés par le temps; 3° les chartes, diplômes, vieux manuscrits et archives; 4° la géographie ancienne et celle du moyen âge; 5° les épi-

graphes et inscriptions ; 6° les médailles ; 7° les monnaies, sceaux et cachets ; 8° les objets d'art de toute nature.

Dans la première partie relative à la religion, on comprend les temples, les chapelles, les vases sacrés, les vitraux peints, les meubles destinés à l'exercice du culte, les cimetières et les tombeaux.

C'est surtout en étudiant l'archéologie qu'on reconnaît l'influence incontestable de la religion sur les peuples anciens et modernes. Sous le paganisme, la plupart des villes contenaient des temples érigés en l'honneur et sous le nom d'une divinité. S'il faut en croire certains auteurs, il y en avait plus de 500 dans la seule ville de Rome. Les plus célèbres dans l'antiquité furent le temple de Diane, à Ephèse ; celui de Jupiter, à Olympie ; celui d'Apollon, à Delphes ; le parthenon d'Athènes, consacré à Minerve ; le temple de Jupiter Capitolin, à Rome, commencé par Tarquin l'Ancien au Capitole sur le mont Tarpéien. Ces beaux édifices, suivant les descriptions des historiens grecs et latins, étaient parés d'ornements somptueux. Il importe de remarquer que, durant les premiers siècles du christianisme, les églises furent bâties, non-seulement sur le plan des temples du paganisme, mais souvent avec des matériaux qui en provenaient. Ainsi, par exemple, la basilique de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, s'est enrichie des colonnes du temple de Junon Lucine.

Dans les campagnes, les païens pratiquaient leur culte devant des monuments en pierre qu'ils vénéraient comme des symboles religieux. Ces monuments étaient très-nombreux dans les Gaules et ressemblaient aux *dolmens* et aux *menhirs ;* ils consistaient dans des blocs de pierre non taillés, selon les prescriptions des Druides.

Quelques antiquaires ont émis l'opinion que les dolmens, formés d'une grande pierre plate posée sur deux pierres dressées verticalement, servaient d'autels pour les sacrifices des prêtres du paganisme. Maintenant il paraît être généralement admis que ces dolmens marquaient les lieux où se trouvaient les tombeaux des guerriers gaulois. Quoi qu'il en soit, on en rencontre actuellement encore un grand nombre dans divers départements de la France, notamment dans ceux de l'Ouest. D'après un tableau publié en 1865 par M. Alexandre Bertrand dans la *Revue Archéologique*, il y a présentement en France 2,273 dolmens. Les départements qui en renferment le plus sont : le Finistère, 500 ; le Lot, 500 ; le Morbihan, 250 ; l'Ardèche, 155 ; l'Aveyron, 125 ; La Vienne 70, et les Côtes-du-Nord, 56.

Chez les anciens, on appelait *catacombes* les lieux souterrains où l'on enterrait les corps qu'on ne brûlait pas. Ces souterrains, qui servaient de cimetières communs, étaient ordinairement d'anciennes carrières très-vastes, telles que les catacombes de Rome et de Naples. Nous avons également à Paris des catacombes qui sont d'anciennes carrières et s'étendent sous les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marcel, la rue d'Enfer et une partie de la plaine de Montrouge; elles n'ont jamais été affectées aux inhumations; mais en 1786, à l'époque de la suppression des cimetières intérieurs de la capitale, on les a converties en un immense ossuaire où sont déposés les ossements de plus de trois millions de cadavres.

Ce fut dans les catacombes de Rome soigneusement conservées jusqu'à présent, dont les étrangers peuvent encore, aujourd'hui, parcourir les galeries, que les premiers chrétiens se réunirent pour y prier ensemble et célébrer leur nouveau culte. Après trois siècles de persécutions, la religion catholique, triomphant de ses ennemis par la puissance de la charité, fut établie dans le monde. Parmi ses bienfaits, on doit ranger l'impulsion et l'essor qu'elle a donnés aux beaux-arts, à la peinture, à la sculpture et surtout à l'architecture. Pour concevoir une juste idée de sa féconde influence sous ce rapport, il faut se rappeler qu'en France avant la révolution de 1793, il y avait 30,000 églises, 1,500 abbayes 8,500 chapelles, 2,800 prieurs, 700,000 clochers, sans compter les palais épiscopaux et les hôtels-Dieu. D'ailleurs, on a observé qu'en général les édifices religieux ont une plus longue durée que les autres bâtiments. Le respect et les traditions de la foi qui s'y rattachent en assurent la conservation. Si le christianisme n'avait jamais été professé sur la terre, ou si l'on supprimait les monuments de tout genre qu'il a inspirés en France et en Italie, nous ne pourrions pas admirer les tableaux de Raphaël, de Poussin et de Lesueur qu'on a surnommé le Raphaël français, les statues de Michel-Ange et son chef-d'œuvre d'architecture, la coupole de Saint-Pierre à Rome; la France ne pourrait pas montrer avec un légitime orgueil aux autres nations ses magnifiques cathédrales.

En 1847, M. de Montalembert, qui était un zélé défenseur des antiquités religieuses, a prononcé devant la Chambre des Pairs ces paroles significatives : « *Le ministère des cultes a sous sa dépendance les plus beaux*
» *édifices, je ne dis pas de la France, mais du monde entier; car je pré-*
» *tends qu'il n'existe rien de plus beau dans l'univers que les cathédrales*

» *de Reims, d'Amiens, de Bourges, de Chartres, de Paris.* » On ne peut les contempler sans une vive émotion. La façade de ces cathédrales est grave et imposante. Assombrie à sa base par les renfoncements de ses trois portails, elle devient plus brillante à mesure qu'elle s'éloigne du sol ; mille ornements divers s'unissent pour en orner la surface; on voit, au sommet, s'élancer des clochers ou des flèches qui sont, suivant l'heureuse expression de Wordsworth, *des doigts levés pour montrer le ciel.* Quand on franchit le seuil de ces cathédrales, on est frappé de la hauteur majestueuse de la nef et du chœur ; les voûtes semblent suspendues dans les airs; les arcades se succèdent avec grâce; les colonnes se déploient en gerbes légères; quelques piliers paraissent être découpés comme des dentelles en pierre. Quelle harmonie dans l'ensemble de ces beautés ravissantes !

M. de Montalembert n'a cité que cinq cathédrales; il en est d'autres que la hardiesse, les parties grandioses et l'élégance de leur construction ont rendues célèbres. Nous ne pouvons les nommer toutes; mais on en trouvera la description dans le livre qui leur est consacré, de l'abbé Bourassé, professeur d'archéologie au petit séminaire de Tours.

D'après le rapport adressé, le 2 janvier 1851, à M. le ministre des cultes par le directeur de l'administration des cultes, la totalité des cathédrales de la France représente une valeur estimative de deux milliards. Bâties, la plupart, pendant les 10e, 12e, 13e, 14e et 15e siècles, les cathédrales ont, quelques-unes, 700 ans d'existence, et les autres 600, 500, 400 ou 300 années de durée. L'histoire de leur fondation et de leur achèvement est d'autant plus intéressante qu'elle se lie d'ordinaire à celle des cités où elles sont édifiées.

Il est près de Paris un monument d'un caractère exceptionnel, c'est la basilique de Saint-Denis, qui était autrefois l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Erigée, en 632, par le roi Dagobert, agrandie et magnifiquement décorée par l'abbé Suger, ministre de Louis VII, dit le Jeune, elle remonte par son antiquité aux premiers temps de la nation française. Choisie dès le septième siècle pour être le lieu de sépulture des rois de France, elle a conservé jusqu'à l'année 1793 la même destination dans notre pays que celle de Westminster en Angleterre et de l'Escurial en Espagne. Un décret du 20 février 1806 l'a de nouveau consacrée à la sépulture des souverains. Depuis 1806 jusqu'à 1849, l'Etat a dépensé en travaux de toute espèce pour restaurer l'église de

Saint-Denis l'énorme somme de huit millions 700,000 francs. Les vitraux, les peintures, les statues de cette église, les tombeaux qu'on a pu garder dans la crypte, le riche mobilier, dit le trésor de Saint-Denis, évalué à 433,587 francs, excitent à juste titre l'admiration des artistes et des étrangers qui viennent sans cesse visiter ce monument national.

Indépendamment de ses superbes cathédrales, la France possède beaucoup d'églises paroissiales aussi remarquables par l'ancienneté que par le style de leur architecture. Nous nous bornerons à citer ici l'église de Saint-Ouen à Rouen, celle de Notre-Dame à Mantes (Seine-et-Oise), celle des Jacobins à Toulouse, les églises de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Séverin et de Saint-Eustache à Paris. Pourrions-nous oublier le monument splendide construit, en 1248, par Saint-Louis dans la capitale, la Sainte-Chapelle, cette perle de l'art gothique qui a été merveilleusement préservée, au mois de mai 1871, des incendies dont elle était entourée?

Les anciens édifices religieux ne sont pas seulement exposés aux ravages du temps; ce qui leur est plus funeste encore, ce sont les dégradations et les mutilations que leur ont souvent causées le vandalisme, le badigeonnage ou le mauvais goût des ouvriers inexpérimentés.

Depuis la recrudescence des études de l'archéologie, le gouvernement français n'a point cessé de prendre des mesures énergiques pour prévenir ces détériorations quelquefois irréparables. En 1824, les cathédrales, les évêchés, les séminaires, qu'on réunit sous le nom collectif *d'édifices diocésains*, ont été remis à la charge de l'*Etat*, dont ils sont la propriété ; rien n'est négligé pour les dégager des vieilles constructions parasites qui les obstruent de leur dangereux voisinage, et pour les protéger. Aucuns travaux de réparations ne peuvent y être exécutés sans que les plans et devis aient été soumis à la commission des édifices religieux instituée par l'arrêté du ministre des cultes du 7 mars 1848. L'avis de cette commission, composée des plus habiles architectes et d'archéologues distingués, est indispensable pour obtenir l'approbation ministérielle.

D'un autre côté, les anciennes églises des paroisses ont également fixé la sollicitude du gouvernement. Le ministre des cultes a prescrit par ses instructions réitérées aux fabriques et aux communes d'éviter tout ce qui pourrait altérer leur architecture ; il leur a défendu d'appo-

ser des affiches sur les murs et les portes des édifices religieux, et d'aliéner, sans les autorisations préalables de l'Évêque diocésain et du préfet, les reliquaires, les châsses, les rétables, les tableaux, les sculptures, et les autres objets précieux à quelque titre que ce soit (1).

En outre, des crédits sont annuellement accordés par les lois de finances pour faciliter la restauration des églises paroissiales ; beaucoup d'entre elles ont été classées au nombre des monuments historiques ; elles sont, dans ce cas, placées sous la surveillance spéciale et permanente de l'autorité supérieure ; elles ont, de plus, l'avantage de profiter de deux sortes de subventions : l'une, sur le budget des cultes, et l'autre, sur le budget du ministère de l'intérieur, remplacé maintenant par celui de la direction des beaux-arts.

Enfin, les sociétés archéologiques, qui se sont formées successivement dans la plupart des départements de la France, ont prêté au gouvernement l'utile concours de leurs lumières et de leur initiative ; elles ont donné aux curés et aux fabriques d'excellents conseils ; les investigations scientifiques ont été poursuivies sous leur conduite. C'est grâce aux efforts persévérants de ces sociétés et à la généreuse protection du gouvernement que la France peut présenter aux regards des savants étrangers tant de monuments incomparables de la foi et du génie de nos pères. Ainsi l'archéologie chrétienne a efficacement rempli jusqu'à ce jour sa double mission de rechercher les antiquités et de les sauvegarder.

Nous avons réservé pour la seconde partie de notre étude les édifices publics ou civils et les ruines des monuments détériorés par le temps ; ils se subdivisent en deux catégories : la première comprend les monuments romains ou celtiques, et la seconde, les monuments du moyen âge et de la renaissance construits depuis le cinquième siècle jusqu'au dix-septième.

Quand on songe à la longue période d'années qui nous séparent des temps de la domination des Romains, on est stupéfait du nombre considérable de leurs monuments qui se trouvent actuellement en France. Nous signalerons seulement ici les arènes et la maison carrée de Nîmes restaurées sous l'habile administration de M. le vicomte de

---

(1) Voyez les circulaires de M. le ministre des cultes des 20 mai et 29 décembre 1834, 25 juin 1838, 27 avril 1839, 25 juin 1850, 16 mars 1852, etc., et la décision de ce ministre du 8 février 1869.

Villiers du Terrage, préfet du Gard, le théâtre romain et l'amphithéâtre d'Arles (Bouches-du-Rhône), l'arc de triomphe *dit de Marius* érigé à Orange (Vaucluse) en mémoire de la victoire gagnée par Marius sur les Teutons, les thermes d'Evaux (Creuse), les antiquités des villes d'Autun et de Vaison que notre collègue M. Ernest Breton, membre honoraire de la Société des antiquaires de France, a si exactement décrites. On peut indiquer parmi les monuments celtiques le menhir de Penmarch (Finistère), les pierres alignées ou roches de Carnac, près d'Auray (Morbihan).

Il était nécessaire de sauver de la destruction les antiquités disséminées sur le territoire de la France; l'expérience démontra l'insuffisance des fonds que les communes et les départements pouvaient y affecter. Ce fut en 1830 que les chambres françaises votèrent, pour la première fois, une allocation annuelle destinée à l'entretien des monuments historiques. En 1837, une commission fut chargée spécialement d'y veiller. On désigne sous le nom de *monuments historiques* les ouvrages d'art qu'il importe de conserver en raison de leur belle exécution, de leur rareté, de leur origine, et des souvenirs qui s'y rattachent. En 1862, on a procédé au classement provisoire de ces monuments dont le nombre a été porté à plus de deux mille. Depuis 1830 jusqu'à l'année 1871, une somme de 39 à 40 millions a été employée à leur restauration et répartie sur la proposition de la commission des monuments historiques; c'est environ un million par année; il faut y ajouter les fonds fournis par les communes et les départements, ainsi que les crédits spéciaux alloués par l'Etat pour quelques édifices hors ligne. Ce relevé statistique est la meilleure preuve de l'importance qu'on attache dans notre pays à la possession des antiquités justement appréciées comme des richesses nationales.

Dans la seconde catégorie des monuments historiques sont rangés les édifices publics ou civils construits en France depuis le moyen âge jusqu'au XVIIe siècle. Leur multiplicité ne nous permet pas d'en faire la nomenclature. Néanmoins nous ne pouvons nous dispenser d'en indiquer les plus renommés, tels que les châteaux de Blois, de Fontainebleau, de Pierrefonds, le Louvre à Paris, le château fort de Vincennes; les hôtels de ville de Lyon, de Paris, et celui de Toulouse appelé le Capitole; les palais de justice de Rouen, de Paris, de Rennes, l'hôtel de Jacques-Cœur, à Bourges, transformé en palais de justice; le Mont-Saint-Michel, près de Pontorson (Manche), qui s'élance du fond de la

mer, soutient sur son sommet une belle église, et fut tour à tour le siége d'une abbaye et d'une prison d'Etat.

Ce n'est pas uniquement sous le rapport de l'art et de l'histoire que les vieux monuments méritent l'attention publique ; ils produisent, sous le rapport moral, une salutaire impression ; leur aspect élève et fortifie les âmes. L'homme, en considérant les restes d'un illustre édifice, réfléchit naturellement sur la fragilité des choses humaines et devient plus disposé à s'en détacher. Est-il, en effet, un spectacle plus émouvant, plus instructif que celui des ruines d'un monument dévasté par le temps ou par des barbares ? Châteaubriand, Volney, Delille, Legouvé et Soumet l'ont dépeint avec leur imagination pleine de poésie et de mélancolie. Nous ne pouvons résister au désir de rapporter les vers suivants d'Alexandre Soumet :

Ces débris éloquents, ce seuil religieux,
Ce seuil où tant de fois, le front dans la poussière,
Gémit le repentir, espéra la prière ;
Ce long rang de tombeaux que la mousse a couvert,
Ces vases mutilés, et ce comble entr'ouvert,
Du temps et de la mort tout proclame l'empire.
Frappé de son néant, l'homme observe et soupire.

Depuis les commencements de la monarchie française jusqu'au XIVe siècle, on appelait *chartes* les actes de l'autorité royale contenant des concessions de droits, de titres ou de priviléges. Les chartes des communes avaient pour but, soit d'ériger des localités en communes indépendantes, soit de leur accorder des franchises municipales. Les plus anciennes chartes communales, dont on ait conservé les textes, s'appliquent aux villes de Saint-Quentin, de Noyon, de Saint-Omer, de Laon, de Reims et de Beauvais.

Sous le nom générique de *diplômes*, qui étaient des actes pliés en deux comme les feuilles d'un livre, ou faits en double, on désignait les titres, les lettres-patentes, les donations et les actes royaux de toute espèce. Le plus ancien diplôme qui nous soit resté des rois Mérovingiens est celui que Childebert Ier, en 558, donna en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Si l'on remarque que ces divers actes, rédigés dans des formes solennelles, émanaient du pouvoir royal, on ne saurait disconvenir qu'ils réunissaient tous les caractères de l'authenticité. Il n'est pas, d'ailleurs, de source plus sûre de l'in-

struction historique que celle des textes des lois, des ordonnances, et des arrêts. C'est à cette source que l'archéologue doit puiser, autant qu'il lui est possible, pour vérifier les dates de la fondation des monuments antiques et leur destination.

Mais il est difficile de déchiffrer les écritures des vieux manuscrits, de connaître les anciennes coutumes de la France, d'interpréter sainement les documents du moyen âge, si l'on n'y est pas préparé par un enseignement spécial. Tel a été le but de la création, en 1821, de *l'école des chartes* à Paris. C'est une pépinière d'archivistes Paléographes qui vont dans les villes, dont les bibliothèques leur sont confiées, propager la science de la paléographie, l'une des branches de l'archéologie.

Chez les peuples anciens comme chez les peuples modernes, on a senti partout la nécessité de rassembler en collections les actes et les pièces qui intéressent l'Etat, les provinces et les établissements publics, et de les déposer dans un lieu spécifié sous le nom d'Archives. Avant la Révolution de 1789, il existait, en France, des archives dans les palais royaux depuis Louis XIV qui les organisa en 1668, dans les parlements, les communes, les églises et les monastères.

L'Assemblée Constituante eut l'heureuse pensée de créer un dépôt général des archives; elle rendit, le 7 septembre 1790, un décret dont l'article 1er, est ainsi conçu : « Les archives nationales sont le dépôt » de tous les actes qui établissent la constitution du royaume, son droit » public, ses lois et sa distribution en départements. »

Depuis cette époque, le service des archives a été considérablement agrandi; il est partagé en trois sections : 1° la section historique; 2° la section administrative; 3° la section judiciaire.

D'après un recensement effectué dans le mois de février 1853, les archives nationales renfermaient, à cette date, 241,948 cartons, liasses, registres, portefeuilles, volumes, plans et cartes. Cependant on a maintenu les archives particulières des cours et tribunaux, des préfectures, des établissements publics et des communes ; il est permis de communiquer, sous certaines précautions et sous la responsabilité du dépositaire, les pièces de ces archives, et même d'en délivrer des expéditions. Sans doute, les mesures de prudence sont nécessaires; mais les documents recueillis dans les archives présentent souvent un si grand intérêt pour les historiens et les archéologues qu'on devrait toujours en faciliter la lecture aux personnes connues qui viennent les consulter.

La géographie ancienne et celle du moyen âge sont les guides de l'antiquaire ; quand il découvre un vieux monument, il veut d'abord constater sa position topographique à l'époque de sa construction ; il recherche quel peuple habitait à cette époque le lieu où le monument est trouvé, et de quelle province ce lieu dépendait. Pendant le long espace de temps qui s'est écoulé depuis sa fondation, le pays, où il est situé, a pu être soumis à la domination de différents gouvernements ; l'étendue, les limites et même quelquefois le nom de ce pays ont pu être changés par la volonté arbitraire des conquérants. Il ne serait pas possible à l'archéologue de déterminer avec précision la situation originaire des antiquités sans le secours de la géographie ancienne et de celle du moyen âge. Pour en justifier l'utilité, nous rappelerons succinctement les variations successives de la circonscription de la France.

D'abord la Gaule comprenait, outre le territoire actuel de la France, la Belgique, une partie de la Hollande, de l'Allemagne et de la Suisse à l'ouest du Rhin, la Savoie et une portion de l'Italie septentrionale. Elle fut conquise par Jules César durant les années 58, 57 à 50 avant l'ère chrétienne, et gouvernée par les Romains jusqu'à l'invasion, en 406, des Francs et d'autres peuples de la Germanie. Clovis fonda, en 486, la monarchie française dont l'étendue a été tour à tour augmentée ou diminuée suivant les événements politiques. Antérieurement à 1789, la France était divisée en provinces ; elle l'est maintenant en départements, en arrondissements et cantons. Lorsqu'on désire s'assurer de la situation topographique, sous l'ancien régime, d'une antiquité récemment découverte, on doit recourir aux tableaux synoptiques dressés par la plupart des géographes, notamment par Balbi, pour indiquer les anciennes provinces et subdivisions qui correspondent aux départements actuels de la France. Est-il besoin d'insister sur la nécessité d'examiner les cartes sans lesquelles l'étude de la géographie est impossible? On consultera toujours avec fruit l'ouvrage de D'Anville sur la géographie ancienne, et la carte de la France publiée, au nom de l'Académie des sciences, par César-François Cassini.

Du reste, la géographie et l'archéologie se rendent des services réciproques en s'éclairant mutuellement ; voici un exemple à l'appui de cette observation : La partie de l'ancien Vexin français et de l'ancien pays de Madrie, qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise), appartenait, sous la domination romaine, à la province

lugdunaise, et, auparavant, à la Gaule Belgique et à la Gaule Celtique. La rive droite de la Seine servait de limite méridionale au pays des Vélocasses, et la rive gauche, de limite septentrionale au pays des Carnutes. Cette indication géographique seule annonçait déjà que cette contrée avait dû être habitée, longtemps avant l'ère chrétienne, par des tribus de race gauloise, et ravagée plus tard par les légions romaines ; mais ce qui n'était qu'une simple conjecture est devenu un fait historique depuis qu'on a découvert dans le même arrondissement, un dolmen à Epône, un hypogée à Bezu, un menhir à Neauphlette, et un vase contenant 600 médailles romaines à Rosny.

Dans l'antiquité et depuis l'ère chrétienne jusqu'au XV[e] siècle, les inscriptions furent les plus sûrs moyens de perpétuer le souvenir des événements notables et des grands personnages ; on les gravait sur les édifices, les tombeaux, les meubles et les armes ; on transcrivait même sur des colonnes ou des tables les lois religieuses et les ordonnances civiles. Ainsi, chez les Hébreux, le Décalogue et le Deutéronome étaient littéralement reproduits sur des pierres enduites de chaux. Avant l'invention de l'imprimerie, dont les premiers essais, en 1436, sont attribués à Gutenberg, les peuples les plus éclairés n'avaient à leur disposition pour transmettre leurs exploits à la postérité que les signes et les caractères de l'écriture sur le papyrus, le parchemin ou le papier; ils durent suppléer à la fragilité de ces mobiles instruments de leur histoire par d'autres procédés plus durables. Telles sont les principales causes du nombre presque infini des inscriptions qu'ils nous ont léguées. On leur doit une multitude de notions sur la chronologie, la biographie, la généalogie, la linguistique, et l'état social des nations de l'antiquité et du moyen âge. Parmi les inscriptions fameuses sont classées celles des marbres d'Arundel ou de Paros, et les inscriptions de Ninive en caractères cunéiformes.

Toutefois, il n'est pas donné à tous ceux qui les lisent d'en pénétrer le sens. La science des inscriptions, qu'on nomme l'*Épigraphie*, est indispensable à l'archéologue ; elle est pour lui un foyer de lumières ; elle lui sert particulièrement à préciser la date et le but de la fondation des anciens monuments. Deux faits récents suffiront pour attester le profit qu'il peut en tirer :

On a pratiqué, dernièrement, dans l'église de Notre-Dame de Cléry (Loiret) des fouilles qui ont amené la découverte d'une cassette de plomb, de forme carrée, renfermant un cœur. Aucune difficulté n'a pu

être soulevée au sujet de son contenu en présence de l'inscription mise sur cette cassette en quatre lignes gothiques :

C'est le cueur
Du roy Charles
huitième.
1498.

Un antiquaire distingué, M. l'abbé Cochet, vient de rédiger une notice sur la découverte, faite à Rouen en 1869, de trois plaques de plomb consignant les travaux du cloître et de l'église des Dominicains de la même ville. Grâce à l'inscription gravée sur la plus large de ces plaques, on a su que le duc de Longueville, gouverneur de la Normandie, avait posé, au mois de juin 1620, la première pierre du grand côté du cloître des Dominicains de Rouen.

Le génie de Colbert a pressenti les importants résultats de la science des inscriptions de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance. Afin de la vulgariser, ce grand ministre a fondé, en 1663, une société de savants, nommée d'abord *petite Académie*, puis *Académie des inscriptions et médailles*, puis enfin *Académie des inscriptions et belles-lettres*. Cette Académie est maintenant l'une des cinq classes de l'Institut de France; elle publie, depuis 1717, des mémoires très-érudits sur les matières qui rentrent dans ses attributions.

Il est une différence essentielle entre les médailles antiques et les médailles modernes. En réalité, les médailles des anciens, à l'exception d'un très-petit nombre, ont servi de monnaies, ainsi que le prouve le rapport que les pièces de diverses grandeurs ont entre elles pour le poids. La science, qui s'occupe à la fois des monnaies, des médailles et des autres pièces de quelque métal que ce soit, a reçu le nom de *Numismatique*, dérivé du mot grec *nomisma*, qui signifie médaille, pièce de monnaie, et du mot latin *nummus*, argent monnayé. Ce fut au commencement du XVI[e] siècle que la numismatique prit naissance avec le goût des antiquités; on recueillit d'abord les monnaies anciennes que l'on découvrait successsivement. Cette science se partage en trois périodes comme l'histoire dont elle est un élément. La numismatique ancienne finit avec l'Empire d'Occident; la numismatique du moyen âge commence avec Charlemagne, et la numismatique moderne, à l'époque de la Renaissance en 1453.

Quant aux médailles modernes, elles n'ont point été assimilées aux

monnaies; elles sont seulement des pièces de métal fabriquées, soit en l'honneur d'une personne illustre ou puissante, soit en souvenir d'un événement majeur ou d'une action mémorable. Les archéologues ont généralement une prédilection marquée pour les médailles qui facilitent leurs recherches et leur procurent de douces jouissances intellectuelles; ils ont d'ailleurs l'avantage de les garder sans cesse sous leurs yeux et d'en former de curieuses collections; on a vu des antiquaires composer l'histoire d'un peuple ou d'un règne avec des médailles classées dans un ordre chronologique. Ainsi l'histoire métallique du règne de Louis XIV a été publiée par le père Ménétrier, et celle de la Révolution française par M. Hénin. On attribue au roi Henri IV la création du cabinet des médailles de Paris que Louis XIV a grandement augmenté. Etabli dans la bibliothèque nationale, rue de Richelieu, ce cabinet renferme maintenant cent mille médailles; il est considéré comme l'un des plus précieux et des plus complets de l'Europe.

Les monnaies sont des pièces de divers métaux que l'autorité publique fait frapper, dont elle vérifie et atteste le poids et le titre, qui deviennent les instruments des échanges; elles portent ordinairement l'effigie du Souverain régnant ou d'un gouvernement démocratique, et la date de leur fabrication; elles offrent, sous ce double rapport, des indications positives et peuvent servir de témoins dans les enquêtes de l'archéologie. La connaissance des monnaies de l'antiquité est d'ailleurs nécessaire, ainsi que l'a dit Rollin dans son *Traité des études* (tome IV, pages 267 et 296), pour l'intelligence des auteurs grecs et latins. Comment pourrait-on se rendre compte des sommes énoncées dans leurs ouvrages si l'on ignorait la valeur que la dragme et le talent attiques, le sesterce et le denier des Romains représentent en monnaie française?

Au moyen âge, il y avait une extrême diversité dans les monnaies de la France, et par suite, une fréquente confusion. La faculté de battre monnaie, habituellement réservée aux monarques, appartenait alors à la plupart des seigneurs suzerains, et quelquefois même à des abbés ou supérieurs des monastères. Malgré les tentatives de Saint Louis, en 1265, et de François Ier pour revendiquer partout le droit royal de faire frapper la monnaie, l'uniformité dans le système monétaire n'a été définitivement rétablie dans notre pays que par l'ordonnance de Louis XIV du 4 avril 1652.

Les archéologues ne doivent pas perdre de vue, en examinant les

monnaies, qu'elles ont souvent changé, en France, de forme, de titre et de nom ; ainsi la livre *tournois*, la livre *parisis* et les autres pièces en circulation avant 1789 n'ont plus cours aujourd'hui. Depuis 1792, le système décimal a été appliqué d'abord aux poids et mesures, et ensuite aux monnaies. Actuellement, les pièces de monnaies françaises ont une valeur certaine, uniforme, fixée par l'autorité publique ; elles sont fort appréciées dans les pays étrangers. La Belgique, en 1831, et le grand-duché du Luxembourg, en 1848, ont adopté notre système monétaire.

Dès les premiers siècles, l'usage s'est introduit en France d'apposer des cachets et des sceaux sur les actes de la royauté, les chartes, les titres de noblesse, les armoiries des dignitaires de l'Etat ; on avait soin de reproduire sur les sceaux les portraits des souverains, ou les blasons et les devises des familles. Tandis que les monnaies et les médailles subissaient alternativement différentes modifications, les cachets et les sceaux moins inconstants, malgré le long espace d'années qu'ils ont traversés, sont demeurés à peu près les mêmes. On a reconnu au dix-huitième siècle, l'utilité de les réunir et d'en faire de nombreux dessins pour seconder les recherches des historiens. C'est à l'aide de ces collections que s'est formée la science des sceaux et cachets qu'on nomme la *Sigillographie*. L'une des plus belles collections est déposée aux archives nationales, à Paris, et partagée en deux divisions : on a placé dans la première les sceaux des rois de France depuis les Mérovingiens, des grands dignitaires, des villes, des cours et tribunaux. La seconde division comprend les sceaux du clergé, des Papes, des Cardinaux, des Evêques, des chapitres cathédraux, des paroisses et des abbayes. Au mois de juillet 1856, on a terminé le classement des moules ou empreintes des sceaux qui se trouvaient aux archives nationales ; il a été constaté que leur nombre, à cette époque, s'élevait à 15,547. Quelle mine féconde à exploiter pour les archéologues !

Il nous reste à vous entretenir des *objets d'art* : nous désignons spécialement sous cette dénomination les tableaux, les statues, les mosaïques et les miniatures antiques qui sont devenus le sujet d'une science appelée l'*Iconographie*. La France en possède une quantité innombrable ; ils sont exposés dans des musées publics, notamment dans les musées du Louvre à Paris, dont plusieurs sont affectés aux antiquités de diverses nations, dans les musées de Versailles, de Saint-Germain-en-Laye, et de la plupart des villes chefs-lieux de départements. En

outre, 600,000 estampes, 100,000 médailles et camées sont rassemblés dans la bibliothèque nationale à Paris.

Enfin, il existe dans la capitale une collection inappréciable, préparée pendant quarante années par le dévouement scientifique de M. Alexandre du Sommerard, c'est celle du musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, acquise par l'Etat en vertu de la loi du 24 juillet 1843, et consacrée aux monuments, meubles et objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance. D'après le catalogue dressé en 1872, elle se compose actuellement de 3,770 objets d'art. On y distingue particulièrement les autels gallo-romains élevés à Jupiter par les mariniers de Paris, et découverts, en 1711, sous le chœur de l'église métropolitaine de Notre-Dame, des meubles magnifiques de toute sorte en bois sculpté, en ivoire, en émail incrusté, des peintures sur verre et sur bois, des tapisseries, des horloges et bijoux du XII[e] au XVI[e] siècle, les faïences de Bernard de Palissy, et les figurines en bois sculpté de soixante rois de France.

Avant la Révolution de 1789, plusieurs savants ouvrages ont été publiés sur l'histoire des antiquités. Les plus connus sont ceux de Duchesne, de Du Cange, de Mabillon, de Montfaucon et du comte Caylus; nous devons surtout rappeler les services rendus à l'archéologie par le célèbre abbé Lebeuf. Personne, avant lui, n'avait fixé avec autant d'exactitude l'origine et la position topographique des anciens monuments et n'avait expliqué avec autant de sagacité les règles de l'architecture du moyen âge. L'amour de la science et de la vérité détermina cet infatigable ecclésiastique à voyager à pied pendant des années entières, à visiter par lui-même les presbytères, les hameaux et les archives de chaque paroisse pour composer ses deux meilleurs ouvrages, si souvent encore invoqués de nos jours, et intitulés : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris. Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre.*

Mais, à aucune époque, l'archéologie n'a été plus cultivée en France que dans le dix-neuvième siècle; partout on s'est préoccupé sérieusement de la conservation et de la restauration des anciens monuments. Il s'est formé, pour les surveiller sans relâche, des sociétés d'antiquaires à Caen, à Amiens, à Poitiers et dans d'autres villes. La principale de toutes est la *Société des antiquaires de France*, siégeant à Paris, dont les statuts ont été approuvés par l'ordonnance royale du 4 juillet 1829. Elle publie, chaque trimestre, un bulletin des découvertes

d'antiquités et des procès-verbaux très-détaillés de ses séances, et de plus, chaque année, un volume qu'elle a depuis longtemps l'obligeance d'envoyer à l'Institut historique. Nous avons lu avec un vif intérêt le 33e volume qui a paru en 1872. Parmi les six mémoires qu'il contient, nous avons remarqué celui de M. Loiseleur sur les jours égyptiens et leurs variations dans les calendriers du moyen âge; celui de M. Bulliot sur l'émaillerie gauloise à l'oppidum du Mont Beuvray (Saône-et-Loire), et la dissertation de M. Egger sur le sénatus-consulte romain contre les industriels qui spéculent sur la démolition des édifices.

D'un autre côté, la science des antiquités a eu, dans le dix-neuvième siècle, de dignes interprètes; elle a été propagée par les œuvres très-estimées de MM. Champollion, Millin, Alexandre Lenoir, du Sommerard, Mérimée, Vitet, Viollet-le-Duc et d'autres écrivains de mérite. Nous avons perdu, il y a peu de jours, un homme d'une ardente initiative qui a été le promoteur de ce grand mouvement archéologique, *M. de Caumont*, mort à Caen, le 16 avril 1873. Dès l'année 1830, il a professé dans la même ville *un cours*, qu'il a publié plus tard, d'*antiquités monumentales*. Ensuite, M. de Caumont a fondé plusieurs sociétés et les congrès scientifiques de province. Durant quarante années, ses voyages, ses écrits et particulièrement son *abécédaire* ou *rudiment d'archéologie* ont eu pour but de rendre cette science populaire.

A présent, les jeunes gens ont à leur disposition tous les moyens de l'étudier; plus ils s'adonneront à cette science, plus ils fortifieront leur instruction en histoire et dans les arts. Pourraient-ils d'ailleurs rester insensibles à la découverte d'un ancien monument! Les antiquités sont comme les cheveux blancs de la nature; on éprouve, à leur aspect, les sentiments de vénération qu'inspire la vue d'un vieillard courbé sous le poids des ans.

Nous regrettons de n'avoir pu vous présenter un travail complet sur les antiquités de la France; mais dans nos temps troublés où les préoccupations politiques absorbent tous les esprits, où les gros livres sont rarement ouverts, il est prudent de se restreindre dans les limites d'un résumé historique qui a seul quelque chance de captiver l'attention des lecteurs. Du reste, un puissant motif d'actualité nous a décidé à choisir ce vaste sujet : après la guerre et les malheurs déplorables qui viennent d'affliger la France, c'est un devoir de patriotisme de mettre en relief tout ce qui peut la maintenir au premier rang des nations de l'univers. Il ne sera pas difficile aux écrivains, qui signaleront

les chefs-d'œuvre qu'elle a produits depuis le siècle de Louis XIV jusqu'à nos jours, de prouver que notre chère patrie n'a point de supérieur dans les lettres, les arts et les sciences. Pour notre faible part, nous avons voulu seulement démontrer que la France n'est pas moins riche en antiquités de tout genre que les autres pays de l'Europe.

NIGON DE BERTY,
Membre de la troisième classe de la Société des Etudes historiques.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Séance du vendredi 27 *juin* 1873. — Présidence de M. le baron CARRA DE VAUX.

M. l'administrateur donne communication d'une liste d'ouvrages reçus récemment par la Société ; ce travail est renvoyé à M. le secrétaire général pour mentionner au Bulletin bibliographique celles de ces publications qui n'y figureraient pas encore.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau un ouvrage intitulé : *les Hautes-Pyrénées*, par M. Achille JUBINAL. M. BARBIER est nommé rapporteur.

M. JUBINAL transmet à M. le PRÉSIDENT une lettre d'un de ses amis, M. Jules MARESCHAL, ancien directeur des beaux-arts sous la Restauration, et qui demande à être admis comme membre de la Société des Etudes historiques. Une Commission chargée d'examiner les titres du candidat est nommée, elle se compose de M. CARRA DE VAUX, président, NIGON DE BERTY, Gustave DUVERT, rapporteur. M. Ernest BRETON se joint à M. A. JUBINAL pour appuyer la candidature de M. MARESCHAL.

M. BARBIER appelle l'attention de la Société sur la forme à donner au nouveau diplôme lorsqu'il est délivré à un ancien membre de l'Institut historique. Quelques observations sont échangées à cet égard.

M. l'abbé BOUQUET présente un rapport sur un travail de M. l'abbé

CORBELET, intitulé : *Aperçu historique sur le culte de Marie.* Il donne ensuite lecture d'une étude dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Histoire de l'Oratoire en France.* Ces deux lectures sont renvoyées au Comité du Journal.

M. LOUIS-LUCAS communique une notice historique de M. Clovis MICHAUX sur le *tombeau de Charlemagne.* Cette lecture est renvoyée au Comité du Journal sous la réserve de la vérification de quelques particularités de détail dont l'examen est renvoyé à M. Ernest BRETON.

M. Gustave DUVERT, membre libre, invoquant l'article 19 des statuts, § 4, ainsi conçu : « Le membre libre dont un Mémoire aura été inséré dans l'*Investigateur*, journal de la Société, ou qui, depuis son admission, aura publié ou exposé son œuvre, pourra, sur sa demande, devenir membre *titulaire*. Cette demande sera soumise à l'assemblée générale, qui se conformera aux prescriptions de l'article 5, et s'il y a lieu, n'admettra les membres libres au rang de membres titulaires qu'au fur et à mesure des extinctions survenues parmi ces derniers. »

M. DUVERT, en qualité de secrétaire général adjoint, a présenté à la séance publique le rapport sur les travaux de la Société en 1872 ; ce travail a été inséré dans l'*Investigateur*. M. DUVERT, en outre, à plusieurs reprises, a fait fonctions de secrétaire au cours des réunions mensuelles de la Société; les procès-verbaux qu'il a rédigés dans ces circonstances ont été insérés par extrait dans notre journal. M. DUVERT remplit donc, aussi complétement que les statuts le demandent, les conditions pour devenir membre titulaire. En conséquence, l'Assemblée consultée lui confère cette qualité à l'unanimité.

M. LOUIS-LUCAS lit un travail de M. le marquis Constantin de NETTANCOURT dont la communication est due à M. DEPOISIER. Cette note historique a pour but de restituer à MARTIN DE LA BASTIDE, un Français, l'honneur du projet primitif concernant le percement de l'isthme de Panama. Cette communication est renvoyée au Comité du Journal.

Séance du mercredi 9 juillet 1873. — **Présidence de M. le baron CARRA DE VAUX.**

M. l'administrateur donne lecture de diverses lettres de nos collègues, MM. VANIER, baron PAPPION DU CHATEAU, MENU DE LAON et dépose sur le bureau la correspondance scientifique de Mme SCARPELLINI.

M. Ferdinand BERTHIER offre à la Société un ouvrage intitulé : *l'Abbé Sicard*, célèbre instituteur des sourds-muets, successeur immédiat de l'abbé DE l'ÉPÉE, précis historique sur sa vie, ses travaux, et ses succès. M. NIGON DE BERTY est nommé rapporteur.

M. DUVERT, au nom de la Commission chargée d'examiner la candidature de M. Jules MARESCHAL, ancien directeur des beaux-arts sous la Restauration, présente un rapport concluant à l'admission.

La 4e classe, appelée à voter sur cette proposition, admet M. MARESCHAL au nombre de ses membres, et cette élection est confirmée par l'assemblée générale.

M. SEVESTRE s'excuse de ne pouvoir assister à nos dernières séances; il regrette de ne pouvoir se charger du rapport sur l'ouvrage qui lui a été renvoyée et intitulé : *Religione et Patriotismo*.

M. Ernest BRETON est désigné comme rapporteur en remplacement de M. SEVESTRE.

M. le Président CARRA DE VAUX lit deux rapports : l'un sur une oraison funèbre prononcée par M. le curé de Saint-Éloi en souvenir des pères de la congrégation de Picpus massacrés pendant la Commune, l'autre sur les mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne pour les années 1870-1871.

M. l'abbé BOUQUET présente le compte rendu du premier fascicule du *Répertoire archéologique et historique du diocèse de Bourges*, publié par les soins et sous la direction du comité diocésain, 1872. Les lectures qui précèdent sont renvoyées au Comité du Journal.

CHRONIQUE.

Histoire des voyages.

VOYAGE AU CENTRE DE LA CHINE. — Depuis notre conquête de la Cochinchine, des voyageurs intrépides ont essayé de préparer des relations commerciales entre le centre de la Chine et notre colonie.

M. Delaporte, lieutenant de vaisseau, va reprendre des explorations déjà essayées; il se propose de pénétrer dans des régions complétement inconnues et de pousser sa mission jusqu'à la dernière limite du possible.

Les rares voyageurs qui ont exploré une partie de ces contrées, ont

traversé continuellement des pays où l'on ne rencontre pas, pendant des mois entiers, une seule trace humaine. Des forêts vierges, des plaines noyées et des déserts de sable se succèdent continuellement. Les bêtes fauves, les reptiles peuplent seuls ces vastes solitudes.

EXPLORATION DE LA MÉSOPOTAMIE. — DÉCOUVERTES DE M. G. SMITH. — Un assyriologue anglais, M. Georges Smith, vient de découvrir dans une récente exploration de la Mésopotamie un très-grand nombre d'inscriptions cunéiformes qui paraissent fort intéressantes.

Les plus curieuses relatent des faits qui remontent à 1,300 ans avant notre ère et qui se rapportent au règne de Merodach-Baladon, roi de Babylone.

M. Smith aurait trouvé les annales de Teglat-Pilésar et des inscriptions se rapportant : à Nabuchodonosor, à Cambyse et Darius; de nouvelles fouilles exécutées dans le fameux palais de Niniroud auraient mis au jour une série de salles magnifiques.

Sciences physiques et mathématiques.

RECHERCHES SUR L'ÉLECTRICITÉ. — Le monde scientifique est, en ce moment, très-occupé de recherches sur l'électricité. On a constaté que l'électricité prend, dans certaines conditions, l'aspect d'effluves et on a supposé que cette forme était observée dans les aurores polaires et dans d'autres circonstances où l'électricité joue un rôle sans qu'il y ait production du bruit du tonnerre ou apparition d'éclairs. Les effluves électriques viennent d'être employées très-utilement pour obtenir soit des décompositions soit des combinaisons chimiques fort curieuses, comme on pourra le voir dans les récents comptes rendus de l'Académie des sciences.

LES EAUX DE VERSAILLES RÉPUTÉES MALSAINES. — Les eaux de Versailles sont-elles malsaines? Un savant, M. Decaisne, dit oui, un autre savant, M. Grimaud de Caux, dit non.

Devant des solutions aussi radicalement contraires, l'Académie des sciences a nommé une commission chargée d'élucider la question et M. Elie de Beaumont, rapporteur, avant de conclure s'est livré à un travail historique d'un grand intérêt sur ces gigantesques travaux du règne de Louis XIV qui ont créé pour ainsi dire de toute pièce la science de l'hydraulique et qui ont mis en lumière les théories de l'abbé Picard, sur le nivellement.

La conclusion pratique proposée par le rapporteur se résume en ces termes : l'eau des étangs ne joue presque plus de rôle dans l'alimentation de la ville de Versailles, c'est à la Seine et par la nouvelle machine de Marly que Versailles emprunte l'eau nécessaire à ses besoins domestiques; la machine la puise en plein courant et cette eau paraît à l'abri de toute critique.

Histoire de l'imprimerie.

PREMIÈRE ÉDITION D'HORACE. — Le monde des bibliophiles se préoccupe de l'apparition d'un exemplaire sur vélin des œuvres d'Horace imprimé en 1469, sans lieu ni date. Ce trésor serait possédé par la librairie des frères Tross. On ignore le nom de l'éditeur auquel revient l'honneur d'avoir mis au jour ce premier texte d'Horace. Cet exemplaire est imprimé en lettres rondes, assez irrégulièrement, sans chiffres, signatures ni initiales.

Histoire, littérature et beaux-arts.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DES BELLES-LETTRES. — Dans la séance du 28 mars, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a reçu de M. le secrétaire perpétuel communication de l'état actuel des travaux de l'Académie.

Les ouvrages entièrement achevés sont : Le tome 1er des historiens arabes, le tome XXIII des extraits et manuscrits, les tomes XXV et XXVII des mémoires de l'Académie des inscriptions.

Le tome XXV contient l'histoire de l'Académie racontée par M. Guignaut.

Le tome XXVI de l'histoire littéraire de la France est imprimé et sera bientôt publié.

Le tome XXIII des historiens de la Gaule et de la France est tellement avancé qu'il ne reste plus qu'à imprimer la table.

Le tome IV des historiens occidentaux et le tome Ier des historiens grecs des croisades sont parvenus à un grand degré d'avancement.

Est en cours d'exécution, la table chronologique des chartes et diplômes, dite table de Bréquigny.

UNE LETTRE DE SAINT REMY A CLOVIS. — COMMENTAIRE PAR M. HUILLARD BRÉHOLLES. — La conquête de la Gaule par les barbares s'est-elle opérée

pacifiquement? A-t-elle été le résultat de compromis entre les chefs des principales peuplades et les empereurs romains? Cette théorie historique soutenue par de Petigny et l'abbé Dubos trouverait un argument dans le texte d'une lettre manuscrite attribuée à saint Remy et écrite à Clovis. Ce document révélerait la cession de la seconde Belgique à Clovis par l'empereur Zénon. Mais cette pièce est-elle authentique? M. Huillard-Bréholles, membre de l'Institut, dans un mémoire que la mort ne lui a pas permis d'achever, mais qui pour la partie déjà composée a été lu à l'Académie des inscriptions, s'est efforcé de faire cette preuve.

ECOLE D'ATHÈNES. — SÉJOUR EN ITALIE DES ÉLÈVES NOMMÉS A CETTE ÉCOLE. — Un décret du Président de la République, en date du 25 mars 1873, décide que les membres de l'École française d'Athènes avant de se rendre en Grèce, séjourneront une année en Italie. Un savant, choisi en raison de la spécialité de ses travaux, est chargé de faire à Rome pour l'instruction des élèves un cours d'archéologie d'après un programme proposé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Les membres de l'École d'Athènes pendant leur séjour à Rome sont tenus de suivre cet enseignement.

Les membres de l'École française d'Athènes seront, comme par le passé, logés à la villa Médicis, soumis aux règlements de l'École et placés sous l'autorité du directeur de l'Académie de France.

Ce décret a été motivé par cette raison qu'un séjour de trois mois en Italie était une préparation insuffisante aux études spéciales des membres de l'École française d'Athènes et qu'il importait de leur assurer des conseils et une direction pendant leur séjour à Rome.

ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX. — EXAMEN DES POÉSIES PRÉSENTÉES AU CONCOURS. — L'Académie des jeux Floraux a terminé à la fin de juin, l'examen en bureau général des ouvrages de poésie présentés au concours de 1873.

CINQ CENT TRENTE-HUIT PIÈCES DE VERS appartenant à divers genres avaient été déposées au secrétariat. On y comptait 97 odes, 41 poëmes, 17 épîtres, 6 discours en vers, 7 églogues, 21 idylles, 78 élégies, 41 ballades, 34 fables ou apologues, 54 sonnets, 13 hymnes à la Vierge, 149 pièces de genre indéterminé. — Dix ouvrages ont été jugés dignes d'un prix.

HISTOIRE DE L'ART MUSICAL. — LE THÉATRE DES ITALIENS A PARIS. — Le théâtre des Italiens de Paris a joué un trop grand rôle dans l'histoire

de l'art musical pour que nous ne relevions pas, comme dignes d'intérêt, les détails suivants sur les conditions de son exploitation, conditions devenues tellement onéreuses qu'on hésitait à reprendre cette entreprise.

Les frais nécessaires à l'entretien de ce théâtre s'élevaient dans ces derniers temps à 1,110,000 fr. ainsi répartis :

Location de la salle	140,000 fr.
Assurances, réparations, patente, impôts, etc.	60,000
Troupe : 4 ténors, 2 barytons, 2 basses, 1 bouffe, 3 soprâni, 1 mezzo-soprano, etc.	550,000
Orchestre et chœurs.	110,000
Droits des pauvres et des auteurs.	100,000
Éclairage, chauffage, affiches, garde, entretien des décors et des costumes.	50,000
	1,110,000

Dans ces dernières années, les recettes ont constamment baissé et, en 1869, elles étaient descendues à 920,000 après avoir été de 1,168,000 fr. — Depuis 1789, époque où le privilége du théâtre Italien fut accordé par la reine Marie-Antoinette à son perruquier, Léonard Autié, ce théâtre a changé 13 fois de résidence.

Il fut à l'origine (1789) installé dans la salle des Tuileries. L'année suivante, il occupa la salle des Variétés sise à la foire Saint-Germain, près le carrefour de Buci.

En 1791, il passa salle Feydeau, rue de ce nom, où les vieux amateurs se souviennent encore d'avoir vu l'Opéra-Comique. Ce bail fut de dix années.

En 1801, nous trouvons les Italiens à la salle Olympique, rue de la Victoire, près de l'hôtel Bonaparte. L'année suivante, ils passent à la salle Favart, bâtie sous Louis XVI pour l'Opéra-Comique. En 1804 les Italiens s'installent salle Louvois dont on voit encore la façade dans la rue de ce nom, et ils y restent quatre ans.

C'est, en 1808, la salle de l'Odéon qui leur donna asile et les représentations de l'Opéra italien alternaient avec celles des comédiens français dirigés par Picard.

1815 les ramène à la salle Favart, où l'on commença en 1817 à jouer les opéras de Rossini. Puis on voit les Italiens passer de Favart à la salle Louvois pour revenir à Favart en 1825. Troisième séjour qui se termina par l'incendie de ce théâtre en 1838.

Enfin, le théâtre italien vint se fixer, en 1838, à la salle Ventadour bâtie en 1827, pour loger l'Opéra-Comique ; mais après un très-court séjour il quitta la salle Ventadour pour rentrer à l'Odéon où il resta jusqu'en 1841, date à laquelle il revint à la salle Ventadour qu'il ne cessa d'occuper depuis.

L'histoire de ces pérégrinations empruntée au journal le *Monde illustré* pouvait faire craindre qu'après avoir tant circulé dans Paris, *les Italiens* ne nous quittent ; absence qui n'aurait pas tardé à exercer une fâcheuse influence sur nos artistes et le développement du goût musical en France ; un artiste éminent, M. Strakosch, vient d'assurer la réouverture des Italiens pour 1873-1874.

Archéologie.

Pierres tombales de Saint-Jean-de-Latran. — Le service des parcs, jardins et squares de la ville de Paris fait exécuter, en ce moment, devant le collége de France et sur l'emplacement du terre-plein qui précède la porte principale de cet édifice, un square qui sera entouré d'un mur surmonté de grilles. En creusant les rigoles destinées à recevoir la maçonnerie, on a découvert des pierres tombales remontant à une époque ancienne et qui ont été transportées au musée de Cluny.

Sur cet emplacement, fut fondée en 1171, l'ancienne commanderie de Saint-Jean-de-Latran par les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

C'est dans l'église de cette commanderie que le poëte Crébillon fut enterré en juin 1762, en présence des membres de la Comédie-Française, ce qui valut au curé trois mois de séminaire et 200 livres d'amende. Cette église fut démolie en 1824 et, sur son emplacement, on éleva des écoles communales, aujourd'hui remplacées par les constructions qui forment le côté gauche de la rue Thénard.

Études géographiques. — Émigration

Histoire des colonies et de l'émigration. — Géographie. — D'après la statistique du gouvernement des Etats-Unis, le nombre des émigrants arrivés à New-York, au mois de janvier dernier, a été de 6,460 individus comprenant 779 Anglais, 715 Irlandais, 974 Italiens, 177 Français et 1858 Prussiens.

Le pays d'Atchin, île de Sumatra. — L'expédition hollandaise

tentée, récemment, sans résultat heureux contre le sultan d'Atchin, donne de l'intérêt aux détails suivants publiés par le *Mémorial diplomatique* :

Le pays d'Atchin, qui occupe la partie septentrionale de l'île de Sumatra, est très-montagneux.

Il déverse sur les trois côtés bordés par la mer un grand nombre de rivières peu navigables, dont l'embouchure seule est accessible aux navires.

L'empire d'Atchin, qui porte le même nom que sa capitale, était autrefois un Etat puissant. Aujourd'hui encore, on croit que sa population n'est pas moindre de 3 millions d'individus, dont un tiers de Malais. Les Atchinois professent, nominalement au moins, un mahométisme grossier. Leur souverain, qui prend le titre de sultan, se qualifie de premier vassal du sultan de Constantinople.

Le reste de l'île de Sumatra fait partie des possessions hollandaises et est gouverné en partie par des résidents, en partie par des princes indigènes vassaux.

C'est au commencement du XVI[e] siècle que les Hollandais évincèrent de ces parages les Portugais, qui y avaient mis le pied avant eux. En 1602, une ambassade atchinoise visitait les Pays-Bas et venait trouver le prince Maurice à son camp, devant Grave, dont il faisait le siége.

— Voici comment sont expliquées les causes de la guerre :

Des démarches réitérées avaient été faites, depuis 1871, pour obtenir du sultan d'Atchin la répression du brigandage et de la piraterie dont ses Etats étaient le foyer. Ces démarches avaient eu pour résultat des promesses et des protestations d'amitié du sultan, formulées dans les termes hyperboliques d'une politesse orientale; mais elles n'avaient amené aucune satisfaction réelle. Enfin, au mois de février, le conseil des Indes décida d'envoyer son vice-président, escorté de forces militaires respectables, comme commissaire à Atchin. C'est le refus du sultan de recevoir cette ambassade militaire qui paraît avoir été le motif immédiat de la déclaration de guerre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Rapport sur les travaux du Congrès de Londres pour l'étude de la réforme pénitentiaire fait à la commission d'enquête, par M. Bournat,

membre de cette commission, avocat à la cour d'appel de Paris, membre de la Société des Etudes historiques. (*Suite et fin.*)
— Voir le numéro de mars et avril, page 73.

Suisse. M. le docteur Guillaume se borne à dire quel est l'état de l'opinion publique en Suisse sur la question de la réforme pénitentiaire. Après divers tâtonnements, on est arrivé, selon lui, à préférer le système de sir Walter Crofton et il renvoie, pour tous les détails de l'application de ce système en Suisse, à un mémoire distribué aux membres du Congrès.

Allemagne. M. Eckert, directeur de la prison cellulaire de Bruksal, pose d'abord en principe que l'emprisonnement a un double but : détenir et réformer le prisonnier, et il déclare que pour atteindre ce but, il faut choisir entre les moyens physiques et moraux, entre le traitement individuel ou le traitement en commun. Il ajoute qu'en Allemagne, la question est tranchée par le nouveau code pénal qui, sur beaucoup de points, lui paraît un modèle. On a aboli les punitions corporelles; on a établi l'emprisonnement séparé et la libération conditionnelle. On a, maintenant, la surveillance de police qui est très-humainement pratiquée et lui paraît nécessaire. L'emprisonnement individuel, appliqué aux femmes et aux hommes produit en Allemagne d'excellents résultats. Autrefois dans le pays de Bade, le *maximum* de l'emprisonnement individuel était de dix années. Aujourd'ui, le nouveau code pénal de l'Allemagne n'impose au détenu la vie cellulaire que pendant trois années. Mais celui-ci peut demander à être maintenu en cellule. Il s'est produit ce fait intéressant, que lorsque le code nouveau est entré en vigueur dans le pays de Bade, il y avait à la prison de Bruksal 42 prisonniers qui se trouvaient depuis plus de trois ans en cellule, et avaient par conséquent le droit de revendiquer le bénéfice de la loi qui les déchargeait désormais de la vie cellulaire. Ils ont tous demandé à rester dans leur cellule.

Aussi M. Eckert est-il partisan du régime cellulaire tel que l'a expliqué M. Stevens dont il adopte pleinement les conclusions. Il a vu des prisonniers séjourner sans inconvénient jusqu'à onze, douze et treize années dans une cellule à Bruksal. Il a constaté que les récidives sont très-rares parmi les détenus qui ont été pendant plusieurs années soumis à la vie cellulaire. Il donne sur les résultats de ce régime, au point de vue de son influence sur la santé morale et physique du dé-

tenu, des renseignements qui corroborent ceux fournis par M. Stevens.

Sur la demande de M. le président Loyson, M. Eckert déclare qu'en Allemagne on n'a pas encore de statistique criminelle. Il ajoute que tous les prisonniers, sauf peut-être un pour cent, peuvent supporter sans aucun inconvénient l'emprisonnement individuel.

L'Allemagne est divisée sur cette grande question du régime pénitentiaire à adopter.

Après M. Eckert qui, après quatorze années d'expérience comme directeur de la prison cellulaire de Bruksal, vient de se déclarer partisan énergique et convaincu du régime de la séparation des détenus, M. le baron de Holzendorf, de Berlin, se lève pour le féliciter des résultats obtenus à Bruksal, mais pour ajouter aussitôt que cependant il ne partage pas son goût pour le régime cellulaire; qu'en Allemagne l'opinion publique est contraire à ce régime; qu'un comité exécutif siégeant à Berlin, sous la présidence d'un magistrat de cette ville, a été unanime pour appliquer ce régime aux emprisonnements de courte durée et le régime progressif de sir Walter Crofton aux autres emprisonnements. Il dit enfin que cette opinion du comité a été adoptée par le gouvernement prussien.

M. le docteur Varentrapp de Francfort conteste avec une grande vivacité que l'opinion publique en Allemagne se soit prononcée contre le régime cellulaire. Dans le grand-duché de Bade, à Francfort, dans le royaume de Wurtemberg, dans le Hanovre, dans la ville de Brême, dans le grand-duché de Hesse, dans le royaume de Bavière, le régime cellulaire a été adopté, et s'il n'a pas encore été plus complétement appliqué dans ces pays, c'est uniquement pour des causes financières. En Bavière, on a cependant pu bâtir un magnifique pénitentier où le système cellulaire produit d'excellents résultats. M. le docteur Varentrapp prétend que le nouveau code pénal de l'Allemagne adopte et préfère le régime cellulaire et il maintient son affirmation malgré les dénégations de M. de Holzendorf, qui prétend que ce régime est seulement toléré par ce code.

M. le docteur Varentrapp continuant sa déposition, se déclare partisan déterminé du régime cellulaire tel qu'il est pratiqué en Belgique et qu'il a été décrit par M. Stevens. Il invoque à l'appui de son opinion l'autorité que lui donnent quarante années d'expérience et d'études. Il repousse les reproches qu'on adresse à ce système qui lui paraît fondé sur les principes les plus rationnels. Qu'a-t-on fait, dit-il, durant cette

dernière guerre pour soustraire les blessés à l'air empesté des hôpitaux? On les a isolés dans des tentes. Est-ce qu'on ne doit pas procéder de même pour les maladies morales et isoler ceux qu'on veut guérir? Que peut-on espérer du prisonnier perdu dans une société de gens corrompus comme lui? Ce qu'il lui faut, c'est une atmosphère pure, c'est un lieu où il perde la vue de ceux qui l'ont entraîné ou qui peuvent, durant sa détention, augmenter sa démoralisation, un lieu où on puisse le traiter par l'instruction, par l'éducation. Seule, la vie cellulaire assure au détenu l'isolement des connaissances fâcheuses qu'il peut faire en prison et qui plus tard pèseront lourdement sur son avenir. Que n'a-t-on pas dit autrefois contre le régime cellulaire?

N'a-t-on pas prétendu, par exemple, qu'il ne pouvait convenir aux femmes? L'expérience a prouvé le contraire; qu'il rendait impossible l'exercice du culte catholique dans les prisons? M. Ducpétiaux était un ardent catholique, et cependant il n'y avait pas de plus chaleureux partisan du régime cellulaire; qu'il était contraire à la nature de certains peuples, à celle du peuple français, par exemple? La France avait adopté le régime cellulaire, en 1845, et ce régime y serait sans doute aujourd'hui complétement en vigueur, si par une simple circulaire ministérielle, on n'était venu dans ce pays, en 1853, renverser en un instant les résultats obtenus après de longues années d'études et de pratique. Et encore, lorsque cette circulaire a eu déclaré que désormais on ne bâtirait plus de prisons cellulaires, l'opinion publique était si peu favorable à cet abandon du régime cellulaire que l'administration départementale de la Seine a persisté à soumettre à ce régime les jeunes délinquants envoyés pour leur éducation correctionnelle dans la maison de la Roquette, à Paris.

Récemment, un médecin français, comparant au point de vue de la mortalité, les résultats obtenus dans cette maison d'éducation correctionnelle et ceux des colonies agricoles où les délinquants sont élevés dans les autres parties de la France, trouvait que la mortalité est moins grande à la Roquette où ils sont isolés, que dans les colonies où ils vivent en commun.

Hollande. M. Ploos-Van-Amstel explique qu'en Hollande le régime cellulaire est adopté et appliqué, comme en Belgique, avec cette seule différence que le *maximum* de la vie cellulaire n'est que de deux années. Dans ce pays, comme en Belgique, on ne pratique pas encore la

libération conditionnelle. M. Ploos-Van-Amstel affirme que les prisonniers détenus en cellule ne peuvent correspondre entre eux. Ils sont employés à des travaux industriels très-variés. Pour les leur procurer, la Commission administrative de la prison s'arrange avec des fabricants qu'elle surveille pour empêcher l'exploitation des détenus. Ceux-ci peuvent avoir un pécule s'élevant jusqu'à cent florins, c'est-à-dire deux cents francs. Le salaire accordé au détenu excite son zèle et lui ournit le moyen d'améliorer sa nourriture, de soulager sa famille. On lui en réserve une partie pour le jour de sa libération. M. Ploos-Van-Amstel qui, pendant plusieurs années en raison de sa qualité de magistrat et de membre d'une Commission administrative, a visité les prisonniers détenus dans une prison cellulaire d'Amsterdam, leur a toujours vu une santé magnifique, meilleure même que dans les prisons où ils vivent en commun. Il n'a jamais eu à constater de fâcheux résultats au point de vue de leur santé physique et morale. C'est pourquoi il partage pleinement les opinions de M. Stevens. Il demande que dans la réforme des prisons, on songe d'abord aux jeunes délinquants. Ceux-là, surtout, sont susceptibles de recevoir de bonnes impressions. Il vaut mieux prévenir le mal qu'avoir à le guérir.

Si nous ne pouvons, dit-il, corriger les condamnés, tâchons au moins de ne pas augmenter leur démoralisation. Je ne prétends pas que la mise des condamnés en cellule suffit pour les corriger et prévenir les récidives, mais quel est le système qui peut faciliter davantage la résurrection du condamné ? Si le système cellulaire n'est pas le meilleur, il est en tout cas le moins mauvais.

Suède. M. Almouist déclare qu'en Suède on s'occupe sérieusement de la réforme pénitentiaire. Le système cellulaire y est en vigueur et n'a pas produit les fâcheux résultats que ses adversaires lui reprochent. On a même constaté que la santé est meilleure dans les prisons cellulaires que dans celles où la vie est en commun ; et que les cas de folie ne sont pas plus nombreux dans les unes que dans les autres.

Danemark. En l'absence de M. Braun, du Danemark, M. Almquist ajoute que dans ce pays on pratique aussi avec succès le régime cellulaire.

Autriche. M. le docteur Frey expose que, jusqu'à présent, en Autriche, les prisonniers ont été soumis à un régime de communauté pur

et simple, sans classification ni séparation d'aucune sorte. On avait d'abord songé à adopter le système de l'isolement, tel qu'il est pratiqué en Belgique, mais on a craint les conséquences de ce système pour la santé des détenus et on préfère un système progressif ainsi réglé : isolement en cellule pour une durée *maxima* de trois ans, suivie d'une vie en commun, par classes plus ou moins privilégiées. On ne pratique pas encore en Autriche les libérations conditionnelles.

La section du Congrès qui a entendu ces diverses dépositions n'a pas eu assez de temps pour entendre M. le comte Sollohub et M. Vaucher-Crémieux, qui ont tous les deux commencé l'exposition de systèmes dont ils ont fait l'objet d'écrits distribués aux membres du Congrès.

M. Vaucher-Crémieux s'est occupé des prisons de la Suisse.

Russie. M. le comte Sollohub a parlé des prisons de la Russie, non telles qu'elles sont, parce que leur état laisse beaucoup à désirer, mais telles qu'elles devraient être et telles qu'il espère les voir bientôt, grâce aux travaux de la Commission instituée par l'empereur de Russie pour préparer un projet de réforme pénitentiaire. M. le comte Sollohub, membre de cette Commission, a présenté un système complet, rempli d'aperçus nouveaux, d'idées ingénieuses que le temps ne lui a pas permis de développer, et qu'il a pris soin de formuler dans un écrit.

La section du Congrès, qui s'était chargée d'entendre ces dépositions, y a consacré deux journées entières. Le succès des quatre longues et laborieuses séances qu'elle a tenues durant ces deux journées, et dans lesquelles la langue française a été seule employée, est une preuve de la nécessité d'une langue unique pour la clarté et la précision des discussion internationales. On a vu en effet, dans cette section, des hommes de tous les pays s'expliquer en français, et je ne serai, dit M. Bournat, démenti par aucun de ceux qui ont suivi ses travaux, quand je dirai que c'est là qu'ils ont passé les heures les plus instructives et les plus intéressantes au milieu de toutes celles si productives qui se sont trop rapidement écoulées pour les membres de ce Congrès.

Avant de se séparer, l'assemblée, sur la proposition de M. le baron Macquay, député de Hollande, un des membres les plus distingués du Congrès, a voté par acclamation des remerciements à M. le président Loyson, et m'a chargé de résumer d'une manière exacte, fidèle et impartiale, les explications qu'elle venait d'entendre.

Ce résumé a été lu en assemblée générale du Congrès qui l'a ap-

prouvé de la manière la plus bienveillante et a décidé qu'il serait traduit et imprimé en langue anglaise. »

Dans le rapport dont nous avons donné tantôt des extraits, tantôt une reproduction textuelle, M. Bournat s'est proposé seulement de reproduire les travaux d'une section spéciale du Congrès; dans un second rapport il présentera les discussions qui ont eu lieu dans les autres sections et les communications qui leur ont été faites.

DE PERSONNIS APUD ARISTOPHANEM. — XÉNOPHON, SON CARACTÈRE ET SON TALENT; — thèses soutenues pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, par M. Alfred Croiset, ancien élève de l'École normale, agrégé des lettres. Ernest Thorin, éditeur. — Voir un compte-rendu dans le *Journal de Paris* du 1er mai 1872.

ESCHINE L'ORATEUR. — Etude publiée à Nîmes, par M. Ferdinand Castets. — Lorsqu'on parle d'Eschine et qu'on se rappelle qu'il avait été acteur, on se souvient de cette appréciation portée par notre savant collègue et président honoraire, M. PATIN :

« A Athènes, où l'art du comédien avait d'abord été exercé par les poëtes eux-mêmes, et était comme associé, par le caractère religieux des représentations théâtrales, à la dignité du culte public; à Athènes, où l'égalité démocratique mettait de niveau toutes les conditions et appelait quelquefois les plus humbles au partage de la puissance et des honneurs, il ne s'attachait à cet art, dignement exercé, aucune défaveur, aucune idée d'infériorité, de dégradation sociale. »

Le livre de M. Castets ne présente pas une étude du talent et du caractère d'Eschine, mais plutôt des renseignements biographiques racontant les événements auxquels il a pris part, et sa querelle avec son heureux rival Démosthène.

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette.

39e Année. Octobre - Novembre - Décembre 1873. No 5.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

UN MOT SUR LE BUSTE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

A L'ÉGLISE SAINT-ROCH A PARIS ET SA STATUE A VERSAILLES.

Dans mon étude biographique sur l'abbé de l'Epée, laquelle a été publiée en 1853, je n'ai fait qu'effleurer, pour ainsi dire, les honneurs publics décernés à cet illustre bienfaiteur de l'humanité à Paris et à Versailles.

Je croirais mal comprendre les sympathies de mes lecteurs, si je m'abstenais de compléter ici le peu que j'ai pu dire sur ce sujet.

Alors qu'encore jeune, je fus appelé à faire partager à mes frères d'infortune le bienfait de l'éducation que je venais de recevoir à la grande institution de Paris, attristé, comme eux, du honteux abandon dans lequel la mémoire de l'abbé de l'Épée, *notre père spirituel*, avait été laissée durant de trop longues années dans ce berceau de la régénération morale des sourds-muets, à Paris et dans la ville de Versailles qui l'avait vu naître, je résolus, n'importe à quel prix, de réunir mes efforts à ceux de mes condisciples pour obtenir de l'intérêt public la réparation de cet oubli. Le doute sur l'issue de nos démarches devait nous être d'autant moins permis qu'un trophée avait été élevé en 1826 à Daniel Guyot, directeur de l'école des sourds-muets de Groningue en Hollande, et, qu'en 1829 le même tribut de reconnaissance était payé à Gènes au père Assarotti, directeur de l'école des sourds-muets de cette dernière ville.

Ce n'est qu'à la suite de longues recherches que nous finîmes par découvrir les restes de notre sublime instituteur, reposant dans le caveau de la chapelle Saint-Nicolas, paroisse Saint-Roch à Paris. Nous en fûmes redevables à l'obligeance d'une ancienne compagne parlante de ses élè-

ves sourdes-muettes, Mlle Courtois, demeurant rue Villedo, qui nous apprit que là il disait tous les jours la messe.

Comme pour corroborer son témoignage, cette excellente personne mit à notre disposition quelques manuscrits et quelques imprimés qu'elle conservait comme de précieuses reliques. Les uns avaient trait à l'exposé de la méthode du vénérable ecclésiastique ; les autres, au programme des exercices de ses élèves.

Mon ami Forestier, sourd-muet, aujourd'hui directeur de l'Institution départementale des sourds-muets de Lyon, une des meilleures de France, le docteur Doumic, qui avait un frère sourd-muet, et moi, ayant obtenu du curé de la paroisse, l'abbé Olivier, nommé depuis évêque d'Evreux, l'autorisation de descendre dans le caveau, qu'y avons-nous trouvé ? Plus de cercueil de plomb ! rien que de la poussière et quelques ossements épars !

En juin 1838, mon compatriote, M. Chapuys de Montlaville, alors député de Saône-et-Loire, plus tard sénateur, me présenta ainsi que deux de mes collègues, Alp. Lenoir et Forestier, à M. Dupin aîné, président à cette époque, de la Chambre des députés. Nous prîmes la liberté de lui offrir, tant en notre nom qu'en celui de nos frères d'infortune, la présidence d'une Commission chargée d'ouvrir une souscription destinée à réparer cet acte de vandalisme, et de lui soumettre une liste de membres qui nous semblaient pouvoir la composer.

C'étaient :

MM. le baron de Schonen, le baron Séguier, le vicomte de Chateaubriand, Chapuys de Montlaville, Eugène Garay de Monglave, l'abbé Olivier, Cavé, chef de la division des Beaux-Arts (à laquelle ressortissaient les écoles de sourds-muets), Ferdinand Berthier, Claudius Forestier et Alphonse Lenoir.

M. Dupin aîné, avec un empressement sympathique qui nous émut, traça ces mots : « J'accepte bien volontiers ; c'est un honneur, un plaisir et un devoir. »

Depuis, MM. Villemain et le baron de Gérando acceptèrent d'occuper la place de M. le baron Séguier, empêché tant par ses occupations nombreuses que par l'insuffisance de ses forces physiques, et celle de M. de Chateaubriand. M. Nestor d'Andert fut proposé ensuite à la Commission comme un artiste d'un mérite incontestable.

M. de Chateaubriand nous avait répondu, le 13 juin 1838, dans les termes suivants :

« Messieurs,

» Je serais infiniment flatté d'être compté au nombre des membres d'une Commission chargée d'un monument à élever à l'abbé de l'Épée ; ma séparation complète du monde me prive de l'honneur que vous vouliez me faire, mais je serais très-heureux d'être porté sur cette liste comme un des premiers souscripteurs.

» Agréez, Messieurs, je vous prie, mes regrets sincères, mes remerciements empressés et l'assurance de la considération distinguée avec laquelle je suis

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» CHATEAUBRIAND. »

Le 20 juin, la première réunion de la Commission eut pour objet de s'occuper du triple vœu que nous avions formé les premiers : 1° rendre une tombe aux restes mortels de l'abbé de l'Épée; 2° graver une inscription commémorative sur la maison où il avait vu le jour ; 3° en graver une autre sur celle qu'avait illustrée sa charité et qui avait recueilli son dernier soupir.

M. Victor Lenoir, frère du sourd-muet, architecte du gouvernement, offrit d'ériger gratuitement un souvenir à notre glorieux apôtre; MM. Michaut (des Monnaies) et Auguste Préault, statuaire, se présentèrent dans le même but.

L'église Saint-Roch fut désignée comme un emplacement plus digne que tout autre d'être occupé par le monument en question. Le curé déclara, au milieu des marques de la satisfaction de tous, qu'il était heureux de pouvoir mettre à notre disposition non-seulement le lieu où reposaient les dépouilles mortelles de l'illustre fondateur, mais encore la chapelle de Saint-Nicolas qui deviendrait l'objet d'un saint pèlerinage, et où, chaque année, un service pourrait être célébré pour le repos de son âme.

La Commission décida ensuite que la souscription serait immédiatement ouverte en France et à l'étranger, au secrétariat de la Chambre des députés, chez le trésorier de l'institution nationale des sourds-muets et chez dix notaires de Paris.

Le lendemain 21 juin, M. Chapuys de Montlaville, M. de Monglave et moi, nous descendions dans le caveau qui venait d'être rouvert, et nous y découvrions, outre de plus nombreux ossements, des fragments de souliers, de rabat, de soutane, de bonnet carré et d'étole. Mlle Courtois

dont il a été parlé plus haut, présente à ces fouilles, déclara devant nous au curé qu'elle reconnaissait parfaitement ces divers objets pour avoir appartenu au charitable instituteur et cita plusieurs circonstances importantes à l'appui de son assertion.

Au procès-verbal des dires de cette ancienne amie des sourdes-muettes fut jointe une copie de l'acte authentique qui constatait l'inhumation de l'abbé de l'Épée.

Ce ne fut que le 15 février 1840 que la Commission put reprendre ses séances dans une des salles de la présidence de la Chambre des députés, salle que M. Sauzet, alors président, avait bien voulu mettre à notre disposition.

A la suite d'un rapport fait par M. Nestor d'Andert sur les divers projets de monument à élever à la mémoire de l'abbé de l'Épée, la Commission accorda la préférence à celui de MM. Préault et Lassus, « qui semblait réunir toutes les conditions désirables sous le triple rapport de l'expression dans la sculpture, de l'art répandu dans l'ensemble et de l'économie dans les dépenses. »

La Commission accepta avec reconnaissance les offres de ces deux artistes distingués, offrant de ne recevoir que le remboursement de leurs avances, dans le cas où ils seraient chargés de l'exécution du monument. Ils avaient même proposé de l'entreprendre à leurs risques et périls.

Ce n'était pas, en effet, un monument somptueux que la Commission prétendait ériger au modeste prêtre, dont l'existence simple avait été consacrée au soulagement d'une des plus tristes infirmités qui ait jamais affligé l'humanité.

Il faut le dire, toutefois, la souscription ne marchait point au gré de la Commission.

Les sommes versées jusqu'alors dans la caisse de la souscription ne s'élevaient pas à plus de 3,000 francs ; mais, sur la demande de la Commission, une autre somme de 4,000 francs lui fut allouée par le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, comme un complément indispensable.

Deux nouvelles conditions venaient d'être imposées à l'acceptation des offres des artistes telles qu'elles se trouvaient contenues dans leurs devis et leurs déclarations : la première, que les payements ne pourraient être demandés qu'aux époques de rentrée des sommes provenant de la souscription ; la seconde, que le monument serait entièrement achevé et posé au mois de février 1841.

En juillet de cette année, parut une circulaire du président de la Commission, contresignée par le secrétaire, provoquant une souscription des sourds-muets des différents pays, de leurs familles, de leurs amis et de toutes les personnes dévouées à l'humanité.

A partir du 24 février 1842, la Commission ne fut plus convoquée par suite des circonstances extraordinaires où l'on se trouvait, ce qui n'empêcha pas l'inauguration du monument d'avoir lieu presque à l'époque convenue, c'est-à-dire en août 1841, mais sans cérémonie.

Ce tombeau consiste en une pierre triangulaire portant, au sommet, le buste en bronze du célèbre instituteur et, à la base, deux figures de même métal, représentant un jeune enfant et une jeune fille, les mains levées en signe de reconnaissance vers l'homme qui, ne pouvant les arracher à leur triste infirmité, leur a donné, en dépit de la nature, le bien si précieux de l'éducation.

On lit sur ce monument l'inscription latine suivante :

> Viro admodùm mirabili — sacerdoti de l'Épée — qui fecit, exemplo salvatoris, mutos loqui — cives galliæ — hoc monumentum dedicarunt — natus 1712 — mortuus 1789 — Préault, 1840.

Tout en appréciant à sa juste valeur la simplicité et la noblesse de cette inscription, nous aurions désiré qu'elle fût française, car le latin est inconnu à l'immense majorité des sourds-muets du globe.

Que dire du buste et des figures au-dessous desquels se trouve reproduit l'alphabet manuel tel qu'il est exécuté maintenant par les sourds-muets? L'un et les autres ont mérité les suffrages du public.

Qu'il nous soit permis de signaler encore ici un acte de désintéressement qui fait honneur à M. Préault.

La souscription n'ayant pas encore atteint le chiffre désiré, le statuaire s'est empressé de parfaire de sa bourse la somme réclamée par les ouvriers et les fournisseurs avec lesquels il avait traité.

Quatre ans plus tard, à côté du monument fut posée une couronne de lauriers en bronze due au ciseau du même Préault avec cette inscription : *A l'abbé de l'Épée les sourds-muets suédois.*

C'était le produit d'une souscription ouverte entre ses élèves des deux sexes par les soins de M. O. E. Borg, directeur de l'institution des sourds-muets et des aveugles de Stockholm.

Tandis que Paris se préparait à honorer l'apôtre de nos frères d'infortune, le conseil municipal de Versailles manifestait le vœu de décorer

de sa statue une des places publiques du chef-lieu de Seine-et-Oise, sa ville natale.

En 1839, le même Michaut (des Monnaies) offrait de se charger, à ses frais, d'exécuter le modèle en grand d'une statuette de l'abbé de l'Epée. On prévoyait que sa proposition désintéressée serait aussi favorablement accueillie qu'elle le fut.

On procéda immédiatement à la formation d'une Commission chargée d'activer la souscription et de l'amener à un prompt résultat. Les membres proclamés furent : MM. le marquis de Sémonville, le baron de Fresquienne, l'abbé Caron, le lieutenant général vicomte Wathiez, Lebrun, de Saint-James Gaucourt, Bernard de Mauchamps, Gauguin, Boisselier et Besnard.

Les membres fondateurs jugèrent indispensable de s'adjoindre MM. Remilly, maire de la ville, Tophinon, conseiller de préfecture et Douchain, architecte du département, comme leur paraissant en position de leur prêter un concours efficace.

La commission tenant à ce que le public pût être admis à contempler le modèle de la statue de M. Michaut, décida qu'il serait transporté : 1° dans a cour de l'hôtel de ville de Versailles; 2° vers le mois de décembre, dans celle de l'institution nationale des sourds-muets de Paris; 3° au mois de février suivant, dans celle du Louvre, après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires pour atteindre ce triple but.

Au milieu de ces préparatifs, le titre de membres de la Commission était offert à MM. le comte Molé et Lepelletier d'Aunay, tous deux membres du conseil de Seine-et-Oise, ainsi qu'à M. Bertin de Vaux, ancien préfet du département, pair de France, et à M. le duc de Luynes.

En juillet 1841, M. le Préfet accepta la présidence d'honneur qui lui fut décernée par les membres de cette commission.

Le modèle de la statue, exposé dans la cour de l'institution des sourds-muets, rue Saint-Jacques, n° 254, avait deux mètres et demi de haut; il représentait l'abbé de l'Epée à quarante ans environ, en costume ecclésiastique.

Debout sur un piédestal, le vénérable instituteur dont le petit collet est relevé avec grâce, tient de la main gauche un crayon et une tablette sur laquelle est écrit le mot Dieu, d'abord en caractère dactylologiques, puis en caractères ordinaires. Sa main droite élevée vers le ciel indique que c'est là qu'il faut que l'humanité adresse ses témoignages de reconnaissance pour le nouveau bienfait dont elle vient

d'être dotée. Les doigts du célèbre abbé sont disposés de manière à former la première lettre du mot *Dieu*.

Le socle est orné de trois bas-reliefs; celui de face représente le tombeau du père spirituel des sourds-muets, auprès duquel la Charité, sous ses emblèmes, rend grâce à Dieu du nouveau moyen de soulagement offert à l'humanité. Ceux de droite et de gauche représentent les deux premiers élèves de ce maître dévoué.

Le samedi 21 août 1841, M. le préfet de Seine-et-Oise se rendit, à trois heures de l'après-midi, dans la cour de l'institution des sourds-muets de Paris. M. Remilly, maire de Versailles, et M. Delerot, l'un des adjoints, s'y trouvaient déjà avec les membres du conseil municipal composant la commission d'examen du monument; ils y furent reçus par une députation de la commission des souscripteurs.

La statue n'avait pu être exposée antérieurement au Louvre ni à Versailles à cause des frais de transport et de la fragilité du plâtre.

A la demande du secrétaire de la commission, je fis paraître le 25 août, dans le *Journal de Seine-et-Oise*, un article rendant compte des *impressions des sourds-muets en présence de la statue de l'abbé de l'Epée au milieu de la cour de l'institution de Paris*. Le voici :

« La statue de l'abbé de l'Epée, dont le modèle en plâtre est exposé dans la cour de l'institution des sourds-muets de Paris, rue Saint-Jacques, n° 254, doit être coulée en bronze pour orner une des places publiques de Versailles. C'est l'œuvre de M. Michaut, le célèbre graveur des Monnaies. Ce tribut de reconnaissance nationale était un devoir pour la ville qui a vu naître un des plus illustres bienfaiteurs de l'humanité. Grâces soient rendues à la commission chargée de ce soin pieux, à cette commission qui a eu la louable idée de faire placer provisoirement ce monument simple et majestueux sur le théâtre des miracles de notre *père spirituel*. Il me semble inutile de décrire la profonde vénération, la vive reconnaissance qui, à cette apparition soudaine, ont saisi les cœurs de tous les enfants, anciens et nouveaux élèves de notre institution, et de peindre l'activité religieuse avec laquelle ils dévoraient des yeux les traits chéris de leur Messie. Les *aînés*, je veux dire les plus anciens racontaient en détail l'histoire de sa vie à leurs *cadets*, et ceux-ci la disaient aux plus jeunes de leurs condisciples. De toutes parts, dans l'école, les crayons et les plumes étaient en mouvement. C'était à qui consacrerait quelques lignes tracées d'inspiration au sublime ins-

tituteur des sourds-muets; c'était à qui dessinerait ses traits, mélange heureux de noblesse et de bonté. Déjà, la lithographie les a reproduits par centaines dans l'atelier même de l'établissement.

«Tous les yeux sont fixés sur cette image chérie. Que de sensations elle excite! Nos enfants s'extasient; leur cœur s'enflamme au souvenir de ce courage inébranlable, de ce sublime dévouement qu'il lui a fallu pour lutter avec avantage contre tant de préjugés injustes et puissants. Nos frères, se disent-ils, étaient retranchés, il y a soixante ans à peine, de la communion du monde moral et physique. Ils étaient repoussés impitoyablement, ou du moins dédaigneusement exclus du banquet de la vie et marqués, pour ainsi dire, d'un signe visible du courroux céleste. On les fuyait comme des pestiférés. Il n'y avait pas jusqu'aux tendres mères qui ne fissent violence à leur affection pour ne pas blesser les regards de la multitude par le spectacle de cette infirmité. La foule criait arrière à ces innocentes victimes de l'ignorance, de la barbarie, condamnées à ne jamais savourer la coupe des jouissances communes, et cela parce qu'il avait plu à Aristote de les reléguer bien au-dessous de animaux les plus stupides! oh! combien tout cela est changé maintenant! Tournons nos yeux sur nous-mêmes, regardons autour de nous, comparons-nous à eux! N'avons-nous pas de puissants motifs de bénir la mémoire de notre saint apôtre?

» Du milieu de tous ces groupes de muets s'échappe soudain un geste énergique. Qu'elle devienne la propriété de l'école, cette statue dont l'exécution répond si bien à toutes les sensations de nos cœurs, à toutes les pensées des admirateurs du génie, cette statue dont le travail honore le talent d'un modeste artiste!

Ce vœu trouve de l'écho dans l'institution entière. Mais, mes amis, leur a-t-on dit, à quoi pensez-vous donc? Ne voyez-vous pas que c'est une dette sacrée que Versailles a hâte d'acquitter envers le plus digne de ses enfants, envers l'abbé de l'Epée? La voyez-vous cette ville des rois de France, tendant son casque et demandant l'aumône pour qu'on érige au plus vite le monument qu'elle a voté à notre grand instituteur? Elle ne repoussera pas l'obole des orphelins qu'il a laissés ici-bas. Leur place est, au premier rang, dans la fête qui se prépare. Patience donc, mes amis! votre tour ne peut manquer de venir. L'école doit posséder aussi une image de l'abbé de l'Epée. Pour Versailles doit-être le grand homme, la statue monumentale! Pour vous, le bienfaiteur modeste, l'instituteur qui préside à vos jeux, à vos travaux, à vos espé-

rances! vous l'aurez, vous dis-je; patience, mes amis, car à Versailles au noble berceau de notre père, doit appartenir l'exemple de tous les hommages.

» Qu'il me soit permis, après avoir traduit, aussi fidèlement que possible, les sentiments si naïfs de mes jeunes frères, d'enregistrer ici une réponse touchante qu'il y a cinq jours, à la distribution de nos prix, une jeune sourde-muette, Aimée Duval, élève de mademoiselle Barbiat, depuis professeur à l'institution nationale des sourds-muets de Paris, a faite à cette question.

» Quel sentiment éprouvez-vous en voyant la statue de l'abbé de l'Epée dans l'établissement des sourds-muets ?

» En voyant ici l'image de celui qui a tant fait pour nous, nous croyons voir un bon père au milieu de ses enfants. Avant que l'abbé de l'Epée se fût occupé de nous, combien notre sort était triste et malheureux! nous ne connaissions ni notre Dieu ni nos devoirs. Aujourd'hui, nous ne sommes plus séparés du reste de la société et nous savons que si nous obéissons toujours à la loi de Dieu, nous serons aussi heureux dans le ciel que ceux qui ont toutes leurs facultés. Soyez mille fois béni, vous qui avez été pour nous comme un second père, vous à qui nous devons plus que la vie! Jamais nous ne contemplerons vos traits sans un vif sentiment d'amour et de reconnaissance, nous savons que vous êtes au ciel où vous jouissez du bien que vous avez fait à tant de malheureux; que la plus douce récompense pour votre belle âme est de voir les sourds-muets pratiquer toutes les vertus et que nous ne pouvons mieux vous prouver notre reconnaissance qu'en remplissant tous nos devoirs. Si jamais nous étions tentés de nous en écarter, votre pensée viendrait nous retenir, et c'est ainsi que vous ne cesserez jamais d'être le bienfaiteur des sourds-muets. »

Le conseil municipal, dans une séance extraordinaire, arrêta que la statue, dès qu'elle aurait été coulée en bronze, serait posée à Versailles sur le point de jonction des rues Royale et d'Anjou.

Il fut décidé par la Commission que la plaque commémorative en cuivre serait enfermée dans une boîte de chêne ou de plomb et porterait une inscription.

Le dimanche 3 septembre 1843, sur l'emplacement désigné, une place avait été réservée autour du monument aux côtés duquel devaient se tenir des sourds-muets de tout âge, de tout sexe, de toute condition. La haie était formée par des piquets de garde nationale.

Les élèves de l'institution de Paris furent joints à Versailles par leurs jeunes frères de l'école d'Orléans, que l'administration du chemin de fer s'était empressée à faire transporter gratuitement sous la conduite de leur respectable aumônier, M. l'abbé Bouchet.

A une heure de l'après-midi, la Commission, précédée de son président d'honneur, M. Aubernon, pair de France et préfet du département, prit place sur la face principale du monument ainsi que le conseil municipal, les autorités, les souscripteurs et une affluence nombreuse; le voile qui couvrait la statue ayant été enlevé par ordre du préfet, il s'éleva une acclamation générale. Ce fonctionnaire, faisant hommage de la statue à la ville représentée par son conseil municipal, félicita les souscripteurs, le conseil municipal et l'artiste. M. Remilly, maire de la ville, membre de la chambre des députés, lui répondit d'une manière digne du héros de la fête:

« Oui, monsieur le préfet, dit-il, heureux et fier de l'avoir vu naître dans son sein, la ville de Versailles, par l'intermédiaire de son conseil municipal, accepte la statue de l'un de ses plus illustres enfants, de l'un des plus sublimes bienfaiteurs de l'humanité, de l'abbé de l'Épée.»

M. de Saint-James Gaucourt, secrétaire de la Commission, lut une notice biographique sur cet homme presque divin.

Après lui vint le tour de l'auteur de ce récit, invité par la Commission à adresser une allocution mimique à ses compagnons d'infortune, présents au pied de la statue. La voici :

« Frères et Sœurs !

» Dans une circonstance solennelle qui rappelle tant de souvenirs glorieux, il était naturel que l'éloge du grand homme que nous célébrons sortît d'abord de la bouche éloquente d'un de ses concitoyens, d'un habitant respectable de cette ville, qui a le droit d'être fier de l'avoir vu naître. A la mimique maintenant son tour ! Place à cet admirable langage qu'il nous a révélé ! D'autres ont charmé les oreilles attentives ; qu'il nous soit permis de nous faire entendre aussi des yeux impatients.

» O image si justement vénérée de notre père spirituel, souris à la naïve énergie de nos sentiments exprimés dans une langue qui est notre patrimoine à nous, que Dieu, à l'heure de la création, dispensa également à tous les hommes; que, le premier après Dieu, tu soumis au frein de l'intelligence humaine et qui, plus tard, s'est posée en égale au

moins de la parole dans tous les genres, secouant les vieux oripeaux dont l'avait affublé l'ignorance, et reprenant sa robe blanche de néophyte pour saluer ton ombre en ce jour solennel.

» Mais quel spectacle a frappé mes regards étonnés, attendris? D'où viennent les flots d'admiration qui se pressent autour de vous, pauvres enfants, que la nature a traités en marâtre? Pourquoi tous ces rangs divers, confondus en un seul et même sentiment sur cette place publique de la cité royale? Ah! je le vois, mes frères, mes sœurs en Dieu, vous venez expier ici, à la face du Très-Haut, de funestes erreurs qui ont trop longtemps voilé la terre. Vous venez, vous, les heureux de la création, proclamer dans cette enceinte trop souvent souillée par la flatterie, que tous les hommes sont vos frères, sont vos égaux, et que, quelles que soient les épreuves que le ciel leur envoie, ils n'en sont pas moins les fils du même Dieu. Reportons toute la gloire de ces aveux publics à l'objet si cher de nos hommages! Oh! comme nous le contemplons religieusement! Qu'ils parlent à nos regards, ce geste expressif, cette attitude pleine de majesté, ce front large et haut, tout sillonné par l'étude! Allez, nous dit notre Rédempteur, allez, mes disciples bien-aimés, par toute la terre instruire vos frères et vos sœurs d'infortune, les éclairer comme je vous ai éclairés, et féconder dans leurs cœurs, dans leurs esprits, les heureuses semences que j'ai fait fructifier dans les vôtres. Allez! ne redoutez pas la fatigue et les ronces du chemin et que Dieu vous conduise!

» Frères et sœurs! non, certainement, vous ne faillirez pas à cette mission sainte. Vous l'avez promis, promettez-le encore devant ce bronze, pour nous si palpitant de souvenirs!

» Avec moi, remerciez aussi l'artiste si bien inspiré, qui a rendu notre Messie à notre adoration, qui a buriné la pensée dont il était animé en caractères ineffaçables!

« Grâces aussi, grâces mille fois à la Commission si digne de mener à bonne fin cette œuvre de réparation qu'attendait la mémoire d'un des plus grands hommes de notre belle France, si féconde en grands hommes; qu'attendait Versailles, fière, dans la postérité la plus reculée, de l'avoir vu naître dans ses murs! »

Dès que j'eus achevé de parler mimiquement, je remis à mon vieil ami Eugène Garay de Monglave, ex-membre de la Commission consultative de l'institution des sourds-muets, le manuscrit qu'il eut la complaisance de lire à la partie entendante-parlante du public.

A une heure trois quarts des salves d'artillerie annonçaient au monde qu'un outrage si affligeant fait à la mémoire de l'un de ses plus illustres enfants venait d'être réparé par la ville de Versailles.

La construction et l'érection du monument ont coûté près de 14,000 francs; une première somme de 348 fr. 50 c. avait été versée par 83 sourds-muets. Nous ignorons à combien elle a dû s'élever dans la suite.

Les honneurs décernés à cet homme si éminent et si modeste à la fois, ne pouvaient manquer d'inspirer la verve poétique de ses admirateurs. Parmi eux, nous citerons avec orgueil notre frère sourd-muet, le poëte Pélissier qui, voulant chanter, à son tour, cet envoyé du ciel, a pris cette pensée d'un autre sourd-muet, notre excellent ami Alp. Lenoir :

Élever des statues aux grands hommes, c'est léguer à la postérité de sublimes leçons.

L'institution nationale des sourds-muets de Paris attend la statue de l'abbé de l'Épée, qui lui a été promise dans une circonstance solennelle.

FERDINAND BERTHIER,

Sourd-muet, doyen honoraire des professeurs de l'Institution nationale de Paris, président-fondateur de la Société universelle des sourds-muets.

NOTES SUR LE TOMBEAU DE CHARLEMAGNE.

(Feuillets détachés d'un carnet de voyage et adressés à madame ANCELOT.)

Vous m'avez fait, Madame, un bien grand honneur; vous, qui savez tant de choses, vous m'avez demandé quelques pages du journal de ma récente excursion en Hollande. C'est rendre bien fier un homme qui, longtemps sédentaire par devoir, n'a conquis la liberté, au terme de sa carrière publique, que pour prendre en dégoût le repos auquel il aspirait, et qui, de magistrat mis à la retraite, s'est, tout d'un coup, transformé en curieux vagabond. Mais depuis que cet hippogriffe à vapeur, qui nous emporte comme le vent, a supprimé les distances, il n'y a vraiment plus

de raisons pour rester chez soi, tant qu'on n'y est pas encore cloué par la goutte ou la paralysie.

Or, vous connaissez trop bien le cœur humain, pour ignorer l'une des faiblesses du voyageur. Vous le savez, qui aime à voir, aime à conter, et vous, Madame, qui, dans votre salon, comme dans vos livres, contez si bien, vous avez daigné me dire : *conte.*

Je m'incline et dois vous obéir.

Pourtant, si vous le permettez, je ne vous dirai rien, aujourd'hui, de la Hollande, rien de la riche et singulière cité d'Amsterdam, la Venise du nord, curieuse encore pour qui a vu celle du midi; rien non plus de la jolie petite ville de Saardam, conservant avec orgueil la pauvre maison de bois du czar Pierre, qui ne s'est jamais montré plus grand que sous l'humble habit d'ouvrier charpentier, après avoir porté l'uniforme de simple tambour dans un régiment de son armée.

Je ne vous entretiendrai que d'une pointe faite dans la Prusse Rhénane, en sortant du beau pays de Liége, pour gagner les Pays-Bas par Aix-la-Chapelle et Cologne. Je me bornerai, même, dans cette lettre, à ne vous parler que d'un épisode dont le théâtre sera Aix-la-Chapelle.

Quel souvenir se réveille à ce nom!

Là naquit, dit-on, là tint sa cour, et là expira Charlemagne, l'un des géants de l'histoire moderne, lui qui avait fait de cette ville aimée la seconde capitale de son vaste empire.

Vous savez qu'Aix-la-Chapelle, l'antique *Aquis Granum* des Romains et que les Allemands ne désignent que sous la rude contraction d'*Aachen*, doit son nom d'*Aix*, comme *Aix* en Savoie et *Aix* en Provence, à ses eaux minérales, et son surnom à la chapelle impériale érigée par Charlemagne après la mort de Fastrade sa femme, et où lui-même a reçu la sépulture.

Quant à ses eaux thermales, un charmant établissement qui leur est consacré fut le premier objet qui frappa mes regards à mon arrivée dans cette ville. Sur la grande place ombragée où j'avais pris gîte, s'élève une élégante rotonde, formant le centre d'une double colonnade, d'où les promeneurs peuvent passer dans un joli jardin ouvert au public.

La rotonde élevée en 1824, en commémoration du mariage du roi de Prusse actuel, alors prince royal, avec la princesse Élisa de Bavière, abrite une des principales sources minérales, qui a reçu le nom de *source Elisa.* On y descend par deux escaliers d'une vingtaine de mar-

ches, et une femme y distribue aux malades des verres d'eau, que, le matin et le soir, ils ingurgitent avec accompagnement de musique.

Beaucoup d'habitants de la classe du peuple ne commencent leur journée qu'après s'être, je ne dirai pas rafraîchis, mais abreuvés de cette eau sulfureuse, dont la température presque brûlante au simple toucher est de 54 degrés centigrades. La ville renferme six à huit autres sources plus ou moins chaudes.

Il me tarde, comme à vous, sans doute, d'arriver à la chapelle de Charlemagne, d'autant plus improprement désignée sous le nom de cathédrale, qu'Aix-la-Chapelle n'a eu d'évêque que durant les vingt années de l'occupation française, qui en avait fait le chef-lieu du département de la Roër, et durant les dix premières années de son incorporation à la Prusse qui, en 1825, l'a replacée sous la juridiction ecclésiastique de l'archevêché de Cologne.

Nous voici devant le vieux monument. On est tout d'abord frappé, non d'admiration mais de surprise, à la vue du chaos extérieur de ce temple rongé par plusieurs incendies, et qui présente, aujourd'hui, par suite des restaurations et des additions qu'il a subies, un mélange de tous les styles, depuis le roman jusqu'au Louis XV, en passant par le gothique et la renaissance. Sur le petit parvis qui en précède l'entrée, on remarque deux fûts de colonne, dont l'un supporte une *louve en bronze* à la gueule béante, et l'autre une *pomme de pin* également en bronze, d'un mètre de hauteur. A quel âge appartiennent ces œuvres de l'art? Je l'ignore.

Vous franchissez le porche du temple par des portes de bronze, qu'on dit être du VIIIe siècle, et qui n'offrent d'autre ornement qu'une tête de lion en relief à leur centre. Croyant entrer dans une église, votre étonnement redouble en n'apercevant aucune nef, et en vous trouvant dans une magnifique rotonde, à la suite de laquelle vous voyez s'élancer un beau chœur du XIVe siècle, dont les hautes fenêtres ogivales vous font penser à la Sainte-Chapelle de Paris. Là et dans la rotonde trente-sept empereurs, successeurs de Charlemagne, ont été sacrés après lui. Mais la rotonde absorbe toute votre attention. De forme octogone, elle présente, dans chacun de ses pans coupés, deux portiques à jour superposés, et soutenus chacun par deux colonnes de porphyre ou de granit poli, que Charlemagne avait fait venir d'Orient pour décorer sa chapelle impériale. C'est là l'imposante balustrade élevée autour du tombeau du grand empereur.

Croiriez-vous que nos compatriotes, dans l'ivresse de leurs victoires, avaient eu l'étrange courage de dépouiller cette rotonde de plusieurs de ses trente-deux belles colonnes et de les transporter à Paris?

Si bonne Française que vous soyez, Madame, que pensez-vous de cette profanation, et de ce prétendu droit de conquête qui consiste à ravir aux cités vaincues les débris de leurs monuments, pour les emporter à titre de trophées? N'est-ce pas, sous le voile de l'amour des arts, commettre de véritables actes de pillage dignes des barbares? Que si l'on s'autorise de l'exemple des Romains, spoliateurs enthousiastes des chefs-d'œuvre de la Grèce, n'est-ce pas justifier une iniquité par une autre et assez mal défendre la cause de la vraie civilisation? Tôt ou tard la justice ne reprend-elle pas ses droits, quand vient le jour des représailles?

Combien de fois Rome pillarde n'a-t-elle pas été pillée à son tour? et notre chère France, à l'heure des défaites qui ne manquent jamais de succéder aux triomphes, n'a-t-elle pas été obligée de se résigner à de bien humiliantes restitutions? Ayons donc, avec l'amour, le respect du génie. Laissons ses œuvres aux peuples qu'il en a dotés et à la place où les générations se sont accoutumées à les contempler. Payons ceux qu'on voudra bien nous vendre, mais restons honnêtes gens, et ne dérobons pas. Disons, en passant, à l'honneur de nos rois, Charles VIII, Louis XII et François Ier, que dans leurs expéditions en Italie, et à une époque où l'amour des arts exaltait toutes les âmes, aucun d'eux n'a eu la pensée de commettre ce genre de vols à main armée.

Revenons à la rotonde Carlovingienne. Levez les yeux vers le dôme byzantin qui la recouvre. Voyez-vous cette grosse et longue chaîne de fer, qui pend accrochée à sa clef de voûte? Remarquez ce qu'elle soutient à peu de distance au-dessus de votre tête. C'est un lustre ou plutôt une lampe circulaire de bronze et d'argent doré mesurant douze mètres de circonférence, pouvant recevoir 48 cierges et présentant la forme d'une couronne impériale. Il y a plus de six cents ans qu'elle a été suspendue là par l'empereur Frédéric Barberousse, comme une offrande au tombeau de Charlemagne.

Mais où est-il ce tombeau? Regardez à vos pieds; sur une large table de marbre placée au centre de la rotonde, ne lisez-vous pas une inscription tracée en caractères faisant saillie, à demi usés par les pieds du *profane vulgaire*, inscription qu'on assure avoir été placée là par Napoléon?

Elle est courte et ne contient que ces deux mots : CAROLO MAGNO.

Vous marchez sur la pierre tumulaire du grand homme, sur celle qui recouvre l'entrée du caveau, où, en 814 (il y a plus de mille ans), son corps fut descendu endormi et glacé par la mort.

Retirons-nous de quelques pas par respect, mais ne demandez pas à descendre dans ce sépulcre, pour vous incliner devant une si haute puissance contenue dans un si étroit espace. Charlemagne y fut longtemps renfermé, mais il ne l'habite plus et vous ne trouveriez là qu'un froid caveau désert. L'indiscrète curiosité de deux de ses successeurs a osé violer son dernier asile et en troubler le formidable repos.

Le premier d'entre eux fut Othon III, qui, en l'an 997, près de deux siècles après la fermeture du sépulcre, eut l'audace de le faire rouvrir et de s'y plonger, pour contempler les restes de celui dont le nom remplissait le monde. Il faut pardonner quelque chose à l'enthousiasme de la jeunesse; Othon n'avait alors que dix-sept ans. Il trouva le vieux monarque assis, en haut d'une estrade de granit, sur un trône de marbre blanc et revêtu de tous ses insignes impériaux, la couronne sur la tête, son épée de fabrique arabe au côté, ainsi que la panetière de pèlerin qu'il avait coutume de porter dans ses voyages à Rome, le livre des Évangiles sur ses genoux et son sceptre à ses pieds. Il ne faut pas douter que le jeune empereur se prosterna bien bas devant ces respectables restes; mais son respect n'alla pas jusqu'à laisser à la grande ombre son épée, son sceptre et sa couronne, qu'il lui enleva, et qui ont servi, depuis, au couronnement de tous les empereurs d'Allemagne. Il fit ensuite pieusement resceller le tombeau.

Mais le fatal exemple était donné; et 168 ans après Othon, en 1165, un second empereur, Frédéric Ier dit Barberousse, se passa aussi la fantaisie de faire ouvrir la glorieuse tombe. Il est présumable qu'il trouva le corps de Charlemagne a peu près tombé en lambeaux, car il le fit recueillir dans un sarcophage romain de marbre de Paros, sur lequel est admirablement sculpté l'enlèvement de Proserpine. Il est, aujourd'hui, renfermé dans une des armoires du trésor de la chapelle.

Quant au trône ou fauteuil sur lequel Charlemagne est resté assis pendant trois siècles et demi, on le conserve dans la galerie du 1er étage de la rotonde, et c'est sur ce trône que se sont assis après lui, lors de leur sacre, vingt empereurs, depuis Frédéric Barberousse, jusqu'à Ferdinand Ier, fils et successeur de Charles-Quint.

Le trésor que renferme la sacristie est un des plus riches qui se

puissent voir. Il se compose d'un grand nombre de châsses, de reliquaires, d'ostensoirs, de calices, etc., éblouissants d'or et de pierreries, splendides offrandes accumulées pendant des siècles par la munificence des princes et la piété des fidèles. Les reliques y abondent, et quelles reliques! Au premier rang figurent : *la robe que portait la sainte Vierge, le jour de la naissance de Jésus-Christ, les langes du nouveau-né; la toile qui ceignit ses reins sur la croix; — le drap dont fut enveloppé saint Jean-Baptiste après sa décapitation.*

Ce sont là les quatre *grandes reliques*; mais elles ne me furent pas montrées, par la raison que leur exposition n'a lieu que tous les sept ans, pendant 15 jours, du 10 au 24 juillet.

Il fallut me contenter des *petites reliques*, qui sont encore fort respectables. Quant à leur authenticité comme celle des *grandes*, elle relève du domaine de la foi. Ce sont: une *ceinture* de Jésus-Christ; une partie des *cordes* dont il fut garrotté, un fragment de *l'éponge* portée à ses lèvres; un fragment des *verges* dont il fut frappé; un fragment *d'un des clous* qui l'attachèrent à la croix; un fragment du *roseau* qu'on lui mit en main par dérision; une *ceinture* et des *cheveux* de la sainte Vierge; son *portrait* peint par saint Luc (on sait que l'église de la *Madonna di San Luca* de Bologne en possède un autre attribué à la même main, etc., etc.).

Les principales de ces reliques passent pour avoir été déposées dans ce temple, par Charlemagne lui-même, qui les avait reçues de Rome, de Constantinople et de Jérusalem.

A ces saintes reliques s'en joignent d'autres d'un caractère purement historique, et celles qui rappellent Charlemagne excitent un vif intérêt.

Ainsi l'on vous fait voir deux reliquaires, dont l'un renferme un *tibia* de ce prince, et l'autre, une partie de *son bras droit*, qui fut donnée à l'église par notre roi Louis XI; de plus, un buste d'argent doré contenant un plus noble débris, la tête du grand homme, dont une ouverture laisse apercevoir une partie de l'os frontal. Je regrette d'avoir à signaler, en passant, la haute inconvenance que se permet le prêtre-sacristain chargé de ces exhibitions, en frappant de son doigt ce front auguste, comme pour le faire résonner. Il vous montre, ensuite le, *cor de chasse* du grand empereur, formé d'une énorme dent d'éléphant sculptée et qui lui fut envoyé en présent par Aaroun-al-Raschid, le célèbre calife de Bagdad.

Le démonstrateur me mit en main, sous le nom de *sceptre impérial*, un long bâton en argent doré et cannelé, surmonté d'une colombe. Puis il

me fit toucher et soupeser une large et lourde couronne en argent doré, ornée de pierres précieuses, comme étant *la couronne de Charlemagne*. A la surprise que je témoignai de l'étendue de son diamètre, le bon prêtre me pria de ne pas oublier que la stature de Charlemagne n'était pas moindre de *sept pieds deux pouces*. Lui ayant exprimé un autre étonnement, celui de voir cette couronne à Aix-la-Chapelle, lorsqu'il est de notoriété que, depuis trois siècles, le couronnement des empereurs d'Allemagne n'a plus lieu à Aix, mais à Francfort, le prêtre balbutia une réponse évasive, en m'assurant qu'il me montrait la couronne *germanique* de Charlemagne.

La vérité est que le trésor d'Aix-la-Chapelle ne possède plus que le *fac simile* de la couronne trouvée sur le front du monarque, lors de la première ouverture de son tombeau, et que celle-ci se trouve à Vienne, ainsi que son sceptre et son épée.

Souvent dévastée par la guerre et par l'incendie, la ville d'Aix-la-Chapelle a conservé peu d'antiquités et ne possède guère, après sa célèbre chapelle, d'autre monument public digne d'attention que, son *Bathhaus* ou hôtel de ville. C'est un édifice du XVI[e] siècle, curieux par sa façade offrant un mélange des styles du moyen âge et de la renaissance, par son perron en fer à cheval, par sa tour romaine, rare témoin vivant de l'antiquité de la ville, et surtout par sa vaste salle impériale située au 3[e] étage. Soutenue par des piliers, elle est décorée de belles peintures murales, parmi lesquelles on distingue le couronnement de Charlemagne et celui de son fils Louis le Débonnaire, et des statues en pierre représentant les trente-sept empereurs qui ont été sacrés à Aix-la-Chapelle. La salle impériale étant alors en réparation, presque toutes ces statues étaient absentes lors de ma visite.

A l'étage inférieur, dans la salle du conseil municipal, on remarque un portrait de Napoléon I[er], par Bouchet, daté de 1807, et celui de l'impératrice Joséphine, portant la date de 1805.

L'hôtel de ville s'élève sur la place du Marché, ornée à son centre d'une fontaine en marbre laquelle est surmontée d'une statue pédestre et en bronze de Charlemagne. Cette statue fut aussi l'un de ces trophées ravis au nom de la victoire, et qu'il nous a fallu rendre à son piédestal, quand les vaincus prirent contre nous leur terrible revanche.

Puisse cette grande leçon n'être pas perdue! Souhaitons mieux encore, Madame, puisse notre siècle donner, de la sagesse dont il se vante, une

preuve éclatante, en fermant à jamais l'ère des conquêtes et celle des conquérants spoliateurs.

CLOVIS MICHAUX.
membre de la Société des Études historiques.

Paris, 9 juin 1869 (1).

ÉTUDE SUR LE DRAPEAU FRANÇAIS

I. Le Drapeau de la France, par M. Marius Sepet. — II. Les drapeaux français par M. le comte de Bouillé. — III. Le Drapeau national, par M. L. Lequès.

Dans l'antiquité la plus reculée tous les peuples guerriers semblent avoir reconnu la nécessité d'avoir un signe de ralliement. Diodore de Sicile nous apprend que les Egyptiens combattant, autrefois, sans ordre et éprouvant souvent des défaites, prirent enfin des enseignes pour guider leurs troupes.

Le signe de ralliement devint bientôt un trophée de victoire, puis le signe de l'honneur de la nation.

Nous ne nous occuperons ici ni de l'ibis des Egyptiens, ni de l'aigle d'or de Cyrus, ni du manipule de la légion romaine, mais seulement du drapeau de notre pays représentant l'unité nationale.

En France, les mots de drapeau et de patrie sont devenus tellement inséparables qu'il est difficile de parler de l'un sans parler de l'autre; les victoires et les revers les ont étroitement unis. Nos malheurs, loin de diminuer l'attachement à notre patrie, n'ont fait que l'augmenter, et c'est une preuve certaine que la France n'est pas dégénérée.

M. Edmond Le Blant, dans son remarquable discours sur *le détachement de la patrie*, nous dit que cette passion pour le pays natal, cet amour si noble, a résisté dans l'antiquité aux leçons d'illustres philoso-

---

(1) Comme on le voit par la date de cette lettre, notre honorable collègue, M. Clovis Michaux, exprimait un noble vœu, que les événements de 1870-1871 n'ont pas réalisé; mais la pensée philosophique de M. Michaux fait ressortir, après tant de désastres, cette vérité, que dans les luttes entre nations tout le monde perd : le vaincu sa richesse nationale et une partie de son territoire, et le vainqueur l'honneur de la modération et de la justice. N. D. R.



phes qui affirmaient que l'amour doit être le même pour tous les pays; l'idée de Socrate se déclarant citoyen du monde, et cette pensée qu'enseignaient Démocrite, Diogène, Théodore et Cratès que l'univers est la patrie de l'homme, excluent tout sentiment patriotique.

Cette doctrine, ressuscitée à la fin du XVIIIe siècle par le philosophe allemand J.-B. Clootz répétant que le monde est notre patrie commune, a été chantée en 1841 par Lamartine dans la *Marseillaise de la Paix* contenant ces vers, qu'on est étonné de trouver, sous la plume de celui qui aimait tant la France :

« Nations! mot pompeux pour dire barbarie!
« L'amour s'arrête-t-il où s'arrêtent vos pas?
« Déchirez ces drapeaux; une autre voix vous crie :
« L'égoïsme, la haine ont seuls une patrie,
« La fraternité n'en a pas!

Le grand poète prêchait alors la paix en réponse à l'Allemand Becker qui, dans ses poésies, demandait l'extermination des Français; sept ans plus tard, c'est-à-dire à l'époque même où il présidait à vos travaux, il préservait la France de la honte du drapeau rouge, symbole de la révolution.

Ne semble-t-on pas avoir trop souvent confondu le sentiment patriotique, qui est un véritable amour filial, avec la pensée de charité fraternelle, qui est la base du christianisme. On aime sa patrie comme on aime sa mère, et cette affection ne peut s'étendre ni à tous les pays, ni à toutes les mères, ni a tous les drapeaux.

Si les écrivains français sont d'accord pour affirmer leur profond attachement à leur pays, il n'en est pas de même pour le choix du drapeau, signe représentatif de l'honneur de la patrie. Plusieurs travaux récents publiés, soit séparément, soit dans les journaux et les revues ont traité cette question; les auteurs l'ont examinée à des points de vue différents, mais ont-ils tous su faire taire leur propre opinion pour conserver cette impartialité qui est la vertu de l'historien? Pour l'un, la France n'existait pas avant 1789, pour l'autre, c'est à cette époque que l'histoire s'arrête. N'est-ce donc pas le même sang français qui a été versé à Rocroy et à Austerlitz? La couleur du drapeau différait; la valeur était la même.

Parmi les travaux publiés depuis un an, trois sont dignes de remarque :

Le premier a été inséré en 1871 dans la *Revue des questions historiques* et réimprimé en 1873 en un volume intitulé : *Le Drapeau français*. L'auteur, M. Marius Sepet, y fait preuve d'une profonde érudition ; il établit que le drapeau de la France, de bleu qu'il était, est devenu successivement bleu à croix blanche, bleu et blanc, puis entièrement blanc ; il pense que la couleur rouge de l'oriflamme n'a jamais été une couleur nationale.

Le second publié, en 1872 en un volume, par M. le comte de Bouillé, sous le titre de : *Les Drapeaux francais de* 507 à 1872, contient de précieux documents ; il reconnaît le drapeau tricolore comme résumant l'histoire du pays ; il porte en outre, dit-il, les couleurs héraldiques de la maison de France Bourbon, c'est-à-dire les couleurs de la branche de Bourbon-Lamarche-Vendôme dont Henri, roi de Navarre, était le chef. Le livre de M. de Bouillé renferme beaucoup de renseignements utiles sur l'histoire moderne du drapeau, de 1789 à 1815 ; ses recherches nombreuses ont une véritable valeur.

Le troisième ouvrage a été publié récemment par la réunion des officiers, et est intitulé : *Le Drapeau national, son historique*, par M. Lèques, sous-intendant militaire, membre de la Société des Etudes historiques.

C'est un résumé succinct de l'histoire du drapeau français, ou pour mieux dire des divers drapeaux qui, d'après l'auteur, sont tous représentés dans le drapeau tricolore. En quelques pages notre savant collègue a résumé l'histoire de treize siècles avec une clareté et une impartialité dignes d'éloges.

Quoique n'ayant à rendre compte que des ouvrages de MM. Sepet et Lèques, il ne nous était pas possible de le faire sans parler de celui de M. de Bouillé. Les trois auteurs indiquent avec une égale loyauté les emprunts qu'ils ont faits ; leurs recherches sont consciencieuses, ils ont puisé aux mêmes sources et d'accord sur beaucoup de points, leurs conclusions sont cependant différentes.

M. Marius Sepet dit avec raison que « l'histoire complète et détaillée » du drapeau en France, traitée d'une façon scientifique, exigerait des » années d'étude patiente et persévérante. » Et il ajoute « qu'il ne fait pas une histoire, mais une esquisse de l'histoire du drapeau. »

Tandis que M. Sepet cherche à établir que la France n'avait eu qu'un drapeau avant 1789, transformé *logiquement*, *historiquement*, *naturellement* depuis le bleu de la chape et de la bannière de Saint-Martin, jusqu'au blanc adopté par Henri IV, M. de Bouillé considère que la France

a changé plusieurs fois la couleur de son drapeau; que si la bannière de France était bleue, l'oriflamme de Saint-Denis, qui était rouge, doit aussi compter au nombre de nos drapeaux.

M. Lèques s'est attaché à retracer les faits qu'ils a puisés en partie dans Galland (*Des anciennes enseignes et estendarts de France*) ainsi que dans les ouvrages de MM. Sepet et de Bouillé.

Il nous montre la chape bleue de Saint-Martin à la tête des troupes de Charles Martel qui refoulent le flot envahissant des musulmans entre Tours et Poitiers, où 225 ans auparavant Clovis avait vaincu les Wisigoths.

Rappelant la bannière donnée par le pape Léon III « au grand Karle », l'auteur dit qu'elle portait six roses rouges sur fond bleu; et qu'elle lui fut remise sur une éminence, située près de Rome, nommée *Mons gaudii*, mont de la joie; de là le nom de l'enseigne et le cri de guerre des Franks.

M. Marius Sepet adoptant la même étymologie croit que ces Montjoies, près de Rome, ne sont autre chose que ces collines du Vatican appelées *Montes Vaticani* dans Cicéron. M. Littré, au contraire, est d'avis que le nom de Montjoie était celui de la colline située près de Paris, où Saint-Denis subit le martyre.

D'autres auteurs pensent, enfin, que ce nom était celui de la famille des comtes du Vexin dont les membres étaient abbés de Saint-Denis.

Quelle que soit l'origine du mot, il est probable qu'il a fini par être l'équivalent d'enseigne, et par devenir l'indication d'un chemin à suivre : *Montjoie-Saint-Denis* devait donc signifier : suivez la bannière Saint-Denis. C'est ainsi seulement que s'expliquent les cris de guerre du moyen âge, tels que : *Montjoie-Saint-André*, pour les ducs de Bourgogne ; *Montjoie-Bourbon* et *Montjoie-Notre-Dame* pour les ducs de Bourbon ; *Montjoie-Notre-Dame-Saint-Georges*, pour les rois d'Angleterre.

M. Lèques suppose que la *Romaine* ou *Montjoie* fut déposée dans l'église de Saint-Denis lorsque le duc Hugues fut proclamé roi à Senlis, et qu'elle fut remplacée par la bannière de Saint-Denis, appelée d'abord *enseigne Saint-Denis*, puis *oriflamme* à la suite des luttes soutenues contre les Normands. Il la suit dans ses succès jusqu'au désastre d'Azincourt où l'histoire de l'oriflamme semble s'arrêter.

L'auteur considère comme certain qu'elle était rouge et que cette couleur était non-seulement celle de saint Denis martyr, mais encore

la couleur cléricale, féodale, royale et nationale. Cependant, il reconnait que la bannière de France, qui était d'azur, figurait à Bouvines, puis à Crécy, Poitiers et Azincourt. Il est établi, en effet, qu'il y a eu coexistence de l'oriflamme rouge et de la bannière de France bleue. Cette bannière était d'azur fleurdelisé d'or jusqu'à Charles VII, époque à laquelle on ajouta une croix blanche. « C'est, dit M. Lèques, le blanc qui va devenir, après le bleu et, en sa place, la couleur royale et nationale de France. » Cette couleur était évidemment empruntée à l'étendard de Jeanne d'Arc.

Sous François 1er le drapeau devint bleu et blanc, puis entièrement blanc sous Henri IV.

Le 17 juillet 1789, Louis XVI attachant sur sa cocarde blanche les couleurs de la ville de Paris, le gueules et l'azur, présentées par Bailly forma les trois couleurs; mais ce n'est qu'au mois d'octobre 1790 que l'Assemblée constituante ordonna que le pavillon français serait composé de trois bandes égales et verticales dans l'ordre suivant : le rouge, le blanc et le bleu.

La Convention décida que le drapeau serait bleu, blanc et rouge ; il resta à peu près le même pendant le Directoire et le Consulat.

Sous l'Empire, il fut question d'adopter le vert impérial pour remplacer les trois couleurs; ce projet fut abandonné.

M. Lèques, après avoir retracé rapidement l'historique du drapeau, dit que le passé ne se refait point et qu'on ne saurait détacher une page de nos annales non plus qu'isoler une couleur de notre Drapeau. Mais laissons-le parler :

« D'ailleurs, dit-il, le bleu, c'est la France naissante : il rappelle un » âge de foi, et ne sommes-nous pas payés pour savoir que ce sont les » fortes convictions qui font les peuples forts?

« Le rouge, c'est la France adolescente ; il rappelle un âge de dé- » vouement, et quand le présent est si sombre, l'avenir si voilé ; n'est-ce » pas le devoir de chacun de se sacrifier pour chacun, de tous pour » tous?

« Le blanc, c'est la France dans sa croissance ; il rappelle un âge » puissant, et pourquoi ne nous souviendrions-nous point que la gran- » deur de la France est en partie l'œuvre de nos soldats? Enfin, le dra- » peau tricolore, c'est la France parvenue à l'âge viril ; l'assemblage de » ces trois couleurs a soudé le présent au passé et résume treize » siècles de notre histoire. »

M. Lèques termine son ouvrage par un appel à la concorde, plein de sentiments généreux ; il s'adresse à tous les partis, à toutes les convictions et demande que ce drapeau tricolore soit considéré comme un drapeau d'union patriotique. « Tous, dit-il, unissons-nous, serrons-nous » les uns les autres, rallions-nous au drapeau tricolore qui parviendra à » former un parti unique, un parti national, le parti de la France. »

Tel est le précis historique fait par notre honorable collaborateur. Peut-être a-t-il tranché quelques questions sur lesquelles il peut y avoir doute; mais comme il le dit lui-même, « l'œuvre de la vulgarisation ne » saurait entrer dans les détails et elle doit se borner à tracer les traits » caractéristiques, saisissables pour tous. » Les conclusions de notre collègue sont les mêmes que celles de M. le comte de Bouillé qui dit en terminant son étude : « Enfin, les *trois couleurs* réunies sont les couleurs héraldiques de la maison de France-Bourbon dont les destinées, dans la gloire comme dans le malheur, sont si intimmement associées à celles de notre pays. » Nous devons ajouter que, dans les 27 pages de ce travail, M. Lèques a su faire un excellent résumé ; mais que pour bien connaître cette histoire des diverses transformations de notre drapeau, dont chaque phase nous rappelle un des grands faits de l'histoire du pays, il faut lire attentivement les trois ouvrages dont nous venons de parler et que nous n'avons pu analyser qu'imparfaitement.

GUSTAVE DUVERT.
Membre de la 1re classe.

LES HAUTES-PYRÉNÉES

par Achille JUBINAL, ancien député de ce département au Corps-Législatif.

M. Achille Jubinal, notre collègue et secrétaire général honoraire de notre Société, vient de faire paraître, à la librairie de la Société des gens de lettres (rue Geoffroy-Marie, 5), un petit volume portant le titre indiqué en tête de cet article. C'est une partie détachée d'un travail plus complet et déjà ancien, intitulé successivement : *Voyage de Paris au Canigou* et *Lettres sur les Pyrénées*. Il s'agit d'*impressions de voyage,*

comme l'auteur les appelle, suivies d'un Appendice dans lequel il consacre un souvenir aux *Chants traditionnels des Pyrénées.*

Nous indiquons toute la matière du livre en en faisant connaître les divisions principales, et en renvoyant le lecteur aux subdivisions, dont plusieurs ont un titre piquant et plein d'attrait. La division principale est la suivante : Tarbes — Bagnères (de Bigorre) — Lourdes — Argelès — Luz — St-Sauveur — Baréges — Gèdre — Gavarnie — Héas — Cauterets — La vallée d'Aure.

L'ouvrage de M. Jubinal a trente ans de date, ce qui ne veut pas dire qu'il ait perdu de sa fraîcheur. Mais des modifications importantes se sont produites, et nous aurons l'occasion d'en signaler quelques-unes. L'établissement des chemins de fer a rendu les lieux que décrit M. Jubinal plus accessibles à tous, sans leur rien retirer de leur charme. Toutefois, depuis trente ans, on a écrit beaucoup, et l'on écrit encore tous les jours sur les Pyrénées. C'est ainsi que le public a été initié aux mystères de cette belle contrée par les guides pittoresques de M. Adolphe Joanne, et par un livre de M. de Tillancourt, aujourd'hui membre de l'Assemblée nationale.

La nature offre à chaque pas de merveilleuses beautés dans les chaînes pyrénéennes. Il est permis de leur préférer les spectacles plus grandioses et plus sauvages peut être que les cîmes des Alpes offrent à l'admiration du voyageur. Heureux celui qui a visité ces deux grandes chaînes de montagnes et qui peut comparer ces deux fières rivales ! J'ai vu l'une et l'autre, mais je me rappelle ce mot prudent :

Je ne prononce pas entre Genève et Rome.

Si, dans les plus hautes questions, il faut laisser le choix à la liberté de l'homme, combien n'est-ce pas plus nécessaire alors qu'il s'agit simplement pour le spectateur d'écouter ses impressions personnelles et de préférer tel ou tel aspect mis sous ses yeux par la nature !

Je ne me propose pas d'analyser, successivement, les chapitres qui composent le livre de M. Jubinal. J'essaierai d'en donner une idée sommaire, en choisissant parmi ceux qui sont relatifs à des localités que j'ai récemment parcourues moi-même, en août et septembre 1872.

Le point de départ de l'auteur est la ville de Tarbes. Il consacre peu de mots « *à cette petite grande ville* qui n'a pas de monuments » mais qui peut s'en passer, ajoute-t-il, puisqu'elle a vue ouverte sur les

montagnes et que, de ses fenêtres, elle contemple toute une armée de Titans.

J'ai visité Tarbes, et je n'ai rien à ajouter à la description si concise de l'auteur. Pourtant, depuis son passage, la ville s'est embellie d'une création qui fait honneur à la générosité d'un de ses enfants, je veux parler du jardin *Massey*. C'est une splendide promenade à travers un parc d'une vaste étendue, dont le fondateur a gratifié sa ville natale. Il n'a pas borné là sa munificence. Il a couvert cet immense terrain de plantations variées où figurent les arbres exotiques les plus rares. Ces beaux ombrages, sous lesquels circulent des eaux limpides, sont précédés de brillants parterres où s'étalent des fleurs dans tout leur éclat. Les rivières et les pièces d'eau sont animées par une flottille vivante, une curieuse collection d'oiseaux aquatiques de toute espèce. Nous avons passé quelques heures dans ce parc enchanté qui nous rappelait et le Jardin des plantes de Paris et son Jardin d'acclimatation.

Lourdes est le premier degré, dit l'auteur avec raison, d'un magnifique amphithéâtre de montagnes. La ville n'a, ajoute-t-il, d'autre monument que son vieux château. Les restes de ce château sont remarquables; il est incrusté dans un roc; ses souvenirs historiques, notamment ceux qui remontent aux guerres de Guyenne, dans le XIVe siècle, le recommandent à l'attention du voyageur, et sont rappelés par M. Jubinal qui rapporte, à ce sujet, un récit naïf de *Belleforest*, auteur de *la Mer des Hystoires françoises*. Mais aujourd'hui, ce vieux château n'est plus le seul monument de Lourdes. Il regarde un édifice tout neuf qui s'élève fièrement en face de lui et qui a été construit par la piété des fidèles, c'est la nouvelle église de *Notre-Dame de Lourdes*. Le livre de M. Jubinal mentionnait la Notre-Dame de *Betharram*, petit village situé dans le voisinage de Lourdes, et il racontait les pélerinages nocturnes dont Betharram était alors le but. Quand j'ai vu Lourdes, en septembre 1872, les pèlerins visitaient encore Betharram; mais c'est surtout à Lourdes et à sa grotte miraculeuse qu'affluait leur foule innombrable. J'ai vu, du haut de la tour du château, se dérouler sur la route sinueuse et sur les bords du Gave les longues files de processions avec leurs riches bannières, foule ondoyante et pareille à un long ruban aux mille couleurs qu'agiterait le souffle du vent. Quand je quittai Lourdes, on annonçait l'arrivée prochaine des pèlerins de la Bretagne, dont le retour à Nantes devait être, plus tard, l'occasion de manifestations regrettables, actes d'intolérance accomplis au nom de la liberté. Lourdes est main-

tenant une petite ville devenue célèbre. Le point de départ de cette célébrité, c'est, comme on le sait, le récit de la jeune *Bernadette Soubirous* à laquelle la sainte Vierge est apparue pour la première fois le 11 février 1858, à la grotte de Massabielle. Cette apparition a inspiré à M. Lasserre un livre intitulé *Notre-Dame de Lourdes*, livre qui, depuis 1869, compte de nombreuses éditions et dont la lecture est intéressante, quelque opinion qu'on puisse, d'ailleurs, se faire sur le miracle de Lourdes.

M. Jubinal promène ensuite son lecteur d'*Argelès* à *Pierrefitte*. La jolie vallée d'Argelès s'étend depuis la ville de ce nom jusqu'à la gorge de Pierrefitte. C'est à Pierrefitte que s'arrête, aujourd'hui, le chemin de fer et que commence vraiment la région des montagnes. La petite ville d'Argelès n'a rien de remarquable ; elle est cependant le siége d'une sous-préfecture dépendant du département des Hautes-Pyrénées; mais le siége judiciaire de l'arrondissement est à Lourdes, où est établi le tribunal civil. Ce partage des attributions administratives et judiciaires a permis de satisfaire deux petites villes. Près d'Argelès est le village de *St-Savin*, avec une belle église que les Bénédictins ont fondée et qui est décrite par M. Jubinal. Près de là, aussi, il nous signale la maison de M. Despourrius, l'auteur de chansonnettes patoises, dont le livre que nous analysons offre un assez curieux spécimen. Voici la dernière strophe de l'une d'elles, avec la traduction qu'en donne M. Jubinal, et qui, sans prétention à une versification régulière, offre la reproduction fidèle de l'original.

Le compliment s'adresse à la belle Calixte :

Si tu avais été
Sur le mont Ida,
Quand la pomme dorée
Autrefois s'y disputa;
Pour peu que t'eût regardée
Le gentil pasteur,
Certes il te l'aurait donnée
Sans faire de faveur.

Je voudrais suivre avec vous les pas de M. Jubinal à Luz, à St-Sauveur, à Gavarnie. Mais, malgré tout le charme du voyage, que je connais un peu, je sens qu'il faut borner ce compte rendu et je me contente de quelques indications empruntées au livre et vérifiées par mes propres souvenirs.

De Pierrefitte à Luz ou à St-Sauveur, qui se touchent, on compte quatorze kilomètres, mais ce parcours est des plus pittoresques. La route, dont l'assiette a été dérobée aux rochers, à l'aide de la mine, suit continuellement la gorge de Pierrefitte, au-dessus du Gave de Pau, qui roule en mugissant à une grande profondeur. Plusieurs ponts traversent et retraversent le Gave et vous font ainsi voir successivement l'une et l'autre rives. Ce chemin m'a rappelé un peu, comme aspect général, celui qui mène de St-Laurent-du-Pont à la Grande-Chartreuse, et que j'avais joyeusement parcouru, il y a quelque vingt ans, avec deux bons amis, aujourd'hui disparus. En arrivant à St-Sauveur, on vous montre la colonne de la duchesse de Berry. Il y a beaucoup de colonnes dans ce bourg : une autre rappelle la duchesse d'Angoulême : une troisième la construction du beau pont jeté sur le Gave dans la direction de Gavarnie, et élevé, sous Napoléon III, de 1860 à 1863.

Outre le jardin Anglais, placé presque en face de l'hôtel de France et dessiné sur le flanc de la rive gauche du Gave, une agréable promenade à pied, c'est le plateau de *la Houtalade* où existent des bains différents de ceux qu'on trouve à l'établissement thermal proprement dit. De ce plateau, la vue est ravissante.

Les deux excursions classiques, en quelque sorte, que ne manquent guère de faire les touristes momentanément arrêtés à la station de St-Sauveur, c'est l'ascension du *Bergons*, dont les pentes se profilent au-dessus des habitations, et le voyage au *cirque de Gavarnie* par *Gèdre*, joli village situé au confluent des deux Gaves de Gavarnie et d'Héas. Les plus intrépides montent jusqu'à la fameuse *brèche de Roland*, que précède un petit glacier, et tentent l'ascension du *Mont Perdu*.

C'est encore de St-Sauveur que les amateurs d'une courte et délicieuse promenade à pied peuvent se rendre à *Luz*, séjour d'hiver des habitants de St-Sauveur, qui sont forcés, pour la plupart, de s'exiler de leurs toits rustiques. Le village de Luz est situé dans la riante vallée du Gave de Pau. De magnifiques prairies peuplées de riches troupeaux rendent le paysage vivant et plein d'attrait. J'ai visité l'église, crénelée comme un château fort et dont le chevet est surmonté de deux tours carrées : elle remonte au XIIe siècle. Tout près de là sont les ruines du *castel de Ste-Marie*. J'ai gravi, sans peine, la colline sur laquelle s'élèvent encore deux tours reliées entre elles par un mur démantelé dans lequel poussent des arbustes comme en pleine terre. Là soufflait un vent précurseur de la tempête. Elle ne s'est pas fait attendre : en peu de temps, le

Gave est devenu un torrent furieux et l'ouragan a emporté des morceaux de la route qui conduit à Gavarnie et de celle qui mène à Baréges. — Un dernier mot sur le livre de notre collègue : Si M. Jubinal s'était borné dans ce livre à décrire les lieux qu'il a visités et à fournir des indications nécessaires ou utiles à ceux qui seront tentés de suivre son exemple, son œuvre se confondrait avec les guides vulgaires. Mais tel n'est point le caractère de ce petit volume. A côté des descriptions fort intéressantes, dont il m'a été donné, pour une grande partie, de vérifier l'exactitude, l'auteur recueille, avec soin, sur sa route les légendes, les anecdotes ; et, enfant des montagnes à l'imagination ardente, il lui est aisé de revêtir tous ses récits *de la couleur locale*. Aussi le volume dont nous rendons compte est d'une agréable compagnie soit pour un voyage aux Pyrénées, soit même pendant les loisirs de tout autre voyage ou d'une station à des eaux thermales ou sur les bords de la mer. Le style est vif et plein d'allure ; les tableaux sont variés : un fond de belle humeur règne dans tout le cours du livre ; et parfois, cependant, quelques réflexions empreintes d'un sentiment vrai, quelque récit attendrissant viennent disposer l'esprit à la mélancolie ou inspirer au cœur une sincère émotion.

Ainsi, le chapitre de *Cauterets* se recommande au lecteur par une série d'impressions et de récits de la nature la plus attachante. Nous avons remarqué surtout la traversée du lac de *Gaube*, et le souvenir ému donné à la mémoire d'un jeune couple anglais qui trouva la mort dans ces ondes muettes et immobiles et qui n'en sont pas moins perfides.

C'est encore à propos de Cauterets que M. Jubinal a rapporté, dans son court appendice, consacré aux chants traditionnels des Pyrénées, la chanson des *Trois Colombes*, inspirée par le voyage de Henri d'Albret et de Marguerite de Valois aux eaux de Cauterets (1). — Elle doit avoir un grand charme en langue basque ; à en juger par la traduction littérale que M. Jubinal en a donnée. Nous en avons essayé une imitation en vers qui permettra aux lecteurs de *l'Investigateur* d'avoir une idée de ces poésies naïves que le climat pyrénéen a fait éclore et fleurir.

Aux bains de Toulouse est une fontaine :
La colombe vient s'y baigner parfois.

---

(1) On sait que Marguerite de Valois, sœur de François Ier et veuve du duc d'Alençon, épousa Henri d'Albret en 1527. Le voyage à Cauterets eut lieu vers 1530.



Une y vint d'abord, puis deux et puis trois :
Le bain les revit toute une semaine
Et bien plus encor... pendant trois grands mois.
Puis, après avoir bien baigné leurs ailes,
Devers Cauterets volent toutes trois.
— Qui donc, de présent, dites, Colombelles,
Qui donc Cauterets cache sous ses toits?
— C'est la Reine, et le Roi qui règne :
Ici l'un et l'autre se baigne
Auprès de nous trois, tous les jours.
Or, pour le sire Roi l'on fit une cabane
Que couvrent mille fleurs des champs, où la liane
S'enlace en gracieux contours.
Pour la Reine une autre est ouverte :
Sa cabane est couverte
D'une troupe d'amours.

J. C. Barbier.
Membre de la 2e classe.

COUP D'OEIL HISTORIQUE SUR L'ORATOIRE DE FRANCE

I. Origine et fondation de l'Oratoire de France. — II. Son extension et son éclat. III. Sa décadence et sa restauration.

---

1. *Origine de l'Oratoire de France.* — C'est dans l'institution de l'Oratoire d'Italie qu'il faut chercher l'origine de l'Oratoire de France. L'un des membres les plus distingués du nouvel Oratoire, le P. A. Perraud, ne craint pas de le reconnaître dans son bel ouvrage sur *l'Oratoire aux XVIIe et XIXe siècles*, auquel nous aimerons à recourir dans ce travail. « Si l'œuvre du P. de Bérulle, dit-il, fut à beaucoup d'égards originale et française, elle n'en fit pas moins des emprunts considérables aux constitutions de l'Oratoire d'Italie fondé à Rome, au milieu du siècle précédent, par saint Philippe de Néri. » Etablie à saint Jérôme de la Charité, par plusieurs prêtres dans le but de s'édifier mutuellement et de s'entr'aider dans les travaux de leur ministère, surtout à l'égard de la jeunesse, cette association libre, d'abord dite de la Trinité, se donna bientôt, sous l'inspiration de saint Philippe de Néri, des règles et une sorte de constitution qui lui permirent d'être approuvés du Pape *Gré-*

goire XIII, le 13 juillet 1575, qui par la bulle *Copiosus in misericordia Dominus*, érigea canoniquement la congrégation des prêtres de l'Oratoire. Elle s'accrut rapidement au point de compter, en peu d'années, jusqu'à cent trente pères ou frères et d'être obligée d'agrandir sa maison de la Vallicelle devenue trop étroite pour loger ses habitants (1). « Prier en commun; s'édifier réciproquement par de bons exemples; unir, pour les rendre plus féconds, des efforts auparavant isolés; chercher et trouver la perfection dans l'accomplissement des devoirs du sacerdoce; ne rien exclure des divers ministères auxquels un prêtre peut s'appliquer, et toutefois s'occuper plus spécialement des besoins spirituels des hommes et des jeunes gens; protéger leur foi en les initiant à une connaissance plus approfondie de la religion; les garantir par la pratique des bonnes œuvres contre les entraînements des passions; rendre par tous les moyens la religion belle et aimable; faire de la manifestation du beau dans les arts et particulièrement dans la musique, un attrait pour conduire les âmes à la vérité et à Dieu, avoir pour secret unique et de l'apostolat auprès des laïques et de la ferveur parmi les membres de la congrégation, cétte vertu divine de la charité qui est et demeurera éternellement le grand lien des âmes entre elles et Dieu; telle est la véritable physionomie de la congrégation établie par saint Philippe, et telle elle est demeurée, à part quelques différences, non-seulement dans les congrégations d'Italie, d'Espagne, de Pologne, d'Angleterre, ou se sont fidèlement gardées les règles de saint Philippe, mais aussi comme nous allons le voir, dans l'œuvre du cardinal de Bérulle. »

Issu en 1575, d'une ancienne famille de Champagne qui s'était illustrée dans la magistrature, Pierre de Bérulle, fit d'abord ses études au collège de Boncourt et ensuite chez les jésuites du collège de Bourgogne. S'étant destiné au sacerdoce dès son enfance, il fut ordonné prêtre, en 1599, après quarante jours de retraite aux Capucins de la rue Saint-Jacques. Déjà renommé pour sa piété et sa science, Henri IV lui offrit

(1) De la maison de la *Strada Giulia* les premiers disciples de l'Oratoire se transportèrent a l'église de Sainte-Marie *in Vallicella*, fondée par saint Grégoire et qui fut reconstruite avec un luxe splendide. C'est dans le couvent attenant à cette église que saint Philippe de Néri passa ses derniers jours. On voit encore la petite chapelle où il se retirait seul avec un religieux, pour dire la messe, dans la crainte de fatiguer l'attention d'une nombreuse assistance par la vivacité de ses émotions et la longueur de ses prières. (V. *Rome chrétienne.*)

successivement les évêchés de Laon, de Nantes, de Luçon et l'archevêché de Lyon, qu'il refusa pour s'occuper plus librement de la conversion des âmes dans laquelle il excellait suivant les paroles du célèbre cardinal du Perron, évêque d'Evreux : «S'il s'agit de convaincre les hérétiques, amenez-les moi; s'il s'agit de les convertir, présentez-les à M. de Genève; mais s'il s'agit de les convaincre ou de les convertir tout ensemble, adressez-les à M. de Bérulle. » Il venait d'établir, non sans peine, l'ordre des Carmélites en France (1604) lorsqu'il conçut le projet de l'Oratoire. « Un jour, disent ses historiens, qu'il récitait l'office divin, il fut saisi d'une très-vive émotion à la lecture de ce verset du psaume IX : « *Annuntiate inter gentes studia ejus,* et il raconta, plus tard, que ces paroles allumèrent dans son âme une forte passion de voir s'établir une congrégation de prêtres, dont la mission serait d'annoncer à toute la terre les conseils de Jésus-Christ, sa grandeur et ses actions, ses mystères et toutes les inventions admirables de son amour. Et, comme il faisait part de cette impression à une Carmélite fort élevée dans les voies intérieures, la mère Madeleine de Saint-Joseph, cette sainte femme s'écria : « Oh ! que je vois de grandes choses en ce que vous venez de me dire ! Il n'y a rien que je ne voulusse faire pour en procurer l'accomplissement ! »

C'était en 1601, deux ans après l'ordination de Pierre de Bérulle, dix ans avant l'exécution du grand dessein que Dieu lui avait suggéré par cette seule parole des psaumes. Avant de réaliser ce projet, P. de Bérulle s'en ouvrit à plusieurs saints et illustres personnages, tels que : saint François de Sales, le P. César de Bus (1), le P. Cotton, le cardinal de Gondi, le chancelier Sillery, qui lui conseillèrent d'adopter le nom et la règle de l'Oratoire d'Italie. « Il ne s'agissait donc pas d'établir un ordre religieux semblable aux grands instituts monastiques du moyen âge, ni même aux congrégations régulières fondées au XVIe siècle, et reposant, comme les ordres monastiques sur la triple base des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. La pensée de M. de Bérulle était à la fois plus simple et plus complexe. Le fondement de la nouvelle société devait être exclusivement sacerdotal et nullement monastique : les vœux du sacerdoce, mais non ceux de la religion, seraient les uniques liens qui rattacheraient les uns aux autres les membres de l'association. En d'autres termes, elle devait se com-

(1) Fondateur des frères de la Doctrine chrétienne en France, dits *Doctrinaires*, et des Ursulines de Toulouse (1544-1607).

poser de prêtres séculiers demeurant soumis à l'autorité et à la juridiction des évêques et ne jouissant d'aucun privilége d'exemption. Comme on le voit, l'esprit de l'institut fondé par saint Philippe de Néri répondait déjà complétement aux desseins de M. de Bérulle; car les oratoriens de la Vallicelie, comme nous l'avons dit précédemment, n'étaient que des prêtres librement associés pour se soutenir par de mutuels exemples dans la perfection du sacerdoce, en mieux pratiquer les devoirs et en accomplir les œuvres avec plus de facilité et de succès. Mais, et c'est en ce point que l'Oratoire de France est différent de l'Oratoire d'Italie, il n'était pas entré dans la pensée de saint Philippe de travailler à la régénération du clergé d'un grand pays : il avait fait de l'Oratoire une œuvre d'apostolat local, restreinte pour ainsi dire, à quelques prêtres volontairement réunis, et à laquelle il était inutile d'imposer le mécanisme étendu et un peu compliqué des grandes congrégations. Autant de groupes de prêtres séculiers, s'associant dans le même but et s'engageant à observer les mêmes règles, et autant d'Oratoires distincts et indépendants les uns des autres, autant de supérieurs particuliers, mais pas de supérieur général placé au sommet de la hiérarchie et soumettant tous les divers groupes à une même direction. Les besoins particuliers de l'Eglise de France au commencement du XVII[e] siècle et la tendance à la centralisation qui, depuis cette époque surtout, a été un des caractères dominants de l'esprit national, déterminèrent M. de Bérulle à s'écarter sur ce point fondamental de l'exemple de saint Philippe de Néri, et, en laissant subsister les autres éléments essentiels de l'institut italien, à concentrer entre les mains d'un supérieur général le gouvernement de toutes les maisons de la congrégation. » Pour se convaincre de l'opportunité de cette institution, nous n'avons qu'à nous remettre sous les yeux le tableau de la situation du clergé de France à cette époque telle que nous l'a tracée un des historiens de l'Oratoire, Caraccioli. « Personne n'ignore, dit-il, qu'au commencement du siècle dernier le sacerdoce était en quelque sorte avili, qu'il n'y avait ni séminaire, ni congrégation où l'on pût prendre l'esprit de cet état (la congrégation de Saint-Sulpice n'était pas encore fondée); qu'on en méprisait la dignité en raison de l'ignorance et des vices qui déshonoraient la plupart des ministres; qu'on ne recevait les saints ordres que pour jouir de la graisse de la terre, sans s'occuper de la rosée du ciel; et qu'enfin, le trône le plus éminent n'était que le marchepied de l'avarice et de l'ambition. Les scandales prédits dans

l'Évangile se réalisaient, les docteurs de la loi se repaissaient de fables et de fausses traditions, la chaire de vérité ne retentissait que de citations païennes et de miracles apocryphes, le culte de Jésus-Christ même semblait avoir disparu pour faire place à des dévotions superstitieuses ou tout au moins inutiles, on s'occupait de la légende des saints plutôt que du Nouveau Testament et la religion n'existait plus que dans un petit nombre de vrais adorateurs qui attendaient quelque renouvellement. » (*Hist., du card. de Bérulle.*)

« Le 11 novembre 1611, jour de la fête de Saint-Martin, après une retraite à l'abbaye de Montmartre dans un hôtel du faubourg Saint-Jacques, appelé la maison du Petit-Bourbon, ou le séjour de Valois (1), et loué à cet effet, six prêtres se trouvèrent réunis pour former le noyau primitif de la congrégation ; c'étaient : Jean Bence et Jacques Gasteaud, docteurs de Sorbonne ; François Bourgoing et Paul Metezeau, bacheliers de la même Faculté ; Pierre Caron, qui venait de quitter sa cure de Beaumont, enfin leur supérieur Pierre de Bérulle. Il fallut le commandement exprès de l'Évêque de Paris, M. de Retz, pour faire accepter à M. de Bérulle le titre et l'autorité de supérieur. Un instant, il avait espéré que saint François de Sales, après avoir établi l'ordre de la Visitation, voudrait bien se mettre à la tête d'une société dont il louait si hautement le but, et l'esprit. L'évêque de Genève refusa ; et après d'autres tentatives non moins infructueuses pour trouver un supérieur à sa congrégation, M. de Bérulle dut se soumettre aux desseins visibles de la Providence. » C'est en ces termes, qu'il traça lui-même, dans une de ses conférences, le plan de la nouvelle congrégation : « Nous porterons tous, par le devoir et l'esprit de cette institution, un honneur et un amour spécial à Jésus-Christ, comme des hosties immolées à son service, ainsi qu'il a daigné être pour nous la victime de propitiation ; nous nous remettrons entièrement entre ses mains, comme organes de son esprit et instruments de sa grâce ; nous tâcherons d'exprimer parfaitement sa vie, ses mœurs et de coopérer, autant qu'il sera possible, à ses œuvres et à ses desseins, considérant que l'ordre de la nature peut bien se conserver sans l'homme et sans son travail, mais non l'ordre de la grâce, qui nous est en quelque sorte commis ; nous aurons un respect infini pour l'Eglise, épouse de Jésus-Christ, et un soin de la propagation de son état ; en un mot, nous travaillerons à être remplis de

(1) Sur l'emplacement duquel fut élevée plus tard l'abbaye du Val-de-Grâce.

Jésus-Christ, à ne regarder et ne chercher que lui, à être tout en lui par la grâce, comme il sera un jour tout en nous par la gloire. » Le fondateur de l'Oratoire obtint facilement l'approbation de l'autorité royale par lettres patentes du mois de décembre 1611, confirmées le 2 janvier 1612 et enregistrées au Parlement le 4 septembre 1613. Mais il avait à cœur d'en obtenir une autre plus précieuse à ses yeux, celle de l'autorité ecclésiastique. Il eut d'abord l'agrément et les suffrages de l'évêque de Paris, dans le diocèse duquel il venait de fonder sa congrégation, puis il s'occupa activement de solliciter auprès de la cour de Rome l'institution canonique. Ce fut le cardinal de la Rochefoucauld, ambassadeur de France à Rome, qui se chargea des négociations. Après quelques difficultés provenant de la subordination aux évêques que l'abbé de Bérulle admettait contrairement aux règles ordinaires, le Pape Paul V rédigea une bulle qu'il ne voulut pas publier avant qu'elle eût été soumise au saint fondateur. C'est ainsi que le 10 mai 1613 ce nouvel institut fut solennellement approuvé par le souverain Pontife sous le nom d'*Oratoire de Jésus*. Elle en exprimait ainsi l'esprit et le but : « L'Oratoire doit se composer de prêtres pieux, spécialement appliqués à remplir avec toute la perfection possible les devoirs de la vie sacerdotale, et se dévouant à toutes les fonctions qui appartiennent en propre à l'état de la prêtrise...... Vivre ensemble dans une société soumise à des règles ; et, dans un esprit de continuelle humilité, se conduire comme les serviteurs du Tout-Puissant, en cherchant par-dessus tout à réaliser dans toutes leurs actions la perfection de l'état sacerdotal ; demeurer soumis aux évêques pour les travaux du saint ministère ; s'appliquer à la formation des clercs et leur faire cultiver la science, moins pour la science elle-même que pour les services qu'elle permet de rendre au prochain. »

« Quand cette bulle arriva à Paris, la communauté du Petit-Bourbon se composait déjà de dix-sept ou dix-huit membres. On commença à célébrer publiquement l'office divin le 15 août de la même année (1613), en l'honneur de l'Assomption de la très-sainte Vierge. Ces offices attirèrent promptement un nombreux auditoire. Ils étaient accompagnés d'une courte instruction, et, à l'instar de l'Oratoire de Rome, on y faisait d'excellente musique. La cour y venait, et il fallut bientôt penser à établir la congrégation dans un local plus vaste. En effet, les vocations se multipliaient rapidement, et l'estime dans laquelle la nouvelle société était tenue par les personnages les plus recommandables, ne

contribuait pas médiocrement à lui attirer un grand nombre d'excellents sujets. »

II. *Extension et éclat de l'Oratoire.* — « Il n'y avait pas huit ans, dit Caraccioli (Hist. du C. de Bérulle), que la congrégation avait commencé lorsqu'on écrivit de toutes les provinces au P. de Bérulle pour avoir des disciples. Les évêques les demandaient pour la conduite des séminaires et pour les missions; les magistrats pour des colléges; les collateurs de bénéfices pour leur donner des cures, de sorte que chacun regardait comme une bénédiction la présence et le travail de ces ouvriers évangéliques. »

En 1614, le collége de Dièppe fut occupé par les prêtres de l'Oratoire, et, en quelques années, des maisons de la congrégation furent successivement établies dans un grand nombre de villes de France. C'est ainsi que le *Journal domestique* de la congrégation, déposé aux archives nationales, mentionne les fondations suivantes qui, accomplies du vivant même du P. de Bérulle, prouvent la rapide extension de cet institut.

La congrégation de l'Oratoire s'établit, en 1614, à Dieppe et à la Rochelle; en 1615, à Orléans, à Notre-Dame-de-Grâce en Provence, et à Tours; en 1616, à Langres, Lyon, et Luçon; en 1617, à Rouen, à Montmorency et à Clermont; en 1618, à Riom, à Nancy, à Troyes, à Nevers; en 1619, à Limoges, à Saumur, à Notre-Dame-de-Grâce en Forez, à Toulouse, à Angers. Cette même année, une fraction considérable de la congrégation des Doctrinaires, fondée en 1592, par César de Bus, demanda à être unie à l'Oratoire, parce qu'on avait voulu changer les constitutions primitives de la société en y introduisant des vœux. Cette union donna à l'Oratoire les maisons de Provence établies à Aix, Arles, Frontignan, Pezenas, Maleval, Pertuis, la Ciotat, Brignoles-les-Cavaillon. En 1620, il s'établit à Joyeuse et à Amiens; en 1622, à Caen; en 1623, à Notre-Dame-des-Vertus, près Paris, à Vendôme, à Bourges, à Dijon; en 1624, à Salins, à Châlon-sur-Saône, à Niort, à Montbrison, au Mans, à Saumur, dont il occupa le collége, à Beaune; en 1625, à Nantes et à Toulon; en 1626, à Valognes; en 1627, à Effiat; en 1628, à Péronne, à Pont-Saint-Esprit, à Condom; en 1629 à Boulogne. Bientôt même la réputation de sainteté du P. de Bérulle, franchissant les frontières, de nouvelles colonies d'oratoriens furent envoyées à Louvain, à Madrid, à Londres, en Savoie, et à Rome, où le pape Paul V, d'accord avec Louis XIV, leur confia l'église de Saint-Louis des Français. Mais au nombre des établissements les plus remarquables qui datent de cette

première période et qui illustrèrent davantage l'Oratoire, il faut compter deux célèbres maisons. C'est d'abord le séminaire de Saint-Magloire, établi à Paris, dans une ancienne abbaye de Bénédictins, au faubourg Saint-Jacques, en 1624, où brilla un instant le fameux Père de Condren, avant de succéder avec tant de gloire au cardinal de Bérulle, et d'où sont sortis des prélats et des ecclésiastiques du premier mérite. On n'en saurait mieux faire l'éloge qu'en rappelant les paroles de Bossuet : « Allez à cette maison où reposent les os du grand saint Magloire ; là, dans l'air le plus pur et le plus serein de la ville, un nombre infini d'ecclésiastiques respirent un air encore plus pur de la discipline cléricale ; ils se répandent dans les diocèses et portent partout l'esprit de l'Église. » (Oraison funèbre du P. Bourgoing.) C'est ensuite le collége de Juilly, fondé en l'an 1638, dans une abbaye de l'ordre de Saint-Victor qui reçut de Louis XIII le titre d'académie royale et qui a produit, jusqu'à ces derniers temps, des hommes distingués dans les lettres, la philosophie, la diplomatie, la marine et le barreau. Mais ce rapide développement et ces succès merveilleux ne se produisirent pas sans susciter à l'Oratoire de nombreux et puissants ennemis. Ainsi, en 1613, Richer, syndic de la Sorbonne, tenta de dépouiller des priviléges du doctorat et d'exclure même de la société de Sorbonne ceux de ses membres qui étaient entrés dans cette congrégation. Plusieurs fois les intrigues de ses adversaires réussirent à faire suspendre les travaux de la construction de la chapelle de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, où elle s'était transportée (1). La Compagnie de Jésus, qui devait au P. de Bérulle d'avoir pu rentrer en France après en avoir été chassée par Henri IV, ne fut malheureusement pas des moins hostiles à l'Oratoire, car elle suscita de grandes difficultés à son fondateur, et cependant, au moment où le P. de Bérulle était le plus sollicité d'établir sa congrégation, il avait répondu à saint François de Sales qui l'en pressait vivement : « Il n'est pas temps, il faut travailler pour le retour de la Compagnie de Jésus. » Les bons-Pères regrettaient-ils de n'avoir pas accueilli dans leur ordre

(1) En 1616, le séjour de Valois étant devenu insuffisant pour la congrégation, le P. de Bérulle acheta, dans la rue Saint-Honoré, l'hôtel du Bouchage, bâti par le cardinal de Joyeuse, appelé d'abord hôtel de Montpensier, puis hôtel d'Estrées quand il devint la propriété de Gabrielle d'Estrées. C'est dans cette maison que Jean Chastel avait tenté d'assassiner Henri IV. De Gabrielle l'hôtel était passé à la duchesse de Guise, qui le vendit au P. de Bérulle moyennant quatre-vingt-dix mille livres. Celui-ci s'occupa, aussitôt, de bâtir

ce sujet éminent, leur ancien disciple, lorsqu'il s'était présenté pour y entrer malgré les oppositions de sa famille ? Ou bien, ne pouvaient-ils supporter la moindre rivalité dans la science de faire le bien ? Quoi qu'il en soit, la congrégation n'en devint pas moins florissante, et, en 1631, c'est-à-dire vingt ans après sa fondation, elle comptait soixante et onze maisons. La pourpre cardinalice qui vint décorer son saint fondateur, en 1627, contribua encore à accroître sa réputation. Après la mort du P. de Bérulle, frappé d'apoplexie à l'autel, en 1629, elle continua à prospérer avec éclat sous le généralat des Pères de Condren (1629-1641), Bourgoing (1641-1662), Sénault (1663-1672), de Sainte-Marthe (1672-1696), de la Tour (1696-1733), de la Valette (1733-1772), de Muly (1773-1779), Moisset (1779-1790).

Alors aussi grandissait, de plus en plus, la réputation de l'Oratoire, grâce au talent des célèbres prédicateurs Metezeau et le Jeune, dit le *Père aveugle*, qui prêchait encore le carême à l'âge de soixante-dix-neuf ans; à l'érudition des célèbres orientalistes Cabassut et Morin ; à la science historique des pères Le Cointe et Le Long ; au génie philosophique et théologique des pères Malebranche et Thomassin; aux connaissances mathématiques des Pères Lamy, Regneau, Duhamel ; grâce, enfin, à l'éloquence des pères Mascaron et Massillon. C'est à cette période glorieuse de l'Oratoire que l'on peut appliquer le bel éloge que Bossuet a tracé de main de maître : « En ce temps, dit-il, Pierre de Bérulle, homme vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel j'ose dire que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé par le mérite de sa vertu et de sa science, commençait à faire luire à toute l'Église gallicane les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique ; son amour immense pour l'Église lui inspira le dessein de former une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres biens que sa charité, ni d'autres vœux solennels

---

une chapelle à laquelle il travailla lui-même, portant la hotte comme un manœuvre. Le voisinage du Louvre accrut la prospérité de la congrégation ; un grand nombre d'hommes distingués voulurent en être membres. Le premier maître de musique du roi s'y fit recevoir, et introduisit dans les chants religieux l'usage d'un ton nouveau avec accompagnement d'instruments et de voix choisies, ce qui valut aux Pères le nom de *Pères au beau chant*. (Note empruntée au *Journal de l'Instruction publique*, 13 juillet 1853).

que ceux du baptême et du sacerdoce. Là, une sainte liberté fait un saint engagement; on obéit sans dépendre, on gouverne sans commander; toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte. La charité qui bannit la crainte opère un si grand miracle; et sans autre joug qu'elle même, elle sait non-seulement captiver, mais encore anéantir la volonté propre. Là, pour former de vrais prêtres, on les mène à la source de la vérité : ils ont toujours en main les saints livres pour en chercher, sans relâche, la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité, à laquelle tout se termine, et qui est l'unique trésor du christianisme, « christiani nominis thesaurus, » comme parle Tertullien. » (Or. fun. du P. Bourgoing.)

Toutefois, cette brillante lumière projetée par l'Oratoire sur l'Eglise et le clergé de France ne fut pas sans avoir quelques ombres qui en atténuèrent, peu à peu, l'éclat et finirent même par la faire disparaître pour longtemps à nos regards. C'est ce qui nous reste à raconter.

III. *Décadence et restauration de l'Oratoire.*—Déjà, sous le supériorat du père Condren, l'hérésie naissante du jansénisme frappait à la porte de l'Oratoire espérant y trouver un accueil hospitalier. La vigilance et la fermeté de cet homme de Dieu empêcha l'erreur de pénétrer dans la congrégation. A son lit de mort, il conjura ses disciples de se mettre en garde contre ces funestes tendances de schisme et de division. Malgré ses pressantes recommandations, l'Oratoire ne sut pas échapper à la contagion, et les premiers symptômes du mal se manifestèrent à l'occasion des bulles et formulaires de foi des Papes Urbain VIII et Alexandre VII. Le père Bourgoing déploya un grand zèle contre les jansénistes, et sur quatre cent vingt prêtres qui composaient la congrégation, près de quatre cents souscrivirent le formulaire qu'il dressa pour l'acceptation des décrets pontificaux. Mais son austère rudesse, comme le dit le P. Perraud, fit beaucoup de mal à l'Oratoire en le faisant sortir des traditions de douceur et de modération plus habile et plus conciliante auxquelles ses membres étaient habitués. L'administration du père Sénault, qui lui succéda, s'efforça de réparer les mauvais effets de cette rigueur excessive. « Il chercha à *pacifier* les esprits et à les préserver des extrémités violentes où les querelles du temps jetaient alors la plupart des théologiens, en faisant ordonner par la neuvième assemblée de la congrégation que les professeurs de théologie suivraient la doctrine de saint Augustin sur les questions de la grâce, mais confor-

mément aux interprétations de saint Thomas et du Concile de Trente et aux constitutions des souverains Pontifes. »

« Malheureusement, le généralat du père Senault fut de trop courte durée pour le bien de l'Oratoire. Ce supérieur si doux et si prudent fut enlevé aux siens au moment même où ils auraient eu le plns besoin de sa sagesse. A partir de cette époque (1672), les querelles doctrinales dont l'Eglise de France était agitée, occupèrent une place de plus en plus considérable dans l'histoire intérieure de l'Oratoire. Quoi de plus triste que les vingt-quatre années du généralat du père de Sainte-Marthe? (1672-1696.) L'inimitié personnelle de M. de Harlay, archevêque de Paris, contre ce supérieur, et les sympathies dont celui-ci était accusé, peut-être bien à tort, en faveur des jansénistes, furent cause des plus lamentables dissensions au sein de l'Oratoire. C'est, en effet, sous le gouvernement du père de Sainte-Marthe que les oratoriens les plus compromis dans l'hérésie durent quitter, par son ordre, la congrégation, et les mémoires du temps nous apprennent qu'il ne se servait de son crédit auprès des religieuses réfractaires de Port-Royal que pour les exhorter à communier plus souvent comme elles l'ont déclaré elles-mêmes. » L'hostilité persévérante de l'archevêque, la défaveur du roi et l'opposition de ses Assistants, finirent par le décider à se démettre de ses fonctions. On lui donna pour successeur le père de la Tour qui ne fut pas plus heureux, car « la promulgation de la bulle *Unigenitus* (1711), en surexcitant au plus haut degré les passions jansénistes, vint susciter à l'Oratoire les difficultés les plus graves. C'était le temps, d'ailleurs, où, à l'exception des sulpiciens et des jésuites, tous les autres ordres religieux, entraînés par une sorte de vertige, ne craignaient pas d'entrer en lutte ouverte contre l'autorité du Saint-Siége et de sacrifier à quelques sectaires la paix de l'Église. Le père de la Tour autorisa la résistance par son exemple, en proposant, l'un des premiers, d'appeler des décisions de la bulle à un concile général. Mais il ne persista pas dans son erreur, il revint à l'obéissance (1720), y exhorta vivement ses confrères, et y décida le cardinal de Noailles, ainsi que d'autres évêques réfractaires. Son successeur, le père de la Vallette, réussit à calmer les esprits irrités d être contraints par le Saint-Siége et par la cour de formuler publiquement leur acceptation de la bulle. Malheureusement, ces querelles dogmatiques avaient affaibli au sein de l'Oratoire les traditions de piété et de ferveur du siècle précédent. L'incrédulité, qui exerçait partout ses ravages, faisait pénétrer la tiédeur et le relâche-

ment à la suite de ces agitations. Ainsi, l'on voit les assemblées triennales obligées de rappeler perpétuellement les membres de la congrégation à l'observation des règles, et par-dessus tout à la pratique de l'oraison. Bientôt après, les décrets schismatiques de l'Assemblée législative sur la constitution civile du clergé et la dissolution des congrégations enseignantes, marquèrent la fin légale de l'existence de l'Oratoire. Voici, maintenant, les causes que son docte historien assigne à la ruine de cette congrégation. Il en trouve deux principales : « 1° la tendance vainement combattue par les PP. de Bérulle et de Condren, et depuis eux prépondérante, à s'occuper de l'enseignement dans les colléges laïques. L'expulsion des jésuites en 1762 avait paru un triomphe pour l'Oratoire, à cause de la rivalité des deux congrégations. Elle fut, au contraire, pour l'Oratoire le signal de la décadence. La plupart des villes où les jésuites avaient des colléges se hâtèrent, pour éviter la fermeture de ces établissements, de les offrir aux pères de l'Oratoire. Pour satisfaire à ces demandes, ceux-ci durent se contenter d'envoyer dans les nouveaux colléges deux ou trois pères, secondés par un certain nombre de jeunes professeurs, restant laïques, mais attachés à la congrégation en qualité *d'associés*. Cette dérogation à la constitution primitive de l'Oratoire fut trop brusque et trop radicale pour ne pas entraîner avec elle les plus funestes conséquences. A ces laïques, précipitamment admis au sein de la congrégation pour faire face aux besoins les plus pressants de l'enseignement, appartenaient la plupart des oratoriens dont la conduite, au milieu des troubles de la Révolution française, fut si regrettable, et dont on fit retomber la responsabilité sur le sacerdoce. Cette extension abusive, ce mélange de laïques si contraire au premier esprit de la congrégation, étaient autant de dissolvants dont l'autorité même des supérieurs généraux et des assemblées était impuissante à conjurer la pernicieuse action. » C'est ce que les derniers pères de l'Oratoire firent remarquer dans la lettre de soumission qu'ils adressèrent au pape Pie VI en 1792, au moment de leur dissolution. 2° « Plus encore que ces causes secondaires et tardives, le jansénisme mina sourdement les bases de l'édifice si solidement construit par le père de Bérulle, et en précipita la ruine. Dieu, sans doute, le permit ainsi pour montrer la vanité et l'impuissance des succès humains, quand ils ne sont pas soutenus par les bénédictions de l'Église, en dehors desquelles rien de solide ne peut se fonder. » Toutefois, on serait injuste d'envelopper toute la congrégation dans la même accu-

sation de jansénisme, elle ne doit peser que sur la tête de la minorité des membres récalcitrants, qui, le plus souvent, furent aussitôt exclus, car la plupart furent toujours fidèles aux décisions de l'Église. Ainsi, au plus fort de la querelle, les pères furent appelés à diriger plus de douze séminaires et à fonder des maisons dans les diocèses des évêques les plus notoirement dévoués au Saint-Siége. C'était prouver qu'on ne faisait pas la compagnie responsable des excès de quelques-uns de ses membres. Notons aussi que bien souvent les ennemis de l'Oratoire affectèrent de confondre les partisans de la philosophie de Descartes très-nombreux dans la congrégation avec ceux qui soutinrent le jansénisme. L'usage, peut-être immodéré, que firent certains professeurs des principes du cartésianisme pour expliquer les dogmes catholiques, contribua encore, dit Tabaraud, un des historiens de l'Oratoire, à indisposer les esprits et à grossir les calomnies dont cette compagnie était l'objet. Quoi qu'il soit, en succombant aux décrets de l'Assemblée nationale, les pères de Paris, au nombre de soixante, adressèrent, le 20 mai 1792, une lettre collective au pape Pie VI, dans laquelle ils déclaraient « avant la dispersion et la déportation dont on les menaçait, se jeter ensemble aux pieds de sa Sainteté, et levant les yeux vers le centre de l'unité catholique comme vers le port assuré du salut, renvoyer leur dernier souffle de vie au principe de qui l'Oratoire l'avait reçu. » C'est ce souffle, sans doute, recueilli par Rome et rendu au nouvel Oratoire de France, qui a ranimé de nos jours ces os arides et qui les a rappelés à la vie en la personne des prêtres pieux, savants et dévoués, qui, selon le décret pontifical, « ont formé une postérité à ces hommes considérables en science et en piété qui s'étaient autrefois enrôlés les premiers dans les rangs de l'Oratoire. » (Décret du 22 mars 1864, pour le premier rétablissement canonique de l'Oratoire.) Ces paroles pourraient servir de thème à un quatrième point, intitulé : la Restauration de l'Oratoire, si nous ne devions nous avancer qu'avec précaution sur le terrain de l'histoire contemporaine.

Mais pourquoi ne nommerions-nous pas au moins quelques-uns des pères de cette régénération glorieuse ? Au premier rang, il faut citer l'ancien curé de Saint-Roch, le pieux et sage père Petetot, qui a conçu et réalisé le projet de la restauration de l'Oratoire de France sous le vocable de l'Immaculée Conception, dans la maison de la rue du Regard, n. 11. A sa suite, se placent : l'illustre et regretté P. Gratry, qui, par ses écrits d'une si haute et si belle philosophie, s'est fait le digne

émule du P. Malebranche; le savant P. de Valroger, dont les travaux sont fort appréciés par les amateurs d'exégèse biblique ; le P. A. Perraud qui, par sa parole ferme et saisissante, a ému tant d'âmes en France et à l'étranger. Nous ne pouvons, d'ailleurs, mieux célébrer le nouvel Oratoire qu'en disant que s'il n'est pas encore remarquable par le nombre, il l'est du moins par la qualité, car plusieurs de ses membres ont été appelés à professer à la Faculté de théologie de Paris et le fameux collége de Juilly a été replacé sous leur savante direction.

L'abbé Bouquet,
Président de la 1re classe de la Société des Études historiques

---

LE CANAL DE NICARAGUA

Travaux de Humbolt. Première idée de ce canal due a un Français, Martin de la Bastide. Communication de M. Depoisier d'après une lettre de M. le marquis de Nettancourt.

Nous avons reçu de notre collègue M. Depoisier la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre qui m'a été écrite, par un de nos collègues, M. le marquis de Nettancourt, réclamant en faveur d'un Français, la première idée de joindre l'océan Pacifique à l'océan Atlantique par un canal à travers l'Amérique centrale.

C'est une réclamation un peu rétrospective ; mais elle peut avoir de l'intérêt pour les lecteurs de *l'Investigateur*, et c'est pourquoi, je vous prie de vouloir bien en faire l'objet d'une communication à la prochaine réunion des membres de la Société des études historiques.

« Je viens de relire, m'écrit M. de Nettancourt, l'article où vous relatez les travaux de l'illustre *Humboldt* d'après madame Scarpellini dont vous êtes le traducteur si agréable (1).

« Permettez-moi, cependant, de vous signaler ce que je crois une erreur échappée à madame Scarpellini. Dans ses livraisons de 1869

---

(1) Nous avons eu le regret d'apprendre, le 8 décembre dernier, le décès de madame Scarpellini dont nos lecteurs ont pu, fréquemment, apprécier les travaux scientifiques.



page 362, de *l'Investigateur*, vous dites d'après cette dame que *Humboldt* AURAIT PENSÉ LE PREMIER A NE PLUS DOUBLER LE CAP HORN ET A FAIRE UN CANAL A TRAVERS L'AMÉRIQUE, L'ISTHME DE PANAMA BIEN ENTENDU, CAR IL N'Y A QUE L'AMÉRIQUE CENTRALE ET PAR TOUT AUTRE ENDROIT CE SERAIT PAR TROP GIGANTESQUE. J'ai en ma possession un plan de l'isthme de Panama datant de la fin du XVIIIe siècle. Cette carte parait, bien que sans nom d'auteur, avoir été imprimée chez l'imprimeur en géographie Délille, de ce temps-là. Ce plan fait sur le vieux méridien de l'île de Fer, porte une légende explicative en tête. »

C'est un projet de MARTIN DE LA BASTIDE qui avait publié sur ce sujet deux mémoires dans l'*Histoire abrégée de la mer du Sud* par de la Borde 1791.

M. de la BASTIDE avait présenté son projet à la cour d'Espagne. Sans être du tout digne de l'état-major, le plan est assez détaillé.

D'après ce plan, on entrerait du côté de l'Atlantique à la pointe Saint-Jean par le cours d'eau Desaguadero (40 lieues) dans le *lac Nicaragua* et on sortirait à *Nicaragua même* par une ouverture faite dans une bande de terre de trois lieues qui sépare le lac de la mer du Sud, en face le golfe *del Papagaijo*. L'ouverture serait à moitié faite par la rivière *del Partido* qui se jette dans le lac et dans le golfe. Elle se jette peut-être en projet dans les deux. A coup sûr, elle se jette dans le lac ou dans le golfe.

Voilà, monsieur et cher collègue, ce que j'ai trouvé, j'ai pensé qu'il vous serait agréable de restituer cette belle idée à un Français.

Recevez, Monsieur, etc.

Signé : DE NETTANCOURT,

Membre de la Société des études historiques.

L'histoire abrégée de la mer du Sud par de la Borde, 1791, est connue d'un bien petit nombre de personnes en France; il est donc probable qu'elle est à peu près tout à fait inconnue en Italie. Madame Scarpellini n'aura pas eu connaissance des deux mémoires que MARTIN DE LA BASTIDE a publiés dans cette histoire abrégée de la mer du Sud sur la possibilité de faire un canal à travers l'Amérique centrale, qui mettrait en communication l'Atlantique avec le Pacifique. Ce beau projet, en faveur duquel M. de Nettancourt réclame la priorité pour un Français, n'a pas été abordé par les ingénieurs. Le lac de Nicaragua, dans l'Etat de ce nom, est lié à la mer des Antilles par le fleuve San Juan (ce

serait le *cours d'eau Desaguado* de M. de la Bastide) et au grand Océan par un canal, ce qui met cette mer en communication avec l'Atlantique; c'est un des plans proposés pour couper l'isthme de Panama et y ouvrir un canal de grande navigation. Les plans proposés, aujourd'hui, suivraient donc, sauf quelques modifications peut-être, le projet proposé et présenté à la cour d'Espagne par M. de la Bastide avant 1791. En attendant l'exécution de ce beau projet, on a mis en exploitation, dès 1855, un chemin de fer qui relie les deux Océans; c'est le chemin de fer d'Aspinwall, sur le golfe du Mexique à Panama, sur le Pacifique à travers la partie la plus étroite de l'isthme (64 kilomètres, 16 lieues). Le canal proposé par M. de la Bastide serait beaucoup plus au nord d'Aspinwall, San-Juan de Nicaragua (aujourd'hui Greytown) devant être la tête de ce canal. Il serait aussi beaucoup plus long que n'est le chemin de fer de Panama; mais il aurait pour le commerce le grand avantage de laisser passer les vaisseaux sans les obliger à des transbordements toujours longs et très-coûteux.

J'ajoute un mot. Dans le passage de ma traduction que rappelle M. de Nettancourt, je n'ai pas omis le mot *centrale*. Madame Scarpellini, elle-même, ne l'a pas omis dans son mémoire sur le centenaire de Humboldt. C'est donc bien à travers l'Amérique centrale, non simplement *à travers l'Amérique* qu'on lit dans *l'Investigateur* (livraison de décembre 1869, p. 362, ligne 35) (1).

DEPOISIER,
Membre de la 1re classe de la Société des études historiques.

RAPPORTS SUR DES OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

I. — LOIS DU JURY. — COMPÉTENCE ET ORGANISATION; par J.-C. BARBIER, conseiller à la Cour de cassation.

Sous ce titre, notre collègue M. Barbier vient de publier une étude infiniment utile et pratique destinée à bien faire comprendre les modi-

(1) Vers 1858 et 1859, un projet de société civile pour la construction d'un

fications récemment introduites dans la législation et qui intéressent tous les citoyens. Dans la préface de son livre, M. Barbier rappelle que deux lois ; celle du 15 avril 1871 et celle du 21 novembre 1872 ont : l'une, en rendant au Jury la connaissance des délits de presse, et l'autre en réglant l'organisation du Jury sur des bases nouvelles, modifié la législation antérieure d'une façon tellement notable que personne ne devrait en ignorer les dispositions.

La présomption légale : *nul n'est censé ignorer la loi,* M. Barbier le reconnait, est nécessairement contredite par la réalité du fait.

Après avoir constaté que cette fiction rend nécessaires des traités d'explication pratique, surtout pour les lois qui règlent l'exercice d'un droit ou l'accomplissement d'un devoir civique, M. Barbier entre en matière.

Dans une introduction rapide, notre collègue trace ce qu'on pourrait appeler les lignes maîtresses de l'institution du Jury. Limitant volontairement son œuvre, il s'interdit de rechercher dans l'histoire et la philosophie les origines de cette institution qui pourraient être rattachées aux législations d'Athènes et de Rome. M. Barbier prend l'histoire du Jury à la fin du dernier siècle et la mène rapidement jusqu'à nos jours suivant le précepte d'Horace : « Hâte-toi vers le dénoûment. » Or le dénoûment que se propose M. Barbier, c'est d'indiquer au point de vue pratique : LA COMPÉTENCE du JURY ET SON ORGANISATION, et de faire connaître : LES TRAVAUX QUI ONT PRÉCÉDÉ, ACCOMPAGNÉ LA PRÉPARATION ET LE VOTE DES LOIS DES 15 AVRIL 1871 et du 21 NOVEMBRE 1872. De là, une division méthodique du livre : chapitre Ier, COMPÉTENCE ; chapitre II, ORGANISATION. Le chapitre Ier comprend 3 sections : I. Compétence du Jury en matière de crimes et délits communs. II. Compétence en matière de délits spéciaux, c'est-à-dire, d'après la loi du 15 avril 1871, de *délits de la presse.*

Enfin, section III. Loi du 15 avril 1871. Sous cette section, M. Barbier reproduit les *Travaux préparatoires, le rapport de la commission, le texte de la loi, la circulaire de M. le Garde des Sceaux relative à son exécution.*

Le chapitre II est, comme nous venons de le dire, consacré à l'orga-

---

canal interocéanique par le DARIEN avait été formé à Paris. Nous aurons l'occasion de revenir sur les études que cette entreprise avait nécessitées et qui devaient réaliser, sinon dans ses détails, du moins au point de vue général, la pensée de MARTIN de la BASTIDE.

nisation du Jury d'après la loi nouvelle du 21 novembre 1872. M. Barbier a suivi le même ordre méthodique que pour l'explication de celle du 15 avril, et il fait précéder le texte d'une analyse de la discussion à laquelle s'est livrée l'Assemblée nationale ; il ajoute un commentaire de ces dispositions législatives, commentaire dans lequel les observations proposées par les orateurs font bien connaître la pensée de la nouvelle législation.

Un appendice termine ce livre, et contient un extrait de la loi du 27 juillet 1849, un extrait de celle du 26 mai 1819, articles 20 à 25, le décret du 7 août 1848, la loi du 3 juin 1853. Bien que ces deux dernières lois soient abrogées, il n'est pas sans intérêt, dit l'auteur, de comparer leur texte à la loi nouvelle du 21 novembre 1872. C'est le vrai moyen de bien mesurer la portée des innovations introduites par le législateur en cette matière.

Jurisconsulte et magistrat, M. Barbier a composé un livre qui réunit ce double mérite de mettre à la disposition du public la LOI, son TEXTE, SON ESPRIT et SON APPLICATION PRATIQUE. Tel est le but que l'auteur s'est proposé et nous croyons qu'il était difficile de l'atteindre avec plus de science, de sûreté et de méthode.

GABRIEL DESCLOSIÈRES,
Membre de la 3e classe.

HISTORIQUE DU SERVICE RELIGIEUX DANS LES ARMÉES, SUIVI D'UN PROJET D'ORGANISATION DE L'AUMÔNERIE MILITAIRE ; par M. LÈQUES.

M. Lèques sous-intendant militaire, membre de la Société archéologique de Touraine et de notre Société des Etudes historiques, nous a adressé l'ouvrage dont je viens de lire le titre ; il mérite d'autant plus notre attention qu'à l'exception des conclusions, ce travail est presque exclusivement historique. M. Lèques fait remarquer que tous les peuples, même ceux qui sortaient à peine de la barbarie, lorsqu'ils combattaient pour leur patrie, pour leur liberté ou leur domination, ont cherché à intéresser le ciel à leur cause. Les Romains, surtout, qui ont subjugué tous les peuples, n'ont jamais manqué de s'appuyer, en même temps, et sur l'autorité de la religion et sur la force des armes. Si la guerre doit avoir pour but légitime de se faire rendre justice, comment ne se mettrait-on pas sous la protection du Dieu de toute justice, et comment pourrait-on exiger le sacrifice de la vie de ceux à qui l'on n'offrirait rien

après la mort, et, pour un petit nombre, un souvenir de gloire qui ne leur parviendrait pas?

M. Lèques s'attache principalement à tracer le tableau du rôle rempli par la religion dans les camps sous la monarchie française jusqu'à nos jours. Avant que les armées régulières fussent organisées, alors que les populations se levaient pour le combat à la voix de leurs seigneurs, le clergé, lui-même, marchait avec elles soit pour repousser les invasions des Normands, soit pour conquérir le tombeau de Jésus-Christ en terre sainte; le Roi avait sa chapelle et son principal chapelain, chargé de distribuer les libéralités, origine de l'aumônerie. Lorsque l'armée devint permanente et reçut une organisation vraiment militaire, on régularisa également le service religieux. En 1558, le grand aumônier fut autorisé à instituer des aumôniers militaires auprès des régiments de Picardie, de Champagne, de Navarre et de Piémont. Quand Louvois procéda à la réorganisation de l'armée en 1668, il conserva dans chaque régiment d'infanterie un aumônier. Les régiments de cavalerie n'en avaient qu'en temps de guerre. L'ordonnance de 1681 veut que dans les navires qui feront des voyages de long cours, il y ait un aumônier; enfin, l'ordonnance de 1784 attache les aumôniers en tous temps aux régiments de cavalerie comme à ceux d'infanterie. La Révolution supprima les aumôniers de régiment, ils furent rétablis sous la Restauration en 1816; ils avaient rang de capitaine. Sous le second empire, il n'y eut que des aumôniers de corps d'armée, service très-insuffisant; ceux-ci même disparurent sous les ruines du second empire. Il s'agit de rétablir ce service d'une manière à permettre à tout militaire d'exercer son culte, soit à la guerre, soit en temps de paix. Le service militaire devenant obligatoire, cette réorganisation intéressera tous les pères de famille qui ont à cœur de voir leurs enfants conserver les sentiments religieux dans lesquels ils les ont élevés. M. Lèques reproduit, en terminant, le règlement relatif au service religieux dans l'armée prussienne, règlement qui concilie les exigences du devoir militaire avec l'exercice des différents cultes professés par les soldats. Ce n'est pas néanmoins, le règlement offert à l'imitation par M. Lèques; il veut que nous restions fidèles à nos anciennes traditions. Auprès du ministère, un aumônier directeur résumant en lui la centralisation des rapports avec l'autorité supérieure; en temps de paix, des ecclésiastiques auprès de chaque garnison; en temps de guerre, une organisation spéciale et hiérarchique dans chaque corps d'armée, tel est l'aperçu très-sommaire

d'un excellent travail qui joint à une haute utilité un intérêt des plus attachants.

CARRA DE VAUX.
Président de la Société des Études historiques.

6 juin 1873.

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE POUR L'ANNÉE 1873, ET MÉMOIRES DE LA MÊME SOCIÉTÉ, TOME 23. 1873.

Bulletin de 1871. — Nous signalerons quatre pièces, l'une relative à la sépulture du poëte Ronsard dans l'Eglise de son prieuré de Saint-Cosme-en-l'Ile, près de Tours, où il mourut le 27 décembre 1585 à 61 ans, après avoir été salué par Charles IX de ces deux vers.

Tous deux également nous portons des couronnes
Mais Roi je la reçus ; Poëte tu la donnes.

Une autre est relative un imagier de Tours : Michel Colombe qui exécuta sur les dessins de Jehan Ferréal, dit Jean de Paris, les maquettes du tombeau de Philibert de Savoie et de celui des deux princesses de la même maison que l'on voit dans l'église de Brou.

La troisième est un essai sur l'histoire littéraire de l'abbaye de Marmoutier. L'auteur M. Dupré, bibliothécaire de Blois prévient, tout d'abord, qu'à Marmoutier les études ne furent, le plus souvent, qu'un objet secondaire ; le but principal de la fondation religieuse commandant d'autre soins, c'était, avant tout, une grande administration qui étendait au loin le réseau de ses prieurés et de ses bénéfices avec ou sans charge d'âme ; aussi les écoles de l'abbaye ne furent-elles en réputation qu'en raison du bon esprit de l'orthodoxie régulière qu'y recevaient ceux qui se destinaient à la prêtrise. Ses productions, plus curieuses que savantes, ne consistaient guère que dans la transcription et l'illustration des manuscrits. Sulpice Sévère nous apprend, en effet, que, suivant l'institution de saint Martin, « *Ars ibi, exceptis scriptoribus, nulla exercebatur.* » Toutefois Marmoutier compta parmi ses religieux quelques membres connus par leurs travaux : Sulpice Sévère disciple et biographe de saint Martin, le chroniqueur Gauthier de Compiègne et le moine Jean, biographe des comtes d'Anjou. A l'époque où les couvents étendaient leur action au dehors, en raison de l'absence d'une organisation politique et d'une éducation séculière qui faisaient encore défaut, nous voyons les moines de Marmoutiers, non-seulement former des prêtres pour les églises

qu'ils avaient fondées ou pour les bénéfices qui leur avaient été donnés et auxquels ils devaient pourvoir, mais aussi des médecins et des hommes de loi.

La quatrième pièce du Bulletin et une histoire de l'assistance publique à Tours par M. Giraudet, professeur à l'Ecole de médecine. Cette histoire très-intéressante pour les familles de Tours ressemble beaucoup à toutes celles écrites dans diverses localités sur le même sujet. Série d'actes généreux, de libéralités chrétiennes pour la fondation et l'entretien des hôpitaux, administration généralement régulière, conflits d'autorité et apaisement après lassitude; tel est le récit consolant, mais un peu monotone, de la charité hospitalière sur les bords de la Loire.

La communication incontestablement la plus importante et la plus digne de fixer notre attention est celle intitulée : *Histoire de l'abbaye de Noyers au* XIe et XIIe siècles d'après des recherches par M. l'abbé Chevalier, suivie du cartulaire en latin de l'abbaye du XIe au XIIe siècle. Cette communication, bien qu'elle offre, comme la précédente, ce caractère de faits uniformes dans une communauté comme dans un hôpital, qui la fait ressembler d'une manière générale à toutes les histoires de ce genre, a ceci de particulier qu'elle est la traduction abrégée d'actes authentiques, qu'elle met sous nos yeux et qu'elle nous fait en quelque sorte, assister à l'action intérieure et extérieure de cette grande communauté en plein moyen âge.

Ainsi, nous y voyons que l'usage des compositions pécunières avait disparu pour faire place aux vengeances exercées par les seigneurs entre eux; que, quelquefois, les religieux intervenaient et étaient assez heureux pour exciter chez eux le repentir. Un jour l'abbé de Noyers fait signer entre Acharie, seigneur de Marmande, qui avait fait périr plusieurs de ses ennemis dans le feu, et les parents des victimes, un accommodement ensuite duquel Acharie, en reconnaissance, confirma une concession faite au couvent sur le port de la rivière.

On était tellement sur la défensive que l'abbé lui-même, lorsqu'il voulait obtenir justice d'un suzerain, s'y présentait suivi d'une escorte qui ressemblait à un petit corps d'armée. C'est que le fonctionnement régulier de la justice n'existait pas ; on en était encore à la justice par les armes, et le duel était le summum jus. Deux serfs de l'abbaye: Henricus et Alenvinus, avaient essayé de se soustraire aux liens du servage et n'avaient pas hésité à accepter l'épreuve du duel judiciaire pour

soutenir leur prétention à la liberté, au moment de se battre, le cœur leur manqua, ils se mirent humblement à la discrétion de l'abbé.

Les possessions de l'abbaye étaient immenses ; chaque religieux qui faisait profession apportait une dot. C'était un grand honneur et une douce consolation de mourir avec l'habit religieux, même après la vie la plus mondaine et d'être enterré dans les cimetières des couvents, aussi les religieux appelaient-ils sur leurs propriétés, le plus qu'ils le pouvaient, des colons auxquels ils faisaient des concessions suivant certaines obligations de défrichement, de culture et de redevance ; ils bâtissaient des églises et fondaient des villages ; d'un autre côté, les seigneurs laïques faisaient à l'abbaye ou aux églises des donations sous des conditions qui furent l'origine de nombreux bénéfices ; dont il ne faut pas attribuer la cause à l'usurpation des seigneurs, de même que la plupart des coutumes bizarres, des servitudes de la féodalité n'eurent pas, non plus, pour origine les caprices des seigneurs, mais les conditions d'un payement en nature, à une époque où l'usage des monnaies était si restreint. On mesurait la terre par la quantité de terrain qu'une paire de bœufs pouvait labourer en un jour ; car le cheval paraissait être un animal de luxe réservé pour être la monture des hommes d'armes et des seigneurs ; aussi, est-il souvent donné en présent avec ou sans armure. Le cartulaire en offre plusieurs exemples. La société avait été tellement désorganisée par suite des guerres qui avaient laissé en oubli les traditions de la civilisation romaine, conservées dans les couvents, qu'à l'abbaye des Noyers comme à Marmoutier des moines exerçaient, au dehors, les professions de médecins et celles d'avocats cherchant ainsi et à soulager le corps et à faire rendre justice aux opprimés, mais ces fonctions extérieures les exposaient à perdre le recueillement nécessaire à la vie religieuse, et ces emplois leurs furent interdits dès que les séculiers purent s'en acquitter en nombre suffisant. Nous ne pouvons pas suivre dans ses détails cette histoire intéressante de l'abbaye des Noyers de l'an mille à douze cents, elle a cependant ceci d'attrayant que chaque fait a sa justification irrécusable dans les actes du cartulaire dont elle n'est guère que l'analyse faite avec soin et intelligence par M. l'abbé Chevalier, président de la Société d'archéologie de Touraine. Qu'il me soit permis de signaler après lui, en terminant ce rapport, l'apparition dans les actes du XI[e] siècle des appellations françaises dans les noms propres succédant aux dénominations romaines.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, pour les années 1870 et 1871.

Ce volume contient, en outre de deux rapports très-intéressants sur les laines, par M. Duguet, et sur le commerce international, par M. Camille Savy, dans lesquels les auteurs s'appliquent surtout à discuter les droits d'entrée et de sortie des produits agricoles, et d'une délicate poésie de ce dernier, intitulé l'*Idéal*, des morceaux qui rentrent plus spécialement dans le cercle de nos études historiques ; je dis plus spécialement, car le travail de M. Savy sur le commerce international est enrichi d'un aperçu intelligent sur l'histoire de l'économie politique en France. — Mais les travaux qui doivent surtout fixer notre attention sont d'abord le rapport de M. Savy, père, sur un mémoire intitulé : *Étude sur le camp de Châlons*. On y recherche les traces de camps retranchés provenant soit des Romains, soit d'Attila, soit de populations antérieures ainsi que de sépultures gauloises ou même plus anciennes et d'habitations tout à fait primitives, et ensuite un travail beaucoup plus considérable et très-curieux de M. Aug. Denis, intitulé : *Essai sur la numismatique de la partie de la Champagne*. On y voit la reproduction des différentes monnaies frappées en Champagne à diverses époques.

Oraison funèbre prononcée par M. l'abbé Denys, curé de Saint-Eloi, en l'honneur des R.R. P.P. de Picpus, fusillés a Belleville, le 20 mai 1871.

Le 15 avril 1870, la congrégation de Picpus fut envahie, non par un mouvement spontané des habitants du quartier, car nulle part la persécution religieuse ne fut l'œuvre de la population elle-même, qui, au contraire en bien des circonstances, y opposa, comme à Saint-Sulpice, à Saint-Eustache et ailleurs, une courageuse résistance, mais par un bataillon de la mairie du XIe arrondissement, commandé par un délégué de la Commune ; les pères furent arrêtés comme otages, et quatre d'entre eux, le père Radigue, prieur, le père Tuffier, procureur, les pères Bouchouze et Frezal-Tardieu, ont été fusillés à Belleville, le 26 mai suivant. C'est l'éloge funèbre de ces martyrs que l'abbé Denys, curé de Saint-Eloi, notre collègue, prononça dans l'église même de la

congrégation de Picpus, le 23 juin 1871 et dont il a fait hommage à notre Société.

Rien de touchant et de dramatique et, en même temps, de sublime dans sa simplicité, comme ce sombre tableau d'une des scènes les plus tristes de nos plus mauvais jours. Qui aurait pu en mieux faire le récit, en parler avec des accents plus pénétrants que celui qui n'avait pas seulement été témoin, mais un instant victime, lui-même, dans ce drame impie et douloureux !

Le curé de Saint-Eloi,en effet, après avoir célébré les solennités de la semaine sainte et de la Pâques, sent que les jours de sa liberté étaient comptés et que l'heure de sa captivité approchait; il voulut se recueillir dans la sollitude de Picpus, se fortifier dans la compagnie des forts par de communes prières et faire ainsi sa veillée de martyr.

Le 17 avril, cinq jours après l'incarcération des pères, il fut, lui-même, écroué à la Conciergerie; mais réclamé par ses paroissiens, il recouvra, peu de jours après, sa liberté et grâce au dévouement d'un chef d'ambulance nommé Bourgeois, qui, au péril de sa vie, fit évader de Paris un grand nombre de prêtres, de religieux ou gardes nationaux réfractaires à la Commune, il put gagner le presbytère de Charenton où il trouva une retraite assurée.

L'avant-propos, qui précède l'oraison funèbre, nous révèle un fait assez curieux pour être consigné ici ; c'est le retour à Dieu et la mort édifiante du comte de Rochefort de Luçay, le père de Henri de Rochefort, le célèbre tribun ; j'en reproduis les principaux traits : « C'était un » magnifique vieillard de 80 ans passés, d'une haute taille, à la longue » chevelure blanche, à la figure noble et majestueuse, qui n'avait rien » perdu de sa belle intelligence et qui avait conservé toutes les grâces » d'un esprit charmant et cultivé ainsi que son exquise politesse de » gentilhomme. M. le comte de Rochefort de Luçay m'avait plusieurs » fois déclaré, dans nos conversations, que, malgré les agitations de sa » longue vie souvent tourmentée, quelquefois même très-orageuse, » jamais il n'avait perdu la foi. C'est, sans doute, à la fidélité à ce profond sentiment de religion qu'il dut l'inappréciable avantage de se » réconcilier avec Dieu avant de paraître à son tribunal suprême.

» M. de Rochefort mourut quelques jours après. On ne lui fit pas » moins faire un enterrement civil, sans s'inquiéter ni de ses intentions » suprêmes, ni des dispositions qu'il avait manifestées, ni de ses volontés dernières.

» L'administration des sacrements de l'Eglise à M. le comte de Roche-
» fort, père, fut le dernier acte de mon ministère avant mon arresta-
» tion. »

Nous devons savoir gré à notre collègue, M. le curé de Saint-Eloi, de l'hommage qu'il a bien voulu nous faire de son intéressant opuscule.

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DU HAINAUT POUR L'ANNÉE 1872.

Ce volume renferme, d'abord, un discours d'ouverture de M. Devillez qui est une réfutation des doctrines socialistes. La question de la propriété y est traitée, selon nous, d'une manière défectueuse ; on y explique le droit de propriété par le travail, lorsqu'en réalité le travail n'est qu'un mode légitime de transmission de la propriété. — La propriété,nous l'avons dit ailleurs,est le droit abstrait et perpétuel de conserver la chose que l'on possède tant qu'un autre ne justifiera pas de son droit légal à la revendiquer comme sienne ; il se justifie suffisamment par le motif de pacification indispensable entre les compétiteurs d'une même chose, et par la justice qu'il y a, en l'absence de titre contraire à préférer le possesseur actuel. — C'est parce que le droit est perpétuel qu'il se transmet du père au fils, si le propriétaire ne l'a pas abdiqué en faveur d'un autre, soit gratuitement, soit par vente, et c'est aussi pour cela qu'il se conserve, nonobstant la location qui met la chose à la disposition d'autrui ou nonobstant la violence ou la fraude qui ne font perdre que la jouissance momentanée.— Nous insistons sur ce fondement essentiel du droit de propriété parce que dans notre conviction intime, la fausse assertion que le travail ou l'utilisation est le principe même du droit de propriété, tandis qu'il n'est que la justification d'un droit au salaire qui procure la faculté d'acquérir, a été une confusion déplorable qui a contribué plus que l'on ne pense à développer les idées socialistes et à entretenir les préjugés contre le capital. Nous ne dirons pas la même chose de la seconde partie du discours ; cette seconde partie nous paraît excellente, elle montre très-bien quel est le rôle véritable et nécessaire du capital et celui de la liberté ; elle montre que si les travailleurs ont à se plaindre des conséquences quelquefois douloureuses de la concurrence, ils souffriraient bien davantage du système contraire, surtout les bons ouvriers ; elle fait comprendre que les thèses socialistes ne plaident guère que la

cause des malhabiles et des paresseux, au lieu de se borner à recommander les sociétés de coopération libre et d'assistance qui doivent apporter secours et consolations à certains maux inévitables, inhérents à notre nature. — Cette partie, j'aime à le répéter, est parfaitement traitée, elle réfute victorieusement les doctrines socialistes.

Nous trouvons, ensuite, quelques poésies, entre autres, une scène lyrique bien réussie, intitulée *la Chevrette blanche*, légende bretonne, et une spirituelle apologie des archéologues; nous remarquons, aussi, une visite des plus intéressantes aux Châtaigniers de l'Etna, et, enfin, une biographie très-développée de Jean-Ambroise de Puydt, médecin né à Poperinghe, qui épousa, jeune encore, les idées révolutionnaires de la France de 1789 et qui exerça jusqu'aux dernières années de son existence diverses fonctions importantes dans son pays, notamment celle de commissaire central dans le département de la Scarpe, après avoir été, assez longtemps, administrateur municipal de Tournay pour le gouvernement de la France. C'est dans les fonctions de commissaire central qu'il eut occasion de montrer la fermeté et l'honnêteté incorruptible de son caractère; car ayant fait cesser les ventes des domaines nationaux, enrichis des dépouilles des émigrés et ayant résisté encore aux injonctions du Directoire, malgré le profit qu'il aurait tiré lui-même de la part qu'il lui était réservée dans le bénéfice de ces ventes à vil prix, il sut résister aux offres et tentatives de corruption de la part des spéculateurs intéressés qui le pressaient de poursuivre ces ventes. Nous sommes heureux de rappeler de pareils souvenirs, de les donner en exemple, et, sans rien dire de plus, nous en faisons le couronnement de notre modeste rapport.

Paris, le 24 juillet 1873.

Baron Carra de Vaux,
Président de la Société des Etudes historiques.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Séance du 25 juillet 1873. — Présidence de M. le baron Carra de Vaux.

M. l'administrateur dépose sur le bureau : les numéros d'avril, mai et juin du bulletin mensuel de la *Société linnéenne du nord de la France,* — *L'Institut,* journal universel des sciences et des sociétés savantes, numéros des 16 et 23 juillet 1873, — le *Bulletin scientifique,* rédigé par Mme Scarpellini (mars 1873).

M. Gustave Duvert lit un rapport sur une publication de notre collègue M. Lèques, sous-intendant militaire, intitulée : *le Drapeau national, son historique.* A l'occasion de l'étude de M. Lèques, M. Duvert cite les travaux publiés sur le même sujet par MM. Marius Sépet et de Bouillé. Ce rapport qui présente autant d'attrait que d'actualité est renvoyé au Comité du Journal.

M. le président, baron Carra de Vaux, communique trois rapports qu'il a rédigés sur les ouvrages suivants : —1° *Mémoires et publications de la Société du Hainaut,* pour 1872; —2° *Historique du service religieux dans les armées* suivi d'un projet d'organisation de l'aumônerie militaire, par notre collègue M. Lèques ; — 3° *Bulletin de la Société archéologique de Touraine,* 1871-1872 ; 4° *Mémoires de la Société d'agriculture sciences et arts de la Marne,* pour les années 1870-1871 ; — 5° *Oraison funèbre* prononcée, par M. l'abbé Denys curé de Saint-Eloi, en mémoire des pères de la congrégation de Picpus, victimes de la Commune. Ces lectures fort intéressantes sont renvoyées au Comité du Journal.

M. le Président déclare terminée la première partie de la session des travaux de la Société des Etudes historiques pour l'année 1873, et sur la demande de plusieurs membres, la réunion décide que la reprise des travaux, au lieu d'être fixée au dernier vendredi du mois d'octobre, sera seulement indiquée à la date du 13 novembre.

Séance du 13 novembre 1873. — Présidence de M. le baron Carra de Vaux.

M. le Président éprouve le regret de faire part à ses collègues du décès de M. le comte Reinhardt, président honoraire de la Société des Études historiques.

M. le comte Reinhardt avait, en toute circonstance, manifesté l'attrait qu'il prenait aux travaux de la Société. Fidèles à nos traditions, nous consacrerons une notice biographique à notre collègue; M. Barbier est prié de bien vouloir se charger de ce pieux devoir. M. Barbier accepte d'autant plus volontiers de rendre à la mémoire de M. le comte Reinhardt l'hommage qui lui est dû, qu'il était en correspondance avec lui. Dans une lettre datée du 17 septembre, notre regretté collègue annonçait l'intention de prendre une part assidue à nos séances lors de son retour à Paris, il priait M. Barbier d'exprimer son souvenir et ses amitiés aux membres de la Société.

M. Mareschal, récemment nommé membre de la Société des Études historiques, remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait, il prie ses collègues d'agréer l'hommage de deux publications dont il est l'auteur : *Précis historique sur les anciens usages de la Bohême* : et *Discours sur les beaux arts.*

MM. Carra de Vaux et Ernest Breton sont nommés rapporteurs.

M. Louis-Napoléon Citadella, notre collègue, offre à la Société des Études historiques une brochure intitulée : *Il Castello di Ferrara.* M. Ernest Breton est nommé rapporteur de cet opuscule ainsi que des *Mémoires de l'Académie de Sienne.*

L'examen des publications de la Société de Maine-et-Loire, de celle d'Indre-et-Loire ainsi que de l'*Annuaire* de la Société de Rouen est renvoyé à M. Desclosières.

M. André Folliet est chargé de faire un rapport sur le *Bulletin nautique et astronomique* publié par Mme Scarpellini et sur la *Revue savoisienne.*

Les mémoires de la Société d'agriculture de Valenciennes, et de Boulogne-sur-Mer sont confiés à l'examen de M. Duvert.

M. Carra de Vaux est nommé rapporteur des mémoires de la Société de Touraine et M. Menu (de Laon) de ceux de la Société linnéenne.

Le volume XVIII de la collection Smithsonienne sera adressé à M. Deposier avec prière de présenter un compte rendu.

L'examen du *Manuel d'archéologie* publié par M. l'abbé Corbelet est confié à M. Louis Lucas.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une proposition de candidature déposée par MM. Menu de Laon et Louis Lucas concernant M. Aurelio Prado y Rojas, de Buenos Ayres; une commission est nommée, elle est composée de MM. Ernest Breton, Barbier et Duvert, rapporteur.

M. Menu de Laon dépose sur le bureau diverses publications de la Société bibliographique, mention sera faite de ce dépôt au bulletin et des rapporteurs seront nommés s'il y a lieu.

Notre collègue donne ensuite lecture d'un travail très-consciencieux et rempli de détails instructifs sur une publication récente qui est en possession d'un succès mérité le *Polybiblion*.

Plusieurs membres font observer à M. Menu de Laon qu'il est entré, à l'occasion de son travail, dans des appréciations ayant trait à des circonstances politiques tout à fait contemporaines, ordre d'idées que nos statuts constitutifs nous interdisent d'aborder et surtout de publier dans notre Journal. Tenant compte de ces observations, M. Menu de Laon exprime le désir de ne pas soumettre son rapport au vote sur le renvoi au Comité du Journal.

M. Ernest Breton au nom de M. l'abbé Denys, notre collègue, donne lecture d'un rapport sur un ouvrage de M. Dubois Guchan intitulé : *Etudes sur les questions de mon temps*. Ce compte rendu est entendu avec un vif intérêt ; mais ce travail purement philosophique, religieux et économique ne paraissant pas avoir un trait direct aux études dont la Société s'occupe, il n'y a pas lieu de prononcer le renvoi au Comité du Journal.

M. Barbier communique l'analyse qu'il a été chargé de faire d'un opuscule de notre collègue, M. Achille Jubinal, secrétaire général honoraire de la Société des Etudes historiques, et intitulé : *Les Hautes-Pyrénées*. Cette élégante esquisse d'un écrit qui rappelle l'harmonieuse et poétique manière de Bernardin de Saint-Pierre dans ses descriptions de la Nature est renvoyée au Comité du Journal.

M. le baron Carra de Vaux lit un rapport sur les mémoires de la Société du Hainaut et met en relief. par une critique impartiale et judicieuse, les travaux de cette savante compagnie.

Séance du 29 novembre 1873. — Présidence de M. le barron CARRA DE VAUX.

M. l'administrateur LOUIS LUCAS dépose sur le bureau des numéros du journal l'*Institut*, il sera fait mention de cet envoi au bulletin bibliographique; il remet aussi à la Société un exemplaire de l'*Armorial de l'épiscopat francais*. L'examen de cette livraison est confié à M. l'abbé Bouquet.

M. DESCLOSIÈRES soumet un rapport sur la candidature de M. Ernest CARTIER, avocat à la cour de Paris, présenté par MM. Duvert et Ernest Breton, M. CARTIER est admis comme membre libre de la première classe.

M. l'abbé BOUQUET lit un rapport sur les bulletins de la Société académique du Var. Ce compte-rendu faisant connaître avec une grande exactitude, les travaux de cette société, est empreint d'un esprit de tolérance des plus élevés qui mérite à son auteur les félicitations empressées de ses collègues.

L'ordre du jour appelle ensuite, la communication du compte rendu de M. Nigon de Berty sur l'ouvrage de notre collègue, M. FERDINAND BERTHIER, intitulé : l'abbé SICARD, célèbre instituteur des sourds-muets.

Ce travail retrace, avec beaucoup de chaleur et de mouvement, l'existence si bienfaisante de l'abbé SICARD. MM. MARESCHAL et ERNEST BRETON se rappellent avoir assisté, dans leur enfance, à une séance donnée dans une salle de la rue Saint-Antoine par le pieux et charitable abbé. L'instituteur des sourds-muets interrogeait ses élèves et initiait le public aux procédés de sa méthode.

Cette très-intéressante lecture est renvoyée au Comité du Journal.

CHRONIQUE.

Les membres de la Société des Etudes historiques apprendront avec plaisir la nouvelle distinction dont notre collègue M. NICOLAS vient d'être l'objet. M. NICOLAS, (Jean-Baptiste), homme de lettres, membre de la deuxième classe de la Société des Etudes historiques, ancien premier drogman de la mission de France à Téhéran, a été nommé récemment

chevalier de la Légion d'honneur, en récompense des services qu'il a rendus en Perse à la France. Nos lecteurs n'ont pas oublié que nous avons dû à M. Nicolas une curieuse communication sur le poëte persan Keyam, philosophe dont les écrits offrent de l'intérêt pour quiconque veut connaître les caractères de la littérature et de la philosophie dans ces contrées de l'Asie.

Si nous avons lieu de nous réjouir des circonstances heureuses survenues à ceux de nos collègues qui, malgré les difficultés apportées par leurs fonctions lointaines à leurs communications avec nous, n'ont cependant pas cessé de nous prouver leur sympathie et de correspondre avec la Société des Etudes historiques, il nous devient bien pénible d'apprendre à nos collègues de Paris, à nos correspondants des départements et de l'étranger, deux pertes sensibles qui attristent notre compagnie, nous devrions presque dire notre famille ; car, depuis les événements de 1870 et notre reconstitution, les liens anciens que l'amour du travail et des études historiques avaient établis entre nous se sont plus étroitement resserrés ; la lutte, les difficultés vaincues, la récompense de nos efforts, tout cela ayant créé entre nous et les membres qui nous sont restés fidèles une communauté plus étroite d'estime et d'affection, nous saluons avec une respectueuse tristesse ceux que la mort nous enlève. Tels sont les sentiments que les membres présents à nos dernières réunions ont éprouvés en apprenant la nouvelle du décès de M. le comte Reinhardt et de Mme Scarpellini. M. le comte Reinhardt, ancien ministre plénipotentiaire, président honoraire de la Société des Etudes historiques, nous a donné de nombreux et remarquables travaux, M. Barbier, en acceptant de rédiger la notice biographique consacrée à ce collègue si distingué, ne tardera pas à mettre en lumière tous ses mérites.

Mme Scarpelleni correspondait depuis plus de vingt années avec notre Société. Elle laissera le renom d'une des femmes célèbres de ce siècle. — Sa collaboration scientifique avec son mari, au *Bulletin nautique et météorologique* publié à Rome, daté de l'observatoire astronomique de l'Université, au Capitole, présente une particularité bien digne d'être remarquée et honorée. M. le président, baron Carra de Vaux, en écrivant une lettre de condoléance à M. Scarpellini s'est chargé de lui exprimer toute la part que la Société des Etudes historiques prend à son deuil.

G. D.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

(*Suite et fin du 1er semestre.*)

15. La guerra e la dominazione dei franceizi in piemonte dall' anno 1856 al 1859 memorie storiche di Giovanbatista Adriani, Torino stemperia reale 1867.

16. Religione e patriottismo scritti varii del canonico cavalieri Aristide Sala da Milano.

17. De l'esprit de mon temps ou considérations sur les tendances, les préoccupations contemporaines au point de vue morale, particulièrement en France, Didier, éditeur Paris 1872 par M. Dubois-Guchan, conseiller à la cour de Lyon, officier de la légion d'honneur et de l'instruction publique, auteur de Tacite et son siècle.

La Société des Etudes historiques a reçu dans le deuxième semestre de 1873 les ouvrages suivants :

1° Bulletin nautique et géographique de Rome, par Scarpellini. Vol. VI n° 6.

2° Revue savoisienne 4 numéros : août, septembre octobre et novembre 1873 et Mémoire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Savoie, Tome XII.

3° Société d'agriculture sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. — Revue agricole et industrielle littéraire et scientifique, août 1873. — Id. de Boulogne-sur-Mer.

4° Bulletin de la Société archéologique de Touraine. 1er et 2e trimestres 1873.

5° Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ; 9 fascicules, juin 1872, juin 1873 inclus.

6° Bulletin de la Société Franklin, journal des Bibliothèques populaires, 1er septembre, 1er octobre, 2 fascicules.

7° Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. Travaux des années 1870 1871-1872.

8° Journal vinicole, revue de la vigne, des vins et des spiritueux.

9° Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1871-1872 1 vol. in-8°, 2 exemplaires.

10° Société Linnéenne du nord de la France, bulletin mensuel, juillet, août, septembre. 1873, 3 fascicules.

11° Bulletin des travaux de la Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. Année 1872 (Rouen 1873).

12° Rapport spécial sur l'immigration accompagné des renseignements pour les immigrants, par Edward Young, chef de bureau des statistiques. Washington 1872, imprimerie du gouvernement.

13° Volume XVIIIe de la collection Smithsonnienne. 1 vol. in-4°.

La Société bibliographique de Paris a fait parvenir, de son côté, à la Société des Etudes historiques les ouvrages suivants :

14° Histoire de la Restauration par Henri de l'Epinois.

15° La prise de la Bastille, par Léon de Poncins.

16° Revenu, salaire et capital, par le duc d'Ayen.

17° Les chambres hautes, par le marquis de Biencourt.

18° Le vrai 89, par Léon de Poncins.

19° Causes de nos désastres, par un officier supérieur.

20° Appel aux hommes de bien, par Léon Gautier.

21° Le mariage civil et le mariage religieux, par M. Sauzet.

22° L'Instruction obligatoire, état de la question, par Maurice d'Halts.

23° Le Drapeau de la France, par Marius Sepet, ancien élève de l'école des Chartres, conservateur adjoint à la bibliothèque nationale, secrétaire de la Société bibliographique.

La Société des Etudes historiques a reçu aussi dans ce deuxième semestre :

24° Les numéros parus du journal de l'Institut, journal universel des sciences et des sociétés savantes en France et à l'étranger.

25° Mémoires de la Société de Cannes.

26° Historique du service religieux dans les armées, suivi d'un projet d'organisation de l'aumônerie militaire, par M. Lèques, sous-intendant militaire, membre de la Société des Etudes historiques.

27° Aperçus financiers, par M. Neymarch.

28° Agiographie du diocèse d'Amiens par l'abbé Corblet.

29° Aperçu historique sur le culte de Marie, du même auteur.

(Sera continué.)

L'Administrateur : Louis Lucas.

Le Secrétaire général : Gabriel Joret-Desclosières.

TABLE GÉNÉRALE ET SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS L'INVESTIGATEUR (1).

ANNÉE 1873

(1) Dans le courant de janvier prochain nous publierons une table analytique et détaillée des travaux de la Société pendant l'année 1873 ; le lecteur est prié de ne pas faire relier sa collection de 1873, avant d'avoir reçu cette table.

Errata. Dans la table de 1872, on a omis de comprendre l'indication de deux études publiées par notre savant collègue M. Nigon de Berty : Biographie de M. Cénac Moncaut, page 26 et biographie de M. Gauthier-Lachapelle, page 88. Nos lecteurs sont priés d'introduire cette double rectification dans leur table de 1872.

— Dans le mémoire intitulé Smithonian, contributions, de M. Depoisier, volume de l'*Investigateur*, 1872, p. 92, 3e ligne, au lieu de 1866, lisez 1846.

— Dans la livraison de juillet-août-septembre de 1873, p. 176, 7e vers, au lieu de :
Prend sa trousse, s'approche, puis hochant la tête
Il faut lire : Prend sa trousse, s'approche et puis hochant la tête.
Idem, p. 177, 11e vers, au lieu de :
Puisque nous n'avons là ni chevaux ni carrioles
Il faut lire : Puisque nous n'avons là chevaux ni carrioles.

FIN DU VOLUME DE 1873.

Paris. — Impr. de E. Donnaud, rue Cassette, 9.

SOCIÉTÉ

DES

ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE)

LISTE DES MEMBRES

ANNÉE 1873

NOTA.

Cette liste, publiée avec la première livraison de l'année 1873, de l'*Investigateur*, doit être détachée de cette livraison pour être reliée à la fin du volume de cette année.

SOCIÉTÉ

DES

ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE)

(Fondée le 24 décembre 1833, reconnue établissement d'utilité publique par décret du 3 mai 1872.)

LISTE DES MEMBRES

RÉSIDANTS, CORRESPONDANTS ET LIBRES

POUR L'ANNÉE 1873

Bureau de la société.

Présidents honoraires.....	MM. PATIN, C. ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie française. le comte REINHARD, C. ✱, G. C. ✱, ministre plénipotentiaire.
Secrétaire général honoraire :	JUBINAL (Achille), O ✱, C. ✱, ancien député au Corps législatif.
Président.............	e baron CARRA DE VAUX ✱, ancien magistrat.
Vice-Président.........	André FOLLIET ✱, député à l'Assemblée nationale, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Secrétaire général.......	Gabriel DESCLOSIÈRES, membre du Conseil général du Calvados, avocat à la cour d'appel de Paris.
Secrétaire général adjoint...	Gustave DUVERT, publiciste.
Administrateur........	LOUIS-LUCAS.

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et histoire de France.

BUREAU :

MM. l'abbé BOUQUET ✻, *Président.*
Ferdinand de LESSEPS, G. O. ✻, *Vice-Président.*
AGNEL (Émile), *Secrétaire.*

Membres résidants.

MM.

AGNEL (Émile), avocat à la cour d'appel de Paris, rue Elzévir, 6.

CALVET ROGNIAT ✻, ancien député, avenue des Champs-Elysées, 93.

CALVO (Carlos), chargé d'affaire de la République du Paraguay en France, boulevard Haussmann, 140.

DE LESSEPS (Ferdinand), G. O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue Richepanse, 9.

FOLLIET (André) ✻, député à l'Assemblée nationale, avocat à la cour d'appel de Paris, docteur en droit, rue Jacob, 43.

GOYETCHE (Léonce) ✻, homme de lettres, directeur général de la compagnie transatlantique, boulevard de la Madeleine, 17.

MICHELET (Jules) ✻, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien professeur au collège de France, rue d'Assas, 76.

MINORET (Eugène), homme de lettres, avocat à la cour d'appel de Paris, boulevard de Strasbourg, 6.

ORSE (l'abbé), vicaire à Plaisance, rue du Moulin-de-Beurre, 18.

REINHARD (Charles-Frédérick-Albert, le comte), G. ✻, G. O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire de France, rue de Saint-Pétersbourg, 22.

TOLRA DE BORDAS (l'abbé Joseph), docteur en droit, en théologie et en droit canon, ancien professeur d'histoire, avenue Montaigne, 41.

Membres libres résidants.

PASQUIER ✻, conseiller à la cour d'appel de Paris, rue Jacob, 48.

PORTALIS (E.) ✻, conseiller à la cour d'appel de Paris, rue du Monthabor, 38.

Membres correspondants des départements.

ALBERDI (J. B.), publiciste, anc. ministre plénipotentiaire de la Confédération Argentine en France, à May-sur-Orne, arrt de Caen (Calvados).

CZAJESKI (Cyprien-François-Napoléon), de Grotawszezyzna (Pologne), docteur en médecine, membre de la Société chirurgicale d'émulation de Montpellier, médecin cantonal aux Aydes, près Orléans (Loiret).

DE LACROIX (Pierre-Paul), homme de lettres, membre de la Société archéologique de la Charente, à Cognac (Charente).

MM.

DEPOISIER ✠, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, professeur, homme de lettres, membre des Académie de Dijon et de Savoie et de la Société des sciences et arts de Mâcon, secrétaire de l'Académie de Chambéry, 14, rue de la Boisse, à Chambéry, Savoie.

HALLEZ (le comte Théophile), juge au tribunal civil, à Digne (Basses-Alpes).

LÈQUES (Michel-Jules-Louis-Léopold) sous-intendant militaire à Tours (Indre-et-Loire).

LUCY (Hugues-Fitz-Gérald-Armand) ✠ ancien interprète au corps expéditionnaire de Chine, receveur des finances, à Alais (Gard).

MALVES-PONS (Charles) ✠, homme de lettres, avocat, conseiller de préfecture de la Haute-Savoie, à Annecy.

NETTANCOURT (le marquis Constantin de), homme de lettres, à Poitiers, rue d'Oléron, 6.

PY (Edmond), professeur d'histoire à l'école de Sorèze, à Sorèze (Tarn).

VIDAL (Alfred) avocat, homme de lettres à Carcassonne, (Aude).

Membres correspondants de l'étranger.

BASSI (l'abbé Alexandre), régent de la colonie de l'Hospice royal de Charité, à Turin (royaume d'Italie).

BERCHET (Guillaume) ✠, avocat, publiciste et historiographe, chev. des SS. Maurice et Lazare, et du Soleil de Perse, à Venise (R. d'Italie).

BORGNANA (l'abbé Charles), prélat de la cour du Pape, docteur en théologie, en droit civil et canonique, secrétaire de la C. de la S. V., chanoine de Saint-Jean-de-Latran, *Pastore Arcadivo*, memb. de l'Ac. *Gioenia* (de Catane), à Rome.

BRIZZI (le colonel Oreste) ✠, chevalier de plusieurs ordres, président de l'Académie pitiglianese, vice-président honoraire de la Société universelle d'encouragement de Londres, député de la Bibliothèque royale d'Athènes, conseiller et inspecteur militaire de la République de Saint-Marin, à Arezzo (R. d'Italie).

CANTU (Cesare), ✠ ✠, homme de lettres, auteur de l'Histoire universelle, publiée en italien, en français et en espagnol, en allemand, en polonais, en hongrois, etc., ancien député du Parlement italien, chevalier de l'ordre royal du Mérite civil, etc., à Milan (Royaume d'Italie).

CAVAGNA-SANGIULIANI (le comte Antoine) ✠, chev. des S.-Maurice et Lazare, Saint-Marin et Saint-Jean de Jérusalem, secrétaire de l'Académie historico-archéologique de Milan, et memb. de plusieurs sociétés savantes italiennes et étrangères, à Milan (Royaume d'Italie).

DANTONI LITTA (Joseph-Vincent) ✠, *cameriere di spada e cappa* de S. S., membre de plusieurs académies, à Parme (royaume d'Italie).

GERLIN le chevalier (Jean) ✠, ancien député, ancien secrétaire de Manin, président de la République de Venise, à Venise (royaume d'Italie).

MAHON DE MONAGHAN (Eugène) ✠, ✠, chevalier des ordres de Saint-Sylvestre, de la Couronne de Chêne des Pays-Bas, membre des académies de Bordeaux, de Metz, de Reims, et de la Société royale d'archéologie du grand-duché de Luxembourg, homme de lettres, consul de France, à Bologne (royaume d'Italie).

MASSERANO (Giovani), homme de lettres, à Biella (royaume d'Italie).

MM.

MELZI D'ERIL (le comte Jean) ✠, homme de lettres, à Milan (royaume d'Italie).

MOROZZO DELLA ROCCA (Chevalier-Emmanuel) ✠, officier d'ordonnance honoraire de S. M. le Roi d'Italie et capitaine dans le 2e régiment de grenadiers de Sardaigne (royaume d'Italie).

RAFFAELLI (le marquis Philippe), secrétaire de l'Académie de Cingoli, membre de l'Académie des Quirites de Rome, membre de la députation sur l'Etude de l'histoire nationale, à Cingoli (royaume d'Italie).

RANGHIASCI-BRANCALEONE (le marquis François) ✠, antiquaire, possesseur d'un musée numismatique et d'une galerie de tableaux à Rome, à Gubbio (royaume d'Italie).

TOLA (le baron Dom Pascal) ✠, conseiller à la cour d'appel, à Gênes (royaume d'Italie).

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des langues et des littératures.

BUREAU :

MM. BONNET-BELAIR ✻, *Président*,
BARBIER, O. ✻, ✠, *Vice-Président*.
TORRÈS-CAICÉDO ✻, *Secrétaire*,

Membres résidants.

BARBIER (Jules), O. ✻, ✠, conseiller à la Cour de cassation, rue de la Bruyère, 53.

BERTHIER (Ferdinand) ✻, doyen des professeurs de l'Institut national des sourds-muets, rue Mabillon, 18.

BONNET-BELAIR (Jean-Jacques) ✻, homme de lettres, ancien conseiller à la Cour de la Martinique, juge honoraire au tribunal civil de Nantes, membre de la Société philotechnique de Paris et de la Société de statistique des Deux-Sèvres, rue de Clausel, 23.

JUBINAL (Achille), O. ✻, C. ✠, homme de lettres, ancien député au Corps législatif, rue Boudreau, 8.

MICHAUX (Clovis), homme de lettres, juge honoraire au tribunal civil de la Seine, rue d'Enfer, 16.

PATIN, C. ✻, ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris, au Palais de l'Institut.

TORRÈS CAICÉDO ✻, homme de lettres, chargé d'affaires de San Salvador en France.

Membres correspondants des départements

BALTET (Gaston), homme de lettres, membre de la Société industrielle et agricole de l'Aube, à Troyes (Aube).

MM.

DÉRISOUD (Charles-Joseph), homme de lettres, avocat à la cour d'appel de Lyon (Rhône).

DUCIS (l'abbé), archéologue, professeur d'histoire, à Annecy (Haute-Savoie).

HILAIRE (Léon) ✻, chevalier des ordres de Charles III d'Espagne et de Grégoire le Grand de S. S., membre de l'Académie espagnole d'archéologie et géographie et de l'Institut de Genève, homme de lettres, à Toulouse (Haute-Garonne).

LE BAUBE (Julius), avocat, homme de lettres, au Havre (Seine-Inférieure).

MILLET-SAINT-PIERRE, homme de lettres, président de la Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).

NICOLAS (Jean-Baptiste), homme de lettres, 1er drogman de la mission de France à Théran (Perse), rue Nollet, 8, (Batignolles).

PAPION DU CHATEAU (le baron) ✻, homme de lettres, à Tours (Indre-et-Loire).

Membres correspondants de l'étranger.

CENTOFANTI (Sylvestre) ✻, professseur à l'Université de Pise, sénateur du royaume d'Italie.

KOHLER (Xavier), homme de lettres, professeur au collége de Porentruy (Suisse).

MUONI (Damiano) ✻, chevalier des SS. Maurice et Lazare et d'Isabelle la Catholique, hommes de lettres, secrétaire ministériel de 1re classe, aux archives nationales à Milan (royaume d'Italie).

ORTHMANS HAUSEUR, chimiste, à Verviers (Belgique).

ROBECCHI (l'abbé Alexandre), docteur en théologie, licencié ès lettres et philosophie, membre du comité central de l'association nationale pour les asiles de l'enfance, à Spoleto (royaume d'Italie).

ROJAS (José Maria), de la République de Vénézuéla, consul du Chili, à Caraca, homme de lettres et publiciste, à Caraca (Chili).

VINAGERAS (Antoine) ✻, homme de lettres, chevalier de l'ordre de Charles III, d'Espagne, de Matanzas (Ile de Cuba) à Madrid.

WENTWORT-DILKE, esquire, rédacteur en chef de l'*Atheneum*, à Londres (Angleterre).

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

BUREAU :

MM. VAVASSEUR, *Président.*
NIGON DE BERTY, *Vice-président.*
LEMEUNIER, *Secrétaire.*

Membres résidants.

MM.

AUBRY (Charles), ancien professeur à la Faculté de droit de Strasbourg, conseiller à la Cour de cassation, rue Malesherbes, 1.

BEAUVOIR (le comte de) homme de lettres, rue de Morny, 3.

BALCARCE (Mariano), de Buenos-Ayres, ministre plénipotentiaire de la République Argentine à Paris, membre de l'Institut historico-géographique du Brésil et de plusieurs sociétés savantes, rue de Berlin, 3.

BOURNAT (Victor), avocat à la cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Société des jeunes détenus et libérés du département de la Seine, membre délégué au congrès plénipotentiaire de Londres en 1872, rue Jacob, 20.

CARRA DE VAUX (le baron) ✻, ancien juge au tribunal civil de la Seine, rue de Tournon, 4.

CŒURET, ancien juge au tribunal civil de Nantes, rue du Pré, 36, XIXe arr.

DENYS, chanoine honoraire de Montpellier, curé de Saint-Eloi, au presbytère, rue de Reuilly.

DECHAMPEAUX, avocat à la cour d'appel de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 53.

DESCLOSIÈRES (Gabriel), avocat à la cour d'appel de Paris, membre du conseil général du Calvados.

DUCLOS (l'abbé), premier vicaire de la Madeleine, rue des Petites-Écuries, 56.

DUFOUR (Edmond) ✻, avocat à la cour d'appel de Paris, place de la Bourse, 10.

FALLOIS (Armand de), avocat à la cour d'appel de Paris, ancien chef du cabinet du ministre des Travaux publics, rue Thérèse, 11.

FOULON (Auguste) ✻, homme de lettres, rue Madame, 46.

GOUMAIN (Cornille), ancien chef des bureaux de la mairie du Panthéon, 5e arr. Paris.

HARDOUIN ✻, ancien président de cour d'appel.

LOUIS-LUCAS, ancien membre de l'Académie de Reims, du comité archéologique de l'arrondissement de Reims, membre de la Société archéologique de Soissons, boulevard Saint-Michel, 79.

NIGON DE BERTY ✻, officier de l'instruction publique, ancien chef de la 1re division à l'administration des cultes, rue Mazarine, 19.

MM.

RICORD (le docteur), C. ✻, ✻, chirurgien en chef de l'hôpital du Midi, rue de Tournon, 6.

ROUQUETTE (l'abbé G.), prédicateur, chanoine honoraire de Bordeaux, rue Casimir-Périer, 21.

SAINT-ALBIN (Marie-Philibert-Hortensius de), O. ✻, ✻, conseiller à la cour d'appel de Paris, membre de la Société philotechnique, ancien membre de la chambre des Députés et de la Constituante de 1848, rue de Bondy, 36.

SAVIGNY (Charles de), avocat, docteur en droit, rue de Varennes, 24.

VALDÈS Y MARTINEZ, docteur-médecin, rue St-Honoré, 219.

VAVASSEUR (A), avocat à la cour d'appel de Paris, ancien maître des requêtes au conseil d'État, rue du Caire, 10.

Membres correspondants des départements.

BOITEL (l'abbé), curé doyen de Montmirail, chanoine à Châlons-sur-Marne (Marne).

CAMOIN DE VENCE, docteur en droit, avocat général près la cour de Poitiers (Vienne).

CAUMONT (Aldrik), avocat au barreau du Havre, membre de la Société havraise et de l'Académie de législation de Toulouse, au Havre (Seine-Inférieure).

CHAPUS (le docteur Ernest), à Volvic (Puy-de-Dôme).

DELPON, conservateur des hypothèques, à Figeac (Lot).

HÉRISSÉ, juge d'instruction au tribunal de Montmorillon (Vienne).

HOUPERT (l'abbé), aumônier à l'hospice Sainte-Anne, par Albertroff (Meurthe).

LE MESLE DU PORZOU (N.N.), directeur des contributions indirectes, à Privat (Ardèche).

MURAY (Gervais-Joseph-Optat), juge au tribunal de Saintes (Charente-Inférieure).

PEROT, homme de lettres, directeur de la caisse d'escompte à Lille (Nord).

RAMEAU (François-Saint-Edme), à Adon, par Châtillon-sur-Loing (Loiret).

RAUDOT (Claude-Marie) ancien magistrat, député à l'Assemblée nationale, à Orbignies, par Avallon (Yonne).

ROFFIAC-LALANDE (l'abbé Antoine-Félix-Raymond de), ancien principal de collége, officier de l'université, curé à Gillonnay, arrondissement de Vienne (Isère).

TISSOT (Eugène-Joseph), ingénieur civil au Caire (Égypte), à Paris, chez M. Couturier, ingénieur, 15, rue de Hambourg.

THUVACHE (Aristide), notaire à Honfleur (Calvados).

TROMPETTE (l'abbé), ancien principal du collége à Épinal, curé à Lamarche (Vosges).

VALAT (Jacques-Pierre), ancien élève de l'École polytechnique, agrégé ès sciences physiques et mathématiques, ancien président de l'Académie de Bordeaux, à Bordeaux (Gironde).

Membres correspondants de l'étranger.

BERNARDI (le docteur Jaccopo), vicaire général à Pignerol (royaume d'Italie).

BIXIO (Henri), hommes de lettres, avocat à Gênes (royaume d'Italie),

CERRI (Mgr Dominique) ✻, camérier secret de S.S., missionnaire apostolique, chan., théologien, chevalier de plusieurs ordres, à Turin (royaume d'Italie).

MM.

FABRI-SCARPELLINI (Erasme), de Rome, astronome aspirant à l'Observatoire astronomique de l'université de Rome, au Capitole, à Rome.

FAGGIONI (l'abbé Pietro), professeur de théologie, ancien professeur de philosophie, chanoine, à Sinagaglia (royaume d'Italie).

GHIRELLI (le chevalier Jean-Philippe), C. ✠, ex-colonel de l'armée italienne, commandeur du Médjidié, officier du Mérite civil, chevalier des SS. Maurice et Lazare de la couronne d'Italie, décoré de la valeur militaire d'Italie, à Pera de Constantinople (Turquie).

GHIRELLI (le comte Louis), substitut du procureur du roi d'Italie, près le tribunal de l'arrondissement de Naples, à Naples (royaume d'Italie).

LEZZANI (le marquis Maximilien) ✠, naturaliste, fondateur du musée ornithologique italien, à Rome.

MICCHELINI (le comte Jean-Baptiste), ✠, de Centallo, député au Parlement italien, membre de la Société des économistes de France, de l'Académie littéraire de Fossano, à Florence (royaume d'Italie).

PACCINOTTI (François-Urbain) ✠, ancien président du X[e] congrès scientifique des Italiens, sénateur, professeur d'histoire de la médecine à l'institut royal de perfectionnement, à Florence (royaume d'Italie).

QUESADA (Don Vincinte), avocat, à Buenos-Ayres (Plata).

SALA (le chanoine Aristide), professeur de littérature italienne, à Mondovi (Italie).

VAN-VLIET, économiste, à la Haye (Hollande).

VILLA PERNICE (le docteur chevalier Angelo), député au Parlement italien, président de la chambre de commerce de Milan, président des salles d'asile pour l'enfance, à Milan (royaume d'Italie).

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des Beaux-Arts.

BUREAU :

MM. SUTTER, *Président.*
ERNEST BRETON, *Vice-Président* ✠, ✠.
JUMELIN, *Secrétaire.*

Membres résidants.

BRETON (Ernest) ✠, ✠, hommes de lettres, chevalier des ordres du Sauveur, de Saint-Sylvestre et des SS. Maurice et Lazare, membre de la Société des antiquaires de France, rue de Maubeuge, 6.

COGNIET (Léon), O. ✠, ✠, de l'Académie des beaux-arts (Institut), peintre d'histoire, professeur à l'École polytechnique et à l'École des beaux-arts, 15, rue de l'Entrepôt, 47, rue de Lancry.

MM.

DESTOUCHES (Adrien-Aimé), archéologue, rue de Luxembourg, 51.

JUMELIN (Paul), architecte, rue Royer-Collard, 11.

MULTZER-ISABELLE (Paul), architecte, rue de Médicis, 17.

SUTTER (David), professeur d'esthétique générale à l'École des beaux-arts, rue Saint-Lazare, 45.

Membre libre.

SEVESTRE ✻, juge honoraire au tribunal de première instance de la Seine, rue de l'Université, 30.

Membres correspondants des départements.

BONNEMAIN (l'abbé Félix), chanoine honoraire, archéologue, curé à Nogent-sur-Seine (Aube).

DAUBAN (Jules) ✻, artiste, peintre d'histoire, conservateur du musée d'Angers, directeur de l'école municipale de dessin d'Angers (Maine-et-Loire).

GUIGOU (Victor), homme de lettres, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

HARDOUIN (Henri) ✻, conseiller à la cour de Douai (Nord).

MOREL (Jean-Pierre-Marie), avocat, membre de plusieurs Sociétés scientifiques, à Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

ROSSIGNOL, ancien conservateur du musée national de Saint-Germain, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

VANIER (Alexandre-Élie), avocat à la cour de Rouen (Seine-Inférieure).

Membres correspondants de l'étranger.

ADRIANI (G.-B.), C. ✻, des SS. Maurice et Lazare, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de *S. Giacomo della Spada* de Portugal, archéologue, professeur d'histoire et de géographique au collége militaire de Racconigi, membre de la commission royale sur les études d'histoire nationale, correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin, des Académies d'Aix et de Dijon, etc., à Turin (royaume d'Italie).

BORGHESI-BICHI (le commandeur Scipion), C. ✻, de Sienne, sénateur du royaume; membre ordinaire de l'Académie royale des *Fisiocritici* de Sienne, assesseur du Xe congrès scientifique des Italiens, à Sienne (royaume d'Italie).

BONCOMPAGNI LUDOVISI (Balthasar), prince de Piombino, ✻, mathématicien, à Rome.

CITADELLA (Louis-Napoléon) ✻, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, archéologue, membre de l'Académie des beaux-arts, dite de Saint-Luc de Rome, des Académies de Florence, Venise, Parme, Modène, Bologne, Ravenne, Pérouse; des Quirites, Arcades, de l'Académie Tibérine de Rome, de la Commission royale d'histoire nationale de l'Italie et de la Société des antiquaires de France; ancien secrétaire de la Commune, conservateur des Archives municipales, bibliothécaire de Ferrare, commissaire pour la conservation des monuments d'art (royaume d'Italie).

MALVEZZI (l'abbé Louis), professeur, archéologue, membre de l'Académie physio-médico-statistique de Milan (royaume d'Italie).



MM.

SMITH (William-James), esq^re ✱, chevalier de l'ordre Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, consul général de Turquie en Toscane, à Livourne (royaume d'Italie).

TAGLIANETTI (Vincent), homme de lettres, docteur en médecine et en chirurgie, à Salvia (Auletta par Salvia, Basilicate), anciennes Deux-Siciles (royaume d'Italie).

VIMERCATI SOZZI (le comte Paul), archéologue, membre des athénées de Bergame et de Bassano, de la Société italienne d'archéologie et beaux-arts, de la Société lombarde d'économie politique, membre de la commission pour la conservation des monuments et objets d'art dans la province de Bergame, associé-fondateur de l'Académie historique et archéologique de Milan, correspondant de la Société philotechnique de Turin, etc., possesseur d'un musée de peintures, antiquités, numistique, minéralogie, autographes, etc., à Bergame (royaume d'Italie).

LISTE

DES PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ancien Institut historique)

DEPUIS SA FONDATION (1833) PAR ORDRE DE LEUR ÉLECTION.

1834-36 MICHAUD, de l'Académie française, décédé.
1837 DOUDEAUVILLE (le duc de), décédé.
1838-39 LE PELTIER D'AULNAY (le comte), décédé.
1840 TAYLOR (le baron), de l'Académie des beaux-arts (Institut).
1841 PASTORET (le marquis de), de l'Académie des beaux-arts (Institut), décédé.
1842 DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis), décédé.
1843 MARTINEZ DE LA ROZA, décédé.
1844 LEPELTIER D'AULNAY (le comte), décédé.
1845 MOSKOWA (le prince de la), de l'Académie des beaux-arts (Institut), décédé.
1846 TAYLOR (le baron).
1847 MARTINEZ DE LA ROZA, décédé.
1848 DE LAMARTINE, de l'Académie française, décédé.
1849 TAYLOR (le baron), de l'Académie des beaux-arts.
1850-52 PASTORET (le marquis de), décédé.
1853-55 DE BRIGNOLE-SALE (le marquis de), décédé.
1856-57 REINHARD (le comte).
1858-60 DE BRIGNOLE-SALE (le marquis de), décédé.
1861 NIGON DE BERTY.
1862 BARBIER (Jules).
1863 BRETON (Ernest).
1864 DE SAINT-ALBIN (Hortensius).
1865 DE PONGERVILLE, de l'Académie française, décédé.
1866 J. BARBIER, avocat général à la Cour de Paris.

MM.

1867 PATIN, de l'Académie française.
1868 E. BRETON.
1869 CENAC-MONCAUT, décédé.
1870 TAYLOR (le baron), de l'Académie des beaux-arts.
1872 J. BARBIER, cons. à la Cour de cassation.
1873 CARRA DE VAUX (le baron), ancien magistrat.

Présidents honoraires.

1837 MICHAUD, de l'Académie française, décédé.
1840 DOUDEAUVILLE (le duc de), décédé.
1846 MOSKOWA (le prince de la), décédé.
1848 MARTINEZ DE LA ROZA, décédé.
1856 BRIGNOLE-SALE (le marquis de), décédé.
1858-65 REINHARD (le comte).
1866 DE PONGERVILLE, de l'Académie française, décédé.
1868 PATIN, de l'Académie française.

LISTE

DES PRINCIPAUX MEMBRES DE L'ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE DÉCÉDÉS.

AGUADO, marquis de LAS MARISMAS.
ALIX ✲, ancien chef de bureau au ministère de l'Instruction publique (doyen d'âge de l'Institut historique), décédé à 95 ans.
ALLONGUE, chef d'institution à Saint-Tropez (Var).
ALLONVILLE (le comte Armand d'), homme de lettres, à Metz.
AMPÈRE, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien fondateur de l'Institut historique.
ANTOMARCHI (le docteur), médecin de Napoléon à Sainte Hélène.
ALLOU (C. N.), ingénieur en chef des mines.
AUDIBERT, docteur en médecine.
AUGER (l'abbé J.B.A.), ancien curé de Compiègne, chanoine de Beauvais et de Bayeux.
BADICHE (l'abbé), vicaire à Saint-Louis en l'île, Paris.
BALLANCHE, de l'Académie de Lyon.
BALTARD (Louis), architecte, professeur à l'Ecole des beaux-arts.
BALZAC, homme de lettres.
BARANTE (le baron), de l'Académie française.

MM.

BARBOSA (le chanoine, Januario da Cuna), secrétaire perpétuel de l'Institut historico-géographique du Brésil.

BARDIN, général de division.

BARONCELLI DE JAVON (le comte Félicien), capitaine en retraite, chevalier de plusieurs ordres.

BARTALINI, président la cour royale de Florence.

BASI (l'abbé), académicien de la Crusca, chanoine de la basilique Laurentine à Florence (roy. d'Italie).

BASSE-MOUTURIE (Lévêque de la), de Lille.

BERANGER, poëte.

BERANGER (le comte Raymond de), ancien pair de France.

BERLINGHIERI (le commandeur), ministre de Toscane à Paris.

BERTON (Henri-Montan), de l'Académie des beaux-arts, professeur au Conservatoire de musique.

BLANDIN (P. J.), professeur à la Faculté de médecine.

BLOUDOFF (le comte), président de l'université impériale de Russie, à Saint-Pétersbourg.

BLUMM (G.), secrétaire de l'ambassade de Suède et de Norwége, à Paris.

BOIELDIEU (A.), compositeur de musique, membre de l'Académie des beaux-arts.

BONA (l'abbé Bartholoméo), professeur à l'université royale de Turin, député au parlement italien (roy. d'Italie).

BONAPARTE (S. A. I. le prince Jérôme NAPOLÉON).

BONDY (le comte de), ancien pair de France.

BONTEVILLE (le comte HAY de), chanoine honoraire de Rennes,

BONUCELLI (le P. Angelo), recteur du collége Nazaréen de Rome.

BORDES (Auguste), architecte, à Bordeaux (Gironde).

BORELLI (P.), de l'Académie royale des sciences de Naples.

BORY DE SAINT-VINCENT (le colonel J. B. C. M.), de l'Académie des sciences.

BOTTIN (Sébastien), homme de lettres.

BOUCHARLAT (J. J.) professeur de mathématiques.

BOUSSI (Narcisse), avocat, ancien représentant du peuple à la Constituante de 1848.

BRIGNOLE-SALE (le marquis de), ancien ambassadeur de Sardaigne, anc. sénateur du royaume d'Italie, président honoraire de l'Institut historique.

BROGLIE (le duc de), G. O. ✱, ancien ministre, ancien représentant à l'Assemblée législative, membre de l'Académie française.

BROUSSAIS (Casimir), professeur à la faculté de médecine,

BUCHEZ (J. B.), docteur-médecin, homme de lettres, ancien président de la Constituante, ancien vice-prés. de l'Institut historique.

BULLY (Victor), de l'Académie de médecine.

BURDETT (sir François), memb. du Parlement anglais.

BUSTAMENTE, prés. de la république du Mexique.

CAHEN, directeur de l'Ecole israélite de Paris.

CAMBRAY (le comte de), maire de Florence.

CAMPAGNOLLES (Antonin-DRUDES de), hommes de lettres.

CANCRINE (le comte de), ministre de Russie.

MM.

CARNOT (J.-J.-A.). de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien ministre de la guerre sous la première république, etc.

CARDOZO DE MENEZES, docteur en médecine à Rio de Janeiro (Brésil).

CARPEGNA (le comte Gabrielli de), conservateur du Musée d'artillerie.

CASSINI (le comte de), de l'Académie des sciences, ancien directeur de l'Observatoire de Paris.

CATRUFO, maître compositeur de musique.

CELLIER DU FAYEL, ancien notaire.

CENAC-MONCAUT, homme de lettres, membres du conseil général de l'Ardèche, ancien président de l'Institut historique.

CHARLET (N. G.), artiste peintre, professeur à l'École polytechnique.

CHASLE DE LA TOUCHE (T.), m. correspond.

CHATEAUBRIAND (le vicomte François-Auguste), de l'Académie française.

CHAUMIER (Siméon), homme de lettres.

CHERUBINI (L.-C.-Z.-R.), directeur du Conservatoire de musique de Paris.

CHERVIN (Noël-Michel), chef d'institution à Thyzy (Rhône).

CHOISEUL (le duc de), ancien pair de France.

CLERC-BIRON (l'abbé), peintre et curé, à Versonex (Ain).

COLOMBAT DE L'ISÈRE (Marc), doc.-médecin.

COLETTI (le général), ministre du roi de Grèce.

CORDIER (du Jura), ancien député.

CORMENIN (le comte de), ancien député.

COSTA (le chevalier Gabriel) ❋, de Naples, député au Parlement italien, membre fondateur de plusieurs sociétés savantes.

COURVOISIER, ancien garde des sceaux.

COURTAVEL (le comte de), ancien pair de France.

CROISET (l'abbé), curé, à Neschers.

CUNEO D'ORNANO (le marquis), homme de lettres, décédé à Oran (Algérie).

CURMER, éditeur-libraire.

CUSTINE (le marquis de), homme de lettres.

CUVIER (A.) prof. d'hist. nat. au Jardin des Plantes.

DARDÉ, avoué du trésor public, suppléant du juge de paix, à Carcassonne (Aude).

D'ARTOIS (le général de division du génie)

DARU (le comte), ancien pair de France.

D'AUSSY (de Saint-Jean-d'Angely), homme de lettres, ancien sous-préfet.

DEBRET (J.-B.), artiste peintre, fondateur de l'Ecole des beaux-arts à Rio-Janeiro (Brésil).

DE BRIÈRE, archéologue.

DE CAZES (le duc), ancien grand référendaire de la Chambre des pairs.

DELACROIX (Eugène), artiste peintre, membre de l'Académie des beaux-arts (Institut).

DE LAMARTINE (Alphonse), de l'Académie française, anc. memb. du Gouvern. provisoire de la République, 1848, ancien ministre et représentant du peuple à la Constituante.

DELANGLE, G. O. ❋, procureur général à la Cour de cassation, ancien ministre sous Napoléon III.

MM.

DELAROCHE (Paul), artiste peintre.

DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (le marquis Gaëtan), ancien président de l'Institut historique.

DELPUNTA, président du collége médico-chirurgical-pharmaceutique de Florence.

DE LUCA (Ferdinand), membre de l'Académie des sciences de Naples (roy. d'Italie).

D'EPAGNY (F.-V.) ✻, homme de lettres.

DE PONGERVILLE, C. ✻, ✻, de l'Académie française, président de l'Institut historique.

DELSART (Aug.). ancien sténogr. en chef du *Moniteur*.

DERMONCOURT (le général baron).

DE SAINT-JULIEN (Charles), homme de lettres, conseiller de cour de S. M. l'empeur de Russie.

DESFOSSES (le vicomte), de l'Académie des beaux-arts de Florence, ancien maire, à Saint-Vaade-Langmann-Verberie (Oise).

DESTOUCHES, architecte du gouvernement.

D'OSTEIN (baron général Leclerc).

DOUDEAUVILLE (le duc de la Rochefoucauld), ancien pair de France, ancien président de l'Institut historique.

DRAULT, ancien représentant du peuple.

DUFOUR, artiste peintre, à Moulins.

DUMAS (le général comte Mathieu), ancien cons. d'Etat.

DU MERSAN (Marion), du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

DUPIN (Philippe), avocat.

DUPUY, colonel d'état-major en retraite, membre correspondant à Toulouse.

DUFEY, de l'Yonne, avocat.

DUVAL (le docteur), de l'Académie de médecine.

DUVIVIER DE STRÉES (l'abbé Ch.), curé de Saint-Jean, à Liége (Belgique).

ÉLOY (Pierre-Laurent), homme de lettres, à Paris.

ELPHISTONE (l'honorable M. Stuart), membre du Parlement anglais.

ELSLEY (Ch. Heneage), recorder de la ville d'York et de la bourgade de Richmond, M. A. de l'Université de Cambridge, homme de lettres, à Mill-Mount-York (Angleterre.)

EYNARD (J.-G.), à Genève, premier secrétaire du roi Louis-Philippe.

FABRONI D'AREZZO (Toscane), prof. d'archéologie.

FAIN (le baron A.-J.-F,), ancien conseiller d'Etat.

FALKENSTEIN, bibliothécaire, de la bibliothèque royale de Dresde.

FERRI-PISANI (le comte), ancien conseiller d'Etat.

FISSIAUX (l'abbé), directeur du pénitencier agricole et industriel de Marseille.

FLAMMAND-GRETRY (L.-V.), homme de lettres.

FONTAINE (Pierre), professeur à l'Institut des sourds et muets, à Paris.

FORTIS (le comte de), ancien magistrat.

FRISSARD, inspecteur général des ponts et chaussées.

FOYATIER (Denis), artiste statuaire, président de la 4e classe, auteur du *Spartacus*, ancien fondateur de l'Institut historique.

GALLIX, curé à Charny-sur-l'Ource, de Montygny-sur-Aube (Côte-d'Or).

MM.

GALLOIS (Léonard), historien.

GARDENER (William), homme de lettres à Londres.

GARRUBA (le docteur Michel), chanoine de l'église métropolitaine de Bari (Royaume d'Italie).

GAUTHIER LA CHAPELLE (Emile), avocat à la cour de Paris.

GAUTHIER-STIRUM, ancien maire à Seurre (Côte-d'Or).

GAZZERA (Constance), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Turin.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (Isidore), de l'Académie des sciences (Institut), professeur au Muséum d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes.

GOETHAL-PECSTEEN (le comte), de Gand.

GOUJON (Emile), astronome à l'Observatoire de Paris.

GUIGNES (L.-T.), ancien résident de France à Canton, membre correspondant de l'Académie des sciences.

GUILLON (Mgr.), évêque de Maroc.

HERMANN (le baron de), compositeur de musique.

HITTORFF, architecte de la ville, membre de l'Académie des beaux-arts (Institut), à Paris.

HUSSON (Aristide), artiste statuaire, à Paris.

HUVÉ (J.-J.-Marie, de l'Académie des beaux-arts (Institut) ; architecte.

INGRES (J.-A.-D.), artiste peintre, membre de l'Académie des beaux-arts (Institut), ancien directeur de l'Académie des beaux-arts, à Rome, ancien sénateur.

IZAMBERT, conseiller à la Cour de cassation, ancien représentant du peuple.

IZARN (Joseph), ancien inspecteur des études.

JACQUEMIN, archéologue, membre de l'Académie des Arcades de Rome, à Arles (Bouches-du-Rhône).

JARRY DE MANCY, professeur d'histoire au lycée Bonaparte.

JASMIN, poëte, à Agen (Lot-et-Garonne).

JOHANNEAU (Éloi), conservateur des monuments de la couronne.

JOHN O'CONNEL, ancien membre du Parlement anglais.

JOMARD, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut).

JOUBERT DE L'HYBERDERIE, capitaine en retraite.

JOUY (de), de l'Académie française, fondateur.

JULIEN, de Paris, (Marc-Antoine), fondateur de la Revue encyclopédique.

KERGARIOU (comte de), membre correspondant.

LABORDE (le comte Alexandre de), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien vice-président de l'Institut historique.

LABOUDERIE, chanoine de la cathédrale de Paris.

LERITIÉ (C.-R.), artiste statuaire.

LAMBEL (le général baron de).

LEREVELLIÈRE (Victorin), ancien député.

LA ROCHE AYMON (le général comte de), ancien pair de France.

LA ROCHEFOUCAULD (le comte Alex. de), ancien pair de France.

LAS CASES (J.-E.-A.-D. de), ancien député, compagnon de Napoléon à Sainte-Hélène.

MM.

LASTEYRIE (le comte C.-P. de).

LEBAS (L.-H.), membre de l'Institut, Académie des beaux-arts, architecte à Paris.

LEHOT ingénieur des ponts-et-chaussées.

LEMERCIER (L.-Népomucène), de l'Acad. française.

LAMENNAIS (l'abbé), homme de lettres.

LE PELLETIER D'AUNAY (le comte), ancien président de l'Institut historique.

LE MESLE DU PORZOU, mairé de Paimpol (Côtes-du-Nord).

LENOIR (le chevalier Alexandre), fondateur du Musée des monuments français.

LORTET, de l'Académie de Lyon.

LUSCOMBE (très-révérend évêque de).

MAIZIÈRE, professeur de mathématiques.

MANET (l'abbé), curé de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

MARCHAND (d'Orléans), avocat, ancien conseiller, secrétaire général de la préfecture d'Orléans.

MARCHAND-ENNERY, grand rabbin de la synagogue consistoriale de Paris.

MARIE, ancien membre du Gouvernement provisoire, ancien ministre, ancien représentant du peuple, avocat à la cour de Paris.

MARTIN DE MOUSSY (le Dr), homme de lettres et géographe.

MARTINEZ DE LA ROSA, anc. prés. de l'Institut historique, anc. député aux Cortès, anc. ministre, anc. amb. d'Espagne, à Paris et à Rome, présid. du Conseil royal et des Cortès, en 1862, à Madrid.

MASSON (Pierre), avocat à la cour d'appel de Paris, docteur en droit.

MATAFLORIDA (le colonel marquis de), membre correspondant.

MÉCHIN (le baron), ancien préfet.

MENNECHET, homme de lettres, professeur.

MERCIER (Théophile), homme de lettres.

MERLIN (le comte), de l'Académie des sciences morales et politiques.

MEYRONNET DE SAINT-MARC (le baron), conseiller à la Cour de cassation.

MÉRY (le comte Victor-Amédée de), membre correspondant, à Rennes.

MICHAUD (J.), de l'Académie française (fondateur), premier président de l'Institut historique.

MOLÉ (le comte), de l'Académie française, ancien ministre, ancien représentant du peuple.

MOMTMORENCY (le duc de), anc. pair de France.

MONTVALON (le comte de), de l'Académie d'Aix (Bouches-du-Rhône).

MONTGAILLARD (le comte Maurice de), homme de lettres.

MOREAU DE DAMMARTIN, archéologue.

MOSKOWA (le général Napoléon-Joseph Ney, prince de la), anc. présid. de l'Institut historique, ancien pair de France, ancien représentant du peuple, sénateur.

MOUTHINO DE LIMA (le commandeur), ancien ambassadeur du Brésil, à Rome.

MURAT (le prince Achille), membre correspondant, aux États-Unis.

MURAT (le comte de), ancien préfet.

NOAILLES (le duc de), ancien pair de France.

NODIER, bibliothécaire de l'Arsenal.

NOEL (François), anc, inspect. génér, des études,

MM.

NOEL, notaire honoraire, avocat à la cour d'appel à Nancy.

NOUGARÈDE DE FAYET (le baron).

NORVINS (de), auteur de l'Histoire de Napoléon et de la grande armée.

OLIVIER (d'Angers), de l'Académie de médecine.

OTTAVI (J.-M.), professeur d'histoire à l'Institut historique et à l'ancien Athénée.

OSTROWSKI (le général comte), Polonais.

OUTREPONT (Charles d'), homme de lettres.

PAER (Ferd.), compositeur, membre de l'Académie des beaux-arts, professeur au Conservatoire de musique.

PAPIN (l'abbé), mort à l'armée de Crimée.

PASTORET (le marquis Amédée de), de l'Acad. des beaux-arts, sénateur, présid. de l'Inst. histor.

PELLET (le général J.-J-G.), sénateur.

PELLION (G.), général de division, commandant la 20e division militaire, membre du conseil général de la Haute-Loire, au Puy.

PEQUIGNOT, ancien landamman, lieutenant-colonel à l'état-major général de la confédération Suisse, à Delemont (Suisse).

PERNETTY (le gén. comte de), anc. pair de France.

PIERI PECCI (le comte Jean de Sienne), membre de l'Académie royale des Fisiocritici de Sienne (royaume d'Italie).

POIX Juste de NOAILLES (le duc de).

PONGERVILLE (de), membre de l'Académie française, ancien président de l'Institut historique.

PUCHE Y BAUTISTA, ancien membre aux Cortès d'Espagne.

RAYMOND (Henry-François), homme de lettres.

RENZI (Angelo), homme de lettres, ancien administrateur de l'Institut historique.

REIFFENBERG (le baron de) directeur de la bibliothèque royale, à Bruxelles.

REINHARD (le comte de), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris.

REY, de la Société des antiquaires de France.

RIGNY (le général vicomte de), ancien commandant du département du Nord, à Lille.

RIS (le comte Clément de), ancien pair de France.

ROMAGNESI (A.-G.), compositeur de musique.

ROUJOUX (Prudence-Guill., baron de), anc. préfet.

ROUZE-MATHON, banquier à Lille (Nord).

ROYER-COLLARD (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Paris.

S. M. CHARLES-ALBERT, roi de Sardaigne, m. protecteur.

S. M. ABD-UL-MEDJID, empereur de Turquie, membre protecteur.

S. M. MAXIMILIEN II, roi de Bavière, memb. protecteur, anc. fond. de l'Institut historique.

S. M. GUILLAUME Ier, roi de Wurtemberg, membre protecteur, anc. fondateur de l'Institut historique.

S. M. LÉOPOLD Ier, roi des Belges, m. protecteur, m. le 10 décembre 1865.

S. M. NAPOLÉON III, membre donateur.

S. A. R. le prince Henri de Prusse.

S. A. R. le comte de Syracuse, de Naples.



MM.

S. A. RECHID-PACHA, grand-vizir de S. M. l'Empereur de Turquie.

S. A. I. R. LÉOPOLD II, ancien grand-duc de Toscane, décédé en janvier 1870.

SAINTE-ALDÉGONDE (le comte François de), de Lille (Nord).

SAINTE-CROIX (le marquis RENOUARD de).

SALUCES (le chevalier César de), de l'Académie royale des sciences de Turin.

SAMSON, médecin en chef à l'Hôtel-Dieu.

SANTAREM (le vicomte de), ancien ministre d'État de Portugal.

SAPPEY, artiste statuaire, à Grenoble (Isère).

SAVAGNIER (Auguste), de l'École des chartes, ancien professeur d'histoire.

SELLON (le comte de), membre correspondant, en Suisse.

SERVATIUS, général de gendarmerie.

SREWSBURY (le comte de), président de la Société catholique de Londres.

SIMÉON (le comte Jos. Jér.), de l'Académie des sciences morales et politiques.

SIMÉON (le vicomte Joseph-Balthasar de), de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie des sciences morales et politiques.

SCHICKLER (le baron), banquier.

SIGAUD (le docteur), médecin de l'empereur du Brésil.

SOMMERARD (du), ancien conseiller maître à la Cour des comptes.

SPENCER-SMITH (J.), membre correspondant, à Caen.

STASSART (le baron de), de l'Académie royale de Belgique.

STROLZ (le général baron A.), ancien député.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (le prince-duc), ancien ministre de Napoléon Ier, et de la Restauration, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

TERLECKI (le compte Ignace), Polonais, homme de lettres, voyageur (Paris).

THIERRY (Augustin), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

THOMAS-LATOUR, magistrat, à Toulouse.

TISSOT, de l'Académie française.

TORRENO (le comte de), ancien ministre d'Espagne.

TRACY (le comte DESTUTT DE), ancien ministre de la marine, ancien fondateur de l'Institut historique.

TROUVÉ (le baron C.-J.).

TROUGUET (l'amiral comte), ancien pair de France.

VALDEGAMAS (le marquis de), Donoso Cortès, ambassadeur d'Espagne, à Paris.

VALERY, bibliothécaire de la bibliothèque de Versailles.

VANIER (Élie), correspondant, à Honfleur.

VANDERBACH (le chevalier), docteur-chirurgien en chef de l'armée.

VANDER-MAELEN (Ph.), fondateur et directeur de l'établissement géographique à Bruxelles (Belgique).

VIENNET, de l'Académie française.

VILLENAVE (père), professeur d'histoire littéraire de France.

VINCENT, ancien censeur des études.

WARDEN (D.-B), correspondant de l'Académie des sciences.

WESTREENEN DE TIELLAND (le baron de) à La Haye (Hollande).

WINS (Camille), avocat et président de la Société des sciences de Mons (Belgique).

LISTE

DES ACADÉMIES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES EST EN RAPPORT LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Académie française (Institut de France).
Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut de France).
Académie des sciences, arts et belles-lettres de *Bordeaux* (Gironde).
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de *Toulouse* (Haute-Garonne).
Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Rouen* (Seine-Inférieure).
Académie des sciences et belles-lettres de *Dijon* (Côte-d'Or).
Académie des belles-lettres et arts de *Clermont-Ferrand* (Puy-de Dôme).
Académie des sciences, lettres et arts de la Savoie, à *Chambéry* (Haute-Savoie).
Société philotechnique, à *Paris*.
Société ethnologique de *Paris*.
Société libre des beaux-arts, à *Paris*.
Société des Antiquaires de France, à *Paris*.
Société de géographie (*Paris*).
Société maritime, à *Paris*.
Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de *Valenciennes* (Nord).
Société d'agriculture, sciences et arts d'*Angers* (Maine-et-Loire).
Société académique des Hautes-Pyrénées, à *Tarbes* (Hautes-Pyrénées).
Société des Antiquaires de Picardie, à *Amiens* (Somme).
Société nationale du département du *Gard* (Nîmes).
Société libre d'agriculture, sciences et arts de l'*Eure* (Evreux).
Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de l'*Aube* (Troyes).
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la *Marne* (Châlons-sur-Marne).
Société archéologique de Touraine, à *Tours* (Indre-et-Loire).
Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à *Tours*.
Société d'agriculture, science et arts à *Meaux* (Seine-et-Marne.)
Société des sciences, belles-lettres et arts du département du *Var* (Toulon).
Société d'émulation d'*Abbeville* (Somme).
Société archéologique du Midi de la France, à *Toulouse* (Haute-Garonne).
Société des Antiquaires de la Morinie, à *Saint-Omer* (Pas-de-Calais).
Société nationale des sciences, lettres et arts de *Cherbourg* (Manche).
Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du *Puy* (Haute-Loire).
Société archéologique de *Béziers* (Hérault).
Société archéologique de *Soissons* (Aisne).
Société industrielle d'agriculture, d'horticulture, d'histoire des sciences et arts d'*Angers* et du département de Maine-et-Loire, *à Angers*.
Société d'émulation de Montbéliard, à *Montbéliard* (Doubs).
Société académique de Maine-et-Loire, à *Angers* (Maine-et-Loire).

Académie impériale des sciences de Russie (à Saint-Pétersbourg).
Académie royale des sciences et belles-lettres de Belgique (Bruxelles).
Académie royale des sciences de *Naples* (royaume d'Italie).
Académie royale des sciences de *Munich* (Bavière).
Académie royale Aretina des sciences, belles-lettres et arts, à *Arezzo* (Toscane) roy. d'Italie.
Académie R. *della valle Tiberina Toscana* (roy. d'Italie).
Association centrale des comités historiques et archéologique de l'*Allemagne* (Hanovre)
Commission royale sur les études de l'histoire nationale à *Turin* (roy. d'Italie).
Institut royal *Lombard* des sciences, lettres et arts de *Milan* (royaume d'Italie).
Institut historico-géographique du Brésil à *Rio-Janeiro* (Brésil).
Institution smithsonienne (Smithsonian institution) de *Washington* (Etats-Unis).
Institut d'Essex *à Salem* (États-Unis d'Amérique).
Musée germanique (le), à *Nuremberg* (Bavière).
Société des Antiquaires de *Zurich* (Suisse).
Société d'histoire de Massachusetts, à *Boston* Etats-Unis.
Société royale des Antiquaires du nord de l'Amérique, *à Boston* (Etats-Unis).
Société royale des Antiquaires du Nord, à *Copenhague* (Danemark).
Société des sciences de la Haute-Lusace, à *Goërlitz*, régence de Liegnitz, province de Silésie (Prusse).
Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, *à Mons* (Belgique).
Société jurassienne d'émulation de *Porentruy* (Suisse).
Société historique de la Basse-Saxe, *Hanovre* (Allemagne).
Société historique de la Styrie, à *Gratz* (Autriche).
Société lombarde d'économie politique à *Milan* (royaume d'Italie).
Société siennoise d'histoire municipale à *Sienne* (royaume d'Italie).
Société des sciences naturelles, et association nationale italienne de secours mutuels des savants, des littérateurs et des artistes, à *Naples* (roy. d'Italie).

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette 9.

